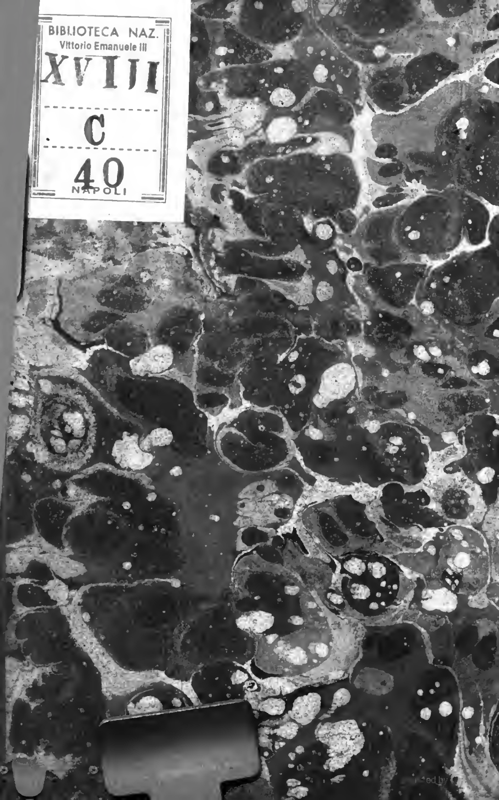
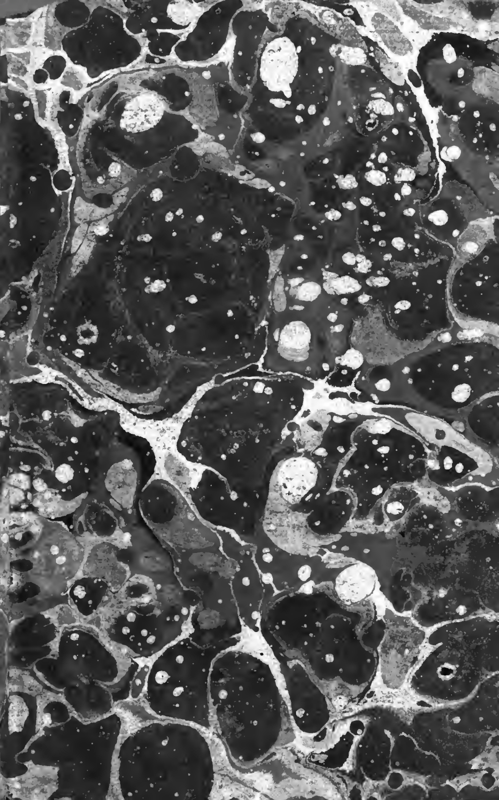



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XVIII
C
40
NAPOLI



XVIII
C - 40 - 42
~~31 - 33~~

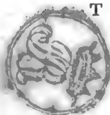
Digitized by Google

DESPOTISME
DES MINISTRES
DE FRANCE,
OU

Exposition des principes & moyens employés par l'Aristocratie, pour mettre la France dans les fers. par Billaud-Varennes

Erudimini, qui judicatis terram.

TOME PREMIER.





A AMSTERDAM.

M. DCC. LXXXIX.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

L'Auteur n'ayant point été à portée de suivre l'impression de cet Ouvrage, une grande quantité de fautes devoit infailliblement s'y glisser, sur-tout lorsque la Langue Françoise n'étoit point l'idiôme des Ouvriers qu'on a employés. Aussi en ont-ils commises qui altèrent le style, & quelquefois même le sens; ce qui indique assez une touche étrangère, d'autant plus facile à distinguer, qu'un zèle indiscret y est entré pour quelque chose, & qu'en voulant réformer, il n'a rien moins que rempli son objet. Ce sont ces imperfections qu'on va tâcher de faire disparoître par des changemens & des corrections, dont on facilitera l'application, en suivant la distribution des livres, des chapitres, des pages & des lignes.

Corrections & Additions du premier Volume.

Cette marque — signifie *au lieu de.*

LIVRE PREMIER.

Chapitre I. Page	2, ligne 25, après *d'injustice.* mettez *un point.*
	ligne 27, après *diminue.* mettez *un point.*
	3, ligne 4, après *de l'Etat.* mettez *un point.*
Chapitre II.	3, ligne 21, après *fixer.* mettez *un point.*
Chapitre III.	4, ligne 19, après *ordinaire.* mettez *un point.*
Chapitre IV.	5, ligne 24, — *mal-adroite*, lisez *mal-adroites.*
	6, ligne 16, — *se trouve être*, lisez *est.*
Chapitre V.	7, ligne 10, après *immortelle.* mettez *un point.*
Chapitre VII.	10, ligne 19 & 20, après *l'opprobre*, lisez *de ceux.*

LIVRE SECOND.

Chapitre III.	14, ligne 18, après *a dit*, ajoutez *au Monarque.*

Chapitre III. Page	14, ligne 23, après *couronne*, ajoutez *il.*
Chap. IV.	16, ligne 22, après *&*, ajoutez *de.*
	17, lignes 2 & 3, après *exemples.* metrez *un point.*
Chap. VII.	21, ligne 11, après *l'arbitraire.* mettez *un point.*
	ligne 17, après *droits.* mettez *un point.*
Chap. VIII.	24, ligne 9, après *Nation.* mettez *un point.*
	ligne 13, — *& plus*, lifez *& puis.*
Chap. IX.	25, ligne 4, — *ce Contrôleur géneral*, lifez *ce Miniftre.*
	ligne 23, — *du moins en*, lifez *au lieu qu'en.*
	26, ligne 9, après *autour de lui.* mettez *un point.*
	ligne 11, après *fatisfaire* : mettez *deux points.*
	ligne 16, après *une grace*; mettez *un point & une virgule.*
Chap. XII.	32, ligne 1, après *&*, ajoutez *de.*
	ligne 4, après *quoique*, retranchez *même.*
	ligne 28, après *évident*, ajoutez *il.*
	33, ligne 9, après *forcé.* mettez *un point.*
Chap. XVI.	42, ligne 11, après *gagner.* mettez *un point.*
Chap. XVII.	44, ligne 10, — *confulte-t-on*, lifez *que l'on confulte.*
Chap. XVIII.	47, ligne 9, après *Gouvernement* : mettez *deux points.*
	ligne 13, après *particulière*, mettez *une virgule.*
Chap. XIX.	ligne 20, — *les*, lifez *ces.*
	ligne 23, — *les*, lifez *le.*
	49, ligne 16 — *réduire*, lifez *féduire.*
Chap. XXI.	57, ligne 16, — *les pouvoirs*, lifez *le pouvoir.*
	58, ligne 27, après *confiance.* mettez *un point.*
Chap. XXII.	60, ligne 12, — *fit faite*, lifez *fit faire.*
	62, ligne 21, — *méditeur*, lifez *méditent.*
Chap. XXVI.	74, ligne 7, — *cette*, lifez *une.*
	75, ligne 3, — *citoyens*, lifez *moyens.*
Chap. XXVIII.	76, lignes 22 & 23, après *le Cardinal*, mettez *de Retz.*
	80, ligne 5, après *pourront*, ajoutez *eux-mêmes.*

Chap. XXVIII. Page	80, ligne 6, après *Loi*, retranchez *eux-mêmes*.	
	81, ligne 4 — *venues*, lisez *rendues*.	

LIVRE TROISIEME.

Chap. VI.	100, ligne 2, après *ce Prince*, ajoutez *en*.
Chap. VII.	106, ligne 4, après *intestines*, ajoutez *&*. ligne 7 — *cria*, lisez *crie*.
Chapitre IX.	108, lignes 3 & 4, — *celui-ci a achevé de tout perdre par ses faux principes & sa vile complaisance*, lisez :

.... *Nil fuit unquam*
Sic impar sibi.....

Horat., sat. III, lib. I.

	lignes 23 & 24, après *d'autres*, ajoutez *ont été*.
	109, ligne 29, — *le*, lisez *les*.
Chap. X.	111, ligne 25, — *qui ne respirent que la honte*, lisez *qui ne retracent que honte & déshonneur*.
	112, lignes 28 & 29, — *après l'avoir perdu, ils ne remplirent*, lisez *après l'avoir occupé, ne remplirent*.
	115, ligne 10 — *lors de ta maladie à Metz*, lisez *lors de la maladie de Metz*.
Chap. XI.	117, ligne 22, après *crédit*, ajoutez *public*.
Chap. XIII.	120, ligne 17, — *enfin*, lisez *&*.
Chap. XIV.	121, ligne 12, — *ce qu'il*, lisez *ce qui*.
Chap. XV.	123, ligne 5, — *offerte*, lisez *offert*.
Chap. XVI.	125, ligne 17, — *très*, lisez *trop*.
Chap. XIX.	132, ligne 6, — *emmène*, lisez *amène*.
Chap. XX.	ligne 17, — *des administrations*, lisez *des administrateurs*.

LIVRE QUATRIEME.

Chap. III.	141, ligne 10, — *ces*, lisez *ses*.
Chap. IV.	143, ligne 21, après *&*, ajoutez *les*.
Chap. X.	155, ligne 10, — *lustres*, lisez *siècles*.
Chap. XI.	163, ligne 11, après *ajoutant*, mettez *nous*.

Chap. XII.	Page 164, ligne 3, — *on voit*, lisez *on vit.*
	168, ligne 28, — *lien*, lisez *lieu.*
	170, lignes 15 &16, — *& par conséquent d'opérer*, lisez *d'opérer par conséquent.*
Chap. XVII.	181, ligne 4 — *Papou*, lisez *Papon.*
Chap. XVIII.	185, ligne 1 — *développé*, lisez *& développée.*
	186, ligne 15, *ou mieux*, retranchez *mieux.*
	187, ligne 20, après *de*, retranchez *ne.*
Chap. XIX.	189, ligne 10, — *puissent en*, lisez *peuvent faire.*
Chap. XX.	193, ligne 17, —*ceseroit*, lisez *ce seroient.*
Chap. XXI.	196, ligne 14, — *emmène*, lisez *amène.*
Chap. XXII.	199, ligne 25, après *publique.* mettez *un point.*
Chap. XXIII.	203, ligne 15 — *d'un chacun*, lisez *de chacun.*
Chap. XXV.	209, ligne 7, — *de l'administration*, lisez *de l'administrateur.*

TABLE DU LIVRE QUATRIEME.

Chap. VI.	236, ligne 16 — *acceptation*, lisez, *acception.*

Fin de l'Errata du premier Volume.

LETTRE

LETTRE

De M. B. de V. à ſon Libraire.

VOICI, Monſieur, l'ouvrage de mon ami, dont je vous ai déjà annoncé l'envoi. Mais quoi, allez-vous me dire, trois volumes dans un temps où le Public ne veut plus que des opuſcules; où les écrits du plus grand mérite reſtent enſevelis dans l'oubli, pour peu qu'ils ſortent de la claſſe de ces brochures d'un jour! A cela je répondrai : c'eſt un double malheur pour la Patrie; puiſque cette inconſéquence peut enfin faire perdre courage aux hommes de génie, ſeuls dignes de l'éclairer; puiſqu'auſſi la même inconſéquence atteſte que la Nation qui rejette les grands préceptes, pour ne courir qu'après des futilités, n'eſt pas celle qui ſaura profiter d'une occaſion toujours rare, & qui une fois échappée ne ſe repréſente plus.

Ce ne furent jamais ni le Philoſophe, ni le politique qui uſerent leur temps à compoſer quelques feuilles éphémeres. Ce ſoin ne peut appartenir qu'à la médiocrité du talent, qui incapable de s'élever à de grands efforts, s'en dédommage en vouant ſa plume au ſuccès de l'ambition; parce qu'elle paie de pareils ſervices à la journée. Mais un génie plus vaſte, qui a étudié le cœur humain, qui a ſuivi le jeu de ſes paſſions, qui dans le cours de ſes méditations profondes a eu cent fois à s'indigner contre la foibleſſe, la cupidité, la perfidie, la baſſeſſe même des Grands de la terre, eſt loin de vouloir favoriſer leurs écarts & leurs vices. Il met ſa gloire au contraire à les dévoiler, à les combattre : & ce ſont les monumens que ſon zele, ſon énergie, ſa pénétration, ſon ſavoir laiſſent à la poſtérité, qui font tomber tôt ou tard le maſque de l'hypocriſie & le bandeau de l'illuſion.

Sans les écrits immortels d'un Platon, d'un Seneque, d'un Cicéron, d'un Bayle, d'un Lock, d'un Puffendorf, d'un Montagne, d'un Montesquieu, d'un Rousseau, & de tant d'autres Philosophes célebres, que seroient, même aujourd'hui, les Peuples de l'Europe ? des hommes bruts, croupissant sous le joug des préjugés, qui sont les instituteurs de l'esclavage & de la tyrannie. Voyez la Russie ; voyez l'Empire Ottoman, voyez toutes les Nations chez lesquelles n'a point encore brillé le flambeau des Sciences & de la Philosophie ? elles gémissent constamment dans les liens d'un gouvernement sanguinaire, parce que leur Religion même leur fait un devoir de l'ignorance.

Il n'est rien peut-être qui dépose plus formellement contre la fausseté des différens cultes répandus dans l'univers, que cette précaution prise par chacun d'eux, sans en excepter le Christianisme, pour empêcher que leurs prosélytes puissent s'instruire & découvrir la vérité, ou plutôt le mensonge. Les Prêtres & les Gouvernemens ont à l'envi profité de cet apédeutisme toujours aveugle, les uns pour s'enrichir, les autres pour dominer plus impérieusement. L'homme éclairé ne peut pas être dupe long temps : ainsi pour l'asservir, on a cherché sans cesse à l'entourer de préjugés ; & c'est encore le but où tendent constamment ceux qui gouvernent.

Les préjugés en effet ne nuisent pas moins aux progrès des lumieres, qu'ils ne contribuent à les étouffer : on peut dire qu'ils rétrécissent le génie de l'homme le plus instruit, en lui faisant souvent un scrupule d'approfondir ses connoissances, & de donner plus d'étendue à ses méditations. Montesquieu, cet homme qui a découvert tant d'erreurs dans la morale & la politique, & qui en a fait pressentir tant d'autres, s'est plus d'une fois arrêté, dans la crainte de blesser trop ouvertement des opinions reçues. Il y a des vérités qui n'ont pu lui échapper, & que pourtant il n'a pas établies.

Si Montesquieu fût venu vingt ans plus tard, eût-il

manqué de mettre au rang des principales causes de la décadence de l'Empire Romain, les deux édits arrachés par le fanatisme à la superstition de Constantin. L'un fut la loi portée par cet Empereur, qui rendit la liberté à tout esclave qui voudroit se convertir. Ainsi les grands propriétaires se voyant tout à coup enlever des bras indispensables pour faire valoir leurs vastes domaines, se trouverent entiérement ruinés; & l'Etat, par une suite nécessaire de cette révolution, tomba avec eux dans le dépérissement, la langueur & un épuisement absolus. Le Clergé dans cette circonstance fit un grand coup de politique, & le Gouvernement commit une insigne bévue; le premier fonda pour jamais sa prospérité sur la chûte inévitable du second. L'objet de cet événement n'étoit pas le recouvrement du bonheur des Peuples par l'extinction de la servitude, mais l'accroissement des Néophites. Cette vérité est confirmée par l'autre édit de Constantin, & qui proscrivit le culte des faux dieux dans toute l'étendue de l'Empire. Cette loi acheva d'en ébranler les fondemens. Un Etat qui n'étoit peuplé que de payens, se trouva dès ce moment sans sujets par la rupture de tous les liens de la société, dont les vraies bases sont, la Foi, les fermens réciproques, la liberté de conscience, la protection & la justice. L'Empire en se déclarant ainsi l'ennemi de ses propres Citoyens, éteignit le patriotisme, & lui fit succéder les ressentimens & la vengeance. Chacun eût voulu pouvoir s'armer contre sa Patrie; ou loin de la défendre, il desira secrettement que ses ennemis, en triomphant d'elle, vinssent changer l'ordre d'un gouvernement intolérable & barbare. Aussi Rome est tombée; mais sa chûte a fini par écraser les Peuples, conformément à ce qui a été dit par Horace : *Quicquid delirant Reges, plectuntur Achivi ?* (*a*) Pour revenir à Montesquieu, ce n'étoit point dans un moment où la même persécution s'exerçoit en France, où les Protestans en étoient expulsés par l'intrigue des Jésuites & le bigo-

(1) Epître II, liv. I.

tiſme de Madame de Maintenon ; dans un moment où les principes, qui légitimoient ces vexations auſſi impolitiques que cruelles, étoient reſpectés plus aveuglément que jamais, que Monteſquieu, lui qui a ouvertement cédé dans plus d'une occaſion à l'empire de ces mêmes préjugés, pouvoit trouver en ſoi le courage & la force de les combattre.

Le regne de l'illuſion fut toujours celui de la contrainte. Auſſi, quand on fixe ſes regards ſur la France, a-t-on de la peine à concevoir comment cet Empire a pu devenir, à la ſuite de la tyrannie révoltante de Richelieu, & ſous le regne d'un Louis XIV, le centre des lumieres, lorſque malgré leurs progrès, on a néanmoins laiſſé ſubſiſter à côté d'elles les entraves, les gênes, les vexations, dignes fruits d'un temps de barbarie. Mais l'étonnement n'eſt plus le même, quand on remarque que ce ſiecle ſi célebre, fut celui des arts, des ſciences & de la littérature qui applanit le chemin de la Philoſophie, qui la fait ſoupçonner, qui commence même à balbutier ſon langage ; & non pas le ſiecle de cette même Philoſophie trop grave, trop profonde pour arriver ſi-tôt. Si avec la hardieſſe de ſa penſée, la force de ſon raiſonnement & ſon crayon de vérité, la Philoſophie eût dès-lors oſé paroître, c'en étoit fait pour long-temps encore des productions les plus utiles du génie ; & de la même main que Richelieu & Colbert ont protégé les Sciences, pour prix de l'encens qu'ils en recevoient, ils euſſent fait rentrer la culture des lettres dans la pouſſiere ; ſi le Philoſophe incapable d'adulation fût venu les peindre à la poſtérité, l'un comme le bourreau des Peuples, & l'autre comme un vautour qui les dévore ſans relâche.

Un homme qui approche les Grands, reprochoit un jour en ma préſence à M. Necker la ſeule choſe peut-être qui lui mérite des éloges, l'obligation que lui a la France d'avoir enfin déchiré ce rideau trop long-temps impénétrable, & qui cachoit à tous les yeux l'étendue des impôts & l'indigne emploi qu'on en ſavoit faire. Cette même perſonne ajoutoit, qu'elle avoit oui dire

par des êtres, dont le sentiment lui paroissoit d'un grand poids, parce que leur naissance ou la fortune les avoient conduits aux premieres places, que tout seroit perdu en France, si jamais la liberté de la Presse y étoit introduite. Pour s'entendre ici, il faut s'expliquer. Tout sera perdu avec cette liberté, pour une Cour dissipatrice, qui, ayant à sa disposition tous les revenus de l'Etat, répand avec profusion des faveurs qui ne lui coûtent gueres, & contre lesquelles le Peuple ne peut réclamer lorsqu'il les ignore. Tout sera encore perdu pour ces hommes éminens, qui trouvent dans les abus une source abondante de richesses & d'importance, & qui peuvent commettre toutes les prévarications imaginables, quand ils ont la certitude de ne pas être démasqués. Tout sera encore perdu pour cette autorité arbitraire, qui maîtresse d'imposer silence, commettra toutes sortes de vexations, de meurtres & d'attentats, dès que les victimes ou les témoins de ces excès ne pourront en faire connoître publiquement l'indignité. Mais tout sera-t-il perdu pour la Nation, qui instruite des facultés du Gouvernement, saura exactement l'usage qu'on aura fait chaque année des sommes versées dans le trésor public ? Tout sera-t-il perdu pour cette Nation, lorsque chaque démarche de ses Administrateurs sera constamment éclairée ? Tout sera-t-il perdu, lorsqu'aucun Citoyen ne pourra être en butte aux traits de l'autorité, sans que l'injustice qu'on lui aura faite ne soit aussi-tôt divulguée ? Enfin tout sera-t-il perdu, lorsque le génie, pouvant donner un libre essor à son imagination, enfantera de ces productions sublimes, qui épurent, qui agrandissent l'ame, pour ainsi dire, & permettent à l'homme ordinaire de sortir lui-même du cercle étroit où sembloit l'avoir circonscrit la Nature ?

Sans doute comme les hommes savent abuser de tout, leur malignité pourra faire aussi quelquefois un usage repréhensible de la liberté de la Presse ; elle servira la malignité, les railleries piquantes, les inimitiés, les injures, la calomnie, le plaisir de couvrir quelques Particuliers d'un ridicule ineffaçable. On en

peut même déjà citer un exemple, fans pourtant qu'on doive s'y arrêter; car le genre de la diatribe dont on veut parler, prouvoit affez clairement qu'elle étoit l'ouvrage d'un de ces agens de l'intrigue & de l'autorité. Quel autre en effet, qu'un fuppôt de la Police, feul à portée par fes immenfes relations, de diftinguer dans le tourbillon les habitans entaffés de la Capitale, pouvoit donner une lifte de leurs noms auffi variée & auffi nombreufe? D'ailleurs l'objet de cette injurieufe plaifanterie s'apperçoit fans peine à la premiere réflexion; & il eft évident qu'en attaquant ainfi les Citoyens de tous les rangs & de tous les états, on cherchoit à prévenir tout le monde, dès le principe, contre la liberté de la Preffe, pour qu'elle fût étouffée à fon berceau. Mais le fuccès n'a pas répondu à l'attente : la méchanceté même ne fait point rire du mal dont elle eft menacée; & comme chacun s'eft vu à la veille de voir fa réputation compromife, il n'y a pas de fatyre qui ait été plus froidement accueillie, ni plus promptement oubliée.

Au furplus, & quoi qu'il en puiffe arriver, la fauvegarde d'un Peuple doit encore être préférée à celle de quelques membres de la fociété. Ce feroit un malheur que l'une ne pût s'obtenir qu'aux dépens de l'autre. Mais dans l'alternative de deux maux inévitables, il faut choifir le moins funefte. C'eft pourquoi il eft de maxime, que le bien général l'emporte toujours fur l'avantage individuel. Au refte feroit-il donc impoffible que des précautions fagement prifes, rendiffent l'utilité publique compatible avec l'intérêt particulier?

Comment fait-on en Angleterre & dans toutes ces autres Républiques, où cette liberté de la Preffe n'a jamais produit que des effets avantageux? effets dont nous avons profité nous-mêmes, puifque c'eft cet alentour d'Etats libres, qui a permis au Philofophe François de faire entendre fa voix, lorfqu'on lui impofoit un rigoureux filence au fein de fa Patrie. Vous le favez, Monfieur, tous nos meilleurs ouvrages ont été imprimés chez l'Etranger. Sans cette

ressource, vous n'auriez ni un Montesquieu, ni un Rousseau, ni un Voltaire, ni un Abbé Raynal. Le despotisme de vos Ministres avoit trop intérêt de proscrire tout ce qui étoit propre à faire sentir au Peuple l'odieux de la tyrannie & l'avilissement de l'esclavage, pour souffrir qu'on lui apprît à connoître la dignité de l'homme, & les droits qu'il tient de la Nature. Ensuite la prospérité de vos Prêtres, étant fondée sur des erreurs, exigeoit pareillement que vous ne fussiez jamais détrompés. Aussi avez-vous vu comme ils s'étoient ligués avec le Gouvernement, pour étouffer tous les traits de lumieres qui pouvoient éclater. Ils ont même porté l'inquisition beaucoup plus loin que l'autorité; & personne n'ignore combien ils ont tourmenté les grands hommes au lit de la mort, pour leur escroquer des désaveux, dans un moment où toutes les facultés de l'ame déjà anéanties, ne laissent plus ni précision dans les idées, ni justesse dans la volonté.

Mais ils n'ont pas eu besoin de prendre cette peine pour tous les ouvrages sortis de nos propres Presses. Ceux-ci sont sans nerf, sans vérité, sans hardiesse: le sceau de la contrainte les a tellement flétris, qu'ils rampent à terre; & le François seroit lui-même encore traîné comme eux dans la fange; & le François auroit servi, long-temps sans doute, de marche-pied à l'orgueil & à l'avarice des Chefs de la Nation, si la politique, si la philosophie, ces deux grands ressorts de la morale, n'eussent pas, en bravant tant d'obstacles, pris un détour pour arriver jusqu'à lui; & pour donner plus d'élasticité à son imagination, plus de rectitude à son jugement, & plus de projection à son existence.

On les a lus, on les a dévorés ces écrits si utiles; leur longueur n'a point effrayé. Cependant aujourd'hui que la fureur de la lecture est devenue générale, il sembleroit vraiment que le goût se soit gâté: comme si l'exercice, au lieu de perfectionner le tact, l'avoit insensiblement usé. Il est donc bien certain que tout dégénere; ainsi le veut la vicissitude des choses; il faut que les penchans de l'homme changent & se renou-

vellent, comme tout le reſte. Auſſi ſe blaſe-t-il alternativement ſur ſes affections mêmes les plus cheres. La culture des Lettres parvient à le ſevrer des paſſions qui abrutiſſent, qui dégradent l'ame: & la corruption des mœurs l'entraîne à ſon tour dans la diſſipation.

Bientôt avec l'amour de l'étude les grands Maîtres diſparoiſſent, parce que l'émulation s'éteint, dès qu'il n'y a plus d'encouragements. La France, pour ſon malheur, fournit déjà une preuve de cette funeſte vérité; & à la honte de la Nation, lorſqu'elle fourmille encore d'écrivains, elle ne peut ſe glorifier d'un ſeul Philoſophe. Ce n'eſt pas que je prétende effacer de la liſte l'Abbé Raynal; mais il touche à ſon terme, & ce grand homme ne laiſſe encore perſonne après lui, dans la carriere. De même on vit à Rome le génie déchoir, après avoir été conduit au plus haut période de ſupériorité. A la place de ces penſées profondes, de cette force de ſtyle, de cette ſimplicité noble & vraie, de ces développemens d'un grand effet, de ces images impoſantes, il fut ſubſtitué de froides ſaillies, des antitheſes, des réticences, des jeux de mots, des phraſes maigres & coupées, un langage recherché. On tomba bientôt dans l'afféterie; & quand on lit Pline le jeune, il ſemble entendre un petit-maître, qui avec ſon ton précieux, vient débiter quelques préceptes de morale.

Que réſulta-t-il de cette détérioration ? l'imagination en s'émouſſant par degrés, n'eut dans peu que du brillant au défaut du ſolide : & ſes efforts ne ſurpaſſant plus les forces de la multitude, tout le monde parut avoir de l'eſprit, qui prend, pour ſe montrer, une autre route que le génie. C'eſt dans les cercles, c'eſt au ſein des voluptés & de la molleſſe qu'il va chercher une gloire plus aiſée. Ainſi dut s'altérer dans l'ivreſſe des plaiſirs, le caractere mâle & vaſte des Romains. Qu'on ſuive maintenant la chaîne des révolutions de l'Empire, & l'on verra que leur ame s'énerva à meſure que leur imagination s'affoiblit; & que la décadence du génie, en rapetiſſant leur

vigueur, sut les rendre plus faciles à vaincre. Ces maîtres de la terre, devenus efféminés, ramperent d'abord devant les Empereurs : puis accoutumés à ce genre d'asservissement, ils n'eurent plus de bras que pour recevoir les chaînes que des Peuples barbares vinrent leur apporter.

J'entends dire que le moment des grandes révolutions ne laisse pas assez de temps pour lire & pour méditer. Cependant Cicéron n'écrivit ses traités de Philosophie qu'à la lueur ensanglantée du flambeau des guerres civiles; & Cicéron a toujours dû trouver des lecteurs. Qui peut mieux que les grandes crises politiques, électriser l'ame & l'esprit, quand on en a? Plus la position d'un Etat est périlleuse, plus le patriotisme doit inspirer d'énergie. Il n'appartient alors qu'aux ames pusillanimes de chercher à s'étourdir sur les suites des événemens; il n'appartient qu'à la perfidie d'alimenter cette foiblesse, où par des mensonges tranquillisans, ou par de fausses allarmes. Ce n'est donc ni de l'abattement, ni de la dissipation, ni de la crédulité, & par conséquent aucuns de ces petits écrits dictés par l'esprit de parti, qui seront propres à rendre ces événemens avantageux. Il faut au contraire s'en occuper sérieusement; il faut se rendre capable de juger les faits avec impartialité, pour mieux éclairer la conduite de ceux qui en déterminent l'exécution; il faut pour cela approfondir l'anfractuosité du cœur humain, connoître tous les ressorts de l'intrigue, toutes les manœuvres de l'ambition; & pour s'épargner de trop grandes recherches, il faut en un mot, par un goût décidé pour les ouvrages d'une utilité réelle, inviter, pour ainsi dire, l'homme de génie à permettre à ses Concitoyens de profiter d'un moment précieux, en leur donnant le résultat de quinze ou vingt ans d'étude & de réflexions profondes.

Lorsque dans ces grandes révolutions, qui doivent changer la face des Empires, on a à vaincre & à proscrire des préjugés, que les temps ont enracinés,

Digitized by Google

que l'usage a convertis en institutions sacrées, comment franchira-t-on les obstacles opposés par cette foule d'hommes puissans qui y trouvent leur avantage, si l'on rejette l'Ecrivain qui aura démontré l'absurdité de leurs prétentions ? Le Paganisme auroit infailliblement survécu à la chûte de Rome, si Socrate, & après lui Lucrece & Cicéron, n'eussent pas décrié les Dieux de la Fable, & démasqué l'hypocrisie des Aruspices. Les deux derniers Philosophes sur-tout, en portant le dernier coup à des autels déjà ébranlés, ont peut-être autant contribué au succès du Christianisme naissant, que le zele des premiers Apôtres. Quand on est une fois détrompé, on embrasse volontiers une nouvelle erreur, qui paroît moins grossiere, plutôt que de rester attaché à une superstition reconnue.

D'ailleurs les préjugés ne sont souvent que soupçonnés : alors ils ressemblent au fruit qu'on ne peut cueillir encore, parce qu'il n'a pas atteint son point de maturité. Mais en s'écartant de la voie qui seule peut conduire à étendre, à éclairer les idées, parviendra-t-on jamais à les perfectionner, à les aoûter? Préjugés perfides, vous tenez de trop près sans doute à la foiblesse de l'homme, pour qu'il puisse s'élever entiérement au-dessus du joug que vous lui imposez plus ou moins! Le moment vient où l'on reconnoît que vous êtes les bourreaux de tous les germes de la prospérité publique; mais le trait de lumiere brille toujours trop tard. Avec la vieillesse des Nations, arrive la dépravation du cœur & de l'esprit; & quand on n'a plus ni sentimens, ni principes, rien de grand, rien d'utile ne s'opere. L'histoire n'indique pas un seul Peuple qui ait sçu s'échapper aux écueils de l'erreur. Autant il s'en formera, autant les préjugés en rangeront sous leurs loix; & le François, si peu conséquent, si peu réfléchi, ne sera pas sûrement le premier qui parviendra à s'y soustraire. Il n'a jamais sçu dans tous les temps que se laisser opprimer. Serf sous les deux premieres

Races, esclave sous la troisieme, peut-on espérer qu'il apprenne quelque jour à se faire gouverner avec sagesse, lorsque ne pouvant se dépouiller de ce vil caractere de souplesse & d'adulation, on le voit sans cesse caresser lâchement la main qui l'écrase? Impunément elle le pousse à bout; son inconséquence ne sçait lui opposer qu'une résistance foible & passagere, uniquement faite pour enhardir la tyrannie, & pour rendre plus solide & plus cruel que jamais l'empire du despotisme.

Voici un fait que la postérité aura peut-être de la peine à croire : c'est qu'aujourd'hui il faut ruser avec le Public, pour parvenir à tenter sa curiosité. Un Auteur qui veut être lu, ne doit plus se borner à châtier son style, il faut en outre que ses soins s'étendent jusqu'à la partie typographique. S'il ne choisit pas un caractere fin & serré, pour se costumer en petite brochure; s'il ne trouve pas un titre piquant, & qui dise souvent plus que son ouvrage, il peut renoncer à tout succès. Encore ne doit-on pas s'en tenir là, si l'on veut en obtenir un complet. Il est pareillement nécessaire de cacher l'âge d'un ouvrage avec la même attention qu'une fille qui a passé vingt ans. Enfin, si le prix de cet ouvrage ne permet point à tout le monde d'en risquer l'emplette avant que sa réputation soit consolidée, seroit-ce un chef-d'œuvre, qu'il n'en resteroit pas moins dans l'oubli, si par malheur il osoit fronder les principes adoptés par la classe de ceux qui achetent. En vérité, ne sembleroit-il pas qu'on ait affaire à des enfans, avec lesquels on est contraint ou d'user de détours, ou de flatter leurs fantaisies, pour fixer leur esprit de légéreté & de dissipation?

Quoi qu'il en soit, Monsieur, il n'est pas possible d'avoir recours à ces petites supercheries pour l'ouvrage que je vous fais passer. Il est tout imprimé. Il devoit même paroître à une époque où l'esprit national, entraîné depuis par le tourbillon des événe-

mens, avoit encore quelque consistance. Vous sçavez en partie la cause des retards qu'il a essuyés. Imprimé à Amsterdam, dans un moment où personne n'auroit osé s'en charger en France, les dissentions intestines qui déchiroient alors la Hollande, ont jetté nécessairement beaucoup de lenteur sur ce travail. Après avoir été achevé, il restoit un nouvel embarras à surmonter, la difficulté de lui faire franchir les frontieres. C'étoit positivement le moment où Madame de la Motte menaçoit de la publication de son Mémoire. Les recherches & la vigilance s'étendoient alors jusques dans les pays étrangers; de sorte que le premier envoi fait d'Amsterdam a été saisi à Bruxelles. Cet accident en a produit un plus fâcheux encore. L'Auteur, déjà dévoré par quelques afflictions domestiques, a succombé sous ce nouveau coup, & le chagrin ne lui a pas permis de survivre plus long-temps à des revers trop multipliés.

J'étois dans ce moment à la campagne. Ayant appris le dérangement de sa santé, je suis accouru auprès de lui; mais j'ai eu la douleur de n'arriver que pour recevoir les derniers adieux du seul ami sur lequel je pusse compter. « Conduit au tombeau » par l'opiniâtreté de mes malheurs, j'éprouve, me » dit-il, une grande consolation de pouvoir vous » embrasser avant de mourir. Je desirois vous voir » pour vous inspirer un courage dont moi-même je » n'ai pas été capable. Vous allez courir une car- » riere hérissée de difficultés. J'y ai rencontré des » obstacles qu'il étoit aussi impossible de prévoir que » de surmonter. Tenant comme vous à un état où, » pour réussir, il faut mettre son nom entre les mains » de tout le monde; & trop ingrat par lui-même » pour offrir des occasions favorables, nous avions » formé ensemble le projet d'arriver au succès par » une autre route. Un contre-temps m'a fait perdre » toutes mes espérances, & c'est le déplaisir mortel » que j'en ai ressenti, qui m'a réduit dans l'état où

» vous me voyez. Ayez plus de conſtance : armez-
» vous contre les événemens, & ſur-tout contre
» les poiſons de l'envie. Plus âgé que vous, je dois
» avoir une expérience plus conſommée. On dédai-
» gnera vos premiers eſſais, comme étant les produc-
» tions d'un homme qui n'eſt point encore connu.
» Si ces déboires primitifs ne ralentiſſent pas votre
» zele, alors on épluchera vos écrits, & les critiques
» les plus ameres viendront vous faire payer cher
» le deſir de vous montrer.

» Connoiſſant ma ſenſibilité, j'avois cherché à la
» mettre à de moindres épreuves, en faiſant choix
» d'un ſujet qui ne me laiſſât diſtinguer que dans
» l'ombre, & comme caché, pour ainſi dire, der-
» riere les plus grands maîtres. Je penſois qu'un pre-
» mier pas ne devoit jamais être trop eſpacé, afin
» qu'on puiſſe ſe trouver plus ferme ſur ſes pieds,
» pour en faire un ſecond. Quand je me ſerois trompé
» dans mon calcul, j'aurois du moins été dédommagé
» de trente ans d'infortunes, ſi mon ouvrage, en
» venant inſtruire mes Concitoyens de leurs droits
» uſurpés, eût pu enfin les arracher à cet excès de
» tyrannie qui les fait gémir depuis tant de ſiecles.
» Faut-il vous l'avouer, mon ami, je ſuis encore
» ſenſible à l'eſpoir de pouvoir leur être utile ; &
» c'eſt ſur vous que je me repoſe d'un tel ſoin. Je
» m'y crois d'autant mieux autoriſé, que cet ou-
» vrage vous appartient auſſi Vous en avez fait plu-
» ſieurs chapitres, & c'eſt un bien commun qui
» reſte au dernier vivant.

» Avec quelques réflexions, vous ſerez moins
» effrayé que moi des retards qu'il a éprouvés. Quoique
» la ſituation actuelle de la France paroiſſe moins
» pénible, quoique les changemens arrivés dans
» le Miniſtere permettent de lui croire d'autres prin-
» cipes & des vues plus légitimes, quoique les régle-
» mens ſoient déjà partis pour la convocation des
» Etats-Généraux, cependant ce n'eſt pas un homme
» qui a porté la main à tous les reſſorts de l'intrigue,

» qui peut ignorer ce que ſçaura toujours produire
» ſon impulſion. Vous voyez comme on laiſſe déjà
» entrevoir l'intention de ſemer la diſcorde dans cette
» Aſſemblée, pour que ſans doute ſa réunion de-
» vienne illuſoire & ſon effet abſolument nul. Je de-
» ſire me tromper; mais la marche du premier Mi-
» niſtre des Finances ne me paroît pas droite. Il eſt
» ambitieux & courtiſan; j'avois cru que ſa diſgrace
» l'auroit corrigé; j'en ai parlé avec enthouſiaſme,
» & ſi je pouvois retoucher mon ouvrage, j'en effa-
» cerois pluſieurs lignes. Au ſurplus, elles ſerviront
» à prouver combien les ſentimens de l'homme dé-
» pendent des poſitions dans leſquelles il ſe trouve.
» Je n'imagine pourtant pas que celui-là ſoit capable
» de ſacrifier entiérement les droits de la Nation. En
» le jugeant d'après ſon foible & ſa conduite, on
» pourroit croire qu'il a pour objet de réunir dans
» ſes mains toute l'autorité, & de ſe rendre un être
» dont le Gouvernement ne puiſſe ſe paſſer. Voilà,
» mon ami, ce qui me confirme dans l'idée, que
» long-temps encore il ſera important en France de
» faire connoître les hommes, dont l'ambition dé-
» meſurée a chez toutes les régions de la terre lutté
» conſtamment contre l'intérêt public. S'il eût été
» vrai que leur regné dût être pour toujours détruit
» en France, on eût laiſſé paſſer mon ouvrage. C'eſt
» entre les mains de l'intrigue qu'il eſt tombé; ce
» qui annonce tout ce qu'elle peut encore, & tout ce
» qu'elle eſpere. Quoi qu'il en ſoit, on ne s'eſt pas en-
» tiérement rendu maître de l'édition. Un ſecret preſ-
» ſentiment m'avoit fait écrire à mon correſpondant
» d'Amſterdam, d'en réſerver une partie, que j'avois
» deſſein de faire venir par mer. C'eſt ce débris de mon
» triſte naufrage, que je vous charge de recueillir.
» Vous trouverez dans mes papiers tous les renſei-
» gnemens néceſſaires; & vous pourrez encore obliger
» un ami, après même le moment fatal où mes cendres
» inanimées repoſeront ſous la tombe; car je le vois

» bien, la fievre brûlante qui me consume va bientôt me séparer de vous ».

Les larmes que je devois à une perte aussi sensible, ont encore ajouté à l'obligation de remplir exactement les dernieres volontés de mon ami; mais son agent d'Amsterdam ayant appris son décès, n'en a mis que moins d'empressement dans l'achevement de sa commission, il a fallu écrire vingt lettres avant de pouvoir obtenir une seule réponse.

Enfin les restes de ce malheureux ouvrage ont été embarqués, suivant les conventions de l'Auteur; & cette voie, toujours lente, a multiplié les retards. Arrivé à Rouen, c'est là qu'il a trouvé de nouvelles entraves; les anciennes gênes de la Librairie étant éternellement les mêmes, on n'a pas eu la faculté de faire faire le reste du chemin à cet ouvrage autrement que par eau; encore a-t-il fallu une permission du Ministre pour l'enlever de Rouen. Entré dans Paris & conduit à la Douane, combien de démarches, combien d'autres moyens ont été nécessaires, afin d'éblouir assez les yeux pour qu'ils ne pussent pas lire un titre qui les eût infailliblement effarouchés?

Je conviens, Monsieur, que tant d'obstacles en retardant le moment de le livrer au Public, m'ont d'abord fait appréhender que cet ouvrage n'ait un peu souffert de ces lenteurs. Mais je viens de le lire avec la plus scrupuleuse attention, & je suis demeuré convaincu qu'il n'a absolument rien perdu de l'utilité dont il peut être. Les opérations de l'Assemblée Nationale sont encore si imparfaites, qu'on doit regarder la révolution comme n'étant rien moins qu'achevée. Ainsi tout ce qui est propre à démontrer les abus dont il faut se débarrasser pour obtenir une Constitution sage & avantageuse, devient nécessairement du plus grand intérêt.

On peut même assurer que la disposition actuelle des esprits ajoute beaucoup à l'importance de cet ouvrage. Ainsi que l'avoit prévu mon ami, l'intrigue a soufflé la mésintelligence dans tout le Royaume. Des partis se sont formés; & par un effet naturel de la prévention,

Digitized by Google

les progrès de l'illusion sont devenus plus faciles. La mauvaise volonté n'a donc pas tardé à prédominer dans l'Assemblée Nationale ; & une fois parvenue à guider sa marche, il alloit de suite qu'elle l'entraînât vers un but, qui parût être contraire à toute espece de mieux. Laissant de côté les réformes les plus utiles, les plus nécessaires, on s'est attaché à tout détruire, à tout renverser, pour faire par ce désordre universel autant de mécontens qu'il y a de Citoyens : sçachant bien que de cette maniere on parviendroit à lasser jusqu'à ceux qui espéroient le plus du nouvel ordre de choses ; & qu'en aigrissant ainsi tous les esprits contre l'Assemblée Nationale, il deviendroit plus facile de les amener à regretter l'ancien régime. On ne s'en est pas tenu là. L'intrigue, pour arriver plus sûrement à son but, s'est adressée à ces Ecrivains mercenaires, vrais empoisonneurs de la société ; les uns ont dénaturé les faits, les autres ont altéré les principes ; enfin ils ont poussé l'impudence jusqu'à oser redemander la Bastille.

Rien ne prouve mieux le caractere inconsidéré de la Nation, que le succès inoui qu'a eu cette perfide manœuvre. Qui que ce soit n'a voulu voir que les malheurs de l'Empire étoient l'effet de la cabale. Tout le monde crie contre l'Assemblée Nationale, & personne ne sçait distinguer dans cette Assemblée les traîtres qui sacrifient la Patrie à des intérêts particuliers ; personne ne sçait découvrir que les maux dont on gémit, partent encore des mêmes mains qui, sous l'empire du despotisme, remplissoient la France de vexations ; & que les Chefs de l'Etat n'ont songé à mettre le comble aux calamités publiques, que pour réduire tous les Citoyens au désespoir, & regagner par ses effets destructeurs, ces privileges, cette prépondérance, ces moyens si féconds d'amasser & de jouir, que la nouvelle Constitution doit leur enlever tôt ou tard.

Mais cette attente fondée sur le caractere inconséquent du François, sera déçue à son tour par une suite

suite de l'engourdissement de la Nation. Ce Peuple sçait mieux se lamenter & se repaître d'espérance & de chimeres, qu'il ne sçait agir. Dans tous les temps, on l'a vu souffrir avec patience; & long-temps il auroit souffert encore, si les circonstances, fruits du hasard plutôt que de sa politique & de son énergie, ne l'eussent pas arraché de son assoupissement. On a cru qu'en le forçant de murmurer contre les opérations, on parviendroit une seconde fois à le faire sortir de cet état d'inaction, qui fait frémir la cabale. Aussi que d'écrits incendiaires, que de déclamations dans la société, pour remuer le plus possible les esprits ! Cependant que gagneroit-on aujourd'hui à exciter une nouvelle insurrection, fût-elle même générale ? Ce projet auroit pu réussir au mois de Juillet, au mois d'Août derniers : mais depuis cette époque, en dépit de la lenteur apportée par l'intrigue dans l'organisation nouvelle, on est déjà bien loin de l'ancien ordre de choses ; & sans doute l'équilibre a trop penché, pour qu'il puisse jamais reprendre son à plomb sur la même assise.

Quand donc il seroit possible que tous ces complots dont on menace sans cesse la Nation, ou plutôt dont on prend plaisir à entretenir continuellement le Public, fussent conduits à leur entiere exécution, je ne pense pas qu'ils opérassent complettement la contre-révolution qui en est l'objet. Les Peuples sont trop éclairés pour reprendre dans ce moment-ci les fers de la tyrannie & le joug de la superstition. Le Clergé, par exemple, qui s'intrigue tant, peut-il se flatter de se relever de la chûte qu'il vient de faire ? Dans tous les cultes, les Moines furent des raccoleurs indispensables pour les étendre ou les maintenir. Ainsi lorsqu'il n'y auroit que leur extinction déjà prononcée & scellée par l'opinion publique, cela seul ne permettroit plus au Clergé d'en revenir. A l'égard du Gouvernement, si l'oubli de ses précédentes tyrannies & de ses antiques déprédations rendoit d'abord les François plus dociles, la profondeur de ses plaies le mettant dans la nécessité

de débuter par de nouvelles oppressions, son triomphe ne pourroit être qu'imparfait ou de courte durée. D'ailleurs il faudroit commencer par l'enlevement du Roi, le meurtre des Chefs & le carnage du Peuple; & ces abominables excès, plus propres à inspirer de l'horreur que de la confiance, seroient infailliblement le signal d'une guerre civile, qui acheveroit bientôt l'anéantissement de l'Empire, ou pour le moins qui conduiroit à la perte de plusieurs de ses Provinces & au terme de sa grandeur. Je le demande, quel est celui qui peut voir dans cette perspective un avenir avantageux; puisque de semblables révolutions livrent la vie, les propriétés & le bonheur de tous les Citoyens, sans en excepter un seul, à des agitations, à des inquiétudes, à des dangers continuels? Que l'homme est insensé! il court sans cesse après la félicité, & sans cesse il s'obstine à s'écarter de la route qui sçait y conduire. Quoi! l'on ne se pénétrera jamais de cette importante vérité? C'est que sans la paix intérieure, il n'y a plus aucune prospérité à se promettre. C'est donc conspirer contre soi-même, que de tendre à semer ces divisions intestines; & qui déchirant le sein de l'Empire, changent en troubles toutes les espérances, & tous les plaisirs en fureur ou en consternation.

Cette égalité qui fait rougir l'orgueil & trembler l'ambition, n'est qu'une expression mal entendue. Dans l'ordre de la nature, il n'y a pas de doute que tous les hommes sont égaux. Mais chez les sociétés policées, il existe indispensablement des distinctions; parce que l'organisation de ces sociétés a créé des états qui ne peuvent pas jouir d'une même considération. On peut affoiblir plus ou moins ces nuances, mais il est impossible de les faire totalement disparoître. A l'Amérique, où l'on ne connoît point de profession avilissante, cependant à l'Amérique, le Gouverneur, l'Intendant, les Magistrats ont nécessairement la prééminence sur les autres Ordres de Citoyens.

C'eſt cette tache, impoſée par le préjugé ſur la naiſſance, contre laquelle réclamoit la juſtice, & dont la diſparition conſtitue l'égalité. Tous les hommes en naiſſant reçoivent les mêmes droits de la nature; tous, dans quelque rang qu'ils ſoient placés, ne doivent donc trouver d'autres obſtacles ſur le chemin que chacun ſe fraie, que leur incapacité, leurs imperfections ou leurs vices. Mais tout homme qui a des talens & des vertus, réunit en lui des titres réels, bien ſupérieurs, aux yeux de la raiſon, à tous ceux d'une convention vaine & inſenſée; & pour parler le langage de la ſageſſe, ces titres, que diſpenſe la nature, ſont les ſeuls qui puiſſent rendre véritablement digne d'occuper tous les emplois, & de s'élever à tous les honneurs. Eh quoi! un Courtiſan qui n'aura d'autre mérite que ſa naiſſance, ſon ambition, ſes intrigues, ſa conduite baſſe & rampante, peut être certain d'atteindre le bâton de Maréchal de France; & un Chevert ſera mort ſans l'avoir obtenu! Le préjugé le plus nuiſible à la ſociété eſt ſans doute celui qui, au lieu d'offrir ces encouragemens ſi flatteurs pour l'amour-propre, & ſi néceſſaires par conſéquent pour élever l'ame, & la porter vers les grandes choſes, abrutit l'homme au contraire, en le fixant dans un état d'ignominie qui étouffe tous les germes de l'émulation.

Le regne de ces fauſſes opinions n'a-t-il pas fait gémir aſſez long-temps l'humanité, pour qu'enfin il lui ſoit permis de reſpirer un moment? Que l'ambition laiſſe proſpérer les talens, les ſciences, les arts, le commerce & l'agriculture. Elle trouvera de reſte dans les richeſſes qu'enfanteront bientôt le zele & l'activité, de quoi ſatisfaire & ſon avarice & ſes fantaiſies. D'ailleurs ſi ſon inſuffiſance & ſa molleſſe lui rendent plus commode de devoir à la faveur cette opulence, qu'il lui faudroit acquérir par ſon travail; que ſans riſquer de tout perdre, en voulant bruſquer les événemens elle attende de leur cours naturel, que l'autorité ſe joue à ſon tour des ſages précautions des hommes?

Google

Eſt-il beſoin de la force pour amener cette révolution ? Quiconque connoîtra le cœur humain & le jeu des paſſions, ſçaura la préſager avec certitude. Liſez l'hiſtoire de tous les Peuples. Elle apprend que le regne des tyrans a eu un terme; que pareillement les Loix de Lycurgue ont été oubliées. L'oppreſſion conduit au mécontentement, & le mécontentement au déſeſpoir, qui détruit quelquefois l'oppreſſion; mais les foibleſſes mutuelles des hommes permettent tôt ou tard à l'autorité de reprendre le deſſus. Voilà la viciſſitude continue des Gouvernemens. La ſeule différence dans cette variation, eſt que la tyrannie triomphe toujours, & plus ſouvent & plus long-temps que la raiſon & la juſtice. Ainſi Solon, après avoir, par la ſageſſe de ſes Loix, rendu la liberté à ſa Patrie, n'eut même pas la conſolation de ſurvivre à ſon ouvrage. Les Athéniens, ce Peuple qui a plus d'un trait de reſſemblance avec le François, rendirent bientôt les ſoins de ce grand Légiſlateur inutiles, en ſe laiſſant gagner par les artifices du tyran Piſiſtrate, qui, les faiſant rentrer ſous le joug de la ſervitude, ne fut pas long-temps ſans leur apprendre à ſe repentir de leur inconſéquence.

Chaque page des faſtes de l'antiquité fournit, pour ainſi dire, une leçon du même genre, & les Nations n'en deviennent pas plus ſages ! Entiérement aſſervis à leurs paſſions, les hommes pourſuivent aveuglément leurs projets de fortune; ils ne ſe doutent pas que pour y atteindre, ils compromettent, ils ſacrifient ſouvent leurs plus chers intérêts. Lorſque l'autorité ne ſonge qu'à s'étendre, la cupidité s'empreſſe de la ſeconder, pour avoir part à ſes faveurs. L'ambition les perd l'une & l'autre, mais elle ne renverſe les Souverains que momentanément, tandis qu'elle contribue à fouler les Peuples pendant des ſiecles. Par-tout où il y a eu des Rois, on a fini par être eſclave; & quand la Nation a trouvé des vengeurs, rarement ſes chaînes ſont-elles tombées avec la tête du tyran; on a ſeulement changé d'oppreſſeur.

Cet aſcendant qu'obtiendra toujours la dignité ſou-

veraine, & ce defir de complaire au difpenfateur de toutes les graces, ferviront à lui rendre ce que fes excès pourroient lui avoir fait perdre, ou feroient au moment de lui ravir. Pour fe relever, il ne lui faudra qu'un peu d'adreffe. On en peut juger par ce qui fe paffe fous nos yeux. Cette affectation de ne fe montrer qu'à la fenètre d'un entre-fol; cette fermeture de portes dans les inftans de promenade; enfin ce foin marqué pour réunir tout l'extérieur d'une captivité complette, ne paroît au Philofophe qu'un raffinement de politique. Mais la foule infenfée, qui ne fait pas pénétrer au-delà des apparences, ne pouvoit manquer d'être offufquée par cette teinte de gêne & d'abaiffement : or il n'en falloit pas davantage pour l'intéreffer, pour mériter d'en être plaint.

Cependant l'homme fenfé, qui veut connoître la vérité avant que de porter fon jugement, fe dit : comment le Château du Louvre a paru digne de loger un Henri IV, & le Palais des Tuileries ne feroit qu'un cachot pour fes defcendans ! Des bâtimens fi vaftes ne peuvent-ils donc offrir qu'un entre-fol pour afyle ; & lorfqu'on a tant de mains à fes ordres, feroit-il fi difficile & fi long de fe faire préparer un autre appartement ? A la vérité je n'apperçois plus cette profufion fcandaleufe, ce fafte révoltant qui a enfin entraîné l'Etat fur le penchant de fa ruine. Mais le défordre & l'inconduite ne font pas ce qui peut conftituer la grandeur. Elle eft comme le mérite qui brille plutôt par fes qualités perfonnelles, que par fes alentours. Allez au fallon de peinture, vous êtes ébloui en entrant, par la richeffe & l'élégance des dorures qui brillent de tous côtés; néanmoins le bon goût du connoiffeur le fixe d'abord fur les tableaux qui n'ont pour l'ordinaire d'autre ornement que leur mérite ; parce que c'eft là que réfide fûrement le fini, le vrai beau. Ceffons donc de croire qu'une noble fimplicité puiffe jamais rapprocher de l'abjection. C'eft au contraire un tranfparent lumineux, qui montre dans le plus grand jour les qualités intrinfeques, & ne laiffe dans l'obfcurité

que l'imperfection, trop matte pour se faire remarquer sans vernis & sans clinquant.

D'ailleurs supposeroit-on qu'un retranchement d'opulence porte quelque atteinte à la Majesté du Trône ? Avant de prononcer, on doit encore se demander quelles sont les causes qui ont provoqué ce changement de fortune. Tient-il au hasard, aux revers, au caprice des Peuples ? Non. Il a été préparé depuis plus de soixante ans, par les excès du despotisme; & sur-tout par des dissipations, qui en tarissant toutes les sources, savent tôt ou tard trouver leur terme dans un épuisement absolu. Enfin cette descension a été amenée par un Dieu vengeur, ou du moins protecteur de l'innocence; & l'on peut dire avec Racine:

Il a vu contre nous les méchans s'assembler,
Et notre sang prêt à couler :
Comme l'eau sur la terre ils alloient le répandre.
Du haut du Ciel sa voix s'est fait entendre.
L'homme superbe est renversé,
Ses propres fleches l'ont percé (1).

Personne ne l'ignore : on n'a pas eu besoin de charger les voitures; elles étoient toutes préparées; & si on leur eût laissé prendre la route de leur destination, il n'y a point à douter qu'elles ne fussent repassées par un chemin de sang. On ne subjugue pas un Peuple, & un Peuple que l'on regarde comme révolté, sans en répandre à grands flots. Cependant vous trouverez beaucoup de gens qui vous diront, que la Nation se deshonore, en prenant les seules précautions qui peuvent prévenir ces horribles massacres. A Dieu ne plaise qu'elle en vienne jamais à de plus grandes extrémités. Mais qu'on se rappelle si l'opinion a quelquefois voué à l'infamie, même les Peuples qui en brisant leurs fers ont abattu leurs tyrans. César a sans doute laissé loin de lui tous les Souverains de

(1) Esther, Tragédie, acte III, Scene derniere.

l'Univers. César aspirant à la tyrannie, sans que le succès de cette Révolution eût coûté la vie à un seul Citoyen, tomba sous un fer meurtrier; & Brutus en perçant le sein de l'ennemi de la liberté, au lieu de se couvrir d'opprobre, mérita d'être nommé *le dernier des Romains.* Il faut convenir que les opinions ont bien changé; ou, pour mieux dire, une longue habitude de l'esclavage les a singuliérement avilies, puisqu'aujourd'hui le seul acte de maintenir sa liberté contre les efforts, les complots, les perfidies du despotisme expirant, paroît un deshonneur, une honte: comme si la honte ne résidoit pas dans le choix de l'esclavage, qui ne peut convenir qu'à un lâche ou à un hébété.

D'autres, pour faire des prosélytes, prennent une tournure plus adroite; & gémissant du changement de situation qui a suivi le retour de Versailles, ils cherchent à vous persuader que cette existence est vraiment pénible & malheureuse. Mais quand la réalité s'y trouveroit, est-on donc si digne d'être plaint, dès qu'on ne peut s'en prendre qu'à soi-même, des accidens fâcheux qu'on essuie; dès qu'ils ne sont, pour ainsi dire, que le châtiment des crimes qu'on a laissé préméditer? Aman démasqué, a beau se jetter aux genoux d'Esther, en lui disant *qu'il a été trompé;* Aman après cette excuse n'en paroît pas moins un perfide digne du dernier supplice. Les erreurs des Rois furent toujours l'effet de l'illusion: mais qu'un crime soit commis par un mouvement volontaire, ou qu'il soit suggéré, dans tous les cas, ce n'est pas moins un crime: & ceux des Souverains sont d'autant plus graves, que des millions d'êtres en deviennent les victimes, puisque les tentatives qu'ils permettent de faire pour l'accroissement de leur pouvoir, tendent constamment à fouler les Peuples de plus en plus. Où en seroit la France, si trois fois de suite les troupes n'eussent pas refusé d'obéir? Qu'on juge de l'odieux des projets, par les préparatifs qu'on a vu faire. A quoi devoit-on s'attendre dès qu'on a vu reparoître ce Breteuil,

ſi capable de former un Néron, & qui promettoit de réduire Paris avec quinze francs de corde? Eſt-il rien de plus noir, que d'avoir ouvert le ſéjour du crime pour infeſter la Capitale de brigands, qui puſſent y répandre le déſordre, afin de le rejetter ſur le compte des Citoyens, & de paroître autoriſé à les en punir? Puis ce camp de quarante mille hommes, & ce choix du Général le plus digne d'en impoſer aux troupes, qui en recevant ſa commiſſion, avoit juré qu'il étoit ſûr de l'obéiſſance du ſoldat; & ce placard infernal affiché le matin à tous les coins de rue, pour aſſurer au Peuple qu'il pouvoit être dans la plus grande ſécurité, tandis que c'étoit le même ſoir qu'on ſe propoſoit d'en commencer le maſſacre. Quelle atrocité! Enfin pourquoi cet appareil menaçant, ces armes étincelantes, ces canons? L'impoſture répond, *pour faire des évolutions militaires.* Comment vous amenez vos Suiſſes avec tout l'attirail des combats; vous les réuniſſez à pluſieurs eſcadrons de cavalerie; en un mot, les Gardes-Françoiſes avoient ordre de ſe trouver au même rendez-vous, & cela pour manœuvrer! où? dans le lieu le moins propre à faire le genre d'exercice qu'indiquoient l'amas de tant de troupes & cet apprêt martial; dans un lieu choiſi pour la premiere fois; à la place de Louis XV; impraticable à cauſe du pavé; d'une étendue trop reſtreinte; embarraſſée de toutes parts par des chantiers, des pierres énormes, des matériaux, des décombres; & de plus couverte de Peuple les jours de fête. C'eſt là que vous conduiſez une Armée pour s'exercer! Mais on lui a jeté des pierres: — & qui? vos brigands, convenus avec vous-même d'engager l'action, pour vous donner occaſion de tomber ſur un Peuple paiſible, dont vous avez fait une horrible boucherie; lorſque ſe repoſant ſur la foi de vos promeſſes, il reſpiroit tranquillement le frais, quoiqu'inveſti de tous les côtés! *Quid tibi feci meus populus?* a oſé dire une de ces brochures ariſtocratiques. Et le voilà ce qu'on a fait; voilà les ſcenes ſanglantes qui alloient ſe multiplier, ſi la Nation

voyant qu'on en vouloit réellement à sa liberté & à sa vie, n'eût couru aux armes à son tour, pour faire renoncer à des projets aussi barbares.

La fureur du Peuple a d'abord déconcerté l'ambition. Cependant elle s'est promptement remise ; & l'intrigue a sur le champ formé de nouvelles trames, dont les suites auroient été non moins cruelles, si d'autres prétentions, se mettant à la traverse, n'eussent pas provoqué le Peuple à faire encore avorter ces complots. On l'appelle en témoignage, pour lui citer comme un grand acte de confiance, de s'être remis entre les mains de trente mille hommes soulevés. Mais rien ne prouve mieux la bonté de ce même Peuple, que la conduite qu'il a tenue dans cette circonstance. Des incitations secretes & la rage de la faim avoient guidé ses pas. On le reçoit en faisant sur lui plusieurs décharges de mousqueterie. Des forces arrivent : il pouvoit croire qu'il lui étoit permis de tout exterminer. Hé bien ! une révérence l'appaise : tous ses motifs de ressentiment sont oubliés; les applaudissemens succedent aux plaintes, & même aux menaces ; & ceux que son courroux faisoit trembler un instant avant, n'ont pas d'amis de meilleure foi, de gardes plus fideles, de défenseurs plus zélés ; on se met en marche, ramené par les ris & la joie : il semble vraiment qu'on vienne de célébrer les orgies. Quel Peuple ! Le Turc poignarde; l'Italien empoisonne, l'Anglois dresse des échafauds; le François seul souffre des siecles, se souleve à l'extrêmité, & s'appaise comme on veut. Dans la crise la plus vive, qu'on lui donne une marque de bienveillance, qu'on lui adresse un beau discours où l'expression du sentiment se fera entendre, aussi-tôt il est soumis, il est content ; & sa colere ou sa consternation se changent dans la minute en transports d'allégresse. Est-ce bonhommie, est-ce inconséquence ? C'est l'effet de l'une & de l'autre : car elles dominent également dans le caractere national. Aussi l'Abbé Mably a-t-il établi une vérité, qui ne se confirme que trop en ce jour : *c'est qu'il*

n'y a chez le François aucun principe de régénération.

Qu'attendre en effet d'un Peuple qui se laisse abuser sur des faits dont il a été le témoin oculaire ; d'un Peuple qui se refuse maintenant à lire les ouvrages dictés par l'impartialité & le patriotisme, & qui a épuisé dans une semaine trois-éditions de cette brochure si improprement intitulée : *Ouvrez donc les yeux ?* Dans cet écrit, qu'on s'est arraché des mains, l'Auteur ne se contente pas d'excuser les ennemis déclarés de la Patrie, il les préconise, il les exalte, tandis qu'il met sous les pieds le seul Citoyen, qui dans la Chaire Évangélique ait encore osé prêcher aux François des préjugés à proscrire & une liberté à recouvrer !

Celui qui rappelle aujourd'hui les différentes tentatives qui ont été faites contre la Nation, n'a plus l'air de raconter que de pures rêveries. L'intrigue a tellement dénaturé les faits, qu'elle est parvenue à empêcher qu'on pût être d'accord sur les points fondamentaux ; de sorte que si elle n'a pu réussir à se disculper entiérement, elle a su du moins se masquer davantage, en s'enveloppant dans le doute & la confusion des idées. Ainsi tout ce qui étoit trop évident pour être nié, a été rejeté sur ceux que l'ambition a fait agir aussi pour leur propre compte.

Sans doute il s'est tramé des conspirations qui ont eu des moteurs différens, & divisés d'intérêts. Mais les uns n'excusent pas les autres, parce que le but de tous étoit l'asservissement du Peuple, & qu'il a également eu à souffrir de l'effet des manœuvres respectives de chaque prétendant. Avec quelques réflexions, il est impossible de prendre le change & de les confondre. Si, dans l'intention d'envahir l'autorité, un Prince a fait mourir de faim toute la France, & particuliérement la Capitale pendant six semaines, pour aigrir de plus en plus les ressentimens & amener le Peuple à déposer la Famille regnante, pendant ce temps, une autre cabale formoit le projet d'enlever le Roi, pour le mettre à la tête d'une armée, afin de soumettre la Nation, & de rendre à la Noblesse

& au Clergé des droits que la raiſon & la juſtice leur refuſent; & qu'ils veulent pourtant recouvrer, à quelque prix que ce puiſſe être. Heureuſement ces deux complots ſe ſont croiſés par haſard, & ont été l'un & l'autre renverſés par leur choc. C'eſt peut-être la ſeule fois que l'inconſéquence du Peuple l'a ſi bien ſervi. Payé pour travailler à ſa perte, il n'a pas ſçu gagner l'argent qu'il avoit reçu ; & l'ambition en devenant ſa dupe, lui en a fait faire aſſez pour le ſouſtraire à un autre péril auſſi imminent. Voilà comme le Ciel emploie ſouvent les méchans eux-mêmes, pour traverſer les perfides deſſeins de leurs pareils, & faire mutuellement échouer leurs complots. Car les Peuples ſont à l'inſtar des enfans, & ſi un génie tutélaire ne veilloit ſans ceſſe à leur conſervation, ils ſeroient à chaque inſtant les victimes de leur crédulité & de leur étourderie.

A l'époque de ces grandes criſes, tous les Citoyens ont frémi. Encore aujourd'hui ils tremblent avec juſte raiſon pour leur liberté & leur vie; cependant c'eſt en vain qu'un zele pur & ſincere prendroit la peine d'éclaircir la vérité : ſon expoſé ne leur reſſembleroit qu'un tiſſu d'erreurs. J'ai oui reprocher au *Peintre Politique*, d'avoir voulu démontrer que le Miniſtere touchoit au moment de redevenir plus puiſſant que jamais, quoiqu'il affectât encore de ſe tenir à l'écart; comme ſi l'Acteur qui attend le moment de paroître dans la couliſſe, n'étoit pas toujours un perſonnage qui doit concourir au dénoûment. On a dit auſſi qu'un Breteuil n'avoit pas aſſez d'eſprit pour réunir autant de méchancetés qu'on lui en donne dans cet ouvrage : comme ſi encore la conduite de ce courtiſan n'eût pas déſigné dans toutes les circonſtances le caractere le plus farouche & l'homme le plus fin. Le ſeul trait qu'on vient de rapporter de ce placard affiché par-tout, pour inſpirer au Peuple une ſécurité trompeuſe, afin de l'égorger plus aiſément, & qui a été le début de ce Miniſtre dans ſa ſeconde Admi-

niſtration, n'annonce-t-il pas autant d'adreſſe que de noirceur? Il ne faut point confondre l'eſprit avec le génie; ni oublier que celui-là ne peut pas être un imbécille, qui a ſçu, pour ainſi dire, ſe tirer du néant pour s'élever aux premieres places d'un Empire.

Une anecdote aſſez plaiſante, & relative au Peintre politique, eſt celle-ci. Pendant qu'on imprimoit cet ouvrage, une perſonne, qu'on va juger, en avoit lu les premieres feuilles, & s'étoit extaſiée en y trouvant qu'on relevoit avec chaleur les écarts de l'Aſſemblée Nationale: la même perſonne avoit ajouté, *que dès qu'on travailloit en ce genre, il n'étoit pas poſſible de faire du mauvais*. Mais quand elle en fut rendue à la concluſion, & qu'elle vit que cet ouvrage, au lieu de tendre à la diſſolution de l'Aſſemblée Nationale, avoit au contraire pour objet de la prévenir, ne voulant pas paroître ſe rétracter ouvertement, elle reprocha à l'Auteur de la contradiction dans ſon ſyſtême. A l'en croire, on ne devoit reprendre l'Aſſemblée Nationale des fautes commiſes par l intrigue, que pour la convaincre publiquement d'incapacité, & non pour faire ouvrir les yeux aux hommes de bien qui s'y trouvent, & obtenir d'eux qu'ils la déterminent à s'amender. Ce but en effet ne peut convenir à la cabale, puiſqu'il tend à faire ceſſer les réclamations & les plaintes générales, qui l'encouragent à redoubler ſes efforts, dans l'eſpérance de pouvoir s'élever ſur les ruines de cette Aſſemblée. Auſſi ce bon Patriote aſſura-t-il que cet ouvrage ne ſe vendroit point, & qu'il y mettroit bon ordre. O Nation, vous ſerez donc éternellement le jouet des ambitieux & des intriguans! Je vois que dans tous les ſiecles, ils n'ont rien oublié pour vous tromper, pour vous cacher la vérité, pour vous rendre les dupes de leurs artificieux menſonges; & malheureuſement ils n'ont que trop bien réuſſi, même vis-à-vis des Peuples les plus éclairés. L'hiſtoire ancienne en offre un exemple, qui peut-être ne paroîtra pas ici un hors-d'œuvre.

Plutarque rapporte qu'un Roi des Orchoméniens,

en Achaïe, nommé Piſiſtrate, ſe diſtinguoit en témoignant plus d'affection au Peuple qu'à la Nobleſſe. Les Grands, outrés d'une préférence qui bleſſoit autant leur orgueil, qu'elle gênoit leur ambition, ſe ſaiſirent de lui, & le mirent en pieces. La diſparition ſubite de ce Prince ne manqua pas de répandre l'allarme chez le Peuple, qui auſſi-tôt accourut ſur la place publique, pour demander avec menaces ſon Roi, ſon ami, ſon protecteur. Mais alors le plus jeune des fils de ce Monarque, qui avoit été du nombre des conjurés, ſe préſenta avec un air d'aſſurance à la multitude, & lui dit que ſon pere avoit été enlevé par les Dieux & tranſporté ſur le Mont-Piſée. Cette impoſture produiſit ſon effet: un Peuple toujours enclin à la ſuperſtition, entendant parler au nom des Dieux, ne crut pas devoir rien approfondir; il convertit ſes tranſports de colere en actions de grace, & le meurtre le plus affreux reſta ſans vengeance. Ainſi la Nobleſſe fut ſauvée. Son crime lui livra le Peuple, qu'elle vexa, qu'elle tyranniſa de mille manieres, pour prix de l'avoir épargnée.

Si la ſuperſtition n'a plus autant d'empire en France, il n'en eſt pas de même de l'illuſion. Qu'il eſt grand le nombre de ceux qui ont pu ſe laiſſer perſuader qu'une contre-révolution ne pourroit jamais empirer l'état des choſes! Cependant chez une Nation éclairée, doit-on ignorer à quels excès ſe porte le pouvoir, quand un Peuple déjà pouſſé à bout n'a ſçu lui oppoſer que des digues vacillantes & frêles? Ce fut toujours à la ſuite de l'anarchie, que s'établit le deſpotiſme le plus tyrannique; & cette vérité avertit combien il eſt important que l'œuvre de la régénération s'acheve. Tout le monde ſouffre. Rangs, états, fortunes, tout eſt renverſé. Mais à qui doit-on s'en prendre? & ce chaos n'eſt-il pas l'ouvrage de ceux qui ont intérêt de provoquer la diſſolution de l'Aſſemblée Nationale? Ce ne ſont point les douleurs aiguës que l'on reſſent dans une opération chirurgicale, qui peuvent faire déſeſpérer de ſon ſuccès. Il

faut, pour en juger, attendre que le premier appareil soit levé; & l'on ne martyrise le Peuple aujourd'hui, que pour ne pas lui laisser la patience d'aller jusques-là.

Dès qu'il ne restera plus rien à démolir, on sera contraint nécessairement de reconstruire; & quelque lenteur qu'y pourront mettre encore les Ouvriers, par l'effet de la mauvaise volonté du plus grand nombre, l'édifice s'élevera, & offrira successivement de nouveaux refuges aux Citoyens qui ne sçavent plus que devenir. Bientôt le courage & l'activité renaîtront; le Commerce, qui marche à leur suite, redonnera de la vigueur à l'Agriculture, & ramenera la circulation. Enfin le dernier des Citoyens reposera alors sous la sauve-garde inviolable des deux mobiles du bonheur public: *la liberté individuelle & la sûreté des propriétés.*

Quand une contre-révolution ne conduiroit qu'à l'ancien ordre de choses, ne seroit-elle pas le comble du malheur? Est-il possible qu'on ait oublié jusqu'à quel point les droits de l'homme avoient été foulés aux pieds par cet odieux régime? Il y a des gens qui vous disent tranquillement: mais j'ai lu la liste des prisonniers mis à la Bastille depuis trente ans à-peu-près, & année commune, leur nombre ne passoit pas vingt. D'autres, plus stupides encore, vous assurent que puisqu'il n'y a plus de Bastille, il ne peut plus y avoir de lettres de cachet. Vous avez lu la liste des victimes d'une puissance arbitraire! Mais êtes-vous bien certain que ce soit la véritable? Il est très-sûr au contraire que les papiers les plus importans de ce dépôt d'iniquités ont été soustraits. Vous ne vous défierez donc jamais de l'intrigue? Forcée d'avouer, elle fixe un nombre, pour ne pas permettre à votre imagination d'aller au-delà. Au reste, supposez que la mauvaise foi n'ait point altéré le calcul qui vous a été présenté, & vous n'en serez pas moins dans l'erreur. Car vous ne voyez que vingt prisonniers arrêtés chaque année par les ordres du Gouvernement, & moi j'en découvre à ce compte cent cinquante ou deux cents, puisque

bien loin que la Bastille fût le seul cachot creusé par le despotisme, il en existoit encore en France vingt ou trente autres. Tels étoient la Salpêtriere, Saint-Lazare, Bicêtre, Charenton, Saint-Yon, le Mont Saint-Michel, Pontorson, &c. &c. &c. Toutes ces prisons existent encore; & l'on s'en reposeroit bonnement sur la démolition de la Bastille, si une contre-révolution venoit renverser la barriere dont l'achevement de la Constitution doit enceindre l'autorité! Lors même que tous les cachots seroient détruits, que de mains s'empresseroient alors d'en reconstruire de nouveaux, pour complaire à la tyrannie ! A-t-elle jamais manqué d'esclaves ou de bourreaux à ses ordres?

Toutes les plaintes qui s'élevent dans le public contre l'Assemblée Nationale, ne portent que sur le renversement de toutes les professions & de toutes les fortunes. Pour moi, Monsieur, je trouve que l'intrigue & la mauvaise volonté ont glissé dans ses opérations un vice dont les suites sont on ne peut plus inquiétantes. Je ne parle pas seulement de la lenteur affectée qui a été mise dans l'organisation des Municipalités & des Districts, ni de tout ce qu'on a à craindre tant que ces grands ressorts de la nouvelle administration ne seront pas montés, pour commencer à donner le branle à la machine. Vous concevez bien qu'on ne traîne en longueur sur des objets de cette importance, qu'afin de gagner du temps; parce qu'il est certain, que si avant le moment de cette premiere vibration, il pouvoit survenir quelqu'événement qui arrêtât tout-à-coup les opérations, alors tous les décrets de l'Assemblée Nationale se réduisant à de vaines maximes, son travail seroit pour jamais anéanti; & le Peuple n'ayant encore joui de rien, s'en consoleroit plus aisément. Mais à ces appréhensions j'en joins encore une à laquelle personne ne paroît songer, & qui tient pourtant à l'essence de la Constitution. Il est de toute certitude que si la responsabilité des Agens du pouvoir exécutif n'étoit point mieux ou plus for-

mellement prononcée qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour, la Nation ne tarderoit pas à rentrer sous la dépendance des Ministres.

Quoi qu'on en puisse dire, j'insisterai toujours sur ce point, c'est le capital : jamais il n'y aura de vraie liberté, dès que l'ambition des Ministres ne sera pas circonscrite dans des bornes qu'ils ne pourroient franchir sans se compromettre. Il faut que des Loix précises & irréfragables les citent au Tribunal de la Justice, si-tôt qu'ils se rendront répréhensibles; autrement on doit s'attendre que l'impunité leur sera assurée comme auparavant. Qu'on en juge par ces déférences & cette souplesse que leur a déjà montré si ouvertement l'Assemblée Nationale. En vérité, on pourroit presque dire qu'elle touche de bien près à l'asservissement.

Lorsqu'on a tant de preuves de l'ascendant que sçait toujours prendre le pouvoir exécutif, ce n'étoit pas assez, sans doute, que de décider simplement que les Agens de ce pouvoir seroient à l'avenir responsables de leur conduite. On devoit en outre les astreindre à rendre compte chaque année de cette conduite; on devoit sur-tout soumettre particuliérement l'administration des finances à une inspection rigoureuse & publique. Tous les cahiers le demandoient unanimement, & la prudence l'exigeoit ainsi.

Comment arrêtera-t-on les désordres de la cupidité; comment réformera-t-on les dépenses superflues; comment réduira-t-on à une juste mesure les sacrifices du Peuple, si un mystere impénétrable enveloppe éternellement la partie des finances? Cependant on fait à la Nation des demandes excessives; des impôts même sont accordés; & non-seulement les François ne connoissent point la situation de leurs finances, mais encore leurs Représentans, mais encore les Membres du Comité qu'ils ont établi à cet effet, n'ont pu obtenir du Ministre cette connoissance. Aussi qu'en résulte-t-il? qu'on ne fait en cette partie que des opérations manquées; qu'on se permet un gaspillage qui absorbe tous les secours; & qu'enfin

malgré

malgré la fonte d'une grande portion de l'argenterie du Royaume, malgré le don des bijoux les plus précieux, malgré le ſupplément du quart relatif au revenu, on a encore beſoin de la reſſource empoiſonnée d'un papier-monnoie, qui ſuffit pour atteſter la certitude d'une banqueroute même prochaine.

Quand l'Ouvrage que je vous fais paſſer ne ſerviroit qu'à démontrer le danger de ces expédiens, que tant d'exemples malheureux ont repréſentés comme étant toujours funeſtes ; cet article ſeul le rendroit, dans ce moment, de la plus grande utilité. Je vous avoue que je ne m'attendois pas qu'une Aſſemblée Nationale pût jamais adopter un pareil moyen. Ce n'eſt point à un Peuple devenu Légiſlateur, qu'il convient d'avoir recours à de vains palliatifs. Des mots ne changent pas la nature des choſes ; & ſi la Caiſſe d'Eſcompte étoit déjà plus qu'obérée avant que l'Aſſemblée Nationale l'eût adoptée, ce n'eſt pas cette adrogation qui pourra la mettre au pair, lorſque l'Etat, ſon principal débiteur, eſt lui-même ruiné totalement. En vain dira-t-on qu'on doit ſur ce point s'en rapporter à la longue expérience d'un Miniſtre éclairé. Dès que les réſultats n'ont jamais répondu aux attentes, que même ce ſont ces réſultats qui ſont devenus une des ſources du mal, en offrant à la cupidité & à la diſſipation une facilité de plus pour ſe ſatisfaire, je réponds à mon tour que c'eſt une dériſion que de parler alors d'expérience.

Il y a pareillement dans cet ouvrage quelques autres articles du plus grand intérêt. On y trouvera ces développemens lumineux que j'ai déjà annoncés au Public, ſur le ſyſtême de la converſion de tous les impôts en un ſeul, & ſur les avantages incalculables qu'une telle opération ne peut manquer de produire. Ce même ouvrage contient auſſi un apperçu ſur l'éducation, qui convient parfaitement aux circonſtances. On ne peut ſe le diſſimuler, c'eſt principalement la génération ſuivante qui doit profiter de la révolution qui s'opere ; & de même qu'on établit de nouveaux

principes, ou plutôt qu'on revient à ceux de la nature & de la raiſon, que la ſuperſtition & les paſſions humaines avoient à l'envi altérés & proſcrits; de même auſſi il devient inſtant de former de nouveaux hommes, ou, pour mieux dire, de les ſtyler déſormais conformément à l'ordre de choſes qu'on leur prépare. Vous verrez, Monſieur, que rien ne tend mieux à ce but que le plan d'éducation indiqué dans cet ouvrage. En démontrant combien la routine adoptée par les Colleges, eſt contraire au développement des différens talens qu'on peut avoir reçus de la nature, il fait ſentir le ridicule de donner à tous les hommes les élémens d'une ſeule ſcience; comme s'ils étoient tous deſtinés à remplir dans la ſociété le même emploi. C'eſt là que j'ai puiſé le ſujet du *dernier coup porté aux préjugés & à la ſuperſtition*, ainſi qu'il ſera aiſé de s'en appercevoir. Mais ce dernier ouvrage eſt également venu dans un temps où tout volume commençoit à paroître effrayant. J'ai ſçu qu'il avoit été dit en parcourant les titres des chapitres de cet ouvrage, ſur ceux relatifs au Clergé : *c'eſt une affaire terminée, il eſt inutile de s'en occuper;* & ſur ceux qui traitent de la Religion : *il faut attendre que les opérations politiques ſoient achevées, enſuite nous pourrons venir à la morale.* Qu'une pareille légéreté regne dans le Public, & qu'elle s'y maintienne, alimentée par l'eſprit de parti; voilà ce qui ne paroîtra pas très-extraordinaire, parce que le fanatiſme fut toujours aveugle & inſenſé : mais que la même inconſéquence réſide au centre d'une Aſſemblée de Légiſlateurs; qu'il ne s'en trouve aucuns ou preſque aucuns qui méditent & qui peſent les réflexions du zele & du patriotiſme; c'eſt ce qui prouve que dans cette Aſſemblée, il y a plus d'hommes ordinaires, plus d'intriguans, plus d'ambitieux, que d'êtres animés de l'amour du bien. N'avoir ni plan tracé, ni marche sûre; ſe conduire au jour le jour; & ſe décider moins d'après ſes lumieres & ſon opinion, qu'en ſuivant l'impulſion trompeuſe que donne l'aſſentement, non pas du Public, mais d'aſſiſtans dont la pluralité

eſt compoſée comme l'on veut par l'effet de la diſtribution des billets ; ſacrifier par conſéquent à tous les intérêts particuliers ou à la cabale ; eſt-ce donc la maniere de faire des opérations utiles ? Auſſi n'en trouveroit-on pas une ſeule qui fût complettement avantageuſe : auſſi doit-on craindre qu'il n'y en ait pas une ſeule ſur laquelle une ſeconde Légiſlature ne ſoit obligée de revenir.

Ce ſeroit vraiſemblablement crier dans le déſert, que d'obſerver qu'il faut être rendu au plus haut degré de la dépravation, pour vouloir faire marcher la morale après la politique, dont elle doit être l'unique baſe. Quelles vertus trouverez-vous chez des hommes qui n'auront aucuns ſentimens de Religion ; & que leur ſerviront la ſageſſe de vos Loix & vos belles maximes, ſi leur corruption leur permet de s'en jouer ? Quand l'erreur eſt une fois détruite, la plus grande imprudence politique que l'on puiſſe commettre, c'eſt de paroître néanmoins reſpecter toujours la même illuſion. Une incrédulité générale eſt la ſource de tous les vices, de tous les déſordres, de tous les attentats, parce qu'émouſſant les remords, elle enhardit l'ame à ſe livrer ſans réſerve à tous ſes mauvais penchans. Pourquoi la claſſe des Grands eſt-elle ſi perverſe, ſi diſſolue ? Pourquoi le Peuple de la Capitale & des autres grandes Villes eſt il ſi débauché, ſi rempli de mauvaiſe foi & de méchanceté ? Cela ne vient-il pas d'un fonds d'athéiſme qu'enfante néceſſairement le mépris de ſa Religion ? Ce ne ſont point des Autels abandonnés, c'eſt un culte effectif qu'il faut aux mortels pour les rappeller ſans ceſſe à leurs devoirs. Subſtituez donc à des préjugés reconnus, une doctrine ſimple & convaincante, celle qui prêtera le moins aux ſophiſmes, celle qui ſe rapprochera le plus des lumieres intérieures & de la raiſon.

Comment peut-on dire que l'opération concernant le Clergé a été terminée par le décret qui a déclaré les biens de l'Egliſe à la diſpoſition de l'Etat, lorſqu'il n'y a de fait en cette partie que ce qui étoit

propre à grossir le nombre des mécontens. On a aggravé les dégoûts inséparables d'une condition qui n'est plus conforme ni aux mœurs, ni à la croyance, en faisant espérer aux Ecclésiastiques un changement qui ne s'effectue point, & dont la perspective est un tourment de plus pour ceux qui attendent, & une désolation pour ceux qui n'apperçoivent dans cet arrangement que la misere & le malheur prêts à les accabler au premier jour. Est-il possible qu'on se soit imaginé que tout devoit se réduire à l'égard du Clergé à une opération de finance? On ne voit donc plus par-tout que de l'argent à demander, que de l'argent à prendre; & l'esprit fiscal, au lieu de disparoître, prend chaque jour un accroissement nouveau!

Une réforme dans l'état ecclésiastique offroit pourtant les plus grands avantages, tant moraux que politiques. Elle devoit conduire avant tout à la restauration du culte, pour amener l'amendement des principes & des mœurs. On a regardé comme une pure plaisanterie le propos de ce Député qui avoit demandé, *si en réglant les droits de l'Homme, on ne devoit pas aussi régler ceux de la Divinité?* Mais je pense qu'il s'est dit dans l'Assemblée Nationale peu de vérités aussi importantes que celle-ci. Bien loin que le Peuple ait quelque fruit à retirer des dispositions prises relativement au Clergé, elles ne peuvent manquer de lui être très-funestes, puisqu'en prenant les biens de l'Eglise, en les vendant, c'est déterminer la destruction plus ou moins hâtive de l'état ecclésiastique; & faire présager la propagation de l'impiété & du crime dans toutes les parties du Royaume, si-tôt que les Peuples se trouveront sans morale publique.

Si la raison & l'humanité exigeoient à l'envi qu'on brisât les chaînes de tous les Religieux, même celles de tout Ecclésiastique, pour que les hommes ne connussent désormais d'autres engagemens que ceux que leur commande l'honneur, de concert avec la

nature, le bien public demandoit aussi qu'on pourvût à la conservation de ces établissemens, si propices à la société. C'eût été en assurer la durée, que de leur donner une organisation qui ne dût plus rien à la superstition & aux préjugés. L'extinction de tous les Ordres Religieux est maintenant aussi sûre que prochaine. Mais des Législateurs plus versés en politique, ou plus animés du desir de faire le bien, auroient pressenti qu'en rendant la liberté aux Cénobites, il ne falloit rien négliger pour les attacher à leurs anciennes solitudes, ou pour empêcher qu'elles ne devinssent entiérement désertes. Etoit-il si difficile de leur rendre ce séjour moins sauvage, moins triste, moins ennuyeux ? On a dû remarquer depuis quinze ans, qu'en général les Religieux paroissoient tendre insensiblement à leur extinction, tandis que les Congrégations libres, & même les Ordres Réguliers, occupés, soit à l'instruction de la jeunesse, soit au soin des malades, admettoient constamment une grande quantité de sujets à leur noviciat. Tout se réduisoit donc à distribuer aux Religieux des tâches, pour les arracher à cette inertie qui les harcele; & pour leur restituer la considération publique, en les faisant devenir des êtres utiles à la société. C'est l'humanité inepte & sans expérience, c'est l'humanité souffrante qui depuis long-temps les appelle tous à son secours; car il est reconnu qu'il n'y a point d'institution plus propre que les Corps monastiques, à l'administration des hôpitaux & à la conduite des maisons d'éducation. Telle est la vérité importante dont je crois avoir établi la démonstration dans *le dernier coup porté aux préjugés & à la superstition*, & l'ouvrage que je vous adresse, Monsieur, servira à en rappeller le souvenir à une prochaine législature, s'il en est temps encore, ou si la cabale permet d'y arriver.

Il ne faut pas se le dissimuler: l'ambition des Grands doit autant redouter cette seconde époque, que les bons Citoyens ont intérêt de la desirer. Aussi vous voyez comme dans l'Assemblée Nationale & dans le

Public, l'intrigue se remue pour empêcher qu'elle n'arrive. Néanmoins ce moment ne seroit peut-être pas encore celui qui doit fixer définitivement la prospérité de l'Etat, fondée sur le retour du patriotisme & d'un vrai dévouement au bien public. Mais les sentimens commenceroient à s'épurer : la machine se trouvant déjà en action, ne laisseroit plus l'espérance de ramener les choses à l'ancien régime : & l'esprit de parti n'ayant plus d'objet, les têtes cesseroient d'être exaltées. Enfin c'est alors qu'on sentiroit combien l'avantage individuel est subordonné à l'intérêt public ; & que du moment que dans un Empire il n'y a plus ni harmonie, ni confiance, ni commerce, ni Sciences, ni Arts, il n'y a plus aussi de jouissances & de plaisir pour qui que ce soit.

S'il importe au François d'ouvrir les yeux, pour se garantir des pieges sans nombre que lui tendent ses ennemis, il devient donc instant de lui communiquer les lumieres qu'un Citoyen plein de zele pour sa Patrie a pris soin de recueillir pour l'utilité générale. Cet ouvrage n'auroit-il que le mérite de présenter un tableau fidele des vices de l'ancien Gouvernement, qu'il ne seroit pas à mépriser. Ce sont les erreurs commises qui constituent l'expérience : c'est l'expérience qui conduit à la perfection, On dédaigneroit aujourd'hui ce miroir fidele de la vérité, qu'on y reviendroit dans un autre temps. Le sort d'un ouvrage de fonds ne peut pas être celui de ces brochures que font éclore l'esprit de parti ou des intérêts du moment ; sont-ils évanouis ? la brochure n'a plus d'objet, & tombe dans l'oubli avec son principe : au lieu que les vérités politiques & morales offrent des leçons pour toutes les circonstances, & même pour tous les siecles.

C'est sous ce point de vue que la collection des analectes qui se trouve dans cet ouvrage, doit paroître des plus précieuses. Il ne peut être que très-utile de réunir dans un même Recueil ce qui a été le plus profondément pensé & le plus vigoureusement exprimé

par les Auteurs les plus célebres, sur le bonheur des Peuples en général; & contre les entreprises particulieres, qu'une autorité oppressive avoit depuis longtemps formées en France avec trop de succès. Il seroit sans doute difficile de trouver un traité de droit public plus complet que celui qui forme le fond de cet ouvrage. Ainsi tout monument qui sert à établir les droits des Nations, à dévoiler les manœuvres de l'intrigue, à combattre les efforts soutenus d'un pouvoir ambitieux, est un monument qui mérite d'être consulté & connu.

Voici, Monsieur, ma derniere observation sur cet ouvrage : comme le présent affoiblit pour l'ordinaire le souvenir du passé, vous serez peut-être surpris de voir donner des applaudissemens à plusieurs personnes, qui depuis une année ont grandement perdu dans l'opinion publique. Mais c'est là l'histoire du cœur humain; & le changement de scene devoit nécessairement faire aussi changer de costume & de ton aux Acteurs. Ainsi j'unirois moi-même ma voix à celles qui pourront s'élever contre les éloges que les Parlemens reçoivent dans cet ouvrage, & que leur méritoit la courageuse & noble fermeté qu'ils montroient alors. Sans doute je suis éloigné de prétendre que leur conduite se soit constamment maintenue irréprochable depuis le commencement de la Révolution. Mais si les hommes d'Etat pouvoient être excusables lorsqu'ils foiblissent ou qu'ils s'oublient, ne peut-on pas dire qu'on a provoqué leurs écarts, en paroissant trop méconnoître que c'est à eux que la Nation est redevable de l'occasion qui se présente pour elle, de recouvrer sa liberté ? Jamais donc on ne rencontrera chez les hommes qu'ingratitude & injustice ! N'est-on pas allé jusqu'à reprocher aux Cours Souveraines les calamités présentes, en se plaignant de ce qu'elles avoient refusé l'enregistrement de deux impôts inventés par le Ministre le plus dissipateur, (M. de Calonne) exigés, la baïonnette sur la gorge, par le Cardinal de Loménie & le Baron

de Breteuil, & convoités par la Cour la plus avide & la plus dépensiere? *Avec ces deux impôts*, dit-on, *les choses seroient allées leur train ordinaire, & l'activité des affaires auroit empêché de s'appercevoir de cette surcharge.* Quel raisonnement pitoyable! quelle inconséquence! Mais la misere n'avoit-elle pas dès-lors anéanti le Commerce? mais n'est-il pas de toute certitude que c'eût été reculer seulement le moment de l'explosion, & en rendre par ce retard l'événement plus terrible? Oui, le François se montre aussi incapable de travailler à son bonheur, que peu digne de l'obtenir; lorsqu'il ne veut point se rappeller, qu'avec une administration qui n'étoit alors qu'un brigandage, ces deux impôts seroient devenus insuffisans, avant peut-être qu'il se fût écoulé deux années, par une suite naturelle de tant de déprédations, de soustractions, d'exportation d'argent; & que l'épuisement le plus affreux en conduisant au désespoir, auroit amené la révolution la plus meurtriere. Qu'on adresse aux Parlemens les reproches qu'ils peuvent mériter; mais qu'on ne cherche pas à les rendre responsables de l'inconduite de l'Assemblée Nationale; à moins qu'on ne les mette sur la liste de ceux qui se sont intrigués pour lui faire commettre des fautes.

Puisqu'on déclame tant contre les Corps politiques, moitié séduits, moitié abusés, afin de leur faire perdre la confiance du Peuple, comment ne s'est-il élevé aucune réclamation contre cette Cour établie provisoirement pour juger les crimes de Leze-Nation? C'est que les instigateurs se sont bien gardés de décrier sa conduite; quoiqu'elle se soit deshonorée aux yeux de la postérité, en se prêtant aux vues de l'intrigue, par des raffinemens dans la procédure, & par des délais qui indiquoient assez l'intention de gagner du temps pour affoiblir les ressentimens & pour arracher au glaive de la Justice des têtes proscrites par l'opinion publique. Quel est le bon Citoyen qui n'a pas dû être révolté de l'indigne Comédie jouée dans

l'affaire du Baron de Bezenval? N'osant pas dire qu'il est innocent, on a publié que nul témoin ne l'avoit chargé grièvement. Mais je demande à mon tour quels sont ces témoins : je demande si l'on a bien appellé les seuls qui devoient être entendus : *je demande pourquoi aucun Soldat Suisse n'a été admis à déposer* ; *pourquoi même on a renvoyé des gens qui auroient attesté des faits dont on redoutoit d'obtenir la preuve, lorsqu'on avoit l'air de la rechercher?* Je demande enfin si dans une affaire de cette nature, des faits constans pour toute l'Europe, en attestant le complot formé contre la Nation, ne déposoient pas suffisamment contre ceux qui s'étoient chargés de l'exécution. On répond *qu'on vouloit seulement tenir Paris en respect.* Mais dès l'instant qu'il s'est soulevé, quelle boucherie, si les Troupes n'eussent pas refusé d'obéir à ce Baron de Bezenval, *qui sûrement aura la générosité de faire grace à la France de ses dommages & intérêts.* Je sais bien les raisons qu'on peut alléguer pour excuse. Cependant il est des attentats qui devroient éclipser toutes les considérations. On n'a jamais inventé de supplices assez cruels pour les régicides; & l'impunité est acquise au crime de Leze-Nation! O Peuples trop faciles à aveugler ou à corrompre, on a raison de vous écraser, quand on vous trouve toujours & si bons & si foibles! Au surplus, puisque l'éminence des rangs de la société en impose au point de ne pas même permettre de lancer un jugement contre ceux qui les occupent, ouvrez tout uniment vos prisons ; & quand vous trahissez votre conscience aussi ouvertement, ne cherchez pas encore à en imposer au Peuple, en feignant à ses yeux de remplir vos devoirs. D'ailleurs vous aurez beau faire, croyez que vous trouverez toujours quelqu'un qui vous devinera. Le seul appareil qu'on a d'abord mis dans les interrogatoires, devenoit suspect. De-là on a annoncé au Public l'élargissement d'un homme dont le procès n'étoit pas encore en état d'être jugé; afin sans doute de le regarder comme blanchi, si le Peuple fût demeuré tranquille; ou d'exciter une insurrection

qui pût armer les Citoyens contre les Citoyens, & devenir les hostilités d'une guerre civile. Si le succès n'a pas répondu à l'attente, il faut convenir qu'il s'en est peu fallu. Je ne crains point de le dire, c'est par une conduite aussi coupable que vous le justifiez, ce Peuple, des meurtres dont il s'est souillé; si toutefois on peut mettre au rang d'un assassinat, sa vengeance, lorsqu'elle est légitime; une vengeance nécessaire, puisqu'elle l'a sauvé, en jettant la terreur chez ses ennemis; une vengeance qu'il n'auroit pas obtenue, lorsqu'on refuse même aujourd'hui de lui rendre justice.

Vous avez vu, Monsieur, par les dernieres paroles de mon Ami, qu'il n'a pas emporté au tombeau toute la confiance qu'il avoit puisée dans le traité de l'Administration des Finances. Cet ouvrage indique chez son Auteur & des principes & des moyens. Cependant, si l'on en juge aujourd'hui d'après les faits, j'avoue qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir. Je ne suis point le contempteur de M. Necker : mais je ne puis être aussi son admirateur. Il y a des nuances dans sa conduite depuis son rappel au Ministere, qui offusqueront toujours l'homme impartial. Sans répéter ici ce que j'en ai dit dans le Peintre Politique, je pourrois citer de nouvelles contradictions dans ses principes qui sont frappantes. Qu'on prenne le Compte rendu en 1781, qu'on passe à l'article de la Caisse d'Escompte, & l'on y lira : « Personne n'a lieu de se plaindre, puis- » que les billets de cette caisse *ne sont donnes qu'à* » *ceux qui les préferent*, & qu'à chaque instant on peut » en recevoir la valeur en argent.........Cet établissement » n'a d'autres motifs que le bien du Commerce, la » modération de l'intérêt de l'argent & la plus grande » activité de la circulation.

» Mais si c'est une exagération que de voir dans » la Caisse d'Escompte d'autres avantages, on se trompe » plus fortement encore *dans la crainte qu'on vou-* » *droit répandre, sous prétexte qu'on pourroit abuser des* » *billets de cette Caisse, & contraindre un jour à les rece-*

» *voir en paiement.* Il est aisé d'appercevoir que si » Votre Majesté adoptoit jamais un systéme *aussi* » *dangereux & aussi funeste pour la France* & pour son » crédit que celui d'une création de papier-monnoie, » ce n'est pas *l'existence actuelle des billets de Caisse* » qui favoriseroit une pareille idée. Au contraire, l'uti- » lité qu'on peut tirer d'une Caisse d'Escompte, con- » tenue dans de justes bornes, ne seroit qu'un avantage » de plus à sacrifier entre tant d'autres à *la fausse con-* » *ception des billets-monnoie ;* & ce n'est pas certai- » nement *la simple ressemblance de deux morceaux de* » *papier* qui peut faire disparoître aux yeux des hom- » mes sensés *la différence énorme qui existe entre un* » *papier de Caisse qu'on reçoit librement & qui repré-* » *sente un dépôt réel, & un billet purement fictif que l'on* » *est forcé de recevoir en place d'argent.*

» Mais l'opinion de Votre Majesté & sa parfaite jus- » tice bien plus encore que les raisonnemens, doivent » rassurer sur la crainte de voir jamais se reproduire » un nouveau systême de papier-monnoie, *dont une* » *fatale expérience a suffisamment désabusé* ».

Paroîtra-t-il concevable, d'après un exposé aussi précis, que ce même M. Necker, blessant à la fois & *l'opinion* & la *justice de Sa Majesté*, trahissant, suivant ses aveux, l'intérêt de la France, & rétractant ses propres principes, se soit empressé, en rentrant dans l'Administration, de faire rendre un Arrêt du Conseil pour forcer de recevoir *en place d'argent* ces mêmes billets que la contrainte, dans aucun cas, ne devoit jamais faire entrer dans la circulation; parce que *certainement* ce n'est pas *la ressemblance de deux morceaux de papier* qui peut faire *disparoître cette énorme différence* entre un papier de Caisse *reçu librement* & représentant *un dépôt réel*, & un billet *purement fictif* que l'on est *forcé* de recevoir en place d'argent; parce qu'enfin *une fatale expérience a suffisamment désabusé* du systême du papier-monnoie.

M. Necker, pour justifier l'incohérence de ses discours & de sa conduite, allégueroit-il que cet Arrêt

du Conseil n'est pas son ouvrage ? Mais lorsqu'en derniere analyse il vient encore de consolider l'adoption de ce funeste systéme en le proposant à l'Assemblée Nationale, & cela à une époque où le papier de la Caisse d'Escompte ne représentoit plus de dépôt réel, par l'effet de l'abus qu'en a su faire le Gouvernement ; où même on pouvoit dire que cette Caisse avoit déjà suspendu ses paiemens, répondra-t-il pour se disculper, que les circonstances sont devenues impérieuses ? Voilà l'excuse du brigand qui rejette sur sa misere, & non sur l'oubli des principes, les vols qu'il a commis au coin d'un bois.

J'apperçois d'ailleurs dans la conduite du Ministre des Finances, d'autres contradictions non moins suspectes. Je prends l'état de son Mémoire sur les Administrations Provinciales, & je trouve, page 12 : « Quant » aux augmentations futures, je dirai d'abord avec » peine, mais avec vérité, que *le premier obstacle à ces* » *augmentations viendra de l'état même des contribuables.* » Les Sujets de Votre Majesté, animés par leur zele » & par leur amour, seront peut-être encore capables » de faire quelques efforts *momentanés* au milieu de » la guerre ; mais le Ministre qui pendant la paix oc- » cuperoit Votre Majesté des moyens d'augmenter » ses revenus *autrement que par l'ordre & l'économie &* » *une meilleure administration, seroit à jamais indigne* » *de la confiance de Votre Majesté & de l'estime publique.* Et M. Necker qui se dit si jaloux de cette estime publique, M. Necker qui ne peut ignorer qu'elle n'est due qu'à une persévérance immuable dans les principes qu'on a avoués, est cependant venu demander à l'Assemblée Nationale, le quart du revenu, à une époque où la situation des contribuables se trouvoit plus critique que jamais ; il a même exigé cet impôt pour un terme indéfini, quoiqu'il ait terminé cette citation tirée du Mémoire sur les Administrations Provinciales, en ajoutant qu'un Ministre *trahiroit son devoir, s'il n'étoit pas uniquement occupé de préparer au cœur bienfaisant de Sa Majesté, les moyens de soulager ses*

Peuples, & s'il lui cachoit que la plus nombreuse partie de ses Sujets en a le plus pressant besoin.

Je prends encore l'état des revenus & des dépenses fixes du Gouvernement, placé à la suite du Discours prononcé à l'ouverture des Etats, & celui distribué depuis aux Députés : je les rapproche, & je trouve dans les *dépenses fixes*, ces dépenses invariables, & dont par conséquent tous les relevés qu'on en peut faire doivent toujours être absolument les mêmes ; je trouve, dis-je, dans les deux tableaux qu'on a publiés, des différences de 80, de 100 & même de 300 mille livres. Voici le rapprochement de quelques articles, qui mettront cette vérité dans un plus grand jour.

ÉTAT *Des dépenses fixes, suivant le Tableau donné à la suite du Discours prononcé à l'ouverture des Etats en 1789.*		RÉSUMÉ *Des dépenses fixes, remis aux Députés en 1789.*	
Affaires étrangeres, &c.	7,480,000 l.	Affaires étrangeres, &c.	7,330,000 l.
Dépenses de la Guerre, &c.	99,160,000	Départem. de la Guerre, &c.	99,091,000
Indemnités, &c.	3,235,000	Indemnités, &c.	3,167,000
Pensions	29,560,000	*Pensions*	29,964,000
Intendans de Provinces, &c.	1,495,000	Intendans de Provinces, &c.	1,413,000
Dépenses des Mines,	90,000	Département des Mines, &c.	794,000
Dépenses de plantations dans les forêts, &c.	500,000	Dépenses de plantations dans les forêts, &c.	817,000
Bibliotheque du Roi,	167,000	Bibliotheque du Roi,	159,000

Telle est pourtant l'incertitude des données qui

doivent servir de bases aux opérations de l'Assemblée Nationale. Qu'on ajoute à ces inexactitudes ce refus constant de ne pas justifier le déficit dans toutes ses parties, & l'on demeurera convaincu que le Ministere a conservé toute sa mauvaise foi, & même tout son empire. Aussi lorsque les Représentans de la Nation se laissent ou jouer, ou abuser jusqu'à ce point, n'y a-t-il plus à s'étonner que toutes leurs opérations de finances soient non moins imparfaites que désastreuses? Il est évident qu'elles conduisent à une banqueroute certaine, pour que sans doute l'odieux en retombe sur l'Assemblée Nationale, quoique l'inconduite du Gouvernement & les dissipations excessives de la Cour en seront les seules causes. Les transports du désespoir que pourroit produire ce sinistre événement, sont en effet l'unique ressource qui reste à l'intrigue pour faire rentrer tout dans le chaos. J'ai oui dire par beaucoup de gens, que l'Assemblée Nationale coûtoit prodigieusement à l'Etat. Mais on se garde bien d'ajouter que les Agens du pouvoir, qui ont constamment à leur disposition les deniers publics, les répandent à pleines mains, en dépit d'une responsabilité purement fictive, tantôt pour acheter des créatures & ourdir les trames qui se succedent sans cesse, tantôt pour fermer la bouche des mécontens. Voilà comme déjà le produit de tous les Dons patriotiques sont disparus. Voilà comme tout ce qui sera porté au Trésor Royal se dissipera, en servant à favoriser les desseins des ennemis publics.

Que d'efforts, que d'intrigues, que de noirceurs sont partis du même centre, dans l'espoir de recouvrer cette supériorité qui rend maître de la fortune, & qui permet de disposer de ses faveurs à volonté! On a d'abord tâché de remuer le Peuple, en lui faisant essuyer les horreurs de la famine. Maintenant on veut achever de le réduire en le livrant à toutes les angoisses de la misere. Les Capitalistes enfouissent, & le Gouvernement, avec son papier, acheve d'aspirer le numéraire. Quoi de plus indigne, de plus révoltant

que l'agiotage qui se commet ouvertement en cette partie ! Il n'y a plus que les troupes que l'on paie en argent. Mais peut-on croire qu'elles le soient long-temps encore de cette maniere ? Ainsi, quel projet perfide une telle manœuvre ne fait-elle pas soupçonner; & quels sont ceux qui, s'ils ne l'ont pas formé eux-mêmes, doivent nécessairement s'y preter ? En vérité, plus on pese les réflexions, plus il devient vraiment difficile d'appercevoir l'homme integre que promettoit le Traité de l'Administration des Finances : si ensuite on veut chercher l'homme de génie qui doit etre l'Auteur d'un tel ouvrage, on prend encore une peine inutile, lorsque M. Necker n'a su présenter à l'Assemblée Nationale ni plan utile, ni remede efficace.

Aveuglement insensé des hommes, leur permettras-tu toujours de méconnoître les passions qui les asservissent ? Ainsi le prodigue ne se croit que libéral; l'avare ne regarde sa sordide parcimonie que comme une économie nécessaire; & l'ambitieux déguise sous le nom pompeux de l'amour de la gloire, l'amour beaucoup plus commun des honneurs & de la fortune. Mais si cette derniere passion fait ordinairement d'un simple Particulier un être peu délicat, quels effets doit-elle produire dans un rang élevé, où les tentations sont plus grandes ? Je l'ai déjà dit quelque part, celui qui, avide de dignités, parvient à s'introduire à la Cour des Rois, ne peut manquer d'aller se mêler parmi la foule des courtisans dont la vertu ne doit jamais être ni austere, ni intacte. Aussi sa conduite montre-t-elle bientôt quelques faux jours : & la réputation d'un tel homme est comme un vaisseau brisé par la tempête, dont les débris surnagent encore, mais pour être engloutis au premier moment.

Que l'œil perce au fond de ces abymes d'humiliation & d'opprobre, on les verra parsemés de ces idoles de la faveur, qui ont été capables d'immoler leur honneur & les Peuples sur l'autel de la fortune, pour en obtenir le maintien de leur élévation : frêle & vaine jouissance qui leur est souvent échappée la minute

d'après. Quels regrets ils se sont préparés, lorsque leur bassesse a flétri jusqu'aux éloges qu'ils avoient mérités avant de se rendre coupables! Vous ne pouvez donc pas douter, Monsieur, que si mon ami eût assez vécu pour voir un Barentin tenir des Lits de Justice avec une Assemblée Nationale; que plein d'indignation, il eût déchiré la feuille qui annonce ce Magistrat comme un vrai Patriote. Mais il faudroit bien des cartons, pour remplacer les feuilles que le même motif pourroit obliger de lacérer. Au reste, ces lâches ambitieux n'en paroîtront que plus couverts de honte, lorsqu'on sera rendu aux endroits de cet ouvrage, qui les représentent sacrifiant à la Patrie leur fortune & leur liberté. C'est positivement ce contraste dans leur conduite, qui, rappellé par cet ouvrage, mettra à portée de mieux apprécier les hommes, en certifiant que tel qui se montre un Héros, n'étale le plus souvent des sentimens aussi sublimes, que pour ouvrir la carriere à son ambition, & arriver avec plus de certitude au but caché qu'il se propose. Quand le bien à opérer dépend des choix que la Nation saura faire à l'avenir; quand la légéreté qu'elle a apportée dans les premieres élections, vient de compromettre si fortement & ses droits & son bonheur, toute leçon qui servira à démasquer les intriguans & les ambitieux, sera toujours une leçon utile pour elle; d'autant mieux que nous paroissons encore toucher au moment de voir la liberté de la Presse ou proscrite, ou funeste au patriotisme qui pourroit en faire usage.

J'ai lu le projet de M. l'Abbé Syeyes, dont un seul article suffiroit pour imposer à jamais le silence le plus profond. Eh quoi! l'Auteur qui n'auroit pas craint de dévoiler publiquement les concussions ou les tyrannies de l'homme en place, seroit poursuivi par ce dernier, sans pouvoir être admis à prouver en Justice la vérité des faits qu'il auroit établis; & c'est-là ce qu'on appelleroit la liberté de la Presse! En vérité, il paroît bien qu'on cherche à répandre la confusion

confuſion ſur tout ; & pour mieux obſcurcir les idées, on veut falſifier les expreſſions.

Quoi qu'il puiſſe arriver, les grands principes politiques ſont aujourd'hui trop connus, pour que le ſilence ſerve auſſi utilement l'ambition & l'autorité que dans d'autres temps. Les hommes ont enfin appris à s'apprécier; & le Soldat, en ſe reconnoiſſant Citoyen, a rendu au Peuple toute ſa force. Ainſi, quelque lente que ſoit la marche de la Révolution commencée, il faudra qu'elle s'acheve. Peut-être même ſeroit-il permis de prédire qu'elle conduira un jour beaucoup au-delà du but vers lequel elle paroît tendre. Oui, cette Adminiſtration partielle ſur laquelle on compte encore, dans l'eſpoir qu'elle empêchera la marche de l'enſemble, pourroit bien n'opérer d'autre rupture que celle de la tête de l'arbre, pour ne plus demeurer attachée que par le tronc. Remarquez que ce ne ſont pas les vrais intéreſſés, qui cette fois-ci défendent leurs droits. Car ce Tiers-Etat qui ſe trouve aux priſes avec le Clergé & la Nobleſſe, n'eſt rien moins que le Tiers-Etat; étant compoſé en grande partie ou de privilégiés, ou de Citoyens non propriétaires, & qui la plupart ont plus à perdre qu'à gagner au nouvel ordre de choſes : de-là cette molleſſe, ces écarts, cet aveuglement qu'on peut reprocher à l'Aſſemblée Nationale. Mais laiſſez l'habitant des campagnes, celui ſur lequel peſe réellement le fardeau des contributions, s'éclairer & s'inſtruire en s'occupant d'adminiſtration, & certainement il ne tardera pas à ſe convaincre, que l'ambition du pouvoir eſt une preſſe qui tend toujours à écraſer les Peuples; que la Cour des Rois eſt au centre des Empires, un exemple perpétuel de luxe, de vices, de baſſeſſes, de rapines, de crimes de tout genre, qui, même pour le Peuple le plus vertueux, deviendroit tôt ou tard une ſource de corruption & de déſordres; que tous les ſiecles comme toutes les Nations, n'ont vu dans les Souverains de l'Univers que des êtres mous, inappliqués, remplis d'orgueil, livrés aux paſſions

de leurs favoris, impérieux, injustes, tyrans, presque toujours ineptes, souvent stupides, ne songeant qu'à leurs plaisirs, & ne regnant que pour eux seuls : vérités qui forcent de conclure que le plus sage & le plus propice des Gouvernemens est une administration populaire, sous la sauve-garde d'une confédération formidable.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

B. DE V.

Digitized by Google

DESPOTISME
DES MINISTRES
DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

Idée de cet Ouvrage : les motifs qui ont déterminé à l'entreprendre : l'espoir qui a permis de l'achever.



CHAPITRE PREMIER.

Servant d'Introduction.

L'ÉVÉNEMENT que vient d'éprouver la France, qui n'est qu'une suite naturelle d'une dissipation inconcevable ; ce mystère obstiné sur les causes d'un *Déficit* qu'on ne peut ou qu'on n'ose justifier ; les coups d'autorité auxquels ce désordre & l'esprit de Despotisme ont donné lieu depuis un an ; la subversion totale de la Constitution Françoise définitivement opérée : quels sujets de ré-

flexions douloureuſes & de preſſentimens ſiniſtres pour tout Citoyen qui aime ſon Roi & ſa Patrie!

A une Fermentation univerſelle a ſuccédé par intervalle un Calme profond: mais pouvoit-on dire que la plaie fût fermée; ou que du moins la cicatrice ſubſiſtant toujours, ne ſe rouvriroit pas au premier moment? Sans doute, que dès l'enregiſtrement de la prorogation du Second Vingtième, le plus grand nombre n'a pas laiſſé de croire tous les Troubles pour jamais aſſoupis; mais ceux qui ne fixent point auſſi légérement leur opinion, & qui ne jugent des choſes qu'après en avoir peſé les circonſtances & les motifs, n'ont certainement pu en prendre la même idée.

Tant de ſecouſſes ſi rapidement éprouvées: à force d'ébranler l'édifice, ne peuvent manquer, tôt ou tard, d'en cauſer l'écroulement. Tout ce qui rend l'Autorité arbitraire: tout ce qui ne la montre occupée qu'à réparer à grands frais le vice d'une Adminiſtration ruineuſe: tout ce qui la porte à mettre tant de ſoins pour diſſimuler les cauſes des beſoins exceſſifs qu'elle annonce: enfin, tout ce qui peut faire douter de ſon amour pour le bien, lui donne néceſſairement une apparence d'incapacité ou d'injuſtice: alors elle perd ou la confiance, ou l'attachement des Peuples; & dans tous les cas, elle s'énerve & diminue: bientôt la Tyrannie commence, où l'Intelligence ceſſe; & quand le Souverain n'a plus que les ar-

mes de la terreur pour se faire obéir, il n'inspire d'autre sentiment, que la haine, la vengeance & le désespoir : aussi n'y a-t-il qu'un pas d'une telle situation au renversement de l'Etat : il sembleroit même que cette crainte funeste ait été, pendant les premiers débats, ce qui a enfin rendu à la Nation entière cet Esprit Patriotique, étouffé depuis quelque temps par l'Egoïsme, qu'a sçu enfanter le Régime actuel de l'Administration.

CHAPITRE II.

L'intérêt particulier, ou le zèle indiscret des uns : l'ignorance ou l'apathie des autres, ont trop souvent encouragé les ennemis du Bien Public.

INSENSIBLEMENT entraîné par l'exemple des Grands & des Gens en place, chacun avoit fini par ne plus s'occuper que de son intérêt personnel : laissant à l'écart la chose publique, comme devant être l'objet de son indifférence ; d'autant mieux que l'Administration ne se montroit plus, que comme un miroir ardent, que personne ne pouvoit fixer : & sans doute ce n'étoit pas sans dessein qu'on avoit ainsi cherché de toutes les manières à distraire les regards du Public ; car on est plus à son aise, en se dérobant à des spectateurs incommodes, & le mal ne se commettroit

jamais, si l'on croyoit être apperçu dans le moment où l'on s'en rend coupable.

CHAPITRE III.

Preuve de ce qui est contenu dans le Chapitre précédent.

A peine les yeux se sont-ils trouvés ouverts, que la Vérité passant enfin jusqu'au dernier des Sujets, il est devenu sensible, que le bonheur de chaque Particulier est immédiatement lié à la conduite du Gouvernement, & que tout Citoyen doit trembler pour l'Etat & pour lui-même, si-tôt que les abus & le désordre s'introduisent dans l'Administration.

L'erreur détruite a donc causé un Souléve-ment assez fort, pour faire échouer les premiers essais. Mais le Peuple qui s'est cru menacé d'un danger imminent, sans le bien connoître, a repris sa tranquillité première, en voyant les choses rentrer dans l'ordre ordinaire, & c'est ce défaut de réflexion chez le plus grand nombre, & ce passage subit de l'effervescence la plus vive à l'assoupissement le plus profond, qui, après avoir produit quelques étincelles, reculent par fois l'effet du mal, sans néanmoins permettre jamais d'en extirper le germe.

Qu'arrive-t-il de-là? Que le même Principe vicieux, fomentant en secret, prend une consistance plus réelle, acquiert de nouvelles forces, & s'associe d'autres vices qui le rendent encore plus redoutable: ainsi les Troubles de 1771 furent suscités par un esprit de Domination sans bornes qui vient de se réunir à une Avidité dévorante pour produire Trois Explosions successives.

CHAPITRE IV.

Falloit-il faire comme tout le monde?

Dès la Première fermentation, il étoit difficile, avec de l'ame, de résister au penchant de prendre quelque part à la Cause Publique: le Patriotisme, qui tient de si près à l'Honneur, doit appartenir à tout François. Un premier mouvement de zèle m'avoit donc fait d'abord élever la voix au nom du Peuple. Mon but étoit alors, de présenter un Tableau précis des inconséquences marquées que l'on découvroit dans la conduite de l'Administration, & de faire sentir, s'il étoit possible, que, dans le moment où tous les yeux étoient ouverts sur ce qui se passoit à la Cour, on y devoit moins que jamais, pour se tirer d'affaire, se livrer à ces vacillations de conduite mal-adroite, à ces raisonnemens captieux, à ces subtilités grossières, à

ces détours méprisables, dont personne aujourd'hui n'est dupe, & qui compromettent d'autant plus la Majesté du Souverain, qu'ils annoncent de l'embarras, de la dissimulation & de la foiblesse, où l'on ne devroit trouver qu'une sagesse forte & soutenue.

Cependant ramené à plus de calme, quoique toujours occupé du même objet, mes réflexions m'ont bientôt fait appercevoir qu'il est difficile de produire des effets avantageux, quand on ne fait qu'effleurer la superficie: que c'étoit même en quelque sorte aggraver le mal, en paroissant ajouter aux murmures par une vaine déclamation. J'ai donc osé concevoir un plan d'ouvrage plus étendu: & après m'être pénétré moi-même des calamités dont la France se trouve être aujourd'hui la proie, j'ai pensé qu'il pouvoit être important d'en faire connoître enfin les causes & le principe.

CHAPITRE V.

On parle à Londres; on se tait à Maroc.

Quand j'ai d'abord soulevé un coin du voile, il m'a paru étonnant que qui que ce soit, n'eût encore osé y porter une main courageuse. Mais j'ai bientôt songé que la crainte de perdre le bien

le plus précieux, sa Liberté, balançant le Désir d'être utile à l'Etat, a sans doute plus d'une fois étouffé la voix du Patriotisme.

C'est ici que l'on peut dire, que les tems sont changés! Anciennement, pour servir sa Patrie il ne falloit que des vertus guerrières; aussi voloit-on au milieu des combats faire sans regret le sacrifice de sa vie; parce que, même en succombant, la valeur se couvroit toujours d'une gloire immortelle: maintenant, que le plus grand bien à opérer seroit de marcher sur les traces de Thrasybule, & de délivrer Athènes des nouveaux Tyrans qui la véxent; une si belle entreprise répugne, à cause qu'elle n'offre qu'une prison entrouverte & des fers, sinon flétrissans, du moins plus cruels que la mort même.

Mais dans l'ordre de la Justice de telles punitions ne doivent être réservées que pour des forfaits; & comment peut-on traiter en criminel d'Etat, le Citoyen zélé, qui, triomphant de quelques considérations, ne voit que les dangers auxquels sa Patrie est exposée, & ne s'occupe que des moyens de l'en garantir? Sans doute il est des Vérités que le respect & la circonspection ne permettent pas de dire; mais il n'y a que celles qui touchent immédiatement le Souverain que l'on puisse ranger dans cette classe: & encore y auroit-il peut-être des distinctions à faire à cet égard.

CHAPITRE VI.

Identité bien funeste.

L'ESPRIT Miniftériel, pour fe garantir de toute atteinte, a donc eu l'art de faire adopter par l'opinion commune l'unité entre le Monarque & les Agens de l'Adminiftration. Mais cette erreur, qui a contribué à en confacrer tant d'autres, eft affurément la première, qu'il doit être permis de dévoiler, puifque le Prince lui-même y a un plus grand intérêt que qui que ce foit.

C'eft ainfi que, pour avoir impofé filence fur tous les abus qui pouvoient fe commettre, ils ont été portés fi loin que, pour en réparer les effets incroyables, il faut avoir recours à des moyens non moins révoltans qu'extraordinaires: c'eft ainfi que l'Etat a pour ainfi dire changé de Conftitution; & que le Monarque laiffant chaque jour empiéter fur fon Autorité même, le Gouvernement eft tombé progreffivement dans l'Anarchie. Faut-il donc laiffer les chofes fuivre leur cours, & ne point prévenir la Révolution terrible qui femble fe préparer? Quel eft le Citoyen, quel eft le François, qui, réveillé par une perfpective auffi effrayante, ne doit pas affronter

tous les périls, plutôt que de survivre à la ruine totale de sa Patrie?

Sion, jusques au ciel élevée autrefois,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée,
Puissé-je demeurer sans voix,
Si, dans mes chants, ta douleur retracée,
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée! (a)

CHAPITRE VII.

Mon unique but & mon plus grand desir.

Le Roi aime le Bien: la situation actuelle des affaires lui prouvant plus que jamais l'usage pernicieux qu'on a fait de sa confiance, il saura distinguer ce qui appartient à une intention honnête & généreuse, de ce qui ne seroit qu'une vaine & coupable envie de médire ou de déclamer.

Mais les avenues du Trône fermées par ceux-mêmes qui ont tant d'intérêt à ce que leur conduite ne soit point éclairée, iront-ils déposer aux pieds de leur Maître la peinture frappante des manœuvres & des excès qu'on peut leur reprocher? Mais aussi le Monarque n'est-il donc entouré que par des hommes dignes de censure?

(a) *Esther*, tragédie de Racine.

CHAPITRE II.

Autre cause de cette singularité.

IL faut voir avec quel art la trame a, chaque fois, été ourdie. Combien ne sont-ils pas, en petit nombre, ceux qui, en 1771, ont apperçu que l'unique objet étoit dès-lors de se soustraire à la gêne de l'Enregistrement des Loix nouvelles; & de s'assurer le succès des Opérations Fiscales que la prodigalité & l'inconduite rendoient déja trop nécessaires! A peine aussi le Temple de Thémis, abandonné à des Magistrats à gages, eût-il livré les propriétés aux Exacteurs, que ceux-ci ne manquerent pas d'en profiter. Ainsi la France vit dans un seul jour trois Extensions d'Impôts s'opérer à la fois. Le Premier Vingtième, fixé à dix ans après la Paix, fut converti en une Imposition indéfinie: le Second Vingtième, qui devoit expirer le premier Juillet 1772, fut prorogé jusqu'au premier Janvier 1781: enfin les Deux Sols pour Livre du Dixième, qui devoient aussi cesser d'être perçus le premier Juillet 1772, non seulement prirent le même caractère d'immortalité du Premier Vingtième, mais encore on doubla la Somme; de sorte que, transformés en Quatre Sols pour Livre de ce Premier Vingtiè-

me, (a) ils grossirent, sans en avoir l'air, cette Imposition d'un cinquième. Voilà ce que les Peuples gagnent au bouleversement de l'Ordre Constitutif! & cependant beaucoup de personnes n'ont vu, à l'époque de ces premiers Troubles, dans la noble résistance du Parlement de Paris, qu'une Compagnie fière & ambitieuse, ne songeant qu'à soutenir sa Cause particulière, & à réaliser des Droits qui ne lui étoient pas dûs; comme si les Droits, qu'un Magistrat est aussi jaloux de conserver qu'aucun autre Citoyen, n'étoient pas le bonheur inappréciable, de vivre paisiblement au sein de ses foyers & de sa famille, & d'y jouir de son état & de sa fortune; enfin comme si, pour rendre capable de faire un semblable sacrifice, il pouvoit être un ressort plus puissant, qu'un dévouement entier à ses devoirs & au bien général de l'Etat.

Mais dans une pareille circonstance il sera toujours facile de faire prendre le change, puisqu'au milieu de tant de gens qui se décident sans rien approfondir, & sur la première impression qu'ils reçoivent, & qui, une fois, livrés à l'erreur n'en reviennent plus; il s'en trouve tant d'autres que, des vues d'ambition, des motifs particuliers, la crainte d'une réforme ou d'une banqueroute de l'Etat, engagent à préconiser ce que leur conscience désavoue.

(a) Edit du mois de Novembre, enregistré le 14 Décembre 1771.

Au moment même, où le voile étoit entiérement déchiré ; où cet ensemble affreux d'abus & de déprédations étoit parfaitement connu ; où personne n'ignoroit qu'une soif ardente pour la dépense & pour la profusion, jointe à leurs suites funestes, nécessitoit seule les nouveaux secours demandés, ne s'est-il pas élevé à travers la réclamation générale, des voix pour dire que le Parlement avoit été trop loin? & ces voix n'ont-elles pas trouvé des oreilles pour les entendre, & même quelques échos pour répéter un propos, aussi absurde que méprisable?

CHAPITRE III.

Première Réclamation du Parlement.

ALLER trop loin, c'est faire ce qui n'est pas convenable ; c'est avancer des choses déplacées. Mais est-ce donc là ce que l'on peut reprocher au Parlement, lorsqu'il a dit: „ qu'affligé d'avoir eu „ à donner depuis douze ans son suffrage sur des „ Impôts accumulés, & dont les projets présen„ tés, *porteroient la masse jusqu'à plus de deux cents* „ *millions d'accroissement depuis l'avénement du Roi à* „ *la Couronne*, n'a pas cru avoir des *Pouvoirs suffi-* „ *sans* pour se rendre garant de l'exécution des „ Edits vis-à-vis de ses Peuples, qui ne connois-

„ sent point de bornes à leur amour & à leur zèle;
„ mais qui voient avec effroi les suites fâcheuses
„ d'une *Administration*, dont la *déprédation excessive*
„ *ne leur paroît pas même possible*."

„ Que ledit Seigneur Roi n'ignore pas que le
„ *Principe Constitutionnel de la Monarchie Françoise*
„ *est que les Impositions soient consenties par ceux qui*
„ *doivent les supporter*; qu'il n'est pas dans le cœur
„ d'un Roi bienfaisant *d'altérer le Principe qui tient*
„ *aux Loix primitives de l'Etat, à celles qui assurent*
„ *l'Autorité*, & à celles qui garantissent l'obéis-
„ sance."

„ Que si le Parlement a cru depuis plusieurs
„ années pouvoir répondre au Roi de l'obéissance
„ des Peuples, en matière d'Impôts, il a souvent
„ plus consulté *son Zèle que son Pouvoir*..... Que
„ dans ce moment où, après cinq ans de Paix,
„ tout espoir de soulagement prochain est
„ perdu, & où les Peuples se trouvent encore
„ menacés d'une surcharge, à laquelle ils ne voient
„ plus de terme; les Magistrats ne peuvent accor-
„ der un acquiescement que le Parlement donne-
„ roit *sans qualité & sans effet* pour le service du
„ Roi, à *des demandes qui excèdent évidemment les*
„ *facultés de ses Sujets*." (a)

Toute partialité mise à part, s'il y avoit un reproche à adresser ici au Parlement, ce seroit

(a) Arrêté du Parlement de Paris, du 5 Août 1787.

ſans doute, d'avoir attendu ſi tard pour avouer ſon incompétence : mais a-t-on pu lui faire un crime de s'être arrêté, au moment où il a reconnu ſes torts ?

CHAPITRE IV.

De la Conduite tenue par le Conſeil dans cette occaſion.

COMMENT de ſimples Particuliers craindroient-ils de ſe couvrir de honte & de ridicule ; lorſque du centre où ne devroient régner que la ſageſſe, la prudence, la juſtice, & la ſagacité, il a paru émaner des Décrets, où il ſeroit difficile de trouver quelques-uns de ces caractères ?

On s'y plaint que „ l'Arrêté du 27 Août, eſt „ plus attentatoire que tous les autres à l'Autorité „ du Roi, & plus indécent dans ſes expreſſions ; „ puiſque le Parlement s'y oublie au point de „ déclarer le Gouvernement capable *de réduire la* „ *Monarchie Françoiſe à l'état de Deſpotiſme, de diſ-* „ *poſer des Perſonnes par des Lettres de cachet, des* „ *Propriétés par des Lits de Juſtice, des Affaires civi-* „ *les & criminelles par des Evocations ou Caſſations,* „ *& ſuſpendre le cours de la Juſtice par des Exils* „ *particuliers, ou des Translations arbitraires.*" (a) Mais

(a) Arrêt du Conſeil, du 2 Septembre 1787.

Mais il n'y a pas là un ſeul fait qui ne ſoit notoire : le Parlement en pouvoit citer mille exemples ; s'il s'en eſt abſtenu, ce n'eſt ſans doute, que, parce que tant de traits odieux, réunis dans un même Tableau, n'auroient pas manqué d'ajouter à l'effroi & à la conſternation répandus dans tous les eſprits qui déja fermentoient aſſez. Dès l'inſtant donc qu'on avouoit que le Gouvernement ne pouvoit devenir *capable* de ſe livrer à de tels excès qu'en commettant un attentat contre la Nation : c'étoit reconnoître qu'il avoit été du devoir de la Première Cour Souveraine du Royaume de réclamer contre ces abus d'Autorité.

Que deviendra le Peuple, que deviendra l'Etat & le Prince lui-même, ſi la vérité ne lui eſt jamais montrée dans tout ſon jour ? Auſſi le droit de prononcer ſur la fortune & la vie des Citoyens eſt-il inférieur, à celui de faire parvenir leurs plaintes jusqu'aux pieds du Trône dont les avenues leur ſont inacceſſibles ; à celui de ne point accorder la ſanction légale à des Edits trop préjudiciables, en refuſant d'y prendre part ? Malheur donc au Monarque à qui enfin on pourra faire perdre de vue que cette heureuſe inſtitution eſt vraiment la baſe de ſa propre Sûreté !

Combien par conſéquent ne doit-on pas ſe féliciter de ce que le ſoin de maintenir une inſtitution ſi avantageuſe eſt confié à des Magiſtrats, que leurs lumières, autant que la religion du ſer-

ment, tiennent attachés à leurs Devoirs? Qu'ils ſont grands, ces hommes, lorſque pleins d'une fermeté généreuſe, on les voit courir après les diſgraces qui en ſont trop ſouvent les ſuites! Et que de honte & d'infamie ne font-ils pas alors rejaillir ſur ceux qui, ayant la confiance du Souverain, lui montrent ce zèle patriotique ſous les apparences d'une envie coupable & inſenſée de balancer l'Autorité Royale; allant enſuite jusqu'à faire d'autres efforts pour communiquer aux Peuples la même erreur, afin de l'accréditer davantage.

CHAPITRE V.

Ordonnance du mois de Novembre 1774.

QUOI QU'IL EN SOIT, ajoute-t-on, ces Magiſtrats ſont toujours repréhenſibles, parceque „ſuivant les Loix du Royaume, dont les diſpoſitions „ſont rappelées dans l'article XXVII de l'Ordonnance du mois de Novembre 1774, regiſtrée le 12 du même mois, & contre laquelle „les Officiers de ſon Parlement n'ont jamais cru „devoir ſe permettre aucune réclamation, *lorſ-„qu'il aura plu à Sa Majeſté, après avoir répondu „aux Remontrances de ſes Parlemens, de faire publier „& regiſtrer en ſa préſence, dans ſon Parlement de „Paris, ou dans les Parlemens de Province en pré-*

„ *ſence de Perſonnes chargées de ſes Ordres*, *aucunes*
„ *Ordonnances*, *Edits*, *Déclarations & Lettres paten-*
„ *tes*: rien ne peut en *ſuſpendre l'exécution*; & que
„ ſon Procureur général eſt *tenu de les envoyer dans*
„ *tous les Sièges du Reſſort*, *pour y être publiées &*
„ *exécutées*: que par l'article XXVII de la même
„ Ordonnance, Sa Majeſté a bien voulu néanmoins
„ permettre aux Officiers de ſes Parlemens, de lui
„ faire encore pour le bien de ſon Service de nou-
„ velles Repréſentations après lesdits Enregiſtre-
„ mens, mais *ſans que pour cela l'exécution* des Or-
„ donnances, Edits, Déclarations & Lettres pa-
„ tentes pût être *ſuſpendue en aucune manière*, *ni*
„ *ſous aucun prétexte.* (*a*)

CHAPITRE VI.

Obſervations ſur cette Ordonnance.

On commence par invoquer les Loix du Royaume, & pourquoi? Pour faire valoir l'article d'une Ordonnance qui ne tend rien moins qu'à les renverſer toutes. Car s'il eſt vrai qu'il y ait une portion d'hommes à qui il ſera toujours aiſé d'en impoſer par des mots, il en eſt auſſi pluſieurs auxquels

(*a*) Même Arrêt du Conſeil d'Etat, du 2 Septembre 1787.

il faut des chofes pour fe laiffer convaincre : & ces derniers ne manqueront pas de demander quelles font *ces Loix du Royaume, dont les difpofitions font rappelées dans l'article* XXVI *de l'Ordonnance du mois de Novembre* 1774?

CHAPITRE VII.

Quelles font les Loix qui pourroient fervir d'appui à cette Ordonnance?

CITERA-T-ON l'Ordonnance de Moulins du mois de Février 1566, & les Lettres patentes en forme d'Edit fubféquentes, défavouées au lit de la mort par le Chancelier de l'Hôpital dont elles furent l'ouvrage, & qui n'eurent jamais force de Loi? Ou parlera-t-on de l'Ordonnance de 1629, fabriquée par le Garde des Sceaux Michel de Marillac? Mais qui ne fait pas que l'effet de cette Ordonnance fut abfolument nul, quoique Louis XIII l'eût faite enregiftrer en fa préfence, puifque le Parlement de Paris a conftamment refufé de la reconnoître, & que les Parlemens de Province ne l'ont reçue qu'avec des modifications, qui ont été confirmées même par le Confeil d'Etat du Roi. (*a*)

(*a*) Autre Arrêt du Confeil, cité dans les *Maximes du Droit Public François*.

Vient ensuite l'Edit de Février 1641, digne du Cardinal de Richelieu son auteur, de ce Ministre qui, plus ambitieux ou plus entreprenant qu'aucun de ses prédécesseurs, songea davantage à agrandir la puissance de son Maître, pour ne plus trouver de bornes à ses propres volontés. Quant à son Edit de 1641: l'idole étant enfin culbutée par la mort; elle l'a entraîné dans sa chûte.

Reste donc l'Ordonnance de 1667, dont le titre premier ouvre encore un champ libre au Pouvoir Arbitraire; mais l'histoire nous apprend que Louis XIV a justifié que les plus grands hommes ont leurs nuances, & que l'orgueil chez les Rois les approche souvent du Despotisme & de la Tyrannie. D'ailleurs à peine quinze jours s'étoient écoulés depuis la mort de ce Prince, que le Parlement étoit déjà rentré dans ses Droits: & si par des Lettres patentes du 26 Août 1718, & par une Déclaration du 18 Août 1732, on a essayé de porter de nouvelles atteintes à ces mêmes Droits, c'est toujours sans aucun succès.

Enfin le Triomphe obtenu en 1771 à l'égard de l'Edit du mois de Décembre 1770, a eu un dénouement qui devoit apprendre à tous gens dans le Ministère, que de pareilles tentatives conduisent infailliblement aux remords & au deshonneur.

Ce sont-là pourtant les seules Ordonnances qu'on pourroit invoquer. Mais comment leur donner le

titre de *Loix du Royaume*, quand elles font fans caractère, fans exiftence, n'ayant produit d'autre effet que de ternir la Gloire des Princes à la religion de qui on les a furprifes; & de flétrir à jamais la mémoire des Miniftres affez ennemis de l'Etat pour avoir voulu les mettre en vigueur.

Il y a plus: Ces mêmes Ordonnances ne feroient point rentrées dans le néant, au moment prefque où elles ont vu le jour, qu'elles ne pourroient pas davantage être regardées comme étant *les Loix du Royaume*, puifqu'elles font abfolument contraires à la Conftitution fondamentale de la France, qui a jufqu'à ce jour perpétué l'obligation de la Vérification Libre, avant l'Enregiftrement. C'eft auffi pourquoi les Parlemens ont conftamment refufé de regarder les difpofitions dangereufes de ces Ordonnances, comme devant avoir force de Loi: c'eft pourquoi ils ont encore refufé d'enregiftrer plufieurs Edits de cette efpèce: & quand un Roi commande impérieufement, il n'y a que des Loix défectueufes & nuifibles, qui puiffent alors éprouver des difficultés: furtout fi l'on confidère que les Exils, les Caffations, les Emprifonnemens mêmes font le prix de la réfiftance.

CHAPITRE VIII.

Le Parlement n'a pu être lié par l'Enregiſtrement de l'Ordonnance de 1774.

On ſe fait un moyen de ce que le Parlement n'a *jamais cru devoir ſe permettre aucune Réclamation contre l'article XXVI de l'Ordonnance du mois de Novembre* 1774. Eh ! qu'étoit-il ce Parlement, quand on lui a impoſé une condition pareille ? Des Officiers épars dans tous les coins du Royaume : des Magiſtrats dont un Arrêt du Conſeil du 20 Janvier 1771 avoit prononcé la Confiscation de leurs Charges, en leur faiſant défenſe „ de s'immiscer „ dans les fonctions desdits Offices, ſous peine „ de Faux, & de prendre dans aucuns Actes la „ qualité de Préſidens ou Conſeillers de Sa Majeſté „ en ſa Cour de Parlement de Paris :" Par conſéquent de ſimples Particuliers, obligés de ſe rendre pour ainſi dire à diſcrétion, étant même alors ſans titre pour élever la voix contre les rigueurs du Traité.

Dira-t-on qu'en ſortant de ſigner la Paix, ces Magiſtrats devoient faire entendre leurs réclamations ? S'ils avoient été capables de commettre une telle imprudence, puiſqu'on les avoit déjà accuſés de s'être livrés *à un eſprit de Syſtème auſſi incertain dans ſes Principes qu'il étoit hardi dans ſes*

Entreprises : (a) voulant, de simples *Officiers de Magistrature* se rendre *les Maîtres du Roi & de sa Volonté* : (b) avec combien plus d'avantage auroit-on pu alors faire envisager les Parlemens comme des Séditieux, qui n'auroient fait usage de leur rappel, que pour lever l'instant d'après l'étendart de la Révolte ! Il a donc fallu céder aux circonstances. Mais la conduite des Parlemens dans cette occurrence n'a pas pu préjudicier à la Nation : quoiqu'ils soient ses Représentans, ce n'est pas par leur seul fait, que des Privilèges Constitutifs peuvent être renversés ou abolis ; mais uniquement de l'aveu de tous les membres de l'Etat : & plus ; jamais la violence pourra-t-elle acquérir un Droit destructif, d'un Droit qui existe !

CHAPITRE IX.

On y démontre que les Ministres eux-mêmes n'ont pas regardé les articles XXVI & XXVII de l'Ordonnance de 1774, *comme devant avoir force de Loi.*

On ne peut trouver une preuve plus évidente que l'Administration a fort peu compté sur l'article

(a) Edit du mois de Décembre 1770.

(b) Discours du Chancelier Meaupou.

XXVI de l'Ordonnance du mois de Novembre 1774, que la conduite qu'a tenue le Contrôleur général de Calonne pour faire paſſer les deux Impôts de ſon invention. Car ce Contrôleur général après avoir tout diſſipé, tout englouti, obligé de chercher au plus vîte de nouvelles reſſources pour alimenter la voracité des Vampires qui ne le maintenoient-*là*, qu'à cette condition; auroit-il héſité d'avoir recours tout uniment *à un Enregiſtrement forcé*, ſi réellement il avoit eu l'aſſurance *que rien n'eût pu ſuſpendre*, après cet Acte Illégal, *l'exécution de ſes deux Edits Burſaux?* Entre deux partis violens il a donc choiſi celui qui lui a paru d'un ſuccès moins équivoque.

On peut dire même que le moyen qu'il a adopté, l'expoſoit plus que tout autre à des dangers perſonnels! Il étoit ſuffiſant de préſenter au Parlement, ſuivant l'uſage, un Préambule conçu en phraſes bien tournées qui ne diſent jamais que ce qu'on veut, ſouvent bien peu de choſes; ayant l'air d'inſtruire des affaires de l'Etat, mais ne contenant rien de réel que la demande qui en eſt ordinairement la ſuite. Du moins en aſſemblant les *Notables*, en donnant lieu à un événement extraordinaire, & qui fixoit tous les regards ſur ce qui alloit ſe paſſer, il falloit avoir l'air de préſenter des motifs puiſſans; ce qui conduiſoit néceſſairement à des détails, à des comptes de geſtion, à une expoſition de conduite; & plus cet enſemble devoit

réunir de fauſſetés, plus il devenoit ſuſceptible de contradictions, d'examen, d'approfondiſſement; plus enfin la vérité étoit difficile à taire: & un ſeul trait de lumière échappé, non-ſeulement faiſoit avorter le projet, mais encore culbutoit immanquablement celui qui l'avoit enfanté.

M. de Calonne, il eſt vrai, jugeoit des gens de cour d'après le ton & l'eſprit qu'ils paroiſſoient avoir autour de lui: il voyoit une première claſſe avide de plaiſirs & de fantaiſies, & voulant comme Midas tout convertir en or pour y ſatisfaire; il connoiſſoit auſſi des Courtiſans qui ne ſe vouent aux ébats de leurs Souverains, que pour être mieux à portée d'aſſouvir leur faim irraſcible pour les richeſſes & les honneurs, capables même de faire une baſſeſſe afin de mériter une grace: ſe dévorant entre eux de jalouſie, mais ligués néanmoins tous enſemble pour faire régner le plus long-tems poſſible le Miniſtre prodigue en leur faveur, & pour renverſer au plutôt le Miniſtre intègre & plein de bonnes vues, en le rendant ſuſpect ou ridicule aux yeux du Maître. Voilà l'idée que s'en étoit formé M. de Calonne, d'après laquelle il a pu croire que venant de leur diſtribuer à pleines mains les Deniers de l'Etat; de tels hommes ne manqueroient pas de recevoir avec avidité un projet qui offroit à leurs déſirs & à leur ambition un nouveau Supplément *de plus de cent millions* de Revenu.

Quant au reſte de l'Aſſemblée des *Notables*: ce Contrôleur général n'y voyoit que quelques Provinciaux timides; qui, éblouis par le Faſte de la Cour, n'oſeroient pas ſeulement lever les yeux devant la réunion impoſante des Grands du Royaume, & qui n'auroient pour toute expreſſion que des ſignes de tête & d'approbation à donner.

Mais Voltaire a dit de ceux qui entourent le Trône:

Vils flatteurs à la Cour, héros au champ de Mars. (a)

Et très heureuſement pour l'Etat, l'idée que préſente cette Maxime s'eſt trouvée parfaitement juſte.

CHAPITRE X.

Epoque à laquelle le Parlement a pu légitimement revenir contre les Diſpoſitions de l'Ordonnance de 1774.

CEUX qui, pour faire regretter l'Adminiſtration de M. de Calonne, ſont entrés dans le Miniſtère immédiatement après ſa disgrace, ont cru pouvoir tendre au même but, en ſubſtituant,

(a) Henriade.

Digitized by Google

aux reſſources de ſon génie, des actes d'autorité, fruits arides de leur humeur altière & violente: & voilà comme ils ont fourni une occaſion au Parlement ſuffiſamment garni de Pairs de montrer qu'il ne pouvoit être lié par cette Ordonnance du mois de Novembre 1774; autant parce que ſon Enregiſtrement avoit été l'effet de la néceſſité, que parce qu'il *y a des Loix dans les Empires, contre leſquelles tout ce qui ſe fait eſt nul de droit:* (a) & des *Inſtitutions* que le Monarque avoue lui-même être *dans l'heureuſe impuiſſance de changer & dont la ſtabilité ſera toujours garantie par ſon intérêt inſéparablement lié avec celui de ſes Peuples.* (b)

Qu'on ceſſe ſurtout de rappeler l'article XXVII de cette même Ordonnance, plus indigne en quelque ſorte que le précédent! Car en permettant *de nouvelles Repréſentations après l'Enregiſtrement, ſans que pour cela l'exécution des Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres patentes pût être ſuſpendue en aucune manière, ni ſous aucun prétexte,* c'étoit perſiſter plus que jamais dans les Principes que l'on paroiſſoit vouloir rejetter, & dire au Parlement à la face & du Souverain & de la Nation: *maintenant que toute la Puiſſance réſide au centre du Miniſtère, il faut que vous cédiez à votre tour; mais pour calmer en partie vos ſcrupules & vous mettre à l'abri*

(a) Politique de M. Boſſuet, tirée de l'Ecriture Sainte.
(b) Edit du mois de Février 1771.

de tout reproche de la part des Peuples, nous voulons bien vous permettre de crier tant qu'il vous plaîra contre le mal que nous ne nous arrogerions point le droit de faire, si nous n'en étions pas capables.

CHAPITRE XI.

Tous ces Edits éversifs des Loix n'ont pu être que l'ouvrage des Ministres.

LORSQU'ON vient de tant insister sur l'usage fondamental de la Vérification libre, inséparable de l'Enregistrement, ce n'étoit pas pour mettre en évidence un droit si immuablement établi, consacré par un usage dont la source tient à la Constitution de la Monarchie; un Droit confirmé par une foule de Capitulaires, de Diplômes & d'Ordonnances si souvent cités par les Publicistes, tant de fois invoqués par les Parlemens, & par-là trop connus, pour qu'on ait besoin de les désigner; enfin un Droit que nos Rois n'avouent pas seulement Légitime, mais qu'ils reconnoissent en outre être garant de la stabilité de leur Empire. Cette discussion n'a eu d'autre objet que de montrer que ce sont les Ministres qui, tout occupés de leur propre Grandeur & de leur Intérêt particulier, ont les premiers songé à détruire une Institution fondamentale, qui ne pouvoit nuire qu'à leurs projets d'Ambition;

& que plus leur Crédit & leur Pouvoir ont pris de confiftance, plus leurs efforts fe font multipliés pour en venir à leur fin.

D'ailleurs comment feroit-il poffible qu'une envie de cette efpèce prît jamais au Roi des François, de ce Peuple fi Généreux envers fes Souverains, qu'il n'y a point de Sacrifices dont il ne foit capable, dès que leur Gloire & leur Félicité en dépendront ; de ce Peuple qui a fait dire à François I, au lit de la mort : „ que les François „ étoient *le meilleur Peuple du monde*, & qu'il y „ avoit tout ensemble de la *dureté & de la mauvaife* „ *politique*, de les tourmenter par des Impôts *ex-* „ *traordinaires*, puifqu'ils fe faignoient fi libre- „ ment pour les néceffités de l'Etat (*a*) :" de ce Peuple qui a encore fait dire à un Etranger bien à portée par fa fenfibilité d'en apprécier le génie & le cœur : que *tout s'anime en France à la voix d'un Monarque qui met un prix à fe faire aimer.* (*b*) Pourroit-il donc ce Monarque payer tant d'amour & de dévouement par des intentions coupables & des defirs pernicieux ? Et cependant les Rois n'étant pas plus exempts de foibleffe que les autres hommes, & la place qu'ils occupent les expofant même à des tentations plus grandes & plus multipliées, c'eft annoncer qu'ils veulent com-

(*a*) Abrégé de l'Hiftoire de France.
(*b*) De l'Adminiftration des Finances, par M. Necker.

mettre le mal, sitôt qu'ils ambitionnent la liberté plénière de le faire: aussi malgré que la Puissance coactive réside pleinement entre les mains du Monarque, il est soumis lui-même à des Formes & à des Institutions Nationales dans l'usage qu'il fait de ce Pouvoir; & les plus grands Rois ont dans tous les siècles regardé ces règles comme étant le plus ferme appui de leur Autorité.

CHAPITRE XII.

Exemples du Respect des Empereurs Romains & des anciens Rois de France pour les Loix de l'Etat.

Les Empereurs Romains, ces hommes dont la Puissance embrassoit tout l'univers, ne se sont pas bornés à reconnoître qu'il étoit digne d'un Prince de s'avouer lié par les Loix: *digna vox est Majestate Regnantis, se Legibus alligatum confiteri*: ils ont ajouté: *de Autoritate Juris, nostra pendet Autoritas.* (a) Clotaire dans une de ses Ordonnances paroît pénétré des mêmes sentimens, & établit les mêmes Principes; la véritable & sûre manière d'obtenir l'amour de ses Sujets est, selon ce Prince, de ne jamais s'écarter des règles de

(a) *Leg. 4. Cod. de Legib.*

la Justice, & ne jamais violer ni les Loix, ni leurs Formes anciennes.

L'importance de ces Principes est telle qu'elle a été saisie par nos premiers Rois, quoique même vivant dans des siècles de barbarie & d'ignorance. Il n'y a même que ceux qui en ont été les plus zélés Sectateurs, dont la mémoire ait triomphé de l'oubli.

„ Ne cherchons point, dit le Comte de Boulainvilliers, l'éloge de Charlemagne ailleurs „ que dans notre Histoire, ou plutôt dans ce qu'il „ a fait pour rétablir la Nation Françoise *dans* „ *ses véritables, premiers & légitimes Droits.* Il „ considéra premiérement, ce qu'aucun de nos „ Rois depuis lui n'a jamais bien voulu comprendre, que les François étoient originairement *un Peuple Libre*, autant par son Caractère „ naturel que *par son Droit primitif qu'il avoit de* „ *choisir ses Princes & de concourir avec eux dans* „ *l'Administration du Gouvernement*: concours qui „ servoit nécessairement de conseil aux Rois & „ de motif à la Nation entière pour faire réussir „ les entreprises résolues d'un commun consentement. Ainsi ce grand Prince conçut que le „ Gouvernement *Despotique & Arbitraire*, tel que „ son Ayeul Charles-Martel avoit voulu l'établir, „ étant absolument Contraire au génie de la Nation, & à tout *Droit certain & évident*, étoit „ impossible qu'il fût durable; ce qui le déter-

„ mina

„ mina à faire aux François *la justice qui leur étoit* „ *dûe*, en remettant sur pied l'ancienne forme „ du Gouvernement." (*a*)

Néanmoins il s'est encore écoulé bien des siècles sans qu'aucun Roi ait osé enfreindre ouvertement cette Forme Constitutive, puisque c'est le Règne de Charles VI qui offre le premier exemple d'un mépris formel pour les Loix fondamentales, & d'un Enregistrement forcé: mais il faut dire aussi que ce Prince y fut comme contraint par les circonstances & la Faction des Bourguignons, & que, s'il commît une faute, il ne fut ni longtems à la reconnoître, ni longtems à la réparer; car dès le 5 Septembre 1413, ce Prince tint un nouveau Lit de Justice, dans lequel, par la bouche de son Chancelier, „ *il cassa*, *révoqua*, *an-* „ *nulla*, *abolit & mit du tout au néant certaines* „ *Lettres appellées Edits*..... subrepticement & „ obrepticement impétrées & non duement en „ Conseil & le Roi inadverti ..... par lesquel- „ les le Roi avoit donné..... & aussi *cassa*, *an-* „ *nulla*, *abolit*, & comme nulles déclara certai- „ nes Ecritures qui, par manière d'Ordonnan- „ ces, avoient naguères été faites par aucuns „ Commissaires ..... & lesquelles par grande „ impression tant de gens d'armes de cette ville, „ qu'autrement *avoient été publiées en Mai dernier*,

(*a*) Histoire de l'ancien Gouvernement de la France.

„ *& lues en la Chambre, le Roi aussi tenant son*
„ *Lit de justice;* & sur ce que par ledit Chance-
„ lier fut proposé, que, sans Autorité dûe, *&*
„ *Forme non gardée*, sans les aviser, & lire au
„ Roi, ne en son Conseil, *ne être advisé par la*
„ *Cour de Parlement, mais soudainement & hâ-*
„ *tivement avoient été publiées*, & par-avant *tenues*
„ *closes* & scellées, &c." (*a*)

Le Prince le plus impérieux, Louis XI enfin, a reconnu lui-même l'utilité de l'observation des Loix Fondamentales. „ Le Roi Louis XI," (*au Rapport de Bouchel*,) „ bien qu'autrement il fut
„ Prince fort entier en ses opinions, *se soumet-*
„ *toit néanmoins à la Raison*, quand, avec le res-
„ pect qui lui étoit dû, on la lui faisoit voir;
„ comme il avînt une fois *qu'ayant usé de grandes*
„ *menaces contre la Cour du Parlement de Paris,*
„ *fondé sur le refus fait de vérifier certain Edit*
„ *inique & pernicieux*, la plupart des MM. de
„ la Cour l'allerent trouver en la compagnie du
„ Sieur de la Vacquerie, Premier Président, le-
„ quel portant la parole au nom de toute la plus
„ célèbre Compagnie qui fut alors en la Chré-
„ tienté, le supplia *de prendre en bonne part le*
„ *refus fait par la Cour de vérifier son Edit*, &
„ ne l'interpréter point à faute de respect, fidé-
„ lité & obéissance; & pour lui montrer le re-

(*a*) Du Tillet, Recueil des Rangs.

„ gret qu'ils avoient de ne le pouvoir servir en „ cette rencontre à sa volonté, *c'est qu'ils étoient* „ *venus lui remettre librement leurs Offices*, plutôt „ que de faire brèche à l'honneur de ce grand „ Sénat, & qu'il leur fût reproché d'avoir *par* „ *crainte de perdre leurs Offices, Crédit & Autorité*, „ fait chose contre leur honneur & leur con„ science."

„ Tout entier, qu'il fût en ses opinions," (ajoute encore Bouchel) „ *il sentit que c'étoit pour* „ *son bien qu'ils le conseilloient*: qu'un bon Roi „ doit plutôt acquiescer à la Justice & à la Raison, „ *qu'à sa propre Volonté*: & il leur jura que *de sa* „ *vie il ne les contraindroit à faire chose contre leur* „ *Conscience*." (a)

L'auteur qui a écrit la Vie de ce Prince, remarque à cette occasion: „ qu'il reconnut que „ le *Parlement s'étoit conformé aux Loix du Royau*„ *me*, en défendant d'avoir égard à un Edit au su„ jet des bleds, *qu'il n'avoit pas vérifié*:" (b) Et tous ces détails sont confirmés par le récit d'un autre écrivain qui dit que Louis XI „ voyant la gra„ vité, le port, la dignité de ces Personnages, „ qui se vouloient démettre de leurs Charges, „ *plutôt que de vérifier* les Edits qu'on leur avoit „ envoyés, s'étonna, & redoutant l'autorité du

(a) Bibliothèque, mot *Loix*.
(b) Duclos, Vie de Louis XI.

„ Parlement, *fit casser ces Edits en leur présence*,
„ les priant de continuer à faire justice; & leur
„ jura, qu'il n'enverroit plus Edit qui ne fût juste
„ & raisonnable." (*a*)

Henri IV, bien différent n'eut pas besoin qu'on l'avertît que la Cour des Rois doit être le Sanctuaire de la Justice: ce Monarque dont le nom seul excite dans l'ame un sentiment d'admiration mêlé d'attendrissement, s'est empressé de rendre lui-même hommage à ce précepte, en disant „ que la première Loi d'un Souverain est „ de les observer toutes, & qu'il a lui-même „ deux Souverains, *Dieu & la Loi.*" (*b*)

Louis XIII, malgré les inspirations de son impérieux Ministre, le Cardinal de Richelieu, s'est vu forcé de convenir „ *que l'inexécution des Loix*, „ *ayant toujours été la ruine des Empires*, & au „ contraire, l'observation d'icelles leur grandeur, „ *cela lui faisoit appréhender l'une & souhaiter l'au-* „ *tre.*" (*c*)

„ Qu'on ne dise point," lit-on dans un ouvrage composé par ordre de Louis XIV: „ *que* „ *le Souverain ne soit pas sujet aux Loix de son* „ *Etat*, puisque la proposition contraire *est une* „ *vérité du Droit des Gens*, que la flatterie a quel-

(*a*) Bodin, de la République.
(*b*) Mémoires de Sully.
(*c*) Déclaration de 1617.

„ quefois attaquée, mais que les bons Princes „ ont toujours défendue, comme une Divinité „ tutélaire de leurs Etats." (*a*)

CHAPITRE XIII.

Définition de la Loi.

Pour que les Souverains puissent bien se convaincre de quel avantage, est pour eux d'observer religieusement la Loi, il leur suffit de connoître son essence. Elle a été définie par l'Ecriture Sainte: *Lex*, *Lux*: & *Via vitæ*, *increpatio Disciplinæ:* (*b*) ainsi la Loi étant la règle, le flambeau, la vraie voie de la vie, & le creuset des mœurs; en même tems qu'elle rectifie les intentions des Rois, elle range dans le devoir leurs Sujets, & assure la prospérité de tous. Les Romains la représentent sous des traits non moins avantageux: *Leges Sacratissimæ*, *quæ constringunt hominum vitas*; (*c*) & Cicéron qui en avoit fait son étude particulière, en avoit conçu la même idée: *Lex*, dit-il, *est sanctio recta*, *jubens honesta*, *prohibens contraria*. Enfin Montesquieu établit

(*a*) Traité des Droits de la Reine, imprimé en 1667.
(*b*) Proverb.
(*c*) *Leg.* 4. *Cod. de Legib.*

que „ *la Loi*, en général, eſt *la raiſon humaine*;
„ en tant qu'elle gouverne tous les Peuples de la
„ terre: & que *les Loix politiques & civiles* de cha-
„ que Nation, ne doivent être que les cas parti-
„ culiers où s'applique *cette raiſon humaine*. (*a*)

Par conſéquent tout Edit qui choque cette raiſon humaine, n'a & ne peut avoir d'autre caractère, que celui d'une volonté injuſte que la force & la violence ſavent quelquefois faire reſpecter: mais par lequel on n'eſt réellement lié ni par honneur, ni par devoir.

CHAPITRE XIV.

Effets des Loix Fondamentales.

Les Loix qui s'appellent dans un Etat Monarchique, *Fondamentales*, donnent en quelque ſorte plus que les Loix générales de la vigueur au Gouvernement, parce qu'elles forment „ une liaiſon
„ *réciproque & éternelle* entre le Prince & ſes
„ Deſcendans d'une part, & les Sujets & leurs
„ Deſcendans de l'autre, par une eſpèce de Con-
„ trat qui deſtine le Souverain à régner & les
„ Peuples à obéir. Nulle des parties ne peut

(*a*) Eſprit des Loix.

„ feule & quand il lui plaît fe délivrer d'un engagement folemnel, dans lequel ils fe font donnés les uns aux autres *pour s'entr'aider mutuellement.*" (a)

Voilà comme les Loix, établiffant au fein des Empires l'ordre & la paix, tendent au vrai but de la Société, qui eft de procurer aux Peuples le bonheur; en leur permettant de vivre dans une parfaite fécurité. Du moment donc qu'un Prince fe permet de les fouler aux pieds, cette harmonie fi précieufe eft troublée, la confiance difparoît, les efprits s'aliénent, les murmures fe font entendre, & le Monarque ne commande plus qu'à des cœurs ulcérés, qui n'attendent fouvent que le moment favorable pour fecouer le joug & fe défaire d'un Defpote qui, au lieu de les protéger, les opprime.

C'eft auffi pour préferver les Rois d'un malheur également funefte pour eux & pour leurs Sujets, que l'immortel auteur de Télémaque leur a donné la leçon fuivante: „ quand on veut être „ le maître des hommes pour foi-même, ne re„ gardant que fa propre autorité, fes plaifirs & „ fa gloire .... on eft le fléau du genre humain: „ quand, au contraire, on ne veut gouverner les „ hommes que fuivant les vraies règles, pour leur „ propre bien, on eft moins leur maître que leur

(a) Traité des Droits de la Reine, imprimé en 1667.

„ tuteur, *on eſt bien éloigné de vouloir étendre ſon*
„ *autorité.*"

CHAPITRE XV.

Les intentions d'un Prince qui veut aggrandir ſa Puiſſance, ne peuvent être que coupables.

Si le déſir d'accroître ſon Pouvoir eſt toujours déplacé, ne prend-il pas encore une teinte plus criminelle, lorſque le Souverain ne veut enfreindre les Loix que pour avoir plus de facilité à écraſer les Peuples en les ſurchargeant d'Impôts? Il faudroit donc que les Princes qui ne ſongent qu'à multiplier ſans ceſſe les tributs, euſſent en même tems la faculté de doubler en proportion les revenus & les moyens des Contribuables. Mais de pareilles ſurcharges produiſent un effet tout contraire. L'indigence des Sujets en eſt néceſſairement la ſuite: l'activité diminue chez chacun avec les facultés qu'on lui enlève; l'agriculture, le commerce, les arts ne peuvent être en vigueur, lorſque ceux qui s'y livrent n'ont plus de quoi fournir aux frais & aux avances. Si tout ne ſe fait plus qu'à demi, les rapports ſe trouvent être moindres dans le moment où les Impoſitions s'accroiſſent; alors les recouvremens devenant plus difficiles, les contraintes, les ſaiſies, & tant

d'autres vexations se multiplient: & la Tyrannie est bientôt à son comble.

CHAPITRE XVI.

L'intérêt du Peuple & celui du Monarque sont le même.

On doit être maintenant également pénétré de l'importance de l'établissement des Loix & de leur maintien inviolable. Quoi de plus avantageux en effet qu'une règle fixe qui, dans tout Etat policé, met les Peuples à couvert de l'avarice & de la cupidite des Rois, & qui préserve en même tems ces derniers des catastrophes cruelles qui sont les suites ordinaires de leurs passions, quand elles ne sont pas contenues dans de justes bornes! Aussi Massillon leur a-t-il annoncé d'une voix évangélique, que ce n'est pas *le Souverain*, mais que c'est *la Loi* qui doit régner sur les Peuples. „ Vous n'en êtes que *le Mini-* „ *stre & le premier Dépositaire*;" (continuoit cet Orateur en s'adressant au Monarque) „ c'est „ *elle* qui doit régler l'usage de l'Autorité, & „ c'est *par elle* que l'Autorité n'est plus un joug „ pour les Sujets, mais une règle qui les con- „ duit, un secours qui les protège, une vigi- „ lance paternelle qui ne s'assure leur soumis-

„ sion, que parce qu'elle s'assure leur tendresse.
„ Les hommes croient être libres, quand ils ne
„ sont gouvernés que par les Loix: leur sou-
„ mission fait alors tout leur bonheur, parce
„ qu'elle fait toute leur tranquillité, & toute
„ leur confiance. Les passions, les volontés
„ injustes, les désirs excessifs & ambitieux, que
„ les Princes mêlent à l'usage de l'autorité, loin
„ de l'étendre, l'affoiblissent: *ils deviennent moins*
„ *puissans dès qu'ils veulent l'être plus que*
„ *les Loix*: ils perdent, en croyant gagner;
„ tout ce qui rend *l'autorité injuste & odieuse*,
„ *l'énerve & la diminue*: *la source de leur puissance*
„ *est dans le cœur de leurs Sujets*; & quelque abso-
„ lus qu'ils paroissent, on peut dire qu'ils per-
„ dent leur véritable Pouvoir, dès qu'ils per-
„ dent l'amour de ceux qui les servent." (*a*)

Il seroit donc aussi inconséquent de la part du Souverain, que dangereux pour lui-même de chercher à renverser ces barrières qui le garantissent des foiblesses de l'humanité & l'empêchent de se rendre odieux en paroissant trop avide aux yeux de ses Peuples. Ainsi tous ceux qui ont voulu renverser les Loix de l'Etat, n'ont pu être déterminés à en essayer l'entreprise de leur propre mouvement; puisque ce seroit conspirer eux-mêmes contre la splendeur & la sûreté de

(*a*) Sermon prêché le jour de l'Incarnation.

leur Empire, qui dépendent de l'aisance & du bonheur des Citoyens.

„ Dans la vérité," a dit un Ancien, „ on ne „ peut séparer l'intérêt du Prince de celui de „ ses Peuples: car seroit-il avantageux pour „ lui de régner sur des millions d'infortunés „ mourans de faim & de misère? Il n'y a donc „ que *des Ministres pervers* qui s'étudient à écra- „ ser les Sujets pour enrichir leur Prince, & à „ réserver pour la tête seule les alimens qui doi- „ vent servir à nourrir tout le corps." (*a*)

CHAPITRE XVII.

Langage des Favoris, injurieux pour le Souverain, perfide pour le Peuple, & contraire aux Loix naturelles & civiles.

Les lâches Courtisans des Rois, pour devenir plus persuasifs, ne manquent jamais (comme l'observe encore Heineccius,) de répéter continuellement aux Princes que tout leur est permis; qu'ils sont les maîtres de tout, qu'ils auroient tort de craindre que leurs Sujets pussent s'en offenser; qu'étant arbitres absolus de la vie, de la pensée, du for même intérieur de la conscien-

(*a*) *Heineccius in Puffendorfium de officio hominis & civis.*

ce des Citoyens, il ne reste à ceux-ci que la gloire de l'obéissance la plus prompte & la plus aveugle. (*a*)

Cependant, comment admettre que le Pouvoir arbitraire puisse appartenir au Monarque d'une Nation libre & éclairée; & ne seroit-ce pas faire une injure trop grave au Souverain des François surtout, que de l'assimiler au Grand-Seigneur, au Roi de Maroc, à un Chef de Tartares? D'ailleurs consulte-t-on les Jurisconsultes, les Loix, les Usages, tous les Auteurs enfin, partout on trouvera que dans l'ordre politique, jamais la Puissance Souveraine n'a été regardée comme devant être arbitraire & sans bornes.

CHAPITRE XVIII.

Quelques Principes relatifs à l'Autorité des Rois.

Un Publiciste fort estimé a établi que, le Sacrifice que tout Citoyen a fait de sa liberté, n'ayant d'autre objet que l'intérêt général, ce Sacrifice ne peut s'étendre au-delà; qu'ainsi l'on conserve sa Liberté pleine & entière pour tout

(*a*) *Heineccius Elem. Jur. Naturæ & Gentium.*

le reste, & qu'il s'en faut par conséquent qu'en se réunissant en Société, les hommes aient voulu renoncer à leurs propriétés particulières, puisqu'ils n'ont formé des Etats politiques, que pour se garantir des violences qui menaçoient ces propriétés. (*a*)

On apprend encore que, *quelqu'absolue que soit la Puissance* Souveraine, elle ne doit point être *arbitraire*; parce que *c'est le propre de la Seigneurie publique, d'être exercée par Justice, & non à discrétion*, comme celle des *Monarques Seigneuriaux* que Loiseau appelle une Puissance *barbare & contre Nature.* (*b*) On apprend *que le Prince ne peut ôter ni disposer du Bien de ses* Sujets pour sa commodité particulière, contre leur volonté, & que ce n'est que *par une honteuse & servile flatterie* qu'il a pu être „ mis en avant que les „ Sujets ne possédoient leurs biens qu'à titre de „ précaire & d'usufruit : & que la propriété en „ appartenoit au Prince par Droit de Souveraineté:" (*c*) car il *faut que la propriété & la vie des citoyens soient assurées comme la Constitution même de l'Etat.* (*d*)

Ces Principes puisés dans le Droit Naturel & dans le Droit Public, ont été établis avec la

---

(*a*) *Wolff: Jur. Naturæ.*

(*b*) Des Seigneuries.

(*c*) Le Bret: Traité de la Souveraineté du Roi.

(*d*) Esprit des Loix.

même force par tous les Auteurs. Boſſuet, après avoir enſeigné que le Gouvernement eſt *un ouvrage de raiſon & d'intelligence*, annonce qu'il y a des Peuples & de grands Empires qui ſe contentent du Gouvernement arbitraire & deſpotique : „ mais," ajoute-t-il, „ nous n'avons point „ à les inquiéter ſur la forme de leur Gouverne- „ ment ; il nous ſuffit de dire que celle-ci eſt „ *barbare & odieuſe.*" (*a*)

Cet Illuſtre Prélat paſſe enſuite à l'explication des caractères de l'Etat Monarchique, & dit ; „ c'eſt autre choſe que le commandement ſoit „ *abſolu*, autre choſe qu'il ſoit *arbitraire*. Il eſt „ abſolu par rapport à la contrainte, n'y ayant „ aucune puiſſance capable de forcer le Souve- „ rain qui, en ce ſens, eſt indépendant de toute „ autorité humaine ; mais il ne s'enſuit pas de-là „ que le Gouvernement ſoit arbitraire.... *Il y* „ *a toujours ouverture à revenir contre, ou dans* „ *d'autres occaſions, ou dans d'autres tems*.... Per- „ ſonne ne pouvant croire qu'il puiſſe jamais rien „ poſſéder *au préjudice des Loix*, dont la vigilance „ & l'action contre les injuſtices & la violence „ *eſt immortelle*.... C'eſt-là ce qui s'appelle *le* „ *Gouvernement légitime*, oppoſé par ſa nature au „ *Gouvernement arbitraire.*" (*b*)

(*a*) Politique tirée de l'Ecriture Sainte.

(*b*) Ibidem.

Et plus loin M. Boſſuet ajoute encore ; que *le Roi eſt ſoumis comme les autres à l'équité des Loix : il y eſt ſoumis non quant à la puiſſance coactive, mais quant à la puiſſance directive.*

Quoique le Monarque, ſuivant Heineccius, puiſſe agir au gré de ſa volonté, il faut bien ſe garder de croire qu'il en doive faire uſage autrement que pour la ſûreté de ſes Peuples qui eſt la fin de tout Gouvernement ; d'où il s'enſuit que le bonheur & le ſalut des Citoyens doit toujours être la première Loi des Princes, & que c'eſt par-là qu'ils diffèrent des Tyrans, qui rapportent tout à leur utilité particulière. (*a*) Mais que les agitations, les inquiétudes, les remords, les cataſtrophes, & ſouvent une mort ou cruelle ou violente puniſſent toujours d'avoir voulu ſe ſatisfaire, quoiqu'il en dût coûter aux Peuples.

CHAPITRE XIX.

Application des Maximes qu'on vient de citer.

LES Principes ont une analogie particulière avec le Gouvernement François. Nos Loix fondamentales, nos uſages & mille traits de notre hiſtoire ſont autant de monumens qui les conſta-

(*a*) *Heineccius Elem. Jur. Naturae & Gentium.*

tent. Les Teſtamens de Philippe-Auguſte & de St. Louis dépoſés dans les Archives des Rois en contiennent la reconnoiſſance la plus formelle.

Philippe le Bel au retour de ſon Expédition „ contre les Flamands *ordonna* qu'on lui payeroit „ ſix deniers pour livre des toutes les denrées „ qui ſe vendoient dans les villes: mais *on refuſa* „ *hautement d'obéir à un ordre ſi violent & dont on* „ *n'avoit point encore vu d'exemple.* Enguerrand „ de Marigny conſeilla au Roi d'obtenir par dou- „ ceur *ce qu'il ne pouvoit emporter d'autorité.* Phi- „ lippe convoque donc pour la première fois une „ aſſemblée, à laquelle furent mandés le Clergé, la „ Nobleſſe & les Députés de la ville de Paris." (*a*)

Ce qui s'eſt paſſé dans toutes les aſſemblées d'*Etats Généraux* qui ont été tenues depuis, & l'obligation de l'Enrégiſtrement qui a ſuppléé à cette convocation, ne laiſſent aucun doute ſur la propriété de biens qui appartient aux François. La clauſe, *ſauf le droit d'autrui*, inſérée dans les Lettres patentes des Rois; & *les Lettres de non préjudice* dont l'objet eſt évidemment de ménager tout intérêt légitime & contraire aux Ordonnances rendues par le Prince, ou qui auroient été ſurpriſes à ſa religion, viennent encore à l'appui de cette

(*a*) Mémoires pour ſervir de preuves à l'hiſtoire de Bretagne.

cette propriété : enfin la passation de ces Contrats d'acquisition ou d'échange, lorsque nos Rois traitent soit avec le Clergé, ou avec les Etats, soit avec des Provinces, ou même avec de simples Particuliers, ne multiplie-t-elle pas tous les jours des preuves authentiques de l'abandon fait au Souverain par les Sujets d'un droit qu'il n'avoit pas & qu'il vient d'acquérir ?

La propriété de biens & la liberté des personnes sont des droits qui tiennent de si près à la nature, que, voilà sans doute pourquoi l'histoire tant sacrée que prophane nous apprend que les Rois qui ont été assez infortunés pour oublier leurs devoirs & pour mépriser les loix & les enfreindre, n'en sont venus-là qu'après s'être laissés réduire par les insinuations de ceux qui les approchoient, & qui, profitant de leur impéritie ou de leur foiblesse, avoient l'art de les y engager, soit par une fausse lueur d'utilité publique, soit par l'apparence plus spécieuse d'un intérêt rélatif à leur grandeur & à leur autorité.

CHAPITRE XX.

Revers éprouvés par des Rois qui ont pu se livrer à des Conseils pernicieux.

Tout le monde connoît les Malheurs de Roboam, & est instruit que ce jeune Prince ne les

éprouva qu'après avoir méprisé les conseils les plus sages, pour n'écouter que ceux de ses Favoris qui lui persuadèrent, qu'il est dangereux de mollir au commencement d'un Règne, qu'il n'y a même qu'un esprit foible & incapable de commander qui puisse s'inquiéter des plaintes & des murmures du Peuple ; qu'avec des ménagemens on rabaisse l'Autorité, qu'avec des condescendances on parvient à l'anéantir, *& qu'ainsi il faut commencer par se faire obéir, pouvant ensuite examiner s'il y a lieu d'avoir quelqu'égard aux demandes ou d'accorder quelque grace.* Les Articles XXVI & XXVII de l'Ordonnance du mois de Novembre 1774, ne justifient que trop que le Monarque à son avénement au Trône a trouvé dans sa Cour quelques Courtisans formés sur le modèle de ceux de Roboam.

La Sagesse & les Ecarts du Roi Joas ne semblent avoir été tracés dans l'Ecriture Sainte que pour présenter aux Souverains l'exemple le plus frappant du danger que court un Prince, qui livre sa confiance inconsidérément & qui prête l'oreille aux discours séducteurs de l'adulation.

Quel contraste entre les premières années du règne de ce Monarque, & celles postérieures ! Joas ne paroît d'abord dirigé que par la Sagesse, la Piété & la Justice. Cependant ce n'est pas à sa Vertu seule qu'il dut la régularité soutenue de sa conduite ; & les conseils du Grand-Prêtre Joïada,

qui l'avoit soustrait aux fureurs d'Athalie & placé sur le trône, servirent beaucoup à le garantir de la séduction.

Mais pour le malheur de ce Prince, Joïada étant d'une extrême vieillesse vint à mourir. Alors Joas livré à lui-même s'abandonna à ses courtisans qui, après avoir maîtrisé son esprit, dépravèrent bientôt son cœur. Envain Zacharie, digne fils de Joïada, élevé dans le Temple avec Joas, espéra-t-il encore que la voix de la sagesse & de l'amitié pourroit se faire entendre. Une mort barbare devint le prix de son zèle, & Joas perverti fit lapider le fils de son bienfaiteur & son ancien ami: mais le sang de l'Innocence ne fut jamais versé impunément; & le Ciel entend Zacharie s'écrier, *que l'Eternel voye ce que je souffre; & qu'il me fasse justice!*

Bientôt aussi la vengeance céleste éclata sur Joas; ses infortunes égalerent son bonheur passé; son Armée fut défaite par une troupe de Syriens: lui-même fut fait prisonnier, & il éprouva de la part de ses vainqueurs des indignités d'un genre si odieux que l'Ecriture n'a pas osé les décrire.

Enfin ce Prince s'échappe des mains de ses ennemis; mais qu'y gagne-t-il? alors les maladies les plus cruelles vinrent l'assaillir, & une vie aussi misérable finit encore par une mort violente, deux de ses serviteurs l'ayant égorgé dans son lit.

Que la Philosophie moderne interprète main-

tenant ces faits comme elle le voudra; tant qu'elle ne pourra pas nier leur exiſtence, il faut toujours que les méchans tremblent!

CHAPITRE XXI.

Notre Hiſtoire offre plus d'un exemple de Rois égarés par leurs Courtiſans.

Si nous conſultons nos propres Annales: nous entendons François I, ce Prince dont l'eſprit gâté par ſes Miniſtres étoit ſi différent de ſon caractère, répéter avec quelque ſorte de plaiſir: que *Louis XI avoit mis les Rois de France hors de Page*: parce que plus tranchant que Charles VII, il conſomma par voie d'autorité ce que n'avoit fait que tenter ſon prédéceſſeur.

Cependant ce Charles VII dont on admire encore aujourd'hui la politique circonſpecte, n'a-t-il agi que d'après lui-même? Qu'on ſe garde bien de le croire. Philippe de Commines dit que „ ſi ce Roi eût toujours vécu & *ceux qui lors* „ *étoient avec lui en ſon Conſeil*, il eut fort avancé „ à cette heure." (*a*)

A l'égard de Louis XI, il faut voir comme tous les Ecrivains en parlent; ou plutôt comme,

(*a*) Mémoires.

en traçant les excès auxquels se livra ce malheureux Prince, ils annoncent tous que ce fut l'ouvrage des gens indignes dont il fit choix pour composer sa Cour. L'auteur qu'on vient de citer, s'exprime ainsi : „ notre Roi est le Seigneur du „ monde qui le moins a cause d'user de ce mot, „ de dire: j'ai privilége de lever sur mes Sujets „ ce qui me plaît : *car ne lui ne autre l'a*: & ne „ lui font nul honneur ceux qui ainsi le dient, „ pour le faire estimer plus grand, mais *le font* „ *haïr* & craindre aux voisins, qui, pour rien ne „ voudroient être sous sa Seigneurie, & *même* „ *aucuns du Royaume s'en passeroient bien*: mais si „ notre Roi, ou ceux qui le veulent louer & „ aggrandir, disoient : j'ai les Sujets si bons & „ loyaux qu'ils ne me refusent chose que je leur „ sache demander, & suis plus craint, obéi & „ servi de mes Sujets, que nul autre Prince qui „ vive sur la terre, & qui plus patiemment „ endurent tous maux & toutes rudesses, & à „ qui moins il souvient de leurs dommages passés: „ il me semble que cela lui seroit grand los, (& „ en dy la vérité) non pas dire: je prens ce que „ je veux & en ai le privilége: il le me faut „ bien garder. Le Roi Charles le Quint ne le „ disoit pas: *aussi ne l'ai-je point ouï dire aux* „ *Rois, mais je l'ai bien ouï dire à leurs Serviteurs*, „ *à qui il sembloit qu'ils faisoient bien la besogne*: „ mais selon mon avis, ils méprenoient envers

„ leur Seigneur: *& ne le disoient que pour faire*
„ *les bons varlets, & aussi qu'ils ne sçavoient qu'ils*
„ *disoient.*" (*a*)

„ Louis XI, en son vivant, disent les his-
„ toriens, à cause *d'aucuns personnages* qui
„ étoient à l'entour de sa personne, comme
„ *Olivier le Diable*, dit le Dain, son barbier,
„ *Jean de Doyac* & autres plusieurs, lesquels *il*
„ *croyoit plus que gens de son Royaume*, fit durant
„ son Règne beaucoup d'injustices, maux &
„ violences, *& tellement qu'il avoit mis son Peu-*
„ *ple si bas, qu'au jour de son trépas étoit presque*
„ *au désespoir.* Car les biens qu'il prenoit sur
„ son dit Peuple, donnoit & distribuoit en gran-
„ des pensions .... & gens de bas état & con-
„ dition, auxquels pour les exhausser *ne se pou-*
„ *voit tenir de leur donner argent, biens & posses-*
„ *sions*, en telle façon, qu'il avoit donné &
„ aliéné la plupart du Domaine de son Royau-
„ me." (*b*)

Coquille nous apprend aussi que ce même Prince ne s'égara que pour s'être livré aux insinuations dangereuses de ses Courtisans: „ il est ad-
„ venu, dit-il, durant la domination de la Li-
„ gne de Hugues Capet que les Rois ont été

(*a*) Mémoires.
(*b*) Chronique ajoutée à celle de Monstrelet.

„ soigneux de prendre conseil, assistance & aide „ des Princes de leur Sang .... & d'autres „ Princes & Grands Seigneurs qui, par longue „ expérience, avoient fait connoître la valeur „ de leur Race: & quand autrement a été, & „ que les Rois, pour avoir l'exécution de leurs „ volontés plus libres, ont méprisé lesdits „ Princes & Grands Seigneurs qui pouvoient „ franchement parler, & se sont servis *de pe-* „ *tits compagnons*, leurs créatures, & comme „ leurs esclaves pour dire *oui & non* selon la vo- „ lonté du Maître, sans replique; beaucoup de „ maux sont advenus: l'exemple presque ré- „ cent se voit du Roi Louis XI. (*a*)

Le même historien ajoute encore plus loin „ que „ le pauvre Peuple François a été misérablement „ vexé, quand il ne s'est plus trouvé aucun près „ du Roi qui osât faire des remontrances pour „ le soulagement du Peuple; & *parce que, quand la* „ *licence de prendre à volonté est une fois mise*, „ *elle n'a plus d'arrêt ni de bornes*: & c'est pro- „ prement le but auquel tendent *les petits qui* „ *s'insinuent aux bonnes graces des Rois, qui n'é-* „ *tant nés pour porter une grandeur, employent la* „ *vilté de leur cœur à se faire riches* & à abaisser „ les Grands." (*b*)

(*a*) Histoire de Nivernois.
(*b*) Ibidem.

„ Ce Prince avoit fait mourir, dit Mézeray,
„ plus de quatre mille personnes par divers suppli-
„ ces, dont quelquefois il se plaisoit à être spec-
„ tateur : la plupart de ces malheureux avoient
„ été exécutés sans forme de procès; plusieurs
„ noyés une pierre au cou, d'autres précipités
„ en passant sur une bascule d'où ils tomboient
„ sur des roues armées de pointes & de tran-
„ chans; d'autres étouffés dans les cachots: *Tri-*
„ *stan, son compère & le Prévôt de son hôtel, étant*
„ *lui seul le Juge, les Témoins & l'Exécuteur.* (a)

Enfin François I avec tout son esprit, ne put se préserver des atteintes de la flatterie. „ Il
„ aimoit la France, dit le Comte de Boulain-
„ villiers; mais son humeur quelquefois un peu
„ légère, sa complaisance pour les Dames, &
„ *la perversité de ses Ministres* ont miné ce Ro-
„ yaume, en introduisant les désordres de la vé-
„ nalité des Charges & *du Pouvoir arbitraire.* (b)

Mézeray convient que François I „ eut été
„ un grand Prince, s'il eût eu autant d'applica-
„ tion & de soin pour ses affaires, qu'il avoit
„ d'ambition de s'aggrandir, & s'il ne se fût pas
„ quelquefois laissé posséder *aux mauvais Conseils*
„ *de ses Ministres*, & à la passion des femmes.

(a) Abrégé de l'histoire de France.

(b) Abrégé de l'histoire de France.

„ *Ceux-là pour se rendre tout-puissans eux-mêmes,* „ *poussèrent son Autorité par dessus les anciennes* „ *Loix du Royaume, jusqu'à une Domination déré-* „ *glée.*" (*a*)

En effet le Chancelier Duprat „ pour four- „ nir de l'argent à l'humeur prodigue & con- „ quérante d'un jeune Roi, & par ce moyen „ s'affermir dans ses bonnes graces & *attirer dans* „ *sa bourse quelque partie de ces levées extraordi-* „ *naires*, lui fournit quantité de moyens très „ mauvais & *tout-à-fait contraires aux anciennes* „ *Loix & Coutumes de la France.* (*b*) On sait encore que François I fut aussi mal servi par le Connétable de Montmorency qui, pour assouvir son avarice insatiable, se montra tout occupé à étendre les Pouvoirs de son Souverain.

Porte-t-on ses regards sur les Règnes postérieurs? On apperçoit la Faction des Guises si adroitement préparée sous François II. Descend-on jusqu'au Règne de Henri III? On apprend bientôt que ce Prince ne fut pas mieux entouré, en lisant les Remontrances que lui adresserent les *Etats Généraux*, qu'il tint en l'année 1588. Les Etats y exposent avec douleur que „ la guerre

---

(*a*) Abrége de l'histoire de France.

(*b*) Ibidem.

„ n'a pas été seulement faite au Peuple par des
„ soldats enrôlés .... mais aussi par une autre
„ sorte d'ennemis .... ce sont, SIRE, *les Par-*
„ *tisans qui .... ont épuisé vos finances & nous ont*
„ *mis à la besace : ce sont les Inventeurs de Subsi-*
„ *des & Edits nouveaux* .... Vermine d'hommes
„ & couvée d'Harpies écloses en une nuit ....
„ *ils marchent orgueilleux & en crédit*, le Sergent
„ en croupe, pour exécuter à leur mot vos Su-
„ jets : *les Evocations en main, pour nous distraire*
„ *& faire plaider à un Conseil des parties, ainsi pro-*
„ *prement appellé, parce que l'on disoit que quelques-*
„ *uns de nos Juges étoient nos Parties mêmes.* Ils
„ avoient des *Jussions à leur commandement pour*
„ *forcer la conscience des Bons, violenter l'autorité*
„ *& la religion de vos Cours Souveraines....* Plu-
„ sieurs Edits ont été vérifiés & enregistrés avec
„ ces mots : *par Commandemens plusieurs fois réi-*
„ *terés.* Aux Edits justes & bons les Comman-
„ demens du Prince ne sont jamais nécessai-
„ res." (*a*)

Ne sembleroit-il pas vraiment que ce Tableau vient d'être tracé tout-à-l'heure? Du moins est-il suffisamment prouvé que les Rois qui se sont écartés du sentier de la Justice, en ont été comme arrachés par ceux à qui ils avoient donné leur confiance ; & cependant pour accréditer leurs

(*a*) Recueil général des Etats tenus en France.

pernicieux conseils, ces Favoris ne manquent pas d'y mêler les noms de Charles VII, de Louis XI, de François I: mais ils se gardent bien en même tems de peindre les vives alarmes éprouvées par ces Princes ambitieux, Dissipateurs & Despotes pendant le cours de leur vie, & leurs regrets cuisans à l'approche du tombeau.

CHAPITRE XXII.

Quel a été le sort de ces Princes malheureux?

PHILIPPE de Commines en parlant de Charles VII dit: „ & à l'heure du trépas du Roi, notre „ maître, il levoit quarante-sept cens mille francs, „ ... ainsi ne se faut ébahir, s'il avoit plusieurs pensées & imaginations, & s'il pensoit de n'être „ point bien voulu, & *s'il avoit grand paour en* „ *cette chose*." (a) Comment tant d'agitations pour quarante-sept cens mille francs de Subsides! Aujourd'hui que l'on en arrache aux Peuples pour six cens millions, il faut ou que les consciences soient bien blasées, ou que ceux qui les ont portés à un taux aussi excessif, aient le jour plus d'un moment de trouble, & la nuit des insomnies & des songes bien affreux!

(a) Mémoires.

Paſſant au Règne de Louis XI on lit dans le même auteur, que les inquiétudes & les ſoucis de ce Prince égalerent au moins les maux qu'il avoit fait ſouffrir à ſes Peuples. Le Pleſſis du Parc étoit ſa demeure, dont l'entrée n'étoit guères ouverte qu'aux gens de ſa maiſon & à ſa garde. Elle étoit compoſée de quatre cens archers „ qui en bon nombre faiſoient tous les „ jours le guet & gardoient la porte..... Il fit „ faire un treillis de gros barreaux de fer, & „ planter dans la muraille des broches de fer „ avec pluſieurs pointes..... Auſſi fit faite quatre „ moineaux de fer bien épais, & lieu par où „ l'on pouvoit bien tirer à ſon aiſe ..... & à la „ fin mit quarante arbalêtriers, qui jour & nuit „ étoient en ces foſſés & avoient commiſſion de „ tirer à tout homme qui en approcheroit de „ nuit, jusqu'à ce que la porte fût ouverte le „ matin." (*a*)

On conçoit aiſément que ſur un cœur auſſi ſauvage la Nature perdit tous ſes droits. Non ſeulement Louis XI fut privé de goûter le charme que trouve un père tendre dans les embraſſemens d'un fils reſpectueux; mais encore le Ciel le punit aſſez pour lui faire regarder ce fils, ſa fille & ſon gendre comme ſes premiers

(*a*) Ibidem.

ennemis. „ Quelques cinq ou ſix mois devant „ ſa mort," continue le même Auteur avec ſon aimable ſimplicité, „ avoit ſuſpicion de tous „ hommes ...., *il avoit crainte de ſon fils & le* „ *faiſoit étroitement garder*. Ne nul homme ne „ le voyoit, ne parloit à lui, ſinon par ſon „ commandement. Il avoit doute à la fin *de ſa* „ *fille & de ſon gendre*, & vouloit ſçavoir quels „ gens entroient au Pleſſis quant & eux .... à „ l'heure que ſondit gendre & le Comte de Du- „ nois revindrent de remener l'Ambaſſade qui „ étoit venue aux noces du Roi ſon fils .... le- „ dit Seigneur .... fit appeller un de ſes Capi- „ taines des gardes & lui commanda aller tâter „ aux gens des Seigneurs deſſus dits, voir s'ils „ n'avoient point brigandines ſous leurs robes, „ & qu'il le fit comme en ſe deviſant à eux ſans „ trop en faire le ſemblant. Or, regardez .... „ de quels gens il pouvoit avoir ſûreté, puiſque „ de ſon fils, ſa fille & ſon gendre il avoit ſu- „ ſpicion .... *& quelle douleur étoit à ce Roi d'avoir* „ *cette paour & ces paſſions*." (*a*) En effet, quelle horrible exiſtence!

„ *Voudroit-on*," ajoute Philippe de Commines, „ *que ce Roi ne ſouffrît pas auſſi bien que les au-* „ *tres*, qui ainſi s'enfermoit, qui ſe faiſoit gar-

(*a*) Mémoires.

„ der, qui étoit ainsi en paour de ses enfans &
„ de tous ses prochains parens, & qui changeoit
„ & muoit de jour en jour ses Serviteurs qu'il
„ avoit nourris & qui ne tenoient bien ne hon-
„ neur que de lui, tellement qu'en nul d'eux ne
„ se osoit fier, & s'enchaînoit ainsi de si étran-
„ ges chaînes & clôture." (a)

Un autre Auteur remarque que le Ciel étendit sa vengeance jusque sur la Postérité de ce Prince, en ayant opéré l'extinction. „ Louis XI par ses
„ façons engendra *la guerre du Bien Public, dont*
„ *il se sentit si pressé*, qu'il disoit y avoir encore
„ place pour lui au livre de Bocace des Nobles
„ Infortunés .... Si est-ce qui a ruiné sa mai-
„ son particulière; car ce jourd'hui *il n'y a au-*
„ *cun descendant de lui, soit par ligne masculine, ou*
„ *féminine.* Ses Successeurs n'ont pas tous, ni
„ du tout suivi son dessein, & s'en sont bien
„ trouvés." (b) Une telle Réflexion pourroit-elle échapper aujourd'hui? & si les Rois lisent l'histoire, ils ne la méditeur donc jamais!

Enfin Mézeray, qui joint la force & l'élégance du style à la vérité, ce qui est encore un mérite plus grand chez tout historien, observe que „ la vie & *les inquiétudes* de Louis XI montrent

(a) Ibidem.
(b) Coquille, Histoire de Nivernois.

„ *qu'on peut être extrêmement malheureux* dans une
„ condition que le commun des hommes esti-
„ me le souverain bonheur, & que souvent tel
„ qui commande à des millions d'ames, *s'il est*
„ *gourmandé lui-même par ses vices ou par ses fan-*
„ *taisies*, est bien moins libre que ses Sujets. (*a*)

Mézeray peint ensuite les regrets qu'éprouva cet infortuné Prince au lit de la mort : „ se sen-
„ tant affoiblir de jour en jour, il envoya
„ quérir son fils à Amboise, lui fit de belles
„ remontrances, & *qui condamnoient directement*
„ *toute la conduite qu'il avoit tenue* : car il l'ex-
„ horta à se gouverner par le conseil des Prin-
„ ces du Sang, des Seigneurs & autres Person-
„ nes Notables ; à ne point changer les Officiers
„ après sa mort, *à suivre les Loix*, *à soulager les*
„ *Sujets*, à réduire les Levées des deniers *à l'an-*
„ *cien ordre du Royaume*, *qui étoit de n'en point*
„ *faire sans l'octroi des Peuples*. Il avoit augmenté
„ les Tailles jusqu'à quatre millions sept cens
„ mille livres ; somme si excessive pour ce tems-
„ là, que ses Sujets en étoient misérablement
„ accablés." (*b*)

François I eut lui-même le repentir le plus vif des violences qu'il avoit faites au Parlement de Paris pour l'enregistrement du fameux Concordat.

(*a*) Abrégé de l'histoire de France.
(*b*) Ibidem.

„ Si quelquefois," disoit en 1615 à Louis XIII, ce même Parlement, „ les Rois pour quelques Considérations particulières, ou *mal conseillés*, n'ont agréé les Remontrances de cette Compagnie, *ils en ont après témoigné du regret*, comme il se voit par la vertueuse Remontrance faite au Roi François I contre le Concordat, & *le juste déplaisir que ce grand Prince conçut d'avoir forcé le Parlement à le vérifier*: ayant dit, comme chacun sait, qu'il ne s'étoit jamais repenti de choses qu'il eut faites en sa vie, *comme de cette violence*: & l'histoire véritable rapporte, *qu'il en fut toujours indigné après contre le Chancelier Duprat*, jusqu'à lui dire des paroles bien notables qui ont passé à la Postérité." (a)

Et Louis XIII? Combien dans les derniers momens de sa vie n'eût-il pas à gémir d'avoir adopté les principes pernicieux de son altier Ministre? L'histoire nous représente ce Prince languissant dans les souffrances, & détestant toujours les Conseils violens de l'impérieux Cardinal.

(a) Mercure François.

CHA-

CHAPITRE XXIII.

Différence entre Louis XI & Louis XII ; & combien il est étonnant que les Rois se montrent moins jaloux de leur Réputation que de simples Particuliers.

TANT d'alarmes si cruelles pour ceux qui les éprouvent, peuvent-elles donc paroître des prestiges enchanteurs à ceux qui s'y exposent ? Ou bien encore, pourquoi faut-il que par l'effet de l'éloignement on n'apperçoive que l'homme dans sa prospérité, sans voir en même tems le moral harcelé par le repentir, & le physique accablé par les infirmités humaines ? Charles VIII, & Louis XII, pour s'être trouvés sans doute placés plus au fond de la scène, & avoir vu de plus près & les attentats dont s'étoient souillés leurs prédécesseurs, & les remords dévorans qui les en avoient puni dès cette vie, furent profiter d'une leçon aussi terrible.

Les vertus de Louis XII lui méritèrent le surnom de Père du Peuple ; & peut-être s'en fut-il encore rendu plus digne sans *l'ambition du Cardinal d'Amboise*, qui avoit su se rendre *maître absolu de son esprit*. Cependant, lorsqu'il n'est pas un François qui ne voulût pouvoir soustraire de

notre hiſtoire ce qu'elle tranſmet à la poſtérité de Louis XI, on ſe fait gloire des traits heureux ſous lesquels Louis XII s'y trouve peint. „ On „ le vit plus d'une fois, dit Mézeray, avoir les „ larmes aux yeux, quand la néceſſité le forçoit „ d'impoſer quelque petit Subſide;" (*a*) & St. Gelais ajoute: „ il ne courut onques du règne „ de nul des autres, ſi bon tems qu'il a fait du- „ rant le ſien .... *il diminua les Impôts de plus de* „ *moitié, & ne les recréa jamais.* Il aima ſes Su- „ jets: ſa plus forte envie fut de les rendre „ heureux & il mérita d'en être ſurnommé le „ Père; tant il eſt vrai que la première vertu „ d'un Roi eſt l'amour de ſon Peuple." (*b*)

Quelle différence de langage des hiſtoriens ſur le compte de ces deux Rois! Louis XI ne laiſſe que des horreurs à décrire, & Louis XII n'obtient que des louanges: le nom de l'un eſt en exécration, & la mémoire de l'autre ſera toujours bénie par les François. Cependant par quelle fatalité eſt-il donc poſſible, qu'entre ces deux exemples on puiſſe balancer ſur le choix; & ſouvent rejeter Titus, pour adopter Néron?

Eh quoi! l'homme ordinaire eſt communé-

(*a*) Abrége de l'hiſtoire de France.

(*b*) Hénault, Abrégé de l'hiſtoire de France ſur l'année 1515.

ment si jaloux de conserver sa réputation intacte & sans tache; & les Rois dont le poste éminent devroit élever l'ame comme leur personne, pourroient le plus souvent en négliger le soin! Tout s'engloutit dans le tombeau avec un simple particulier; ses amis le pleurent encore quelques jours, s'il a mérité leurs regrets par ses vertus sociales, & ses mauvaises qualités ont-elles effacé les bonnes, qu'ils le plaignent & l'oublient bientôt! Mais on vient de voir qu'il n'en est pas de même des Rois: le plus petit trait de leur vie, leur moindre défaut, leur plus légère foiblesse, passent à la Postérité la plus reculée: toute leur Autorité, leur Tyrannie ne peuvent faire taire l'histoire, & si la crainte pendant leur Règne a imposé silence, ils s'attirent un reproche de plus après leur mort, & ils n'y gagnent que quelques instans de retard.

CHAPITRE XXIV.

Les Ministres pervers jouent aussi leur Rôle dans l'histoire.

DE même que l'on connoît les Néron, les Tibère & tous les détails abominables de leurs vies; on est instruit pareillement des noms de Narcisse, de Séjan & de Pison leurs instigateurs.

Ainsi à côté des Rois qu'ils ont pervertis, les Ministres figurent quelquefois dans les mêmes Annales avec ce caractère de souplesse, de condescendance, d'insinuation, d'avidité qui est devenu la source de tout le mal. Voilà, comme nous savons aujourd'hui que le Chancelier Duprat suggéra à François I, „ premièrement de vendre „ la Justice en créant une nouvelle Chambre .... „ qu'après *il lui persuada*, *qu'il étoit en son pouvoir* „ *d'augmenter les Tailles & de faire de nouveaux* „ *Impôts* sans attendre l'Octroi des Etats, comme „ c'étoit *l'ancien Ordre du Royaume;* & encore „ que la voix publique accusoit de ces désordres „ les Conseils du Chancelier Duprat, qui, pour „ flatter .... l'ostentation d'un jeune Roi don- „ noit les expédiens & la hardiesse *de renverser* „ *les anciennes Loix du Royaume*, dont par sa „ Charge il devoit être le gardien & le défen- „ seur." (*a*)

L'histoire nous apprend aussi les remords cuisans qui vinrent enfin assiéger ce Cardinal, & la maladie non moins honteuse qu'extraordinaire qui le conduisit au tombeau. „ Il mourut d'une „ *Phtyriase* (maladie des poux) en son château „ de Nantouillet, *fort tourmenté des remords de* „ *sa conscience*, comme ses soupirs & ses paro-

(*a*) Mézeray, Abrégé de l'histoire de France.

„ les le firent connoître, pour n'avoir *point observé d'autres Loix*, lui qui étoit si grand Jurisconsulte, que *ses intérêts propres, & la passion du Souverain*." (*a*)

Il s'en faut également que le Cardinal de Richelieu, que l'esprit de Despotisme fait regarder aujourd'hui comme un si grand homme, ait emporté dans la tombe la vénération & l'estime qu'un pareil titre doit naturellement inspirer. Lorsqu'il mourut, ce Ministre étoit tellement en exécration que ses cendres ne purent reposer en sûreté à la Sorbonne, & qu'il fallut les tenir cachées pendant quelque tems pour les soustraire au ressentiment du Peuple. Enfin le Pape refusa de lui faire célébrer à Rome un Service suivant l'usage; & quoique ce Cardinal ne s'offre plus maintenant à l'imagination que comme un homme parvenu au faîte de la grandeur, & qui voyoit fléchir devant lui jusqu'à son Souverain: il ne faut pas croire que ce Ministre ait vécu sans éprouver d'alarmes, & M. l'Avocat général Talon a dit à son occasion: *que le maître & le valet s'étoient fait mourir l'un & l'autre, à force de s'inquiéter & de se donner de la peine.*

(*a*) Abrégé de l'histoire de France, par Mézeray.

CHAPITRE XXV.

Exemples à graver dans nos Fastes en lettres d'or, pour qu'ils fassent plus d'effet chez la Postérité.

Si le génie fiscal va toujours croissant, on doit s'attendre que les noms de l'Abbé Terrai & de M. de Calonne vont pareillement exciter l'admiration des races futures ; l'un, par l'invention des Quatre Sols pour Livre, grossissant tout d'un coup sans en avoir l'air, toutes les Impositions d'un Cinquiéme ; l'autre par son Agiotage infernal : mais si alors on consulte l'histoire, on apprendra que l'Abbé Terrai étant mort de honte & de douleur, a pensé être mis en pièces par le Peuple au moment de son convoi ; & que M. de Calonne quittant le théâtre de ses pillages, a eu la mortification en traversant une ville de province d'entendre mille cris s'élever pour demander qu'il fût attaché au gibet qui attendoit un misérable, lequel peut-être y alloit expirer pour une friponnerie de quelques sous.

C'est l'ensemble de ces leçons frappantes & instructives, qu'il faudroit représenter sans cesse & aux Rois & à leurs Ministres : Partagés alors entre le soin de leur gloire, & la crainte de la honte, des regrets, & même des châtimens céles-

tes qui suivent de près l'oubli de leurs devoirs, les Ministres seroient moins tentés de marcher désormais sur les traces de ces hommes que la bassesse du sentiment aveugle, & dont l'intérêt est la boussole. „ Vils esclaves, ils ne connois„ sent que le langage de la flatterie; ils n'esti„ ment que ce qui conduit à la faveur: leur „ gloire est de plaire, mais ils ne cherchent à „ plaire que par des vues de fortune: ce n'est ni „ l'amour du devoir, ni le respectueux attache„ ment à l'autorité légitime qui les conduit; ils „ ignorent tous autres ressorts que ceux de l'am„ bition, de la crainte & du bien-être person„ nel." (a)

Les Rois n'oublieroient plus que leur élévation ne les garantit ni des inquiétudes, ni des remords, ni de la haine des Peuples, ni de tous les maux qui affligent l'Humanité; & montrant moins de penchant à prêter l'oreille au langage de la flatterie & de la persuasion, ils mépriseroient ceux qui, suivant l'expression de l'Archevêque de Cambrai, *trouvent tout facile, qui applaudissent à tout* ce que *veut* le Monarque, *qui ne consultent que ses yeux ou le ton de sa voix pour deviner sa pensée ou pour l'approuver*: ainsi devenus plus sages & plus péné-

(a) Maximes du Droit Public François.

trans, les Princes reculeroient *des Emplois ces hommes qui n'ont que des dehors sans fonds* : (a) ils feroient plus encore ; ils se mettroient à l'abri des surprises de leurs Ministres en soumettant leur gestion à un examen approfondi & public ; ainsi rentreroit dans de justes bornes l'autorité illimitée de ces derniers ; ainsi celle du Roi lui-même s'accroîtroit de celle qu'on enleveroit aux autres.

C'est alors que le Monarque paroîtroit dans toute l'étendue de sa grandeur & de sa puissance : c'est alors qu'il ne feroit plus besoin de répéter continuellement, qu'on est entièrement occupé du bonheur des Peuples, pour y faire croire, parce que le Bien s'effectueroit naturellement : c'est alors que les Loix reprendroient leur ancienne splendeur : plus de Commissions, plus d'Evocations, plus d'Enregistremens forcés, plus de Lettres de cachet ; ces armes qui n'appartiennent qu'à l'arbitraire & à la tyrannie, ne sont plus de saison quand tout est dans l'ordre.

(b) Directions pour la conscience d'un Roi.

CHAPITRE XXVI.

Erreur des Souverains trop commune & trop funeste.

Les choses sont aujourd'hui en France bien éloignées de cette sage stabilité qui produit la paix & le bonheur: & dans quelle consternation ne doit pas être plongé tout homme, qui, avec de la sensibilité sait apprécier les événemens! O ma misérable Patrie, quel est l'état affreux où tu te trouves avec de si grands moyens! Des Revenus prodigieux, des Emprunts énormes, & tout cela ne suffit pas! Les choses en seroient-elles à ce point, si les Loix de l'Etat n'eussent pas été enfreintes ou méprisées par des Rois trop crédules, que leurs Ministres n'égarent que pour profiter du cahos?

Eh quoi! les Princes ne pourront-ils jamais concevoir combien on les abuse, quand on cherche à leur persuader que leur Autorité est défectueuse, parce qu'elle n'est pas illimitée? Ne pourront-ils concevoir, qu'il n'y a qu'un Courtisan avide ou un Ministre ambitieux qui puissent désirer de voir cette Autorité sans bornes, pour étendre à leur gré la sphère déjà trop grande des abus qu'ils en savent faire?

Bien loin sûrement que la limitation de la

Puissance Souveraine fasse aucun tort au Monarque, elle lui est avantageuse sous tous les points de vue.

Premièrement, comme l'observe Burlamaqui; „ ceux dont le Pouvoir est absolu, & *qui veulent* „ *s'acquitter de leurs devoirs en conscience*, sont „ engagés à cette vigilance & à une circonspection „ beaucoup plus fatigantes pour eux, *que ceux qui* „ *ont pour ainsi dire leur tâche toute marquée, &* „ *ne peuvent s'écarter de certaines règles.*"

Secondement; selon le même auteur: „ cette „ limitation de la Souveraineté fait la plus grande „ sûreté de l'Autorité des Princes; car étant ainsi „ moins exposés à la tentation, *ils évitent la ter-* „ *rible vengeance qu'exercent quelquefois les Peuples* „ *sur les Princes* qui, ayant une Autorité absolue, „ en abusent avec excès. *Le Pouvoir absolu dégé-* „ *nère aisément en Despotisme & le Despotisme donne* „ *lieu aux plus grandes & aux plus funestes Révolu-* „ *tions pour les Souverains.* C'est ce que l'expé- „ rience a justifié de tout tems; c'est donc une „ heureuse impuissance pour les Rois, de ne „ pouvoir rien faire contre les Loix de leurs „ pays." (*a*)

Troisièmement, Burlamaqui établit encore que les Loix fondamentales „ n'apportent aucune

(*a*) Principes du Droit Politique.

„ limitation à l'Autorité des Rois & ne diminuent „ rien du Pouvoir Abſolu. Il ſuffit que le choix „ des Citoyens, pour procurer l'avantage de „ l'Etat, & la manière de les mettre en uſage, „ ſoient laiſſés au jugement & à la diſpoſition du „ Souverain: autrement la diſtinction du Pou„ voir abſolu & du Pouvoir limité ſe trouve„ roit anéantie." (*a*)

CHAPITRE XXVII.

Quel doit être le Caractère d'un bon Roi.

On n'a jamais donné une définition de la Souveraineté plus juſte & en même tems plus glorieuſe pour les Rois, qu'en les aſſimilant à des péres de famille, que caractériſent la tendreſſe & l'amour du bien; & puiſqu'à ce titre les Princes ne doivent vouloir que ce qui eſt juſte & bon, ils ne peuvent trouver d'obſtacles à leurs déſirs, & font par conſéquent tout ce qu'ils veulent. C'eſt ce qui a fait dire à l'Abbé de St. Réal, que *leur Impuiſſance eſt heureuſe, puiſqu'elle ſe borne à les empêcher de faire le mal* (*b*) & à les garantir des ſurpriſes & des abus qui ne pourroient que ternir l'éclat du Trône.

(*a*) Principes du Droit Politique.
(*b*) La Science du Gouvernement.

CHAPITRE XXVIII.

Conclusion de ce Livre.

C'est donc par cela seul que ces Formes précieuses, ces Usages Nationaux sont autant d'entraves qui arrêtent dans leurs Entreprises les Courtisans & les Ministres dévorés par une égale ambition ; qu'on voit ceux-ci faire jouer sans cesse tous les ressorts imaginables pour s'en débarrasser à jamais. „ *Les Ministres qui sont* „ *toujours assez aveuglés par leur fortune*, dit le „ Cardinal de Retz, *pour ne se pas contenter de* „ *ce que les Ordonnances permettent, ne s'appliquent* „ *qu'à les renverser* ..... Il n'y a que Dieu qui „ puisse subsister par lui seul : les Monarchies „ les mieux établies & les Monarques les plus „ autorisés ne se soutiennent que par l'assembla„ ge des *Armes* & des *Loix* : & cet assemblage „ est si nécessaire, que les unes ne se peuvent „ maintenir sans les autres. Les Loix sans le „ secours des Armes tombent dans le mépris : „ *les Armes qui ne sont point modérées par les Loix* „ *tombent bientôt dans l'anarchie.*" (a) Le Cardinal en consolidant ces Réflexions par les nouvel-

(a) Mémoires.

les idées qu'il y ajoute, les rend encore plus alarmantes: il nous apprend que les Usurpateurs sont parvenus à détrôner les Rois „ par les mêmes „ voies par lesquelles ils s'étoient insinués dans „ leurs esprits; c'est-à-dire par l'affoiblissement „ & *par le changement des Loix de l'Etat*, qui „ plaît d'abord aux Princes peu éclairés, parce „ qu'ils s'imaginent y voir l'aggrandissement de „ leur Autorité, & qui dans la suite sert de „ prétexte aux Grands & de motifs aux Peuples „ pour se soulèver." (*a*)

Mais on sait bien que, dans ces momens orageux où les murmures commencent à se faire entendre, l'adulation fait encore inspirer de la confiance au Prince, en lui répétant ce propos qui fut tenu par un de ces vils Courtisans dans le Conseil de Charles VII, disant à ce Prince, que *toujours le Peuple crie & se plaint; & que toujours il paye.* (*b*) Voilà comme dans les tems même les plus critiques, les Rois bercés par les flatteurs jouissent d'une fausse sécurité.

Sûrement „ *les Impôts se payent très bien*, disent encore quelquefois aujourd'hui *les premiers* „ *Agens du Fisc*, quand on les consulte: & ce „ discours, ajoute M. Necker, signifie seule„ment que *l'argent arrive dans leurs Caisses aux*

(*a*) Mémoires.

(*b*) Opuscules de Loisel.

„ *époques des engagemens qu'ils ont pris avec le*
„ *Trésor Royal* ..... mais c'eſt *l'état* dans lequel
„ ſe trouvent les *Contribuables, après avoir acquitté*
„ *ces Impôts*, qui doit fixer les regards du
„ Gouvernement." (*a*) Si dans ce moment réduits à la dernière néceſſité leurs plaintes ſe font entendre, que le Monarque tremble qu'à la fin ces miſérables ne ſe laſſent de crier. C'eſt la perſévérance dans le malheur qui conduit au déſeſpoir; & que ne doivent pas faire preſſentir les agitations qu'ont occaſionné à différentes époques les tentatives des Miniſtres contre les Parlemens.

Cependant pour ne plus laiſſer de doutes ſur la vérité de leurs intentions, & dans le moment où le Pouvoir de ces Miniſtres ne connoît plus de bornes; voilà qu'ils s'occupent de renverſer à jamais la Conſtitution fondamentale de la France. N'oſant pas abolir tout-à-fait l'uſage de l'Enregiſtrement, ils veulent du moins le rendre nul. Tant de Cours Souveraines dont il faut obtenir la ſanction; le plus ou le moins d'intérêt qui peut mouvoir les membres de ces Parlemens; enfin cet enſemble de Déciſions différentes, qui, par l'effet d'un reſpect humain mutuel, oblige chacun d'eux à montrer plus de délicateſſe: que de

(*a*) De l'Adminiſtration des Finances.

motifs de contrariété dans un moment où le dérangement des affaires, & l'esprit de dépense créent des Besoins excessifs, & où l'on veut avoir de l'argent sans rien prouver & sans en rendre compte!

Aux risques de causer un Soulèvement universel; aux risques même de mettre l'Etat en péril, on va donc anéantir pour jamais ce que tant de Rois & tant de Siècles avoient respecté! Pour que le Monarque n'ait plus *qu'une volonté*, on prétend qu'une *Cour Plénière* supplée la vérification *libre* des Loix nouvelles & leur *Enregistrement*, qui ne doit & ne peut être fait que par chaque Parlement du Royaume, suivant l'usage immémorial, & les Capitulations ou Traités faits avec les Provinces: c'est aux soins d'une Cour *Plénière*; c'est aux soins d'une Cour présidée par le Chancelier ou Garde des Sceaux en l'absence du Roi, d'une Cour composée de ses Favoris & de ses Esclaves, des Officiers de sa Maison, de Militaires du premier Rang, de Conseillers d'Etat, de Maitres des Requêtes, que seroient confiés désormais les Intérêts de la Nation! Pour mieux en imposer aux Peuples, il a bien fallu avoir l'air d'y conserver quelques Magistrats; mais s'ils persistoient à vouloir se montrer constamment intègres, on a annoncé comme on sauroit les écarter: & par qui alors seroient-ils remplacés? Par les membres du Conseil eux-mêmes, appellés dans

cette Cour Plénière en *nombre suffisant pour qu'il y ait toujours la moitié au moins du nombre des Magistrats qui doivent la composer.* (a)

Ainsi que la Nation juge maintenant à quoi elle doit s'attendre, lorsque les Ministres pourront donner force de Loi eux-mêmes aux Edits & Déclarations qu'ils fabriquent? Juste Ciel! quels Représentans la France va-t-elle donc avoir? Des Courtisans; des hommes vendus à la Cour, des Mandataires qu'elle n'auroit pas choisis & dont le dévouement connu à toutes les volontés des Electeurs pourra seul faire obtenir la commission! Quel est enfin l'ensemble de cette Cour Plénière? On l'a formée de tous ceux qui, en France, ont le plus grand intérêt à voir grossir chaque jour la masse des Impôts qu'ils se partagent. Malheur, si ce projet peut atteindre sa parfaite exécution: il n'en fut jamais conçu de plus perfide & de plus funeste!

Il est vrai que ces entreprises si souvent tentées ont à chaque fois échoué; mais il ne faut qu'un succès pour que tout soit perdu: & ce succès si funeste, l'intrigue, l'adresse, une violence excessive & soutenue peuvent quelque jour le faire obtenir. Ainsi les Ministres en marchant sur les traces des Comtes de Paris, des Maires du

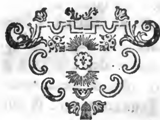
---

(a) Edit portant établissement d'une Cour Plénière, Art. VII.

du Palais, finiroient par devenir bientôt auſſi dangereux pour leurs Maîtres; non pas qu'ils puiſſent ſonger encore à s'aſſeoir à leur place: les choſes n'en ſont pas venues tout-à-fait à ce point; mais peu importe le genre de Révolution que ne peuvent manquer de produire tant d'avidité, d'exactions, de diſſipations, d'abus & de tyrannies, alliés maintenant à la facilité *Plénière* de ſe ſatisfaire; c'eſt la perſpective; la certitude de cette Révolution, qui vraiment eſt effrayante!

Oui, le cœur ſe ſerre, le cœur friſſonne quand on y réfléchit. Eh quoi! il y a en France un uſage conſtitutif qui ſoumet à l'enregiſtrement les Edits Burſaux, & depuis quinze ans ſeulement l'augmentation des Impôts a groſſi le Revenu du Fiſc de plus de deux cens millions! Il y a des Loix Fondamentales: & outre ces deux cens millions d'excédant, il eſt paſſé à l'enregiſtrement depuis à peu près dix années pour plus de dix-ſept cens millions d'Emprunts, en y comprenant le dernier! Il y a des Loix: & l'altération des Monnoies vient de produire trente-cinq millions connus, ſans compter ce qui n'a pu s'avouer hautement! Il y a des Loix: & par des Echanges frauduleux, le Domaine de la Couronne a été aliéné au détriment total du Monarque! Il y a des Loix: & l'on a voulu les enfreindre pour faire paſſer deux nouveaux Impôts, qui auroient produit à perpétuité un autre excédant de cent

millions par an, pour parer à des besoins qu'on annonçoit bien réels, bien urgens, malgré *toute les Economies* & *tous les Retranchemens* possibles, & qu'on s'obstine pourtant à ne point justifier ! Qu'on renverse maintenant ce qui reste de ces Loix, & certes la France n'offrira plus bientôt à tous les regards, que le spectacle affreux d'un Pays Conquis & Saccagé!



LIVRE III.

Origine & progrès de la Puissance des Ministres, bientôt usurpatrice de celle du Monarque, convertie par eux en Pouvoir Arbitraire.

CHAPITRE I.

Berceau obscur du Ministère.

QUAND on considère l'état actuel de grandeur & d'autorité où s'est élevé le Ministère, ce point de vue diffère étrangement de la dénomination de *Secrétaire d'Etat*, qui rappele qu'une telle fonction devoit se borner à écrire sous la dictée d'un Supérieur les opérations que l'on méditoit pour le soutien & la gloire du Gouvernement. Au premier coup d'œil on a de la peine à concevoir comment une Usurpation aussi étonnante a pu devenir praticable. Quoi! de simples Scribes se sont rendus par le fait, non pas seulement les Egaux de leur Souverain, mais même ils ont obtenu assez d'ascendant sur son Esprit pour en venir à lui dicter ce qu'ils devoient transcrire! Voilà, sans doute, de ces Renversemens aux-

quels on ne pourroit croire, ſans les avoir vu s'effectuer.

Cependant conſulte-t-on l'Hiſtoire? On apprend que même dans le principe ces Secrétaires d'Etat ne furent point poſitivement au ſervice du Monarque, mais ſimplement des Ecrivains donnés au Chancelier de France, quand celui-ci crut au deſſous de la Dignité de ſa Charge de faire toute la beſogne lui-même. „ Au commence„ ment de la troiſième Race, le Chancelier réu„ niſſoit toutes les fonctions des Secrétaires & „ des Notaires. Frère Guérin, Evêque de Senlis, „ étant devenu Chancelier de France, & ayant „ infiniment relevé cette Charge, *le Secrétariat* „ *fut abondonné aux Notaires & Secrétaires du* „ *Roi;* & le Chancelier ſe réſerva ſeulement l'in„ ſpection; mais *les Secrétaires qui approchoient* „ *du Roi, s'étant à leur tour rendus plus conſidé*„ *rables*, il y en eût quelques-uns que le Roi „ diſtingua des autres & qui furent nommés „ *Clercs du Secret.* C'eſt la première origine des „ *Secrétaires d'Etat.* Philippe, l'an 1309, dé„ clara qu'il y auroit auprès de ſa perſonne trois „ Clercs du ſecret & vingt-ſept Clercs ou Notaires „ ſous eux." (*a*)

(*a*) Nouvel Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, par le Préſident Hénault.

CHAPITRE II.

Second essor des Ministres & leur plein vol.

Le titre de *Clerc* étoit trop peu relevé pour satisfaire l'orgueil & l'ambition qui, en cette partie, tiennent autant aux mots qu'aux choses. Il paroît donc par les Registres de la Chambre des Comptes de l'an 1343, que la qualité de *Clercs du Secret* s'est convertie sous le Règne de Philippe de Valois en celle plus distinguée de *Secrétaires des Finances*, que ces Messieurs ont conservée jusqu'en 1559 sous Henri II, époque du Traité de Cateau-Cambresis, qui coûta à la France ce que les armes Espagnoles n'auroient pu lui enlever après trente années de succès, & dans lequel Traité M. de Laubespine prit, le premier, le titre de *Secrétaire d'Etat.*

Néanmoins l'ambition eût encore des désirs à former, & le crédit des Ministres augmentant de jour en jour, quelques-uns ont enfin usurpé la qualité de Conseiller d'Etat, dont le titre appartenoit à Messieurs du Parlement.

CHAPITRE III.

Source du Crédit obtenu par les Ministres.

Il suffit de faire quelques Réflexions pour concevoir aisément que l'ambition, toujours si active, n'ayant eu à lutter que contre l'indolence ordinaire aux Princes, eut peut-être encore été plus loin, après une longue succession de tems, si elle n'eût pas trouvé quelqu'obstacle de la part des Loix Constitutives de l'Etat. Il sembleroit que la splendeur éblouissante de la Royauté soit comme une fumée enivrante, qui provoque le sommeil & la nonchalance; ou que les Princes effrayés de l'étendue de leurs devoirs se croient fort heureux de pouvoir se reposer sur d'autres du soin de les remplir, pour ne se réserver que la futile prérogative de satisfaire tous leurs caprices & de pouvoir assez varier leurs plaisirs, afin de se soustraire aux dégoûts qui naissent des jouissances. L'histoire en fournit encore un exemple arrivé sous Charles IX qui, ayant été perverti, au rapport de Brantome, par le Maréchal de Retz, Florentin, souilla la Majesté Royale de tant de meurtres & d'horreurs. C'est lorsque règnoit un tel Prince, que s'est introduit l'usage où sont aujourd'hui les Secrétaires d'Etat de signer pour le Roi. Cette coutume

qui a eu des suites si malheureuses, fut encore l'effet des passions fougueuses de ce Monarque. M. de Villeroi lui ayant présenté des Dépêches à signer dans un moment où il vouloit aller jouer à la paume: *signez*, *Sire*, lui dit le Ministre. *Signez pour moi*, répond brusquement le Roi. „ Eh bien! mon Maître," reprit M. de Villeroi, „ puisque vous *me le commandez*, *je signerai*." Et depuis les Secrétaires d'Etat se sont bien gardés de représenter la plume au Monarque.

CHAPITRE IV.

Devoirs des Rois.

Si, conformement à ce qu'écrivoit à Louis XIV le Cardinal Mazarin lui-même, *Dieu a établi les Rois pour veiller au Bien, à la Sûreté, & au Repos de leurs Sujets; & non pas pour sacrifier ce Bien & ce Repos à leurs passions particulières*: (*a*) les Princes n'étoient-ils pas dans l'obligation encore plus strićte de préserver leurs Peuples des passions de ces hommes avides & artificieux, qui ne cherchent à s'emparer de leur confiance, que pour recueillir avec intérêt l'argent qu'il faut semer aujourd'hui pour arriver au Ministère.

(*a*) Recueil des Lettres du Cardinal Mazarin.

De tous les éloges pourtant qu'a mérité Charles V, le plus grand, le plus honorable pour lui, celui qui devroit servir de leçon à tous les Princes qui ont l'envie de bien faire, c'est qu'aucun Roi ne se laissa moins gouverner que lui par de mauvais conseils, quoique ce Monarque ne négligeât pas d'en demander à ceux dont il connoissoit l'expérience, le savoir & l'honnêteté. Cependant aucun Prince ne s'est jamais plus illustré, malgré qu'il n'ait *vêtu ni armure, ni autre habillement de guerre*, au rapport de Du Tillet; & pour avoir une idée complete de la haute Réputation que Charles V s'étoit acquise, il ne faut que se rappeler l'hommage que n'a pu lui refuser Edouard III, Roi d'Angleterre, son ennemi, qui disoit souvent *qu'il n'y eût onc Roi qui si peu s'armât & qui lui donnât tant d'affaires.* En effet, la pénétration de Charles V l'ayant rendu capable d'apprécier les talens militaires du Connétable du Guesclin, sa sagesse lui permit d'être sourd aux discours empoisonnés de l'envie & de se reposer avec une égale confiance sur la valeur du Commandant expérimenté qu'il avoit mis à la tête de ses Armées. C'est avec une prudence aussi rare, que ce Prince parvint à réparer les malheurs qui avoient affligé la France pendant le règne du Roi Jean. „ Elle lui fit prendre „ sur les Anglois," dit le Président Hénault, „ sans sortir de son Cabinet, presque tout ce que

„ ſon père & ſon grand-père, avec du courage „ & bien des peines, avoient perdu en combat- „ tant en perſonne: & la gloire de ce Règne „ fut d'avoir eu au même tems, *le Prince le plus* „ *ſage* & le Général le plus habile." (*a*)

Sans doute les obligations des Rois ſont grandes! „ Avez-vous travaillé," diſoit à ſon élève l'illuſtre Fénélon, „ à vous inſtruire des Loix, „ Coutumes & Uſages du Royaume? Le Roi eſt „ le premier Juge de ſon Etat.... C'eſt lui qui „ doit redreſſer tous les autres Juges.... C'eſt „ ſa fonction naturelle, eſſentielle, ordinaire.... „ *Bien juger, c'eſt juger ſelon les Loix*, & pour „ juger ſelon les Loix, *il faut les ſavoir*.... „ Avez-vous étudié *les Loix fondamentales & les* „ *Coutumes conſtantes qui ont force de Loi pour le* „ *Gouvernement de votre Nation particulière?* Avez- „ vous cherché à connoître, ſans vous flatter, „ quelles ſont *les bornes de votre Autorité?*... Sa- „ vez-vous ce que c'eſt que *l'Anarchie*, ce que „ c'eſt que *la Puiſſance Arbitraire*, & ce que c'eſt „ que la *Royauté réglée par les Loix*, milieu entre „ ces deux extrêmités! .... Avez-vous cherché „ *les moyens de ſoulager les Peuples*, & de ne „ prendre ſur eux que ce que les vrais beſoins „ de l'Etat vous ont contraint de prendre pour

(*a*) Nouvel Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France.

„ leur propre avantage? *Le bien des Peuples ne* „ *doit être employé qu'à la vraie utilité des Peuples* „ *mêmes* ... Vous favez qu'autrefois le Roi ne „ prenoit jamais rien fur fes Peuples *par fa feule* „ *Autorité*: c'étoit le Parlement, c'eft-à-dire, „ *l'affemblée de la Nation* qui lui accordoit les „ Fonds néceffaires pour *les befoins extraordinaires* „ *de l'Etat*. Hors de ce cas, il vivoit de fon „ Domaine. Qu'eft-ce qui a changé cet ordre, „ finon *l'Autorité abfolue que les Rois ont prife?* Il „ ne fuffit pas de garder les Capitulations à l'é- „ gard des Ennemis, il faut encore les *garder reli-* „ *gieufement à l'égard des Peuples*.... Qui pourra „ fe fier à vous, fi vous y manquez? Qu'y aura-t- „ il de fûr, fi *une promeffe fi folemnelle ne l'eft* „ *pas*? C'eft un Contrat fait avec ces Peuples „ pour les rendre vos Sujets: *commencerez-vous* „ *par violer votre Titre fondamental?* Ils ne vous „ doivent l'obéiffance que fuivant ce Contrat, „ & fi vous le violez, vous ne méritez pas „ qu'ils l'obfervent ... D'ordinaire le grand „ défaut des Princes eft d'être foibles, moux „ & inappliqués. . . . Bientôt le Prince fe „ laffe de protéger celui qui ne tient qu'à lui „ feul.... Après cela méritez-vous d'être aver- „ ti? Pouvez-vous efpérer de l'être? *Quel eft* „ *l'homme fage qui pourra aller droit à vous, fans* „ *paffer par le Miniftre dont la jaloufie eft impla-* „ *cable?* Ne méritez-vous pas de ne plus voir

„ que par ses yeux? *N'êtes-vous pas livré à ses* „ *passions les plus injustes, & à ses préventions les* „ *plus déraisonnables?* Vous laissez-vous *quelque* „ *remède contre un si grand mal?*" (*a*)

CHAPITRE V.

Ce qui peut excuser les Princes, mais non pas ceux qui les entourent.

Ne peut-on pas dire que l'œil pénétrant de l'Archevêque de Cambrai entrevoyoit dès-lors la progression de ce mal funeste qui venoit de jeter ses premières racines, & qu'il sentoit bien que si le Monarque en laissoit développer tous les germes, il s'exposoit lui-même aux plus grands dangers? Mais un tel effort étoit au-dessus de la foiblesse humaine. Le malheur veut que les Rois non seulement soient hommes, mais même ne soient pas toujours du nombre de ceux que la Nature a doué des qualités les plus rares.

D'ailleurs l'Education ne contribue que trop à affoiblir dans l'esprit des Princes l'impression des vertus. Ce n'est pas qu'on ne leur répète quelquefois qu'ils doivent être humains, modestes, accessibles; qu'ils doivent avoir de la prudence, de la modération: mais ceux-mêmes qui leur prononcent ces belles maximes, les démentent

(*a*) Directions pour la Conscience d'un Prince.

dans la pratique; & le Mentor & tous ceux qui approchent de son élève ne lui parlent qu'à genoux, & n'entretiennent le jeune Prince, que de sa Grandeur & de son Pouvoir. Tous enfin ne se montrent attentifs qu'à lire dans ses regards, pour saisir avec empressement l'occasion d'aller au devant de ses moindres fantaisies; lui faisant comprendre par-là qu'il est dans une passe, où l'on ne doit connoître que sa satisfaction, & la soumission la plus prompte à la seule apparence d'un désir. Ah! sûrement Henri IV n'auroit pas été un aussi grand Roi, s'il eût reçu une éducation pareille!

CHAPITRE VI.

Le Cardinal de Richelieu.

Audaces Fortuna juvat.

Il n'y a plus à s'étonner que les Princes accoutumés dès le berceau à voir tout fléchir devant eux, & à n'entendre que le langage séduisant d'une flatterie rampante, deviennent incapables dans le cours de leur vie de n'accorder leur confiance qu'à ceux qui auroient le courage de les contredire avec respect & de leur parler sans déguisement; car ils ne voient dans ce procédé généreux que ce qui blesse leur amour-propre,

& ils ne songent pas seulement qu'il faut plus aimer leur Réputation que leur Faveur, quand on sacrifie celle-ci au désir de leur conserver l'autre. Voilà comme la Vérité s'est éclipsée de la Cour des Rois, pour faire place à l'Adulation; & pourtant demander que les Souverains se comportent avec sagesse, c'est vôter pour eux-mêmes; c'est vouloir leur épargner cette foule de Remords dévorans, qui tourmentent les mauvais Princes.

Il étoit également dans l'ordre des choses, lorsque l'art dangereux de faire sa cour fut substitué au vrai mérite, que le Monarque d'abord abusé finit par être trahi indignement, & que subjugué par la conduite artificieuse de ces hommes si envieux de régner sous le nom de leur maître, celui-ci éloigné de ses fidèles Serviteurs, se trouvât enfin dans un véritable état d'asservissement.

Cette Révolution funeste attendoit seulement pour s'opérer, que le hazard jetât dans la carrière un Ministre assez ambitieux pour en concevoir le projet, & assez hardi pour mettre à fin l'entreprise. Il sembleroit même que le Caractère du Cardinal de Richelieu eût été formé exprès pour les circonstances: cet homme, qui a fait dire au célèbre Montesquieu, que quand *il n'auroit pas eu le Despotisme dans le cœur, il*

l'auroit eu dans la tête, (a) trouva une femme altière, ambitieuse, vindicative, une Médicis; dont il seconda d'autant mieux toutes les passions, qu'il servoit en même tems les siennes propres, & qu'ainsi il s'applanissoit le chemin que lui traçoient à l'envi son imagination ardente, & son esprit impérieux.

Alors la France, se ressentant encore des Factions qui avoient tant & si longtems entretenu dans son sein une guerre sanglante, étoit sans vigueur & sans activité. Le Cardinal de Richelieu, profitant donc de la foiblesse d'un jeune homme pour enchaîner la puissance de son Roi aux volontés d'un Sujet, il sema les germes de nouveaux troubles, en osant le premier attirer entre les mains d'un simple Particulier toute l'Autorité Souveraine: & l'on peut dire qu'il a porté à la France un coup qui, après y avoir produit déjà bien des malheurs, pourra insensiblement devenir la cause de sa perte.

Mais ces Réflexions doivent paroître d'autant plus étonnantes, que le nom de ce Ministre n'offre plus aujourd'hui qu'une idée de prospérité & de grandeur. „ Richelieu qui, par son caractère, paroît à la hauteur de ses actions, en

(a) Esprit des Loix.

„ conserve en entier la gloire." (*a*) Cependant quelle opinion en avoit-on conçu, avant même qu'il eût acquis le crédit qui lui a permis dans la suite de molester son Roi, & de vexer sa Patrie? Ce fut en 1616, que Richelieu, alors Evêque de Luçon, fut nommé Secrétaire d'Etat par la protection du Maréchal d'Ancre; mais, son Protecteur étant mort l'année suivante, il fut obligé de se retirer du Conseil, à cause de quelques difficultés qu'il éprouva sur la préséance; il prit donc le parti de suivre la Reine mère qui avoit été reléguée à Blois. C'est-là que cet esprit inquiet & ambitieux se rendit tellement suspect au Gouvernement, qu'il eut bientôt ordre de se retirer dans son Prieuré de Coussai en Anjou, puis à Luçon & puis encore à Avignon. Enfin en 1622 la Reine mère s'étant rapprochée du Roi, elle obtint l'entrée au Conseil, à condition que Richelieu devenu son Favori n'y entreroit pas, parce qu'ayant déjà décelé son caractère, la réclamation étoit générale contre lui; mais la Reine pour son malheur lui en facilita l'entrée deux ans après en 1624. Voilà comme souvent le cri public, ainsi que le Parlement l'a exposé dans ses premières Remontrances, (*b*)

(*a*) De l'Administration des Finances, par M. Necker.

(*b*) Remontrances du Parlement de Paris, du 24 Juillet 1787.

prévient les Rois des choix pernicieux qu'ils sont au moment de faire: voilà comme les Princes sont punis eux-mêmes de ne pas prêter l'oreille à de semblables avertissemens, & comme les exemples les plus funestes ne les empêchent pas quelquefois de retomber l'instant d'après dans la même faute.

Néanmoins le Cardinal de Richelieu acquit sans doute beaucoup de gloire: & la France lui a des obligations. Son fameux Siège de la Rochelle, & la Digue célèbre qu'il y fit construire contre les efforts de la Mer qu'il parvint à éloigner de près d'une lieue de la ville, & qui le rendit maître du Parti Protestant, en interceptant ainsi les Secours que les Anglois devoient apporter, ne laissent que des éloges à donner à la conception d'un projet incroyable, au succès plus incroyable encore de l'entreprise & à la victoire d'un Prélat guerrier, à qui l'on doit l'extinction absolue d'une Guerre intestine que fomentoit & soutenoit sans cesse une Nation ennemie & rivale, qui depuis cette époque a été obligée de se replier sur elle-même, quand elle a voulu nous inquiéter.

Un autre Triomphe obtenu par ce Cardinal sur cette „ foule de petits Tyrans, qui du fond „ de leurs Châteaux fortifiés exerçoient les bri- „ gandages les plus révoltans, bouleversoient „ tous les principes de la Constitution, & inter- „ posoient leurs prétentions chimériques entre le

„ Sou-

„ Souverain & ses Sujets," (a) ne mérite pas moins de reconnoissance.

Cependant les services qu'a rendu à l'Etat le Cardinal de Richelieu ne perdent-ils pas la plus grande partie de leur mérite, par la nature même des reproches qu'on est en droit de lui adresser? Car pourra-t-il jamais se laver de ceux qu'il a mérités en ne rapportant qu'à lui seul tout le bien qu'il a pu faire; en ne se contentant pas de marcher l'égal de son Souverain, mais ayant été jusqu'à se mettre au dessus de lui? Lors donc qu'on n'éleve la voix aujourd'hui que pour lui applaudir, rien n'atteste mieux que le même esprit de domination réside encore au centre du Ministère, puisque lui seul peut avoir intérêt de convertir en actions dignes d'éloges celles que tous les bons Citoyens placeront dans la classe des Crimes de Leze-Majesté au premier Chef. N'est-ce pas en effet attenter à la Personne du Roi, que de le réduire à l'impuissance de faire le Bien, & que de l'exposer à perdre l'amour de ses Peuples en commettant sous son nom des vexations sans nombre?

Mais pour les apprécier ces éloges, il ne faut qu'entendre parler les Auteurs sur le compte de ce Ministre. „ Il fit, dit le Cardinal de Retz,

(a) Discours de M. de Calonne, prononcé à l'ouverture de l'*Assemblée des Notables*.

„ pour ainſi parler, un fonds de toutes les mau-
„ vaiſes intentions & de toutes les ignorances
„ des deux derniers ſiècles pour s'en ſervir ſelon
„ ſes intérêts. *Il les déguiſa en maximes utiles*
„ *& néceſſaires pour établir l'Autorité Royale;* &
„ la fortune ſecondant ſes deſſeins, par le Dé-
„ ſarmement du Parti Proteſtant en France, par
„ les Victoires des Suédois, par la Foibleſſe de
„ l'Empire, par l'Incapacité de l'Eſpagne, *il*
„ *forma dans la plus légitime des Monarchies, la*
„ *plus ſcandaleuſe & la plus dangereuſe Tyrannie*
„ *qui ait peut-être jamais aſſervi un Etat.* L'ha-
„ bitude, qui a eu la force en quelques pays
„ d'accoutumer les hommes au feu, nous a en-
„ durcis à des choſes que nos pères ont appré-
„ hendé plus que le feu même. *Nous ne ſentons*
„ *plus la Servitude qu'ils ont déteſtée, moins pour*
„ *leur propre intérêt que pour celui de leurs maîtres,*
„ & le Cardinal de Richelieu a fait des *Crimes*
„ *de ce qui faiſoit autrefois des Vertus.* Les Mi-
„ rons, les Harlais, les Marillacs, les Pibracs,
„ & les Fayes, ces Martyrs de l'Etat qui ont
„ plus diſſipé de Factions par leurs bonnes &
„ ſaintes maximes que l'or d'Eſpagne & d'An-
„ gleterre n'en a fait naître, ont été les défen-
„ ſeurs de la Doctrine, pour la conſervation de
„ laquelle le Cardinal de Richelieu confina M.
„ le Préſident de Barillon à Amboiſe; & *c'eſt*
„ *lui qui a commencé à punir les Magiſtrats, pour*

„ *avoir avancé des Vérités pour lesquelles leur ser-*
„ *ment les obligeoit d'exposer leur propre vie.*" (*a*) Depuis aussi, tant d'Exils, tant de Translations, tant de Suspensions de la Justice, qui n'ont eu d'autres causes que l'amour de la Justice elle-même de la part de ceux qui en sont les Ministres, mettent à portée de connoître les progrès qu'a fait cet odieux & funeste systême.

Doit-on croire que si le Cardinal de Richelieu ne donna pas encore plus d'étendue à ses prétentions, c'est que, malgré son Ambition démésurée, il s'est trouvé arrêté par le respect & la fidélité qu'il devoit à son Prince? „ Il étoit trop ha-
„ bile pour ne pas avoir toutes ces vues, dit en-
„ core le Cardinal de Retz; mais il les sacrifia
„ à son intérêt, il voulut régner selon son incli-
„ nation qui ne se donnoit point de règles; même
„ dans les choses où il ne lui eût rien coûté de
„ s'en donner : & *il fit si bien, que si le Destin lui*
„ *eût donné un Successeur de son mérite*, je ne sais
„ si la *qualité de Premier Ministre qu'il a pris le*
„ *premier*, n'auroit pas pu être avec un peu de
„ tems *aussi Odieuse en France*, que l'eût été par
„ l'événement, *celle de Maire du Palais*, & *de*
„ *Comte de Paris.*" (*b*)

D'ailleurs on peut juger de la crainte que le

(*a*) Mémoires.
(*b*) Ibidem.

Cardinal de Richelieu avoit inspirée à Louis XIII par le plaisir que ressentit ce Prince apprenant la nouvelle de la mort d'un Ministre suspect & redoutable, au point *qu'il en sauta de joie.* J'ai ouï dire par quelques personnes que cette anecdote ne prouve que la foiblesse du Monarque: mais il ne faut pas connoître le caractère de Louis XIII pour tenir un pareil propos. Il est peu de Rois qui aient été aussi altiers, aussi impérieux que ce Prince. M. de Rohan a dit que Louis XIII *n'étoit jaloux de son Autorité qu'à force de ne la pas connoître*: & le Comte de Boulainvilliers ajoute que ce Prince „ se bouchoit les oreilles de ses „ deux mains, quand on osoit lui citer quelques „ Droits établis, ou quelques Priviléges; & de- „ mandoit en criant à tue-tête *ce que c'étoit* „ *qu'un Privilége contre sa Volonté?* (a)

A la vérité Louis XIII étoit d'un caractère un peu sauvage & d'une jalousie outrée: livré par goût à la solitude, sans aimer ses Favoris, le besoin qu'il en avoit les lui rendoit précieux. Il détesta le Cardinal de Richelieu: mais malgré la jalousie qu'il portoit à ce Ministre, malgré qu'intérieurement il ne se pardonnoit point de ne pouvoir s'en passer, il s'y livroit sans réserve; parce qu'au défaut de ce Génie créateur, ce

(a) **Histoire de l'ancien Gouvernement de la France.**

Prince avoit un jugement sain, & que son adroit Ministre, qui avoit bien saisi son Caractère, avoit trouvé l'art de le gouverner par la voie de la persuasion.

Mais si l'abus que Richelieu a osé faire de cet ascendant, n'efface pas en entier tout ce que ses opérations ont pu avoir d'avantageux pour la France, la foible portion qui en reste ne se trouveroit déjà que trop payée par les richesses innombrables qu'il laissa après sa mort. Cet événement *fit profiter l'Etat de quatre millions que dépensoit ce Ministre par an pour l'entretien de sa Maison;* (a) & c'est à une époque où ces quatre millions avoient bien une valeur égale au moins à celle que pourroit avoir aujourd'hui plus de quatre fois la même somme: tant à cause de la progression du Numéraire, que de l'augmentation des Denrées. Enfin on pourroit presque dire qu'il enrichit Louis XIII par son Testament, quoiqu'il ne lui eût légué qu'une foible partie de sa fortune. Homme vain jusqu'au tombeau! qui a voulu, même après sa mort, astreindre son Maître à des sentimens de reconnoissance; comme s'il en pouvoit être dû pour de vraies Restitutions.

(a) Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, du Président Hénault.

CHAPITRE VII.

Le Cardinal Mazarin.

Son Orgueil eſt ſans bornes, ainſi que ſa Richeſſe. (a)

LE CARDINAL MAZARIN vint peu après, & ſe trouva dans les mêmes circonſtances avec un chemin tout tracé. Ils ſont bien rares les hommes qu'une Vertu ſupérieure arracheroit à une pareille tentation! C'eſt cette propenſion comme invincible vers ſon Elévation & ſa Fortune qui gâte toujours tout. Le Cardinal Mazarin devoit même avoir moins de ſcrupules qu'aucun autre, car, portant dans ſon cœur le ſentiment d'envie propre à ſa Nation, comment auroit-il pu rougir d'en fouler une qui lui étoit étrangère, quand un François venoit de lui en donner l'exemple?

Cependant Mazarin avoit auſſi de grandes qualités, & la France n'eſt pas ſans lui devoir un tribut de reconnoiſſance. „ Il y avoit dans le „ Cardinal de Richelieu quelque choſe de plus „ grand, de plus vaſte & de moins concentré; „ & dans le Cardinal Mazarin, plus d'adreſſe, „ plus de meſure & moins d'écarts: on haïſſoit „ l'un & l'on ſe moquoit de l'autre; *mais tous*

(a) *Eſther*, Tragédie de Racine.

„ *deux furent les Maîtres de l'Etat*..... Louis XIV
„ prouva bien par l'attention suivie qu'il don-
„ na à ses affaires depuis la mort du Cardinal
„ Mazarin, que la bonté seule de son cœur l'a-
„ voit empêché de les retirer de ses mains, *pour*
„ *ne pas mortifier un Ministre* à qui il croyoit
„ avoir de grandes obligations." (*a*)

Effectivement, comme l'a remarqué M. Necker:
„ le Traité des Pyrenées & celui de Westphalie
„ devroient suffire pour rendre à jamais célèbre
„ le Ministre qui les a conçus: mais aux épo-
„ ques mêmes où l'on a senti davantage l'utilité
„ de ces chefs-d'œuvres de politique, on en a
„ joui sans presque y réunir le nom de Mazarin.
„ C'est que ce Ministre, indifférent à tout,
„ semble comme étranger à son Administration
„ & qu'on ne sait comment lier à son idée au-
„ cune conception grande & profonde." (*b*)

Il est peut-être permis de douter que ce soit-là le vrai motif qui ait empêché le nom de Mazarin de passer à l'Immortalité. La conduite & les procédés des hommes en place influent beaucoup sur l'opinion que l'on en conserve. Ont-ils eu des vertus & un vrai mérite, leur gloire reste à jamais sans nuance? Leurs passions ont-elles été poussées à l'excès, les réclamations

(*a*) Abrégé Chronologique du Président Hénault.
(*b*) De l'Administration des Finances.

étouffent toujours le bien qu'on en peut dire? Enfin le mal qu'ils ont fait, est-il balancé par de grands avantages? De cette espèce de compensation naissent l'indifférence & l'oubli.

Il faut donc croire que si l'on a comme perdu le souvenir de l'auteur de ces Traités dictés par la Politique la plus rafinée, c'est qu'encore le Personnel y a eu plus de part que l'Intérêt public: c'est qu'aussi Mazarin s'est mis souvent à la place de son Maître; c'est que dans l'année même où le Traité de Westphalie fut signé, ce Cardinal perdit tous les Droits qu'il pouvoit avoir sur l'affection des François, à qui il obtenoit au dehors une Paix glorieuse & favorable, tandis que dans l'intérieur, en accablant le Peuple d'Impôts, il allumoit les feux d'une Guerre Civile. Elle eut pour objet entre autres Edits bursaux, la création de douze Charges de Maîtres des Requêtes; auquel Edit ceux de ce Corps commencerent par former opposition dès le 17 Janvier 1648.

Mais bientôt toutes les autres Cours Souveraines du Royaume furent obligées de se réunir pour s'opposer aux Exactions de ce Ministre: & le Parlement de Paris rendit, de concert avec elles, deux Arrêts d'Union, l'un du 13 Mai, l'autre du 15 Juin de la même année 1648. Cependant les Présidens Gayan & Barillon furent les premières victimes du zèle & de la fermeté de leur Compagnie. C'est contre l'injustice & l'oppres-

ſion que la vertu ſe roidit davantage. La détention de ces deux Magiſtrats n'ayant donc ſervi qu'à rendre les autres plus inflexibles encore, la Politique du Cardinal Mazarin ſe trouva en défaut cette fois; car s'étant déterminé à recourir à de nouveaux actes de Deſpotiſme, il crut devoir profiter de l'alégreſſe publique & choiſir le jour qu'on chantoit le *Te Deum* à Notre Dame à l'occaſion du gain de la Bataille de Lens, pour faire enlever le Préſident Potier de Blancménil & M. Brouſſel. Mais le Peuple, déjà trop vexé pour s'occuper de toute autre choſe que de ſes malheurs, trompa les conjectures du Miniſtre, & ſaiſit cette occaſion pour faire éclater ſon mécontentement. On demanda à grands cris les Priſonniers, & les Chaînes furent auſſitôt tendues dans les rues de Paris: c'eſt ce qu'on nomme la *Journée des Barricades.*

Ainſi ſe formerent au ſein de la France deux Partis, connus ſous les noms des *Frondeurs* & des *Mazarins.* Troubles domeſtiques, qui firent tourner contre la France, pendant plus de cinq ans, des armes qui n'auroient dû ſervir qu'à combattre les Ennemis de l'Etat; qui en 1649 réduiſirent Louis XIV à ſortir de ſa Capitale, alors que la Paix de Munſter faiſoit reſpecter ſa Puiſſance dans toute l'Europe; qui ne lui permirent d'y rentrer que le 21 Octobre 1652; qui enfin donnerent de grands avantages aux Eſpagnols, &

leur firent reprendre Barcelone contre le Maréchal de la Mothe, par l'infidélité de Marcin attaché à M. le Prince. Et l'auteur de ces dissentions intestines funestes auroit pu être applaudi par ceux qui en étoient les victimes! Leur sang indigné de ne pas s'être répandu pour la Patrie cria encore contre ce Ministre, à qui d'ailleurs on a à reprocher de plus, un amour excessif pour l'argent.

Ce sont les Administrations voisines des Cardinaux de Richelieu & Mazarin qui ont fait passer en usage dans le Ministère de n'être occupé qu'à grossir les Dépenses, pour mettre, avec plus de facilité, le Trésor Royal à contribution. Leur Somptuosité fut aussi sans exemple: & nous lisons, dans les Lettres aussi agréables qu'instructives de Madame de Sévigné, que Mazarin dans une fête publique, ne craignit pas d'effacer par son faste jusqu'au premier Prince du Sang. Au surplus il suffit des Monumens, que la France doit à son ostentation, pour nous apprendre ce qu'a dû coûter à l'Etat le Ministère d'un Etranger, qui, après avoir d'abord tenté fortune à la Cour de Savoye, en avoit depuis trouvé en France, la route plus assurée & plus rapide.

CHAPITRE VIII.

Le Cardinal Dubois.

Il eut l'emploi, qui certes n'eſt pas mince,
Et qu'à la Cour, où tout ſe peint en beau,
Nous appellons être l'Ami du Prince ......

UNE Baſſeſſe d'ame égale à ſa naiſſance : Beaucoup d'eſprit, & beaucoup d'erreurs : Conduit à la fortune par un chemin d'opprobre : Une dépenſe conforme à la facilité d'y ſatisfaire : Une corruption de Mœurs analogue à ſon Education ; tous les vices & pas une vertu : Toutes les paſſions & pas un ſentiment : Voluptueux ſans ſenſualité, Libertin par habitude : Prodigue ſans générofité : Pour tout dire, aucune eſpèce de Religion, aucun principe & point d'extérieur : Tel fut le fils d'un Apothicaire devenu Premier Miniſtre de la France.

CHAPITRE IX.

Le Cardinal Fleury.

Celui ci a achevé de tout perdre par ses faux Principes & sa vile Complaisance.

L'ADOLESCENCE de Louis XV plaça encore le Cardinal Fleury dans la même position où s'étoient trouvés les Cardinaux de Richelieu & Mazarin: ce qui le mit à portée, sous un Prince, dont le Plaisir faisoit la passion dominante, d'affermir & d'étendre de plus en plus le Pouvoir Ministériel.

Pour avoir une idée de l'usage indigne que ce Cardinal en fut faire, il faut entendre les Réclamations du Parlement, au sujet des actes de Rigueur & de Despotisme commis avec excès par ce Ministre.

„ Permettez, Sire," disoit en gémissant cette Cour Souveraine: „ que nous vous exposions „ *un foible Tableau des vexations exercées dans votre* „ *Royaume.* Des Ecclésiastiques sans nombre ont „ été *enlevés à leurs Bénéfices & à leurs Familles*, „ *dispersés* dans les extrêmités du Royaume, „ *bannis* de l'étendue de votre Domination; d'au- „ tres *conduits dans des Prisons*, qui les retiennent „ encore, ou dans lesquelles ils ont langui jus- „ qu'à ce que les malheurs & les infirmités aient

„ terminé leurs jours .... Sous le nom de Votre
„ Majesté, on a interdit à des Prêtres *sous peine*
„ *de l'exil*, d'administrer l'Extrême-Onction &
„ le Saint Viatique; enjoint à d'autres *sous la*
„ *même peine*, de se démettre des Pouvoirs de
„ Prêcher & de Confesser; à quelques-uns de re-
„ noncer au Saint Ministère.... Défenses ont
„ été faites de votre part à des Archidiacres de
„ faire leurs Visites, à des Théologaux de Prê-
„ cher, à des Pénitenciers de Confesser, à un
„ grand nombre de Dignitaires & de Chanoines
„ de s'approcher de la Sainte Table, lorsque l'E-
„ vêque donneroit la Communion, même de se
„ présenter au Chœur, lorsqu'il y assisteroit .....
„ Combien de Curés ont été *enlevés à leurs Pa-*
„ *roisses*! .... Quel spectacle affligeant pour la
„ Religion, touchant pour l'Humanité, Sire,
„ que *la dispersion d'une multitude infinie de Reli-*
„ *gieuses arrachées à ces Asyles Sacrés*, dont elles
„ avoient fait à Dieu le vœu de ne jamais sor-
„ tir, *conduites avec scandale*, *de Ville en Ville*,
„ *de Province en Province*, jusqu'aux extrêmités du
„ Royaume! .... Combien de Congrégations,
„ de Communautés Séculières & Régulières sont
„ privées d'un nombre considérable de leurs
„ Membres! Leurs Supérieurs légitimes sont *en-*
„ *levés par des voies d'Autorité surprises à Votre*
„ *Majesté*; & des Ordres multipliés empêchent
„ de mettre en place ceux qui eussent réuni le

„ suffrages ...... Les Congrégations savantes se „ ressentent *de cette secousse universelle*," &c (*a*)

Mais quelque criantes que soient ces Vexations, elles annoncent néanmoins un zèle outré pour la Religion, qui, quoique mal entendu, forme toujours un contraste singulier avec cette complaisance avilissante, que proscrit toute espèce de Culte raisonnable, & même la simple délicatesse. Cependant l'histoire a déjà consigné dans ses Fastes pour la Postérité, (*b*) que si Louis XV, né avec des dispositions heureuses & un cœur excellent, n'a pas eu un Règne aussi glorieux que ses premières années sembloient le promettre, la faute en est en grande partie au Cardinal de Fleury. Ce Ministre, pour se conserver plus longtems une Autorité dont il existe encore quelques tristes victimes, ne rougissoit pas, malgré la Dignité du caractère dont il étoit revêtu, d'entretenir & de fortifier même le penchant qu'avoit Louis XV pour la Volupté, dont une habitude précoce a enfin conduit ce Prince aux dérèglemens les plus honteux.

(*a*) Remontrances du mois d'Avril 1753.
(*b*) Vie privée de Louis XV.

CHAPITRE X.

Peinture véritable, & qui ne paroîtra qu'une Diatribe dans cent ans.

C'est surtout à l'époque où totalement livré à ses jouissances, Louis XV se dessaisit entièrement des rênes de l'Empire, pour les confier à des mains qui ne devoient guères s'attendre à s'en trouver jamais saisies; que le mal, jettant des racines jusqu'aux extrêmités du Royaume, acquit une consistance qui en rendit la guérison d'une difficulté encore plus insurmontable. Alors Maîtres absolus, les Ministres n'eurent plus besoin d'autre mérite pour se maintenir en faveur, que d'avoir le secret infernal *de faire de l'argent*: (*a*) aussi les noms de tous ceux qui parvinrent à ces places n'offrent-ils qu'une idée odieuse de Tyrannie, de Prodigalité & de Concussions!

De tels hommes furent donc bientôt substituer la faveur à la récompense dûe au Mérite, & un bras emporté à la guerre, ou soixante ans d'autres travaux, cesserent de valoir la recommandation d'une Maîtresse, ou l'offre d'un Cadeau brillant;

(*a*) Comme la plupart de ceux qui figurent ici existent encore, on se dispensera de les nommer. Pourquoi rappeler des noms qui ne respirent que la honte, quand ceux qui les portent doivent avoir assez de leurs remords?

& dans peu à la Cour, à la Ville, en Province, l'obtention d'une demande, le maintien même d'un droit légitime ne furent plus qu'un pur marché.

Mais les besoins croissant avec la dépense & les rapines; la Ferme générale, cette Presse inventée par Colbert pour exprimer plus aisément la substance des Peuples, & fournir au gré de Louis XIV un aliment à son orgueil, devint encore plus nécessaire & par conséquent plus gênante & plus meurtrière. Il fallut bien, quand on voulut en tirer plus de secours, donner aussi une nouvelle extension à ses droits, à ses perceptions: de-là la nécessité de multiplier le nombre de ses agens, & d'autoriser davantage leur inflexible rigidité. C'est dire que les Peuples furent livrés à toutes les Furies de l'Enfer; puisque le Commis qui parut le plus digne de son emploi, fut celui qui montra le plus d'intelligence pour prêter de l'étendue à l'impôt, qui mit le plus de rigueur dans sa perception.

De leur côté les Commissaires départis, dont on dit dans les Provinces avec tant de raison, *qu'on a toujours à s'applaudir quand ils ne font pas tout le mal qu'ils peuvent faire;* envieux aussi d'atteindre à un Poste qui leur montroit l'appas séducteur de toutes les jouissances pendant qu'on l'occupe, & d'une fortune brillante après l'avoir perdu, ils ne remplirent que plus servilement tou-

tes

tes les intentions de la Cour: & ils furent secondés par leurs Subdélégués, leurs Commis, les Directeurs des Ponts & Chaussées, &c &c. avec un zèle égal aux profits que la certitude de l'impunité contribuoit à gonfler davantage.

Néanmoins la cupidité ne se trouva pas encore satisfaite; elle porta ses regards jusques sur cette substance de première nécessité à la vie, sachant bien que ce seroit un moyen infaillible d'arracher le dernier sols aux misérables luttant entre la faim & la mort. Le Monopole des Bleds enrichit donc ses auteurs, en exposant une partie du Royaume à manquer de Pain; & les angoisses de la faim ayant porté quelques malheureux à vouloir mettre le feu à des greniers qui ne s'ouvroient qu'à force d'or, pour sauver quelques poignées de Froment au milieu du désordre & de l'incendie, ou pour s'ensevelir sous les ruines, on vit s'élever des gibets, qui n'auroient dû servir qu'à ceux qui y firent conduire leurs victimes.

On concevra sans peine que cette avidité, qui faisoit prendre à toute main, ne permettoit guères qu'on songeât à se dessaisir de la moindre chose. L'Abbé Terray ne laissa donc à ceux qui avoient des rentes sur le Roi, qu'autant qu'il en fallut pour leur en rappeler chaque année le souvenir douloureux, & le payement des Rescriptions fut aussi suspendu; de sorte que pendant qu'on

vous ruinoit d'une main, de l'autre on vous mettoit le poignard ſur la gorge pour vous arracher de l'argent.

Cependant les calamités qui affligeoient la Nation, n'étoient pas à leur comble, & quelques Commandans de Province voulurent avoir la gloire d'y mettre la dernière main, en devenant eux-mêmes autant de Deſpotes. Le Temple de Thémis livré à des Magiſtrats à gages permit aux premiers de s'emparer de la main de Juſtice, pour ſe mêler de connoître des différends élevés entre les Citoyens, & pour oſer enſuite faire exécuter militairement leurs Déciſions, avec le cachot & des baïonnettes.

Un ſoupir échappoit-il aux malheureux accablés ſous le poids de tant de vexations? Ils étoient auſſitôt enlevés du ſein de leurs familles; ils diſparoiſſoient tout-à-coup de la ſociété: & engloutis dans une priſon d'Etat inconnue, il n'étoit permis ni à la tendreſſe d'une Epouſe, ni au zèle de l'Amitié de découvrir leurs traces, & de pouvoir ou leur être utile, ou les conſoler. Qu'on ne s'étonne donc plus ſi des infortunés ſans nombre livrés au déſeſpoir ont préféré ſe donner la mort à l'horreur d'une pareille exiſtence! Et tant de malheurs furent pourtant le fruit des foibleſſes d'un ſeul homme!

Mais le Ciel eſt juſte: s'il paroît dormir, c'eſt pour mieux caractériſer ſa Puiſſance & ſa

Colère. Le jour de la tribulation arrive auſſi pour les Rois, & ce jour eſt terrible! O nouveau Sardanapale, quel ſera donc le châtiment de tes fautes?..... Quoi! c'eſt au ſein même de tes plaiſirs que tu as trouvé la cauſe d'une mort prompte & infâme! Ah! tu aurois été trop puni, ſi, environné des frayeurs du tombeau, tu avois pu en outre conſidérer un ſeul inſtant quel contraſte il s'eſt trouvé entre la conſternation de tes Peuples, lors de ta maladie à Metz, & l'expreſſion de froideur qu'ils ont montrée quand ils t'ont vu rendre le dernier ſoupir!

CHAPITRE XI.

Le déſir du Bien combattu par les déſirs contraires: c'eſt plus que cent contre un.

SANS doute que le *Succeſſeur de* LOUIS XV, après avoir gémi lui-même de tant de déſordres, & dont les vues juſtes & bienfaiſantes ſont connues de tout le monde, s'eſt bien promis de ramener les choſes à des principes de ſageſſe, de bonté & d'économie. Ses moyens à ſon avénement au Trône ont auſſi caractériſé ſon zèle & ſa prudence; des hommes d'un mérite généralement avoué ont obtenu ſa confiance; l'Adminiſtration des finances confiée à des

ſerviteurs intègres, a été ſouſtraite quelque tems à la cupidité & aux diſſipations: tous les Projets de ſoulagement pour les Peuples ont été accueillis; tous les Etabliſſemens avantageux ont été formés ou protégés: mais les Miniſtres ſe trouvant reſſerrés dans une ſphère étroite & gênante n'ont pu néanmoins aller qu'en tâtonnant; & ſi l'idée des Réformes importantes s'eſt préſentée à leur imagination, ce n'a été que pour leur en faire ſentir l'impoſſibilité; ainſi tous leurs efforts ſont devenus inſuffiſans & toutes leurs bonnes intentions inutiles: car tel eſt l'effet des grands excès dans l'Adminiſtration, qu'ils ne permettent plus de ſe replier ſur ſoi-même. Il faudroit abſolument un nouvel ordre de choſes. Mais lorſque ceux que leurs dignités ou leur fortune placent à la tête du Peuple ont pris la fatale habitude de participer aux abus & d'en profiter, ſans une ſecouſſe violente, de la part du Souverain, une ſemblable entrepriſe ſeroit auſſi impraticable qu'inſenſée; parce que, quel que ſoit le crédit d'un Miniſtre, il ne l'emportera jamais contre une ligue auſſi puiſſante, ſurtout à la Cour de France, où l'on ſait que rien ne réſiſte à l'intrigue, & que dès qu'il eſt queſtion de ſuppreſſions & d'économie, il y a toujours mille obſtacles & mille réclamations qui viennent étouffer le zèle & la voix du Réformateur.

C'eſt même trop peu pour l'envie de jouir

& pour l'ambition d'empêcher un bien qui leur feroit nuifible : tant que l'honnête homme eft en place, quoi qu'il ait les mains liées de ce côté-là, il peut du moins arrêter les progrès du mal : & voilà ce qui fait jurer fa perte, ce qui y fait travailler fans relâche, & toujours avec fuccès ; parce que les Rois portés à la défiance pour avoir lu ou entendu dire par leurs Mentors, qu'ils étoient plus expofés que les autres hommes à être trompés, deviennent plus fufceptibles de préventions, & moins capables de reconnoître le faux zèle, qui a fi grand foin de fe couvrir à leurs yeux des apparences d'un dévouement entier à leur fervice & d'un amour ardent pour la profpérité de l'Etat.

Le déplacement fucceffif des Adminiftrateurs des Finances annonça donc bientôt que, dans une Cour accoutumée aux plaifirs & à la dépenfe, on ne pouvoit fe paffer plus longtems de cette profufion néceffaire pour y fournir. Une autre efpèce d'hommes qui, depuis l'introduction maudite du *Crédit*, tient entre fes mains avaricieufes le fort du Tréfor Royal, les *Capitaliftes* & tous ceux enfin qu'on nomme *Gens à argent*, habitués également à profiter des défordres, n'en firent que plus d'efforts pour reconduire dans l'Adminiftration des Miniftres qui puffent mieux leur convenir. La mort fur ces entrefaites vint enlever celui dont les Confeils

servoient encore à faire remplacer les victimes de la Cabale par des successeurs vertueux, & dès-lors le Souverain n'ayant plus auprès de lui qui que ce soit qui pût détruire l'illusion & l'arracher à l'erreur; l'esprit de dissipation chez les uns, & l'avidité chez tout le reste, semblables à un torrent qui parvient à renverser la digue qu'on lui avoit opposée, reprirent une activité d'autant plus vive, qu'il avoit fallu se restreindre quelques instans.

Qu'on ne s'étonne donc plus du dérèglement annoncé dans les finances: car pouvoit-il manquer de devenir excessif & révoltant, puisqu'en 1775 l'Abbé Terray convenoit déjà *qu'il ne connoissoit plus d'autres ressources que l'économie* (*); & que néanmoins aux dépenses de la Guerre, qui ont toujours été en augmentant, on n'a pas craint d'allier les plus grands écarts.

CHAPITRE XII.

Objet de nos Regrets.

LE Ministère redevenu encore une fois le partage de l'Intrigue: toutes ces Réformes partielles n'étant pas de nature à acquérir une certaine

(a) Compte rendu par l'Abbé Terray & imprimé en 1775.

confiſtance, & n'offrant point d'ailleurs l'apparence frappante d'un avantage réel, ſont donc diſparues, & de tout le bien qu'on avoit voulu faire par quelques changemens ou par quelque inſtitution nouvelle, on n'a laiſſé ſubſiſter que l'expédient des *Emprunts*: heureuſe invention tant qu'elle n'a été employée qu'à épargner aux Peuples un ſurcroît d'Impôts ; mais qui, donnant à l'Inconduite une facilité de plus, eſt devenue, ſous des Miniſtres prévaricateurs, l'opération de finances la plus déſaſtreuſe, & qui a réduit la France aux derniers abois !

Ce que de telles calamités offrent de plus affligeant & de plus redoutable, c'eſt de voir qu'on ait pu les éprouver ſous le règne d'un Prince, qui n'eſt vraiment occupé que du bonheur de ſes Sujets. Eh! que ſeroit-ce donc, ſi, avec un régime ſemblable, les rênes de la France ſe trouvoient quelque jour entre les mains d'un de ces Rois que le Ciel donne aux Peuples dans ſa colère? Que ſeroit-ce donc, ſi, reſpirant l'air infecté par ces êtres ſans mœurs, comme ſans principes, qui environnent le Trône, le Souverain ne pouvoit à ſon tour ſe garantir de l'épidémie; ſi l'exemple, ſecondé par tant d'inſinuations dangereuſes, parvenoit à affoiblir dans ſon eſprit & dans ſon cœur, l'impreſſion de l'Honnêteté & l'amour de la Vertu ?

CHAPITRE XIII.

Objet de nos Craintes.

VEUT-ON ajouter à tout ce que les Réflexions qu'on vient de faire ont d'effrayant? Qu'on ſonge en même tems, ſous quelles couleurs ſéduiſantes, le Vice ſe montre pour étendre ſon empire, & combien le charme en eſt puiſſant dans l'âge des paſſions? Qu'on ſonge enfin ce que pourroit l'illuſion dans des momens de foibleſſes & de délire, lorſqu'il a été poſſible, au milieu du calme, de ſouſtraire à la connoiſſance du Monarque tant d'erreurs & d'abus; & même de lui inſpirer une ſécurité aſſez profonde pour lui perſuader, à l'époque où le déſordre dans ſes finances étoit porté au plus haut point, qu'il touchoit au moment de voir tous les engagemens de l'Etat acquittés, enfin de pouvoir même établir une Caiſſe d'Amortiſſement? Crédulité perfide! Effronterie incroyable! On va juſqu'à faire promulguer de pareilles erreurs par les trois Edits du mois d'Août 1784, & des mois de Décembre 1785 & 1787, afin de pouvoir pareillement endormir la Nation, & rendre d'un ſuccès plus facile le nouveau moyen qu'on avoit trouvé pour aggraver davantage le poids déjà énorme des Impôts & allonger la chaîne des déprédations.

CHAPITRE XIV.

Sort des Rois vraiment à plaindre.

On vient de voir comme les Souverains, ces Maîtres de la terre, se trouvent pourtant asservis à croire & à dire tout ce que la nécessité du moment suggère à leurs Ministres; & voilà, lorsqu'ils s'en doutent le moins, comme le mal se perpétue, & gagne chaque jour un accroissement qui ne peut en rendre les suites que plus terribles. L'état des choses ne permet même plus de rien espérer des changemens qui peuvent arriver dans le Ministère. On sait bien tout ce qu'il en est: on sait que le Monarque qui s'imagine n'accorder sa confiance qu'au Mérite, ne rencontre pour l'ordinaire, dans le sujet que tant de voix préconisent, qu'un Ambitieux, qui, pour se frayer cette route, a eu l'adresse de se faire le plus de créatures, soit par des largesses antérieures à son élévation, soit par des protestations de condescendance, & des assurances de protection & de ressouvenir, sitôt qu'on l'aura mis à portée d'être utile.

CHAPITRE XV.

Quelle est la route qui conduit à l'Administration ; quel est le moyen qui peut y maintenir quelques heures de plus ?

CELUI qui ne s'achemine point au Ministère, en prenant pour guides l'intrigue & une ambition déméſurée, n'y fait que paroître. Depuis la retraite de M. de Calonne, le Porte-feuille des finances n'eſt-il pas déjà paſſé dans plusieurs mains qui ont à peine eu le tems de l'ouvrir, mais qu'il a toujours fallu remplir, quand on les en a deſſaiſi, de la Penſion attachée à la place ? & cela dans un tems où les charges de l'Etat obligent tous les préambules d'Edits de parler d'une économie qu'on effectue ſi mal.

Mais le Miniſtre plus intrigant, inſtruit par ſa propre expérience, de tous les reſſorts que ceux qui ont la prétention d'atteindre au même poſte, vont faire jouer pour l'en exclure, met tous ſes ſoins à repouſſer leurs attaques. Qu'on ſuppoſe donc qu'il ait quelque penchant au bien ; il ne trouve ni le tems, ni la poſſibilité de le faire ; car on ſait encore que ce n'eſt qu'en ſacrifiant la vérité à une lâche adulation, qu'en flattant des fantaiſies ruineuſes, qu'en répandant à profuſion les graces & des largeſſes, qu'un Miniſtre par-

vient à étendre son crédit & à se donner plus de consistance. Vérité affligeante & cruelle pour l'humanité: quoi, c'est le bien-être de tant de millions d'hommes qui, journellement, est l'holocauste offerte pour la prospérité d'un seul! & encore celui-là, après s'être bien tourmenté lui-même pour se maintenir en faveur, voit-il dans le moment où il croit son crédit le mieux établi, arriver vers lui un envoyé, de la part du Monarque, qui lui avoit souri tout à l'heure, pour lui annoncer, d'un ton sévère & insultant, qu'il n'est plus rien.

CHAPITRE XVI.

Que devient le Ministre sans honneur, après sa disgrace?

Il ne peut être qu'affreux le moment où le prestige des grandeurs abandonne le Ministre qui n'a joui que pour lui seul! A ce passage subit d'un rang aussi élevé à un état de néant, à mille souvenirs si douloureux pour l'amour-propre, vient se joindre une foule d'autres chagrins & d'humiliations. Celui qui perd „ sa „ place sans avoir acquis pendant son Minis- „ tère une considération personnelle, la seule

„ qui reſte après la disgrace, rentre dans la
„ ſociété avec moins d'avantages qu'il n'en
„ avoit avant d'être parvenu au poſte éminent
„ dont il eſt déchu: il paroît dans le monde
„ comme un homme effacé; nulle espérance,
„ nulle ambition, nulle attente confuſe ne
„ ſe mêlent à ſon idée: il descend la mon-
„ tagne que la foule des hommes cherche à
„ gravir: on n'a plus avec lui d'intérêt com-
„ mun, & il ſe trouve comme étranger aux
„ agitations dont il eſt ſpectateur. Bientôt
„ il eſt ſeul à ſe ſouvenir de ſon ancienne di-
„ gnité, ou ſi l'on en conſerve encore la
„ mémoire en le voyant, la comparaiſon de ce
„ qu'il étoit, avec ce qu'il eſt, le deſſert
„ dans l'imagination & l'éteint encore davan-
„ tage. Cependant, dans les premiers momens
„ de ſa retraite, un petit nombre de perſon-
„ nes, parmi toutes celles qu'il a obligées, ſe
„ commandent quelques attentions, ou mettent
„ de l'oſtentation à faire preuve pour lui d'un
„ ſentiment héroïque; mais bientôt, ſatisfai-
„ tes de leur vertu, elles s'éloignent avec tout
„ le monde. Tel eſt à peu près le ſort de tous
„ ceux qui.... ſans aucun amour du bien public,
„ mais pour le vain plaiſir de ſe rehauſſer, ſont
„ entrés dans la carrière du gouvernement: ils
„ avoient ſacrifié tous les jours à la Fortune,

„ pour arriver au terme de leurs désirs: elle a
„ comblé leurs vœux, & l'inquiétude ou l'en-
„ nui partagent le reste de leur vie. " (a)

Je dirai plus: les remords & la honte assiégent de tels Ministres jusques dans leur retraite: le Ciel ne feroit pas juste, si cet autre Aman après être redescendu dans la classe commune & vivant au milieu des hommes qu'il a rendus si malheureux, pouvoit être indifférent à ce spectacle d'horreur; s'il pouvoit se voir poursuivi par les malédictions du Peuple, sans être sensible à un affront dont rougiroit le dernier des hommes.

Au fond de son exil où, rendu à lui-même, il donneroit l'impossible, afin de pouvoir, ou réparer ses fautes ou en faire perdre le souvenir, les effets d'un repentir très tardif doivent souvent le conduire à un regret de plus: tournant encore ses regards par un mouvement involontaire vers la scène brillante où naguères il figuroit avec tant d'éclat, n'apperçoit-il pas celui qui y occupe sa place, cherchant à profiter de tout le mal que son prédécesseur a voulu faire, pour s'affermir à son tour; & se tenant ainsi plastronné du nom d'autrui, employer tous ses efforts pour mettre à fin l'entreprise vexante dont il sait bien que l'odieux,

---

(a) De l'Administration des finances, par M. Necker.

dans l'opinion commune, appartient toujours à l'inventeur.

CHAPITRE XVII.

Nul avantage pour les Peuples dans le changement des Administrateurs.

On se rappelera que le Ministère n'a pas voulu se borner aux augmentations d'Impôts que lui avoit valu la catastrophe de 1771, & que songeant à en tirer un second parti, il s'étoit ménagé une facilité d'un autre genre; puisqu'en paroissant faire rentrer les Parlemens dans tous leurs Droits, il avoit néanmoins par les articles XXVI & XXVII de l'Ordonnance de 1774, cherché à anéantir ces mêmes Droits: c'est ainsi que M. de Calonne ayant échoué dans l'Assemblée de Notables, on n'en a pas moins poursuivi l'établissement des deux Impôts qui avoit été l'unique objet de cette Assemblée: c'est ainsi que, quoique le masque tombe quelquefois, une autre main le ramasse aussitôt; parce qu'une conduite retenue, sage & découverte ne s'allie plus aux projets d'élévation enchaînés aujourd'hui à tant de besoins que créent le désordre & le penchant à la dépense. C'est encore ainsi qu'après s'être assuré d'une prolongation, pendant deux

ans, du Second Vingtième, l'ayant annoncée comme suffisante pour remplacer les deux Impôts, (a) on a bientôt parlé d'un Emprunt qui s'est dit, en premier lieu, de cent vingt millions & qui a néanmoins été porté à quatre cens vingt; comme si dans l'espace de quelques jours les besoins de l'Etat avoient pu augmenter de trois cens vingt millions!

CHAPITRE XVIII.

Le vrai Talent qui rend propre aujourd'hui à être regardé comme un grand Ministre.

C'EST le jeu intérieur de l'Administration qui, développant les replis du cœur humain, feroit un spectacle curieux pour l'œil observateur du Philosophe: mais il n'appartient pas aux Profanes de pénétrer cette nuit obscure qui n'est pourtant qu'une mal-adresse de plus, car la défiance naît de

(a) L'Edit de révocation des deux Impôts & de prorogation du Second Vingtième pendant les deux années 1791 & 1792, porte: „ Nous avons donc jugé à propos... *de chercher...* pour un tems déterminé *dans la perception „ des Vingtièmes la ressource extraordinaire* qu'il est indispensable de nous procurer. Nous avons calculé que „ *leur perception jointe aux Economies & Bonifications.... „ pourroit suffire aux besoins actuels.* "

l'obscurité; par conséquent les opérations en deviennent plus difficiles. Si la marche & l'événement de ces opérations ne dépendoient uniquement que des Ministres, on pourroit attribuer à une profonde politique ce mystère utile dans de certaines occasions pour arriver au succès: mais il est indispensable de se rapprocher des Peuples, puisque ce sont leurs travaux, leurs veilles, leurs inquiétudes, leurs tourmens, qui produisent cet or dont l'attraction la plus subtile forme tout l'art & le but de l'Administration. *Il trouve de l'argent*: voilà tout à la fois *l'éloge & la sauve-garde d'un Administrateur des Finances.* (a)

Qu'on ne s'étonne donc plus, puisque de tels motifs sont devenus les mobiles du crédit & de la considération, que les besoins de l'Etat, ou plutôt ses folles dépenses, se soient accrues à proportion de la facilité qu'on a trouvée à les satisfaire: & que les Ministres ne fatiguant leur imagination que pour chercher des ressources nouvelles, chaque jour aussi ait vu bientôt enfanter quelqu'invention fiscale. Ainsi, ne songeant pas seulement aux vexations qu'enduroient les Contribuables, il a paru suffisant aux Exacteurs de connoître si le recouvrement de telle ou telle autre Imposition pouvoit être praticable. Voilà pourquoi

„ l'on

(a) De l'Administration des finances, par M. Necker.

„ l'on n'appelle plus parmi nous, un grand Mi„ niſtre, celui qui eſt le ſage diſpenſateur des „ revenus publics; mais celui qui eſt *homme d'in„ duſtrie & qui trouve ce qu'on appelle des expédiens.*" (*a*) Voilà encore comme le développement rapide des tributs a fini par tout atteindre, & qu'on a fait payer aux Peuples juſqu'à l'air qu'ils reſpirent.

Enfin c'eſt donc bien là le vrai mot du ſecret: *il trouve de l'argent.* „ Mot profond, ajoute „ M. Necker, & qui ſembleroit indiquer la me„ ſure des obligations qu'on impoſe à ce Mini„ ſtre." (*b*) Mais ſi ce Miniſtre a de la délicateſſe dans les ſentimens, il n'aura pas longtems à s'en inquiéter: ſi, au contraire, glorieux & avide, il veut reſter en place, il s'étourdira bientôt ſur ce que ces obligations ont de fâcheux & de répugnant pour un homme à principes; & les Peuples dans tous les cas finiront toujours par ſouffrir les premiers de leurs effets déſaſtreux: le gouvernement à ſon tour éprouvera auſſi leurs atteintes funeſtes; car y a-t-il le moindre doute que, ſi „ l'argent, ainſi „ détourné des travaux utiles de la culture, du „ commerce & de l'induſtrie, va ſe perdre" continuellement „ dans le tréſor Royal comme dans

(*a*) Eſprit des Loix.
(*b*) De l'Adminiſtration des Finances.

„ un gouffre, pour se répandre ensuite dans les
„ mains stériles des *rentiers*, des *banquiers*, des
„ *financiers*:" (*a*) &c. &c. que ce gouffre en engloutissant la substance entiere de l'Etat, ne le réduise dans peu sans force & sans consistance?

CHAPITRE XIX.

Ce que doit faire un Citoyen qui voit son Roi dans l'erreur.

Il est des Vérités que l'homme de Cour met tous ses soins à faire perdre de vue au Monarque, & que par conséquent le Citoyen zélé pour sa patrie ne doit lui rappeler qu'avec plus de force, en lui disant avec Burlamaqui, „ que les Rois,
„ qui prennent tout, possédent seuls tout l'Etat;
„ mais aussi l'Etat languit, *il s'épuise d'hommes &*
„ *d'argent*, & cette *première perte est la plus grande*
„ *& la plus irréparable*.... Attendez quelque révo-
„ lution; cette puissance monstrueuse poussée jus-
„ qu'à un excès trop violent ne sauroit durer, par-
„ ce qu'elle n'a aucune ressource dans les cœurs
„ du peuple. Au premier coup qu'on lui porte,
„ l'idole tombe, & elle est foulée aux pieds. *Le*

(*a*) Arrêté du Parlement de Toulouse du 27 Août 1787.

„ *Roi qui dans sa prospérité ne trouvoit pas un seul*
„ *homme qui osât lui dire la vérité*, ne trouvera
„ dans son malheur aucun homme qui daigne ni
„ l'excuser, ni le défendre contre ses ennemis.
„ Il est donc également, & du bonheur des Peu-
„ ples, & de l'avantage des Souverains, que
„ ces derniers ne suivent d'autre règle dans leur
„ manière de gouverner que celle du bien pu-
„ blic." (*a*)

Mais cette règle ne consiste pas seulement à surmonter ses passions, à réprimer ses foiblesses, à veiller sans cesse sur sa propre conduite; il est également de la première importance de suivre de près celle des coopérateurs qu'on a choisis pour travailler plus efficacement au maintien de la splendeur de l'Etat, de sentir & de concevoir que plus les occasions sont favorables, plus les passions sont ardentes; de prendre enfin toutes les mesures nécessaires pour qu'on n'abuse pas de la confiance qu'on est obligé d'accorder. Le désir inactif de bien faire est un désir nul, un désir même pernicieux chez les Rois; car alors ceux qui entourent le Prince, font servir ses vertus mêmes au détriment de la Nation. Ainsi chaque jour voit adopter un nouveau systême, de nouveaux établissemens, un nouveau plan de conduite.

(*a*) Principes du Droit Politique.

Le Monarque eſt-il enfin déſabuſé! alors il change de Miniſtres, quelquefois même il en renvoie qui étoient dignes de ſa confiance, & ces viciſſitudes obligent à des traitemens, à des penſions, à des gratifications. Un ſeul déplacement dans le Miniſtère en emmene cent autres: le nouveau Favori conduit dans l'Adminiſtration ſes idées particulières & ſes créatures. Par-là tout eſt renverſé; toutes les anciennes opérations ſont arrêtées, tous les projets ſont refondus: par-là les dépenſes déjà faites deviennent inutiles; on recommence ſur de nouveaux frais, & quand rien ne coûte, les moyens quels qu'ils ſoient ſe trouvent bientôt inſuffiſans.

CHAPITRE XX.

Suites funeſtes de l'aveuglement du Prince & de l'inconduite des Adminiſtrations.

LA NATION avertie par les *écarts du Miniſtère* ne peut plus avoir de confiance dans un Gouvernement, dont les baſes ſans ceſſe verſatiles font redouter un écroulement prochain; le découragement, la langueur le diſputent au mécontentement: on ne peut eſtimer ce qui n'annonce ni ordre, ni conduite.

Mais, ſi la jouiſſance du Pouvoir a tant de

charmes pour la plupart des hommes, n'y a-t-il donc que les Rois seuls qui naissent sans l'envie d'en faire usage? Comment, toujours ils consentiront à ne voir que par les yeux d'autrui, à ne se décider que par le jugement d'autrui, à n'agir que par l'instigation d'autrui; lorsque leur Rang leur donne le droit de conduire tous les autres, ils se laissent continuellement mener eux-mêmes!

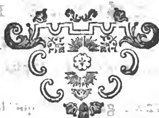
„ Quand le Ministre a su imposer silence à
„ tout le monde & rendre son maître l'exécuteur de
„ ses volontés, il passe souvent jusqu'à lui épar-
„ gner la peine d'en être instruit. *Il fait lui*
„ *seul la disposition d'un Règlement, d'un Edit.*
„ *Il le présente au Prince pour le signer, avec la*
„ *même confiance qu'il le présenteroit à son Secré-*
„ *taire, & il compte si fort sur sa complaisance ou*
„ *sur sa paresse*, qu'il donne quelquefois à l'im-
„ primeur un projet dont le Prince n'a pas en-
„ core entendu la lecture. Cependant tout flé-
„ chit *sous le Pouvoir arbitraire d'un serviteur*,
„ parce qu'il a sçu *persuader à son maître que l'o-*
„ *béissance est l'unique vertu des premiers Juges &*
„ *qu'elle doit être aveugle à tel point qu'elle ne s'in-*
„ *forme pas même, si c'est lui qui commande*, ou
„ si un autre a pris sa place. *Il arrive ainsi que*
„ *plus un Prince affecte d'être absolu, plus il montre*
„ *au Public la dépendance où le tient son Ministre.*" (a)

(a) Institution d'un Prince, par Duguet.

Mais en abandonnant leur plus belle Prérogative, les Souverains ne doivent-ils pas craindre de perdre aussi les frêles avantages qu'ils lui préfèrent, ces hommages, ces louanges, cet état de grandeur, & cette faculté de satisfaire tous leurs désirs? Ces vaines jouissances échapperent à Crésus qui, ayant eu la foiblesse de se croire heureux & grand à proportion des biens qu'il possédoit, apprit un jour de Solon que *personne ne devoit être estimé tel qu'après la mort; parce qu'il étoit à craindre qu'un bonheur qui n'est fondé que sur l'instabilité des richesses, ne fût détruit par quelque grand malheur.* En effet les disgraces qu'éprouva ce Prince, le convainquirent bientôt de la vérité de cette maxime. Ces vanités échapperent encore à Darius, qui régnoit avec tant de splendeur sur toute la Perse. Sans doute qu'une stabilité à jamais permanente est incompatible avec l'ordre de la Nature: sans doute, il y a dans toutes choses un *nec plus ultrà* qui ne laisse après lui qu'une chute subite, ou une rétrogradation progressive.

Cependant, avant le Siècle de Louis XIV, nous étions encore dans un état d'imperfection: la Nature choisit alors la France pour y faire un effort; & la portion de génie qu'elle y fit éclorre, plaça la terre fécondée au plus haut point d'élévation. Mais si Athenes s'est long-

tems ſoutenue avec la même proſpérité, ſi Rome n'a reçu des fers à ſon tour qu'après avoir dicté des Loix à l'univers, eh quoi! le moment affreux de la décadence ſeroit-il donc déjà arrivé pour l'Empire François?



LIVRE IV.

Organiſation vicieuſe du Conſeil du Roi: & dangers inévitables de l'Autorité Souveraine livrée à des mains ſubalternes.

CHAPITRE I.

Quel eſt le Gouvernement qu'on peut regarder comme le plus avantageux pour le Prince & pour les Peuples?

LE SENTIMENT général eſt que la forme du Gouvernement Monarchique, où la puiſſance des Princes ſe trouve tempérée par des Loix ſages & fondamentales, lui donne la préférence ſur tous les autres. C'eſt l'avis de Burlamaqui, qu'il a appuyé des raiſons les plus ſolides. „ Quel„ que diſtance qu'il y ait, dit cet Auteur, entre „ les Sujets & le Souverain; à quelque dégré „ d'élévation que celui-ci ſoit placé au-deſſus „ des autres, *il eſt homme comme eux.* Leurs ames „ ſont, pour ainſi dire, jettées au même moule; „ ils ſont tous ſujets aux mêmes préjugés, tous „ acceſſibles aux mêmes paſſions: bien plus, le „ poſte même qu'occupent les Souverains, les „ expoſe à des tentations inconnues aux Particu-

„ liers ; la plupart des Princes n'ont *ni assez de* „ *vertu*, *ni assez de courage* pour modérer leurs „ passions, *quand ils se voient tout permis.* Il est „ donc à craindre pour les Peuples, *qu'une Auto-* „ *rité sans bornes, ne tourne à leur préjudice*, & „ que ne s'étant réservés aucune sûreté, pour que „ le Souverain n'en abusât pas, *il n'en abuse effec-* „ *tivement.*"

„ Ce sont ces réflexions, justifiées par l'expé- „ rience, qui ont porté la plupart des Peuples & „ les plus sages, à mettre des bornes au Pouvoir „ de leurs Souverains & à leur prescrire la ma- „ nière dont ils doivent gouverner; & c'est ce „ qui produit la Souveraineté limitée : mais *si* „ *cette limitation du Pouvoir est avantageuse aux Peu-* „ *ples*, elle ne fait aucun tort aux Princes mê- „ mes : on peut même dire *qu'elle tourne à leur* „ *avantage & qu'elle fait la plus grande sûreté de* „ *leur Autorité.*" (*a*)

C'est sous ce dernier rapport que les Rois eux-mêmes sont forcés de convenir que leur propre intérêt est confondu avec celui de leurs Peuples. En effet la grandeur du Souverain suit immédiatement les progrès ou la diminution de la prospérité de l'Etat, & cette prospérité dépend elle-même de la conduite de celui qui le gouverne.

(*a*) Principes du Droit Politique.

L'œil vigilant du maître est-il sans cesse ouvert ? La Justice est-elle scrupuleusement administrée ? Les abus disparoissent ; & *l'emploi des* Impôts ne ressemble *plus à l'eau qui vient de tous côtés pour éteindre un incendie & dont la majeure partie se perd en chemin*; (*a*) tandis que le reste se convertit en huile qui, loin d'étouffer l'embrasement, lui donne une activité encore plus grande. Alors un vuide éternel ne se trouve plus dans le trésor du Fisc ; & si les charges de l'Etat ne permettent point au Prince de faire des remises à ses Peuples, du moins elles ne le mettent pas dans une continuelle obligation d'épuiser ses Sujets à force de demandes : alors le Colon, moins gêné, pouvant donner plus d'engrais & de soin à la culture de son champ, en retire des récoltes plus abondantes : alors le Commerce, moins sujet aux revers qu'entraîne l'épuisement, gagne plus d'étendue, médite plus d'expéditions, fait plus d'échanges, & multiplie les richesses de l'Etat, en grossissant la masse du Numéraire. Ainsi l'abondance règne partout, & si l'on apperçoit encore quelques vestiges de misère, ils ne peuvent plus être attribués qu'à de grands malheurs particuliers, ou à la paresse. La facilité de payer les Impôts ne permet plus de les regarder comme

---

(*a*) *Heineccius in Puffendorfium de officio Hominis & Civis.*

une obligation onéreuse : chacun sait qu'il faut bien que tout Sujet contribue au maintien du bonheur dont il jouit, & n'élève la voix que pour bénir mille & mille fois le Monarque, partageant lui-même avec ses Peuples une félicité qui ne peut être que l'ouvrage de sa vigilance & de sa sagesse.

CHAPITRE II.

Ce qui doit arriver quand ce n'est plus le Monarque qui gouverne.

Dès que le Souverain se repose entièrement sur d'autres du soin de remplir ses propres devoirs, pour ne se réserver que la représentation, le Gouvernement s'altère, il se trouble, il se corrompt. L'intérêt du Prince est celui de ses Sujets: l'intérêt du Second qu'il se choisira est de vexer le Peuple pour profiter des abus qu'il va commettre. Une vérité assez humiliante pour l'Humanité, mais qu'on ne peut pas néanmoins se dissimuler, c'est que l'ambition & la cupidité sont pour la plupart des hommes deux idoles chéries auxquelles on sacrifie très souvent aux dépens de sa propre fortune. Si donc pour l'ordinaire ces passions, loin de pouvoir être contenues, parviennent à causer un aveuglement assez fort pour

faire courir quelquefois à une perte certaine ; comment permettroient-elles d'avoir des ménagemens étrangers & des scrupules contraires aux projets & aux désirs qu'elles font naître ? D'ailleurs n'est-il pas prouvé que la soif des richesses augmente ordinairement avec la facilité qu'on trouve à la satisfaire ?

CHAPITRE III.

Recherche des Ministres qui se sont montrés dignes de la confiance de leur Maître.

TOUS les hommes ne sont pas de la même trempe : cependant combien compte-t-on de Ministres qui ayent obtenu la reconnoissance publique ? Leurs noms sont plus difficiles à trouver qu'à retenir. On ne peut pas dire pourtant qu'on n'ait vû dans le Ministère des hommes d'un mérite distingué ; mais c'est qu'il ne suffit pas pour occuper ces places avec honneur d'avoir de la capacité ; il faut aussi des vertus.

Se douteroit-on seulement que le tems, la méditation & l'accroissement des lumières ont enfanté toutes les idées propres à faire règner la félicité publique ? Il semble même que c'est dans les Institutions destinées à opérer ce grand ouvrage, qu'il naît à chaque pas des obstacles qui empêchent d'y

arriver. L'ineptie, l'indifférence, les foiblesses, la force des habitudes, sont autant de barrières qui arrêtent ou qui découragent. Il faudroit donc être au dessus du commun des hommes par les qualités & de l'ame & de l'esprit, pour être capable de les franchir.

Mais il s'en faut que l'on envisage le Ministère comme un poste qui ne laisse que des devoirs à remplir : il s'en faut aussi, quand on cherche si peu à connoître ces devoirs & à s'en pénétrer, qu'on puisse ne s'en écarter jamais : il s'en faut enfin, qu'appellé dans cette carrière pour servir son Roi & sa Patrie, on songe à aggrandir les vertus du Monarque par celles qu'on peut avoir, & à le faire ainsi aimer davantage; qu'on songe que c'est trahir à la fois son Prince, ses Concitoyens & sa Conscience que de ne pas réunir tous ses efforts pour tendre sans relâche à la prospérité de l'Etat. Il paroît donc plus facile de sacrifier aux satisfactions passagères de l'orgueil & de la cupidité, qu'à la vertu, qui pourtant donne seule une consistance réelle. Aussi voit-on bientôt s'évanouir ces illusions momentanées, qui ne laissent après elles que l'opprobre & le néant.

Sans doute le nom de Sully est toujours cher & précieux : Guerrier vaillant, grand Politique, Ministre intègre, Favori plein de noblesse, Ami généreux, voilà les qualités qui lui ont obtenu les applaudissemens de son siècle & l'admiration

de la Poftérité. Un tel Miniftre affurément étoit digne de Henri IV, de ce Roi dont l'efprit faillant diftinguoit l'homme utile, tandis que la fenfibilité de fon ame fortifioit les chaînes de la plus tendre amitié. Et encore de combien de nuages n'a-t-elle pas été obfcurcie? On aimera longtems le fpectacle de cette fcène attendriffante que nous a confervé le charmant Auteur de *la Partie de Chaffe de Henri IV.* Elle fut défendue fur la fin du dernier Règne; & il n'y a pas à s'en étonner: mais elle fera toujours la pièce favorite de tout Roi qui voudra connoître à fond les refforts de l'intrigue, afin de pouvoir mieux s'en garantir.

CHAPITRE IV.

Toutes les opérations de Colbert ne répondent pas à la Réputation qu'il s'eft acquife.

DEPUIS Sully, voudra-t-on prêter l'oreille, pour écouter les acclamations publiques adreffées à quelqu'autre Miniftre? On entend prefque un filence profond. Le nom de Colbert retentit quelquefois: certainement ce Miniftre fut grand par fes vues générales; il fut grand par les reffources que lui fournit fon génie, dans des circonftances d'épuifement & qui permirent à Louis XIV,

de paroître au plus haut dégré d'opulence ; lorsque ce Prince magnifique s'étonnoit lui-même de trouver la profusion au moment où il devoit redouter la disette.

Mais ces moyens en étonnant l'Europe méritèrent-ils les bénédictions des Peuples ? Plus ils parurent merveilleux, plus il en dût coûter aux misérables chez lesquels on fut les puiser. Aussi les larmes que ce Ministre avoit fait répandre en avoient tari la source à l'époque de sa mort ; & son tombeau, au lieu d'être jonché de fleurs, fut chargé d'imprécations. Le mal s'oublie à mesure que les premiers qui l'ont souffert disparoissent ; le bien qui reste ; obtient alors des éloges à celui qui en est l'auteur ; Et encore de quelle espèce est-il ce bien, & quels sont ceux qui y applaudissent ? Les Courtisans, les Ministres, les Financiers qui en profitent seuls aujourd'hui. Colbert fut grand, par la Protection qu'il accorda aux Sciences, par les Encouragemens qu'il donna aux Arts, par les Etablissemens & Manufactures qu'il forma dans plusieurs Villes du Royaume : mais ne ternit-il pas une partie de sa Gloire, en mettant à bail, comme une Métairie, les Revenus de l'Etat ? Cette opération fut aussi indigne du Gouvernement que vexante pour la Nation : elle fit de ce Gouvernement un pur trafic & mit le Monarque dans le cas de regarder l'Etat comme son patrimoine : enfin elle exposa les Peuples à

toutes les exactions qu'ils ont éprouvées depuis cette époque, puifqu'il faut que le Bailleur & le Fermier s'enrichiffent à l'envi aux dépens de la chofe louée.

CHAPITRE V.

Quelques Réflexions fur la difette des Miniftres qui fe font illuftrés, tandis qu'elle n'eft pas la même chez les Rois, quoique plus expofés à l'erreur.

POURQUOI après tant de fiècles, fe trouve-t-il fi peu de Miniftres qui aient mérité l'affection des Peuples, lorsque l'hiftoire offre un affez grand nombre de Rois qui ont été chéris de leurs Sujets? Cependant les Princes ont un effort de plus à faire, ayant fans ceffe à fe défendre & de la flatterie & de l'ambition des Courtifans. Clovis, Charlemagne, Louis Hutin, Philippe-Augufte, St. Louis, Charles le Sage, Louis XII & Henri IV ont emporté dans la tombe les regrets des Peuples: mais dans la claffe des Miniftres, on compte Sully, & encore Sully, dont les Concitoyens n'ont pas eu à fe plaindre. Peut-on trouver une preuve plus évidente que les paffions des hommes chargés de l'intérêt des Peuples font mifes à une épreuve trop forte pour pouvoir réfifter à la tentation? Il eft, fans doute, inutile de rap-

rappeler ici des exemples : la ſituation actuelle des affaires n'en diſpenſe que trop ; & s'il y a à s'étonner, c'eſt que, quand les déſordres néceſſitent des remèdes violens, loin de paroître occupé à prendre de juſtes meſures pour réprimer cet eſprit d'indépendance qui en eſt devenu la ſource, il ne s'eſt peut-être jamais manifeſté plus ouvertement.

Le Préſident Hénault, en parcourant les événemens de l'année 1625, remarque qu'en „ ce „ tems-là," dit Nani, „ *l'Europe comptoit, en-* „ *tre ſes malheurs*, la rencontre de trois jeunes „ Rois dont elle avoit à dépendre abſolument ; „ tous trois très puiſſans, très ambitieux & très „ contraires en intérêts ; *mais conformes en cela* „ *ſeulement qu'ils laiſſoient toute la direction de leurs* „ *affaires à la diſcrétion de leurs Miniſtres* : Richelieu *gouvernoit la France*, Olivarès *l'Eſpagne*, „ & Bouckingham *la Grande-Bretagne.* (a)

(a) Nouvel Abrégé Chronologique de l'hiſtoire de France.

CHAPITRE VI.

Bonne intention des Souverains, qui n'ont pas cru devoir s'en fier à leurs seules lumières.

ASSURÉMENT on ne peut qu'applaudir à la sagesse des Rois qui, ne pouvant suffire aux détails sans nombre qu'entraîne le Gouvernement d'un grand Empire, ont eu la prudence de placer auprès d'eux des hommes d'un mérite consommé, pour se faire soulager dans leurs travaux, & même pour s'aider de leurs lumières & de leurs conseils.

Selon l'avis d'un ancien Politique: „ les Rois „ qui n'ont cru Conseil ne se sont point rendu „ plus grands & magnanimes: au contraire, ils „ ont été plus téméraires *& le plus souvent ont „ perdu leurs Etats*: là où ceux qui se sont soumis „ au conseil ont heureusement régné & aggrandi „ leurs Seigneuries; sans que l'on puisse leur „ reprocher qu'ils ont diminué leur puissance pour „ avoir obéi au conseil; non plus qu'en l'homme „ l'on ne doit dire que tort lui soit fait, par raison „ qui le guide & conduit à faire les choses qui sont „ de vertu, & résister à ses passions, ou qu'elle „ l'empêche de faire les choses qui sont honnêtes „ & loisibles. En ce Royaume, de notre tems, „ de nos Peres & Majeurs, nos Rois ont eu leur

„ Conseil légitime, à l'avis duquel ils se sont tellement soumis que le Roi Louis XII, dit le „ Père du Peuple, en une Ordonnance par lui „ faite, déclare que c'est l'office d'un bon Roi „ que d'être *sujet à conseil*, & l'exprime par ces „ mots : *avons enjoint*, dit-il, *à notre Chancelier „ & lui défendons très expressément, que quelque „ chose que lui puissions dire, ou écrire au contraire, „ par importunité de poursuite, ou autrement, que „ les Lettres qui seront délibérées par notre Conseil, „ soient scellées & expédiées, selon & suivant ce qui „ en sera conclu par Conseil:* ce qui est très sainement ordonné." (*a*)

CHAPITRE VII.

Vraie Signification du mot CONSEIL, *dans son ancienne acception.*

IL ne faut pas entendre sous le nom de Conseil, celui qui seroit composé de gens de toute espèce ; car alors il y auroit bien moins de danger pour un Prince, qui ne voulant que le bien se conduiroit d'après sa propre idée, que s'il suivoit l'opinion d'un homme suspect ou mal intentionné. C'est

(*a*) Oeuvres de Grimaudet, troisième Opuscule politique.

un choix plus ou moins heureux qui peut produire ou de grands avantages ou de grands malheurs : & les Rois qui n'ont pas cru devoir s'en rapporter à eux ſeuls, concevant bien qu'ils pourroient courir des riſques plus grands encore que ceux qu'ils vouloient prévenir, ont eu la précaution de chercher dans la diverſité des opinions la règle de leur conduite.

C'eſt ainſi que le Comte de Boulainvilliers nous repréſente le ſucceſſeur de Pépin le Bref occupé à affermir le Sceptre dans ſa Maiſon : „ je „ ſoutiendrai de plus, dit cet Auteur, que „ Charlemagne *étoit meilleur Politique que ne l'a-„ voient été ſes prédéceſſeurs & que ne l'ont été tous „ ſes ſucceſſeurs.* En effet, il en faut revenir à la „ Maxime, que tout Souverain qui gouverne „ ſans ménagement pour les Droits de ſes Sujets, „ ſans attention à leur caractère, ſans conſidé-„ ration pour le bonheur public, ſans prévoyance „ pour ceux qui lui doivent ſuccéder, *& ſans „ déſir de fonder ſa gloire ſur la juſtice de ſon gou-„ vernement*: Ce Prince, dis-je, loin de mériter „ le titre d'un bon Souverain, ne peut jamais „ être regardé par la Poſtérité que comme un „ *Oppreſſeur*, c'eſt-à-dire que comme un Prince, „ qui a abuſé de ſon Pouvoir; qui, ſe livrant à „ ſes paſſions, & n'étant bon que pour lui-même, „ s'eſt ſéparé du corps de la Société pour jouir „ ſeul des avantages qui ne peuvent ceſſer d'être

„ communs, sans détruire politiquement cette
„ même Société : par conséquent il résulte que, ce
„ qui fait le caractère d'un excellent Prince, est
„ la communication de son Autorité, & d'admettre
„ ses Sujets au partage de sa puissance, principa-
„ lement *quand il est évident que ce droit leur est*
„ *naturel, & qu'il ne leur a été ravi que par une*
„ *injuste violence.*

„ Tel fut le motif de la conduite de Charle-
„ magne: & par-là non-seulement il se mit à cou-
„ vert de la haine & de la jalousie qu'attire néces-
„ sairement l'usurpation ; *mais il s'acquit de plus*
„ *l'amour & l'estime de ses Sujets*: par-là il sut se
„ délivrer de la crainte, compagne inséparable
„ de la Tyrannie; par-là il satisfit à la Justice, à la
„ Raison & à la Droiture de son cœur, *sans perdre*
„ *la plus petite partie de son Autorité légitime*: par-
„ là enfin, en assurant *les fortunes particulières*
„ *des François, leur repos & leur liberté*, il pour-
„ vut autant qu'il étoit en lui à conserver leurs
„ affections à ses Successeurs; *l'histoire marque*
„ *assez qu'il n'a tenu qu'à eux de les conserver*: la
„ seule mémoire de ce Prince les ayant longtems
„ maintenu sur le Trône, *qu'ils deshonoroient par*
„ *leur foiblesse. Par le rétablissement des Parlemens il*
„ *avoit encore pourvu les Rois à venir d'un conseil per-*
„ *manent, qui, selon toute prévoyance humaine,*
„ *devoit toujours être sage, fidèle, courageux &*
„ *également attaché à la gloire du Prince, à la con-*

„ *servation de l'Etat, au bien & à l'honneur* de la
„ Nation ; de même qu'il établissoit *l'ordre*, la
„ correspondance si nécessaire du Chef avec tous
„ les membres & *l'unanimité des sentimens.*" (*a*)

CHAPITRE VIII.

Le Parlement a pris naissance des premieres Assemblées Nationales, auxquelles il est redevable de tous ses Droits.

LE Parlement de Paris a donc tiré son origine des anciennes Assemblées de la Nation, que nos premiers Rois n'ont arrêtées ainsi auprès de leur personne que pour avoir un Conseil nombreux, toujours subsistant & formé de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'Empire : sachant, que l'émulation naît de la multitude, & que, plus il y a d'opinans, plus il y a de voix pour faire entendre la vérité.

„ Avant *que le Parlement fût sédentaire*," a-t-il-dit lui-même à Louis XIII dans ses Remontrances de 1618 : „ il se faisoit des Assemblées composées
„ de Personnages les plus considérables de l'Etat....
„ Ces Assemblées s'appelloient *Parlement* : c'étoit

(*a*) Histoire de l'ancien Gouvernement de France.

„ dans ces Assemblées que se faisoient les Edits
„ & *c'étoit pour-lors le Conseil de nos Rois.* Vers
„ *l'année 1304.... le Roi rendit le Parlement séden-*
„ *taire* par différentes raisons. Il crut assurer la
„ conservation des Droits de sa Couronne, &
„ faire chose utile à lui & à toute la Nation
„ d'établir une Compagnie fixe, qui, donnant
„ une application suivie à ces grandes matières
„ & veillant continuellement à la conservation de
„ tous les Priviléges de la Couronne, les main-
„ tiendroit dans leur entier & s'opposeroit aux
„ entreprises qui pourroient y être contraires....
„ *L'on crut encore dans ce tems-là, que le Parlement*
„ *étoit une espèce de lien nécessaire entre le Souve-*
„ *rain & ses autres Sujets:* le Peuple se persua-
„ dant que les Loix examinées par le Parlement
„ étoient utiles, ou du moins nécessaires; & nos
„ Rois ayant éprouvé que leurs Sujets s'y soumet-
„ tent plus volontairement, lorsqu'elles sont pas-
„ sées par ce Tribunal."

Tels sont les ménagemens exigés par des Princes altiers, qu'il faut que la flatterie perce à travers la vérité pour en adoucir l'effet à leurs yeux. Cependant peut-on croire, que ce soit de leur propre mouvement, que nos Rois ont envoyé leurs Edits au Parlement pour y être vérifiés & enregistrés, lorsque les faits antérieurs servent à démontrer le contraire?

Sous les deux premières races, les Loix se

faisoient dans cette Assemblée de la Nation, érigée depuis en Parlement. Lors donc que celui-ci fut devenu sédentaire, les Princes ne l'ayant plus auprès d'eux pour concerter ensemble les Loix comme auparavant, le Droit de la Nation, alors dans toute sa force, exigea du Monarque qu'il envoyât les projets de ses Ordonnances au Parlement, pour que cette Cour Souveraine eût à les examiner: & de là l'usage devenu constitutif de la vérification préalable, des Remontrances quand la Loi n'est pas juste, & de l'Enregistrement quand elle n'a rien de contraire à l'équité & aux Loix fondamentales du Royaume, ou quand elle a été modifiée.

C'est ainsi que, par l'effet de cet Enregistrement, les Loix nouvelles paroissoient encore aux yeux du Peuple avoir été faites comme autrefois d'un commun accord entre le Prince & les Représentans de la Nation; ce qui devint pour elle un sujet de tranquillité. Cependant voilà comme un premier changement en produit infailliblement plusieurs autres, & comme les Droits les plus sacrés s'évanouissent.

CHAPITRE IX.

Changement qu'a opéré la fixation du Parlement.

Toute innovation altère la nature primitive des choses : le Parlement de Paris ne marchant plus à la suite des Rois, ceux-ci se trouverent pour ainsi dire dénués de Conseils ; & c'est pourquoi on les vit donner différemment leur confiance, & bientôt on créa, mais par simple *Commission*, (comme l'observe Loiseau) des *Secrétaires d'Etat*; parce que *Messieurs du Parlement étoient les anciens Conseillers d'Etat en titre d'office.* (a)

Cependant leur seule dénomination a permis de faire remarquer que dans le principe ces Secrétaires d'Etat, qui depuis ont pris le titre de Conseillers d'Etat, furent plutôt institués pour écrire les intentions du Monarque, que pour former son Conseil. Tel encore on vit autrefois Charlemagne, ayant journellement auprès de lui trois de ses plus sages Conseillers, qui mettoient toutes les nuits sous son chevet des tablettes sur lesquelles ce grand Prince écrivoit tout ce qui lui venoit dans la pensée pour le bien de son Empire, afin d'en *conférer après avec ces trois Conseillers*, prépa-

(a) Loiseau des Offices.

rant ainsi ses plans, pour *les proposer ensuite à l'assemblée générale.* (a)

Il seroit vraiment injuste de croire que les Successeurs de Charlemagne, instruits par son exemple, avertis d'ailleurs par l'expérience qui fournit chaque jour quelque notion nouvelle, aient pu malgré cela avoir volontairement moins de prudence & de sagesse que ce Grand Prince. C'est pourtant ce qui devoit être, lorsqu'ils ont préféré de s'en rapporter uniquement à l'avis de quelques personnes prises parmi le commun des hommes: eussent-ils dû supposer en trouver le plus souvent d'un savoir profond & d'une probité intacte? tandis que l'ancien Conseil des Rois, le Parlement garni de la plus haute Noblesse du Royaume, leur assuroit surtout pour les affaires importantes de l'Administration, une masse d'opinions lumineuses étant données par des personnages illustres & expérimentés, par des Prélats doctes & religieux, par des Magistrats intègres & instruits, dont la réunion écartoit nécessairement tout intérêt personnel, & ne permettoit à chacun d'eux de n'envisager que le bien de l'Etat & de ne faire entendre que la voix de l'honneur.

(a) Plaintes des Evêques du Conseil tenu à Fimes en 881.

CHAPITRE X.

Avantages, qu'un Etat retire de l'institution des Corps Politiques, réalisés à Rome, reconnus en Russie, & attestés chez les Anglois.

Il est constant que, dans tous les siècles, les Corps Politiques & nombreux se sont rarement écartés des grands Principes. Le Sénat de Rome offre sûrement un ensemble de sentimens héroïques bien soutenus & bien incorruptibles qui, après avoir contribué pendant tant de Lustres à la prospérité & à la grandeur de l'Empire, en eut encore longtems perpétué la gloire, si les Empereurs, par leur mollesse, leurs vices & leur Despotisme n'en eussent pas enfin préparé la chute.

Et quand de Rome il ne reste plus que des ruines, peut-on croire à la stabilité d'aucun autre Empire?

L'Impératrice de Russie, dont la Politique quelquefois sanguinaire auroit pu faire douter de ses sentimens d'humanité, s'est pourtant montrée digne à certains égards d'être assise sur le Trône du Czar Pierre. Cette Princesse, à la tête d'un Empire qui étoit à peine sorti de la Barbarie, tenoit encore entre ses mains la vie, la liberté & les propriétés de ses Sujets: mais elle n'a plus voulu

commander à des Esclaves ; & alors, elle a tellement senti que le Sénat de ses Etats seroit seul capable de lui faire entendre la vérité & de l'éclairer sur les véritables intérêts de son Gouvernement, qu'en abdiquant le Pouvoir Arbitraire, sa sageſſe a reconnu que les Loix exigent un dépôt où elles se conservent & que ce dépôt ne peut résider que dans les *Corps Politiques*. „ Cette „ institution empêche le Peuple de mépriser impunément les Ordres du Souverain, & elle le „ met en même tems à *l'abri des caprices & de la* „ *cupidité*: car elle légitime d'une part les peines „ destinées aux transgreſſeurs des Loix & autorise „ de l'autre *le refus d'enregistrer celles qui sont* „ *contraires à l'ordre établi dans l'Etat, ou celui* „ *de s'y conformer dans l'Administration de la justice* „ *& des affaires publiques.*" (*a*)

L'Angleterre qui, quoique circonscrite dans un si petit espace, non seulement conserve toute sa splendeur; mais encore fait se faire respecter par les Puiſſances les plus formidables, ne doit sa prospérité & son énergie qu'à la forme de son Gouvernement & à ses Débats Parlementaires qui, soutenant avec un zèle égal les intérêts des Peuples, écartent les injustices & les vexations, & préviennent les murmures, les mécontentemens

(*a*) Instruction de S. M. Impériale Catherine II, &c.

& la discorde. „ Le Ministre .... en Angle-
„ terre .... semble exécuter simplement les *Dé-*
„ *libérations Nationales*; & l'Orateur Eloquent de
„ la Chambre des Communes acquiert souvent
„ plus de droits que lui à l'amour & à la recon-
„ noissance des Peuples." (*a*) Mais peu importe la qualité de ceux qui inspireront de tels sentimens: l'intéressant est qu'il puisse se trouver des hommes qui soient jaloux de s'en rendre dignes.

CHAPITRE XI.

Sentimens nobles & distingués qu'a montré le Parlement en différentes circonstances; & énergie avec laquelle plusieurs de ses Membres se sont quelquefois expliqué.

CESSONS d'aller chercher des exemples de vertu & d'honneur chez les Nations étrangères, quand ceux qu'offre l'histoire des Parlemens de France ne nous permettent pas de porter envie à aucune d'elles! Quand tant d'assauts livrés à la Magistrature depuis cinquante ans surtout, quand enfin son extermination prononcée attestent assez que le Ministère est demeuré bien convaincu que rien ne feroit capable d'éteindre à jamais

(*a*) De l'Administration des Finances, par M. Necker.

cet Esprit Patriotique & Généreux dont les Cours Souveraines ont toujours paru être animées.

Sans doute il se trouve dans ces Compagnies des hommes maîtrisés par leurs passions & des ames vénales; mais ces membres sont comme les branches mortes d'un arbre vigoureux, lesquelles on distingue à peine à travers le feuillage: ces Magistrats, trop indignes de l'être, n'ont que leur voix, & encore souvent le respect humain ne leur permet pas de la faire entendre. S'ils essayent quelquefois de discuter leur opinion & de l'appuyer de quelques sophismes, ou de raisonnemens captieux, aussitôt le premier Magistrat qui portera dans son cœur l'amour de la vertu, fera consister son devoir & mettra sa gloire à relever de pareilles erreurs: & lorsque, dans une Assemblée nombreuse de Magistrats versés dans la science des Loix & de la Justice, la voix de la vérité se fait entendre avec force, il sera encore possible qu'elle ne passe pas de bouche en bouche; mais se trouvant dans le cœur du plus grand nombre, il résultera toujours de la contradiction des suffrages que ceux qui voteront pour le bien, le feront constamment triompher des lâches efforts de l'intrigue & des sacrifices faits par le Devoir à l'Ambition.

Heureusement les hommes qui tiennent aux Principes ne sont pas si rares qu'on le pense; & ceux-là ne s'en écartent guères, à moins que

d'être exposés à des tentations irrésistibles: alors même ils combattent longtems entre la crainte de perdre la considération publique & l'appas séducteur qui les fait mollir. Mais ces fortes de tentations ne sont pas faites pour les Compagnies nombreuses. On pourra bien chercher à corrompre la fidélité de ceux qui en montreront davantage; & c'est positivement le succès d'une aussi noire tentative qui la rendra imparfaite. L'exemple du Magistrat perverti fortifiera la vertu des autres: tous ceux qui la veille admiroient son zèle, en s'indignant le lendemain de sa lâcheté, n'en montreront que plus d'ardeur pour la défense de la Vérité, afin de lui faire sentir, soit par un noble enthousiasme, soit par un mouvement d'envie, combien sa conduite leur paroît méprisable.

C'est ainsi que, même les foiblesses & les intérêts divers, ramenant comme les vertus la pluralité vers le bien, les Corps nombreux tels que les Parlemens, furent toujours le centre d'une émulation généreuse qui, dans tous les tems, en a rendu le total incorruptible; d'autant mieux que les objets de séduction ne sont jamais ni assez puissans ni assez multipliés pour pouvoir entraîner le plus grand nombre.

Que font en effet quelques marques de Faveur ou quelques Pensions pour des Magistrats, assez riches en général pour s'en passer, & jouissant de

l'état le plus honorable? Non, non, ce n'eſt point à ſi bas prix qu'on troque ſon honneur contre le mépris de tout le monde.

Le Parlement ſeroit-il même placé aſſez près de l'Autorité pour qu'on lui ſuppoſât l'envie de l'envahir? on ſait bien que le pouvoir ſuprême répugne à toute diviſion; & ſa jouiſſance diſtribuée entre tant de membres, devenant nulle pour chacun, les droits du Monarque ſeroient conſervés, par la ſeule défectuoſité du partage qui ne permettroit pas à l'enſemble d'y conſentir.

On peut donc conſulter nos Annales: ſi elles repréſentent le Parlement à ſon berceau, marchant à la ſuite du Souverain & formant la Cour des Plaids du Roi, c'eſt-à-dire étant ſon Conſeil ordinaire, auquel aſſiſtoient les Princes, les Evêques, les Ducs & les Comtes, (uſage qui a donné naiſſance à la Chambre des Pairs,) très certainement on n'apprendra pas qu'il en ſoit alors émané aucune de ces opérations auſſi déſaſtreuſes pour le Monarque, que fatales aux intérêts des Peuples, & qui, ruinant les uns & les autres, produiſent tôt ou tard la chute des Empires.

Si les mêmes Faſtes repréſentent le Parlement, depuis ſa fixation, devenu le dépoſitaire des Loix du Royaume & chargé, ſuivant l'expreſſion de Paſquier, *de réduire les volontés du Prince ſous la civilité de la Loi*, on ne verra pas un ſeul exemple, qui prouve que les Magiſtrats enorgueillis

de

de cette prérogative ayent jamais songé à en abuser; mais on en trouvera cent qui atteſteront que leur conſtance & leur fermeté ont bien *ſouvent ſauvé l'honneur des Princes & retenu la République en ſa grandeur:* (*a*) on en trouvera mille de violences faites aux Parlemens, pour les forcer, en enfreignant les formes, d'enregiſtrer des Loix pernicieuſes: on ſera même étonné d'apprendre avec quelle mâle éloquence quelques-uns de leurs membres ont alors eu le courage de s'élever contre ces actes de pouvoir arbitraire.

„ Sire," diſoit M. Servin, dans un cas pareil, à Louis XIII, tenant un Lit de Juſtice en 1620, pour faire enregiſtrer de force des Edits burſaux: „ nous trouvons fort étrange que Votre „ Majeſté procède à la Vérification de ſes Edits, „ *par des voies ſi extraordinaires* que de venir en „ ſa Cour de Parlement *contre les anciennes for-* „ *mes gardées de tout tems par vos Prédéceſſeurs* „ *Rois & par vous juſqu'à-hui* de nous envoyer „ vos Edits, pour en liberté de conſcience en „ dire nos avis & les préſenter à Votre Cour qui „ en délibéroit en toute liberté, & *lorſqu'elle* „ *les trouvoit de Juſtice, les vérifioit à votre déſir:* „ mais ſi, au contraire, *ils n'étoient trouvés juſ-* „ *tes*, votre Cour faiſoit des Remontrances qui

(*a*) Oeuvres de Pasquier.

„ étoient toujours prises de bonne part....
„ Mais aujourd'hui, Sire, sans aucune apparence de toutes ces choses, & *vous*, *étant*, „ *prévenu de mauvais conseils*, venez en votre „ Cour, par la splendeur de Votre Majesté qui „ doit servir de terreur à tous vos Ennemis, „ nous ôter le moyen de délibérer avec la liberté „ de nos consciences & *vous représenter les inconvéniens qui peuvent arriver de l'exécution de* „ *ces Edits injustes*, qui pourront un jour *être* „ *cause du soulèvement de vos Peuples*, & qui les „ contraindront de faire des *Peuplades pour habiter les terres étrangères*, où ils trouveront *des* „ *Dominations plus douces que la vôtre*. Pardonnez, Sire, *à cette Liberté Françoise qui nous* „ *fait ainsi parler*, & prêter l'oreille aux clameurs „ de la veuve & de l'orphelin qui gémissent sous „ le faix des Impôts: *ce qui vous est dissimulé par* „ *vos Conseils*, & qui vous est représenté aujourd'hui par votre Cour de Parlement, de laquelle sont sortis tous les bons & salutaires „ Conseils qui ont jusqu'ici été donnés à vos Prédécesseurs & à vous, & qui vous a fait entendre la nécessité de vos Peuples." (*a*)

M. Servin, ce Grand-homme mort aux pieds de Louis XIII, en défendant avec la même vi-

---

(*a*) Opuscules de Loysel.

gueur dans un autre Lit de Justice les Droits de la Liberté Françoise, voulut que la fin de son discours répondît parfaitement à son début & à tout ce qu'on vient d'en transcrire. Cet Orateur François ne crut donc pas suffisant d'avoir annoncé que toutes les calamités qui devoient marcher à la suite de ces Edits funestes ne pouvoient être imputées qu'aux gens qui avoient donné au Roi des conseils si pernicieux: il éleva encore la voix pour demander leurs *Noms* & leurs *Dignités*; ajoutant *supplions très humblement Votre Majesté de nous les déférer & d'en faire charger les Regîstres de cette Cour, pour être contre eux informé.* (a) Assurement si un Décret de prise de corps eût été le salaire de toute exaction commise dans l'Administration; ou l'Exécuteur de la haute Justice auroit eu beaucoup à faire; ou les Ministres seroient devenus bien plus honnêtes.

(a) Opuscules de Loysel.

CHAPITRE XII.

Continuation du même Sujet.

On voit, quelques années après, M. Talon dans une même occasion s'exprimer avec autant de force. „ Les Rois vos Prédécesseurs," disoit ce Magistrat en parlant à Louis XIV, „ ont dé„ posé entre les mains de leurs Parlemens, „ non-seulement l'exercice de la Justice qu'ils „ doivent à leurs Peuples, mais l'enregistre„ ment & la connoissance des affaires publi„ ques: *c'est la Loi de l'Etat, le lien & l'assu„ rance de la Royauté.* C'est une espèce de cachet, „ lequel imprime sur nous les marques de son „ autorité, sans toutefois nous en communi„ quer la substance. Ces ordres anciens ne sont „ pas des témoignages de foiblesse, mais des „ effets de prudence politique qui réservent au „ Souverain les occasions de bien faire la distri„ bution des graces par lui-même, & laissent „ aux Puissances inférieures la fonction nécessaire „ de la Justice. Pour cela, l'un des Grands „ Personnages du siécle passé, de l'Hôpital, „ Chancelier de France, qui vivoit il y a près „ de cent années, parlant dans une journée sem„ blable, à celle en laquelle nous sommes occu„ pés, faisoit cette observation, que les Rois, „ lorsqu'ils tiennent leur Lit de Justice, souf-

„ frent, non ſeulement que les Grands de l'E-
„ tat, mais même tous les Officiers de la Com-
„ pagnie ſoient aſſis & couverts en la préſence
„ de leur Prince, *parce que dans ces occaſions non*
„ *ſeulement ils doivent avoir la Liberté de leurs ſuf-*
„ *frages, mais qui plus eſt, ils doivent concourir*
„ *avec leur Maître au Miniſtère de la Juſtice......*
„ Cependant, Sire, la fonction de tous ces
„ Meſſieurs qui ſont aſſis & couverts, comme
„ s'ils étoient appellés pour délibérer, ſe trou-
„ vera tantôt inutile, parce que V. M. ne les
„ viſite pour les conſulter, comme ont fait au-
„ trefois les Rois vos Prédéceſſeurs, mais plutôt
„ pour blâmer leurs ſentimens & condamner leur
„ conduite...... Que V. M. ne s'imagine pas
„ que ce ſoit impuiſſance, de modérer l'extré-
„ mité de ſon Pouvoir dans certaines bornes
„ raiſonnables! La néceſſité de ne pouvoir ja-
„ mais manquer, ni mal faire, n'eſt pas une
„ contrainte dans la Divinité...... Lorſque nous
„ faiſons entendre à V. M., quelles ſont les
„ fonctions des Compagnies Souveraines & l'em-
„ ploi des premiers Officiers de la Juſtice, ce
„ n'eſt pas pour y chercher notre avantage & y
„ prévaloir; à Dieu ne plaiſe! que la coignée
„ s'élève contre le bras qui lui donne le mouve-
„ ment, mais pour conſerver à V. M. la bien-
„ veillance de ſes Peuples, l'opinion qu'ils ont
„ conçu de la douceur du Gouvernement, les

„ maintenir dans une obéiſſance non pas aveu-
„ gle, mais volontaire & clair voyante, que nous
„ eſtimons être quelque choſe de plus auguſte
„ que la Royauté." (a)

Et qu'on ne croie pas que cette énergie fût l'effet du moment! Quand on a de l'ame, on ne ſe dément jamais: & M. Talon, dans une autre circonſtance ſemblable, en fournit la preuve en s'exprimant avec autant de vigueur que de nobleſſe. Voici ſes termes: „ la Séance de nos
„ Rois dans leur Lit de Juſtice a toujours été
„ une action de Cérémonie, d'Eclat, de Majeſté.
„ Tout ce qu'il y a de grand & d'auguſte dans
„ le Royaume paroît dans ces occaſions, dans
„ leſquelles les marques viſibles & véritables
„ de la Royauté ſe rencontrent. Autrefois les
„ Rois vos Prédéceſſeurs, en ſemblables jour-
„ nées, faiſoient entendre à leurs Peuples
„ les grandes affaires de leur Etat, les
„ délibérations de la paix & de la guerre *dont*
„ *ils demandoient l'avis à leur Parlement*..... Ces
„ Actions n'étoient pas lors conſidérées, au lieu
„ qu'elles ſont à préſent, *comme des effets de*
„ *Puiſſance Souveraine* qui donne la terreur par-
„ tout, *mais plutôt comme des aſſemblées de délibéra-*
„ *tions & de conſeil*..... Dans toutes leſquelles

(a) Mémoires de M. Talon.

„ rencontres ; la fonction des Officiers de votre „ Parlement n'a jamais été diminuée. La pré„ sence de nos Rois ne leur a point fermé la „ bouche, *& l'on ne s'étoit pas avisé d'user de Puis„ sance Souveraine, comme l'on fait à présent*.... „ Ce que nous pouvons soutenir avoir été con„ traire à son principe, passe maintenant en usage „ ordinaire: principalement depuis vingt-cinq „ années que, dans toutes les affaires publiques, „ *dans les nécessités feintes* & véritables de l'E„ tat, cette voie s'est pratiquée. Et de fait, „ François I, Majeur de trente années, s'é„ tant plaint en ce lieu des difficultés qui étoient „ apportées à l'enregistrement de quelques Edits, „ portant Création de nouveaux Offices, il n'en „ fit pas publier les Lettres en sa présence, *parce „ qu'il savoit bien que la Vérification consiste dans „ la Liberté des suffrages, & que c'est une espèce „ d'illusion dans la Morale & de contradiction dans „ la Politique de croire que des Edits, qui, par les „ Loix du Royaume, ne sont pas susceptibles d'exé„ cution jusqu'à ce qu'ils aient été apportés & déli„ bérés dans les Compagnies Souveraines, passent „ pour vérifiés, lorsque V. M. les a fait lire & pu„ blier en sa présence*. Ainsi tous ceux qui ont „ occupé nos places, ces Grands Personnages „ qui nous ont précédé, desquels la mémoire „ sera toujours vénérable, ont toujours défendu „ courageusement les Droits du Roi leur maître,

„ & les intérêts du public qui sont toujours in-
„ séparables; se sont écriés en semblables occa-
„ sions avec beaucoup plus de vigueur que nous
„ ne saurions faire: le Parlement a fait des Re-
„ montrances pleines d'affection & de fidélité,
„ mais sans dissimulation, sans complaisance, ni
„ flatterie.....

„ La puissance de V. M. vient d'en haut,
„ laquelle ne doit compte de ses actions, après
„ Dieu, qu'à sa conscience: mais il importe à
„ sa gloire que nous soyons des *hommes libres &*
„ *non pas des esclaves*. La grandeur de son Etat
„ & la dignité de sa Couronne se mesure par la
„ qualité de ceux qui lui obéissent .... la qua-
„ lité de Roi des François donne le commande-
„ ment sur des hommes de cœur, sur des ames,
„ & non pas sur des *forçats* qui obéissent par
„ contrainte & maudissent tous les jours l'auto-
„ rité qu'ils respectent..... Les maximes de l'E-
„ tat & de la Justice qui préparent le Trône des
„ Rois, qui sont les fondemens & les pierres
„ angulaires des Monarchies légitimes, donnent
„ aux Ministres des choses saintes & aux Magi-
„ strats une honnête Liberté pour s'expliquer
„ dans leurs places, & s'acquitter fidellement de
„ la commission à laquelle leurs charges & leur
„ honneur les obligent: ce que nous faisons au-
„ jourd'hui dans le lieu des jugemens, pour faire
„ entendre à V. M., avec toute sorte de re-

„ ſpect, *l'impuiſſance de cette journée* qui donne
„ de l'étonnement & de la frayeur dans l'eſprit
„ des Peuples.

„ La Majeſté des Souverains & l'Autorité qu'ils
„ poſſèdent dépend de la ſoumiſſion de leurs Su-
„ jets..... Sans les Peuples, les Etats ne ſubſi-
„ ſteroient point & la Monarchie ne ſeroit qu'une
„ idée. Il n'appartient qu'à Dieu ſeul d'être
„ ſuffiſant de lui-même, ſubſiſtant, dans la plé-
„ nitude de ſon être, ſans beſoins & ſans dépen-
„ dance de ſes créatures. Nous honorons V. M.,
„ Sire, parce que nous ſommes François, &
„ que Dieu nous a fait naître dans une Mo-
„ narchie & que ſa Parole nous le commande;
„ que les ſentimens intérieurs de notre con-
„ ſcience nous obligent à croire que les Souve-
„ rains agiſſent dans leurs Etats par les voies
„ que Dieu leur inſpire.... *Il y a pourtant des*
„ *Loix publiques dans les Etats qui ſont les fonde-*
„ *mens des Monarchies .... qui témoignent la ſou-*
„ *miſſion que les Sujets doivent à leur Souverain &*
„ *la protection qui leur eſt due.....*

„ La contradiction des ſuffrages, la réſiſtance
„ reſpectueuſe dont nous uſons quelquefois dans
„ les affaires publiques, ne doit pas être inter-
„ prétée comme une marque de déſobéiſſance,
„ mais plutôt comme un effet néceſſaire de la
„ fonction de nos charges, de l'intention de
„ ceux qui ont établi les Parlemens, que les Loix

„ publiques autorisent, que les consentemens des „ Rois vos Prédécesseurs ont introduit & souffert longues années, sur la bonne foi desquelles V. M. règne sur nous heureusement." (a)

Depuis, en 1718, le Parlement fit preuve de ce zèle patriotique, qui caractérisoit le Sénat de Rome, en représentant au Roi, que les Magistrats sont *forcés par le serment de fidélité* qu'ils prêtent à Sa Majesté *en entrant* dans leur *Charge*, *par toutes les Ordonnances* des *Rois* qui leur *imposent d'examiner dans les Edits & autres Loix qui* leur *sont apportées s'il n'y a rien de contraire aux intérêts de Sa Majesté & de l'Etat, aux Loix fondamentales du Royaume*, & *par conséquent d'opérer avec toute Liberté de suffrages.* Le Parlement annonça donc que son *intention* étoit *de se renfermer dans les devoirs que la fidélité* qu'il doit à S. M. par sa naissance, & par son serment, *l'oblige à remplir pour l'acquit de sa conscience.*

„ En même tems, Sire, continue-t-il, que nous „ reconnoissons que vous êtes seul.... Législateur; „ qu'il y a des Loix que les différens événemens, les „ besoins de vos Peuples.... peuvent vous obliger „ de changer..... nous croyons de notre devoir de „ vous représenter qu'il y a des Loix aussi ancien-

(a) Mémoires de M. Talon.

„ nes que la Monarchie *qui sont fixes & invaria-*
„ *bles*, dont le dépôt vous a été transmis avec
„ la Couronne.... *Vous promettez à votre Sacre*
„ *de les exécuter.* C'est à la stabilité de ces Loix
„ que nous sommes redevables de vous avoir pour
„ Maître ; & ce qui s'est passé du tems de la
„ Ligue prouve ce que la France doit au main-
„ tien de ces Loix primitives & en même tems
„ combien il importe au service de V. M. que le
„ Parlement qui est responsable envers Elle &
„ envers la Nation de leur exacte observation,
„ veille continuellement à ce qu'il n'y soit donné
„ aucune atteinte..... C'est sans doute ce qui
„ a convaincu les Rois les plus absolus..... que
„ *l'enregistrement au Parlement est une condition*
„ *nécessaire de la Loi*.... Les Grands Personnages,
„ employés par nos Rois à la rédaction des Ordon-
„ nances, en imposant au Parlement l'obligation
„ d'examiner scrupuleusement les Edits..... ont
„ sans doute fait réflexion que les Rois sont
„ Hommes, & comme tels qu'ils peuvent être
„ sujets à toutes les foiblesses attachées à l'Hu-
„ manité ; qu'ils sont plus exposés que le surplus
„ des hommes à la flatterie des Courtisans avides,
„ & *de mauvais Conseils qui ne connoissent d'autre*
„ *règle que leur intérêt & leur passion*.... C'est,
„ Sire, par l'obligation que toutes ces Loix nous
„ imposent, que nous sommes forcés de réitérer à
„ V. M. nos très humbles & très respectueuses

„ Remontrances (& la Nation y est intéressée.)
„ En effet, par quelle voie les plaintes & besoins
„ de vos Peuples peuvent-ils parvenir jusqu'à
„ vos pieds? Aucun corps de l'Etat ne s'assem-
„ ble sans votre permission. Votre Parlement,
„ Sire, est continuellement assemblé pour rendre
„ la justice à vos Sujets au nom & à la décharge
„ de V. M.; c'est le seul canal par lequel la voix
„ de vos Peuples ait pu parvenir jusqu'à vous,
„ *depuis qu'il n'y a point eu d'assemblée des Etats*
„ *Généraux.*" (a)

CHAPITRE XIII.

Les Ennemis, les Oppresseurs même du Parlement ont souvent fini par reconnaître leurs torts.

On s'en tient aux Exemples qu'on vient de citer, quoiqu'il y ait peu de Règnes où les Princes, induits en erreur par leurs Ministres, n'aient pas inquiété les Cours Souveraines: & ces orages, ces disgraces, ces exils, sont assurément le plus bel & le plus juste éloge qu'on puisse faire du zèle & de la fermeté des Magistrats. On ne doit donc pas être étonné, s'il est arrivé quelque-

(a) Remontrances respectueuses du 26 Juillet 1718.

fois ; que ceux-même qui avoient cherché à nuire aux Parlemens, punis ensuite d'une telle intention, aient voulu, mais trop tard, réparer le mal, en rendant hommage à sa fidélité.

Marie de Médicis, aveuglée par ses passions, n'avoit point entrevu d'abord que le Cardinal de Richelieu ne secondoit le dessein qu'elle avoit eu d'opprimer le Parlement, que pour se trouver lui-même débarrassé d'un obstacle au projet qu'il méditoit dès-lors d'asservir sa Patrie. Mais quand la puissance déja trop affermie de ce Ministre eut averti cette Princesse de prémunir Louis XIII contre le crédit toujours croissant du Cardinal, elle exposa au Roi, dans le Mémoire qu'elle lui présenta à cet effet, qu'il étoit „très nécessaire, „ non seulement que Sa Majesté permît aux plus „ Grands de son Royaume d'approcher de sa per- „ sonne, mais en outre qu'elle leur commandât, „ comme aussi *à ses Parlemens...... de lui repré- „ senter ce qu'ils estimeroient important pour le bien „ de sa personne & de son Etat*, sous peine d'en- „ courir l'indignation du Ciel & la sienne."

Princesse infortunée, il n'étoit plus tems! En vain, pour se soustraire à la jalousie & à la haine du Cardinal de Richelieu, implora-t-elle à son tour l'appui du Parlement? Tout alors étoit soumis ; & le Cardinal, n'ayant plus besoin d'une Idole qu'il avoit tant encensée, ne craignit pas, & de la renverser & de la fouler à ses pieds.

Leçon bien terrible pour les Princes, qui leur apprend jusqu'où peut être portée la fausseté d'un Ministre, & enfin tout ce qu'il pourroit oser dans de certaines circonstances!

CHAPITRE XIV.

Les Souverains dans des momens de clair-voyance ont rendu justice au zèle du Parlement.

LES Rois eux-mêmes, quand ils n'ont suivi que les mouvemens de leur cœur, ont avoué que les Parlemens ont rendu *de grands & signalés services aux Rois..... qu'ils ont fait règner leurs Loix, reconnoître leur Autorité & leur Puissance légitime:* (a) Enfin si les Officiers du Parlement de Paris obtiennent *le droit de Committimus* au grand Sceau, c'est parce ce que, dit le Roi, „ l'assiduité qu'ils doivent „ à leurs fonctions & les services qu'ils nous ren„ dent & qu'ils rendent au public, en admini„ strant la Justice à nos Sujets, à notre décharge & „ *en soutenant tous les jours les droits les plus émi„ nens de notre Couronne*, nous a déterminé à „ leur accorder *le droit de Committimus au grand „ Sceau, comme une marque de distinction* que nous „ ajouterons aux prérogatives singulières dont

(a) Edit du mois de Juillet 1644.

„ jouit la Cour des Pairs, qui est la première & „ la principale de notre Royaume, *& comme un „ nouveau témoignage de la satisfaction, que nous „ avons du zèle & de la fidélité de ceux qui la com- „ posent.*" (*a*)

CHAPITRE XV.

Les Historiens n'ont pas craint de louer le Parlement: mais ou ils ont gardé le Silence à l'égard du Conseil, ou s'ils en parlent, on va voir les traits qu'ils en racontent.

On peut choisir encore dans le nombre de nos Historiens ceux qui sont reconnus pour être les plus Sincères; & on lira que, „ comme Charles VIII „ désiroit sur toutes choses que l'on rendît exac- „ tement la justice à ses Sujets, il avoit *son „ Parlement de Paris, qui en étoit la règle*, en „ estime & en considération. Nous trouvons „ que l'an 1484 il accorde à tous ses Officiers „ l'exemption de l'Arrière-ban pour toutes les „ terres qu'ils possédoient en fief. Le mérite „ attiroit la récompense. Cette grande Com- „ pagnie étoit comme un sanctuaire de toutes

(*a*) Edit du 28 Décembre 1724.

„ fortes de vertus, de tempérance, de conti-
„ nence, de modeſtie, de zèle pour le bien de
„ l'Etat & du Public. Sa Religion ſe laiſſoit
„ rarement ſurprendre, *& jamais corrompre.*
„ On ne lui demandoit point d'injuſtices, parce
„ qu'on le connoiſſoit incapable d'en commettre.
„ Ses Arrêts étoient reçus comme des Oracles,
„ d'autant qu'on ſavoit que ni l'intérêt, ni les
„ parentés, ni la faveur quelle qu'elle fût, n'y
„ pouvoient rien. Les mœurs innocentes de ces
„ Magiſtrats & leur extérieur même ſervoient de
„ loix & d'exemple. La gravité de leur pro-
„ feſſion les éloignoit des vanités du grand
„ monde, du luxe, des jeux, de la danſe, de
„ la chaſſe, encore bien plus de la diſſolution &
„ de la débauche. Ils trouvoient leurs plaiſirs
„ & leur gloire à exercer dignement leurs char-
„ ges: un grand fonds d'honneur, d'intégrité
„ & de ſuffiſance faiſoit leur principale richeſſe,
„ & la frugalité leur plus certain revenu. N'ai-
„ mant point le faſte & la dépenſe, ils n'a-
„ voient point d'avidité pour les grands biens;
„ ils croyoient leur fortune ſûre & honorable,
„ quand elle étoit médiocre & juſte. Ainſi ſe
„ rendant vénérables par eux-mêmes ils étoient
„ néceſſairement en vénération à tout le mon-
„ de; & on les reſpectoit à la Cour, parce que
„ n'y ayant aucune prétention, ils n'y alloient
„ jamais,

„ jamais, s'ils n'étoient mandés par les ordres
„ du Roi, ou pour son service." (*a*)

Quel Eloge glorieux! & comme il est flatteur pour le Parlement de l'avoir mérité! Voudra-t-on mettre en parallèle le Conseil d'Etat du Roi; en vain on feuilletera tous les historiens, tous les auteurs connus, pour y trouver quelques louanges adressées aux Ministres par l'impartialité. Assez souvent, il est vrai, la plume des écrivains s'est mise aux gages de la faveur & de la prospérité; mais ceux qui ont voulu se distinguer par des sentimens plus nobles, ceux qui n'ont pu trahir la vérité pour l'appât de quelques poignées d'argent, ont constamment représenté les Ministres tout occupés de leurs projets de fortune & sacrifiant à cette idole jusqu'à la réputation des Souverains dont ils avoient obtenu la confiance: c'est ainsi qu'on lit dans la Vie d'un grand Chancelier un trait d'histoire qui appartient à celle du Chancelier Poyet, de ce Chef de la Justice que ses iniquités conduisirent à deux pas de la Grève. Cet indigne Chancelier, qui depuis est devenu le modèle de tant d'autres, ne voyant dans l'accroissement du pouvoir de son Souverain que l'avantage qu'il en sauroit tirer lui-même, chercha à persuader un jour à François I, qu'il étoit

(*a*) Mézeray, Abrégé de l'histoire de France.

maître absolu des biens de ses Sujets. „ Juste „ ciel!" s'écria alors Du Châtel, Evêque de Tulle: „ comment ose-t-on essayer d'inspirer de „ tels sentimens à un Prince *qui a des Loix à* „ *suivre & à respecter?* Voilà, Sire, voilà les „ détestables maximes sur lesquelles se formerent „ les Caligula & les Néron; & c'est en admettant „ ces principes affreux qu'ils devinrent l'exécra„ tion du Genre-humain. Fallut-il même pré„ venir la ruine entière de l'Etat, vous ne devez „ pas ignorer qu'avant que de vous servir de nos „ biens, *il vous faudroit obtenir notre consente„ ment?*"

„ Si l'on fut étonné de la noble audace de Du „ Châtel, on n'eut pas moins à admirer la gran„ deur d'ame du Roi qui voulut disputer avec lui „ de générosité & lui marquer hautement qu'il „ lui savoit gré de la fermeté qu'il montroit à „ défendre *les véritables intérêts du Prince & ceux* „ *de l'Etat.*" (*a*)

C'est très heureux, mais en même temps très rare, lorsque les Princes ont assez de Génie pour distinguer ce qui appartient à une vile adulation, & assez de noblesse pour en rejeter les conseils: mais encore cet effort vient-il bien toujours d'eux-mêmes; ou plutôt en feroient-ils jamais capa-

(*a*) Vie du Chancelier de l'Hôpital.

bles, si quelques zélés serviteurs n'arrêtoient avec courage la main qui les encense, pour faire percer la vérité à travers le nuage, en rappelant aux Rois ce qu'ils doivent à leur Réputation, au bien de leur Empire, au bonheur même de leurs Peuples?

CHAPITRE XVI.

La Constitution Vicieuse du Ministère a donné lieu à tous ses écarts, & produit tous nos Malheurs.

Il ne faut point aller chercher la cause de l'inconduite, des abus de confiance & de tous les déréglemens des Ministres ailleurs que dans la constitution vicieuse de l'Administration. En effet les raisons qui font toujours prévaloir le bien dans les Corps politiques & nombreux, ne subsistent point hors de la pluralité. C'est ce qui est exprimé parfaitement par cette Maxime de Machiavel : *peu font corrompus par peu.* Aussi lorsque la prudence a fait reconnoître la nécessité d'établir dans les Monarchies un dépôt des Loix, s'est-on bien gardé de le confier au Conseil particulier du Souverain. Il a été reconnu au contraire que „ ce dépôt ne peut être que dans les corps „ politiques qui annoncent les loix lorsqu'elles sont „ faites & les rappelent lorsqu'on les oublie....

„ *Le Conseil du Prince n'est pas un dépôt convenable* ; il est par sa nature le dépôt de la *volonté momentanée* du Prince qui *exécute*, & non pas le dépôt des Loix fondamentales..... Le Conseil du Monarque change sans cesse...... il n'est point assez *nombreux* ; il n'a point à un assez haut dégré la confiance du Peuple." (*a*) Et pourquoi ? C'est que rarement il s'est montré digne & même envieux de l'obtenir.

CHAPITRE XVII.

Précautions prises par les Empereurs Romains pour se prémunir contre les faux avis de leurs Conseils.

N'EST-CE pas cette souplesse, cette ambition, cette obéissance aveugle aux simples désirs du Prince, cette envie continuelle d'étendre son pouvoir & ses facultés pour en profiter davantage, qui ont déterminé les Empereurs Romains eux-mêmes à ne pas regarder leur Conseil, comme capable d'examiner avec impartialité des Loix qui sont d'ailleurs le plus souvent l'ouvrage des Ministres ? Ainsi l'on pourroit dire que c'est autant pour contenir ces derniers, que pour garantir le

(*a*) Esprit des Loix.

Prince lui-même, & de leurs insinuations dangereuses, & des surprises qu'ils font à sa religion, que les Empereurs Théodose & Valentinien ont donné la Loi *humanum de Legib.* citée par Papou. „ où est déclaré que le Prince, pour dresser ses „ Edits, *ne doit se contenter du Conseil qu'il a près* „ *de lui*, mais doit avoir l'avis du Sénat; & selon „ ce qu'il plaîra audit Sénat, ordonner & décer- „ ner: & *procédant autrement & sans cela ne sont* „ *ses Ordonnances fermes & dignes de Loi.*" (a)

CHAPITRE XVIII.

Raisons qui doivent déterminer tout Prince sage à se tenir en garde contre les dangereuses insinuations de ses Ministres.

Il n'est que trop certain que le Conseil du Prince n'a jamais paru, ni assez zélé, ni assez honnête pour être capable de maintenir les droits du Peuple & d'éclairer les Souverains sur leurs véritables intérêts. Il sembleroit pourtant que, puisque les Ministres sont sans cesse occupés d'une supériorité de crédit & de faveur, les passions des uns & des autres, en luttant sourdement

(a) Troisième Novelle.

entre elles, devroient s'émouffer & devenir moins dangereufes.

En effet ne font-ce pas les fautes des concurrens que l'on a, qui peuvent dans cette carrière faire atteindre au but qu'on s'y propofe? Sans doute; mais moins chaque Miniftre voudroit paroître relever les écarts de fes collégues, plus ils font d'efforts mutuels, plus ils redoublent d'adreffe pour s'induire, à l'envi, en erreur, afin que leur inconduite ou leur infuffifance particulières deviennent fi palpables & fi frappantes qu'elles ne puiffent échapper au Monarque lui-même. Voilà donc la caufe de tant d'opérations manquées & de tant de vexations.

Mais fi, inftruit par l'expérience, tout Prince fage faura fe défier de fon Confeil; combien ne devra-t-il pas fe tenir encore plus en garde contre chaque Miniftre pris féparément? C'eft dans le cabinet du Roi, dans ces Conférences particulières, où le Miniftre, poffédant entièrement le Monarque, fait pourfuivre fes combinaifons perfonnelles, fait remplir fes projets dangereux, fait enfin porter tous fes coups. Et comment le Prince pourra-t-il fe garantir des piéges, que lui tendent, dans ces entretiens perfides, la méchanceté & l'ambition? Comment faura-t-il démêler l'art de l'intrigue qui fait chaque jour de nouveaux progrès? Quels détours, quel rafinement, quelle adreffe ne

fait-elle pas employer, même publiquement ? Il n'y a point de ſcience plus profonde: elle embraſſe tout & deſcend juſqu'aux plus petits détails. Le zèle & l'indifférence, l'impartialité & le reſſentiment, la franchiſe & l'impoſture, l'auſtérité & la complaiſance ſervent tour-à-tour à l'intrigue de traveſtiſſement. Continuellement, les regards fixés ſur le Monarque, elle épie ſes démarches, elle étudie ſes goûts: un coup d'œil, rien ne lui échappe; elle a toute l'activité de l'amour avec toute la ſubtilité de l'hypocriſie: comme la première paſſion elle ne ſonge qu'à plaire pour ſatisfaire, comme la ſeconde, ſes deſſeins & ſon ambition. Enfin elle eſt partout à la Cour; néanmoins elle n'en devient pas plus facile à reconnoître: & même dans le commerce habituel des hommes, l'uſage du monde n'empêche point que ſouvent on ne s'y laiſſe tromper.

Il faudroit vraiment que la Nature créât, pour l'Adminiſtration, des Hommes d'une trempe particulière; des Hommes qui n'euſſent d'autre ambition que celle d'acquérir de l'honneur, d'autre envie que celle d'être utiles à leur Patrie. Alors, il eſt vrai, la Conſtitution du Miniſtère paroîtroit mieux ordonnée; la geſtion active d'un ſeul homme, réuniſſant toutes les vertus à beaucoup d'intelligence, auroit effectivement une ſupériorité réelle ſur toute autre Adminiſtration. Où

allez chercher des Miniſtres de ce genre? eſt-ce ſurtout à la ſuite des Rois qu'on ſaura les diſtinguer; & en le ſuppoſant, ces Miniſtres pourroient-ils ſe maintenir longtems en place?

C'eſt donc ici le cas d'admirer la ſage politique de Charlemagne qui, concevant bien l'impoſſibilité de trouver conſtamment de ces hommes ſupérieurs & trop rares, ſentit en même tems quelle préférence devoit mériter une Adminiſtration Collective ſur la geſtion iſolée d'un Chef de Département: telles furent les raiſons qui déterminèrent ce Prince à faire rentrer la Nation dans ſes anciens droits. Il ne voulut point livrer ſa confiance à de ſimples Miniſtres & s'expoſer ainſi, en commettant toutes les Injuſtices que des hommes ordinaires n'auroient pas manqué de lui ſuggérer tôt ou tard, à rendre encore plus odieuſe l'Uſurpation de ſon Père.

Ce fut dans tout ce qu'il y a de plus diſtingué & de plus reſpectable parmi les trois Ordres de l'Etat que Charlemagne vit un Conſeil ſeul propre à le garantir de toute ſurpriſe & de toute erreur. En effet plus la réunion des connoiſſances eſt grande, plus les traits de lumière ſont nombreux, & plus les déciſions ſont ſages & ſolides. C'eſt au milieu de cette ſucceſſion d'idées qu'un homme même médiocre obtient une eſpèce de conſiſtance: il ne dit qu'un mot; mais l'idée qu'il préſente, ſaiſie par un autre membre de l'aſ-

semblée, développé par tous, devient un éclairçissement lumineux qui quelquefois sert à résoudre la question la plus difficile. D'ailleurs, quand l'intérêt particulier n'a plus d'objet, quand on ne peut plus rien espérer ni de sa condescendance, ni de sa fausseté, alors l'impulsion de l'honneur est la seule qui dirige; & l'on sait que la publicité des délibérations en fait une Loi au respect humain.

Dira-t-on qu'il seroit encore possible que le bien ne s'effectuât que par gradation & avec lenteur? Mais qui pourra nier la certitude que ce bien doit arriver à la fin pour durer à jamais; qui pourra nier que le mal, si commun aujourd'hui, ne peut être le résultat des décisions d'une Assemblée aussi bien composée que nombreuse? Celui, au contraire, qui n'a à rendre compte ni de ses motifs, ni de sa conduite, qui agit suivant sa volonté & ses pensées, est sans doute bien plus près de la séduction & de l'erreur que celui qui doit se montrer au jour & se réunir à l'assentiment d'une grande assemblée. C'est d'un semblable concours d'opinions qu'il naîtra toujours infailliblement deux puissans avantages; car non seulement ce concours force d'être honnête, mais encore il dissipe les incertitudes & amène plus promptement les effets du bien dont on s'occupe. On ne peut se le dissimuler, le doute pour un homme honnête est aussi contraire dans l'admini-

ſtration que la mauvaiſe volonté de celui qui ne l'eſt pas. Autant ce dernier eſt tranchant; autant l'ame timorée de l'autre le rend craintif & timide. Plus même le Miniſtre vertueux aura de génie; plus la force des conſéquences pour & contre viendra troubler ſon imagination & le tenir dans une indéciſion ſuſpenſive, laquelle ſouvent lui fera manquer l'inſtant favorable, ou abandonner un projet qui peut priver l'Etat d'un établiſſement ou d'une réforme avantageuſe. Cependant ſi, dans une pareille circonſtance, ce Miniſtre ſe fut trouvé ſecouru par une maſſe de déciſions ſolides; ſi le Miniſtre moins délicat ſe trouvoit réduit au ſilence, ou forcé de voter pour le bien, ou mieux contraint de rougir pour avoir vu ſon opinion rejetée, c'eſt alors qu'une telle forme d'Adminiſtration ſeroit le chef-d'œuvre de la prudence humaine: elle feroit rentrer tout dans l'ordre. Les Rois n'iroient plus chercher leur grandeur dans le faſte & la dépenſe, quand l'exécution des grandes choſes, jointe aux acclamations de leurs Sujets, les éleveroit au plus haut point de gloire: la puiſſance de l'Empire ſeroit égale à ſa ſplendeur; & la condition des Peuples ceſſeroit d'être enfin un état de miſère & de vexations.

Au contraire, chaque Miniſtre placé à la tête de ſon département y jouit d'une autorité abſolue. Il eſt cenſé pourtant avoir conféré avec le

Monarque sur toutes ses vues, sur tous ses plans, sur toutes ses démarches; du moins la prudence l'exigeroit ainsi, & l'extérieur de l'Administration en conserve quelqu'apparence. Mais qui peut n'être pas instruit qu'en cette partie tout est absolument de forme? D'ailleurs pour admettre que ce soit le Souverain qui décide, il faudroit lui supposer en même tems bien peu de suite dans ses idées, quand on apperçoit une vacillation continuelle dans les systèmes de l'Administration. Oui, ce sont les idées particulières, incertaines & contraires que chaque Ministre apporte dans le Gouvernement qui peuvent seules perpétuer l'inconstance qui y règne. Son opinion est une Loi qu'il y faut suivre, jusqu'à ce que son caprice, son intérêt, la nécessité du moment, ou un déplacement viennent en faire adopter une autre. Ainsi l'on ne connoît dans l'Administration qu'une seule Loi permanente, c'est de ne n'en admettre aucune stable.

CHAPITRE XIX.

Insuffisance de la discussion faite dans le Conseil, en présence du Monarque, examinée sous différens points de vue.

S'IL Y AVOIT un vœu à former, ce seroit sûrement de trouver chez les Rois cette profondeur de génie, cette réunion de connoissances qui permettent de se passer des lumières des autres; mais les Souverains, qui n'ont pu se dissimuler à eux-mêmes qu'étant Hommes ils pouvoient, comme leurs semblables, être un ouvrage de la Nature plus ou moins imparfait, ont voulu se prémunir en prenant Conseil des autres contre leur impéritie & leurs foiblesses.

C'est même pour écarter davantage l'illusion & l'erreur que les premiers Rois ont voulu qu'il s'établît en leur présence une discussion sur les affaires du Gouvernement: sitôt que cette discussion fut abandonnée aux Ministres, cette précaution ne devint pas seulement inutile; mais encore elle fut l'institution la plus dangereuse, puisqu'elle fournit un moyen de plus à la persuasion, lorsque le Prince ne se trouva pas doué de cette pénétration peu commune qui permet de lire pour ainsi dire dans les replis du cœur & de distinguer

cette impoſture qui copie ſi parfaitement la vérité.

D'ailleurs comment cette diſcuſſion pourroit-elle être ſuffiſante pour donner au Monarque l'inſtruction néceſſaire, & d'après laquelle il ſoit capable de prendre le parti le plus ſage! Sont-ce de ſimples expoſitions verbales, fuſſent-elles même contradictoires, qui, dans les affaires les plus diffuſes, les plus importantes, les plus abſtraites, puiſſent en atteindre à une connoiſſance approfondie? Il y a une infinité de détails, de réflexions, de moyens pour & contre qui échappent; & celui qui aura le don de la parole fera preſque toujours valoir ſon opinion, quoique ſouvent elle ne ſoit pas la meilleure. Au ſurplus, chacun aura-t-il parfaitement diſcuté la ſienne? alors l'eſprit de celui qui doit ſe décider, ne pouvant trop peſer ſeul en lui-même & dans l'inſtant la valeur de cette foule de raiſons qui lui paroîtront également plauſibles, en ſe déterminant au hazard, riſquera immanquablement de ſe tromper.

Il faut encore remarquer qu'une Adminiſtration, auſſi vaſte, auſſi compliquée que celle de la France, qui embraſſe toutes les parties, ne permet point de s'occuper dans ces diſcuſſions de tout ce qui n'intéreſſe pas l'enſemble du Gouvernement. Ainſi que de particularités précieuſes, que de faits importans pour l'avantage des Peu-

ples font déjà mis de côté! De plus, le nombre des affaires qui paroiffent mériter quelque délibération eft encore fi multiplié que chacune d'elles ne peut obtenir que fort peu d'inftans. „ Dans „ un Royaume, tel que la France, compofé *de* „ *vingt-quatre millions d'hommes* ..... *comment* „ *vouloir gouverner, diriger & prefcrire tant de* „ *détails d'un même centre & d'un lieu* ..... où „ l'on a fi peu le tems d'*approfondir?*" (*a*) C'eft donc ce qui fait que tout le travail eft à peu près digéré, avant la tenue du Confeil; & quand tour à tour les Miniftres y expofent fuccintement les opérations relatives à leurs Départemens, c'eft moins pour mettre le Monarque dans le cas de fe décider, qu'afin de lui donner une idée des objets pour lesquels on a befoin de fon agrément.

On admettra même, fi l'on veut, que dans le cours des récits il fe place par fois quelques réflexions; mais ces réflexions ne doivent jamais être très lumineufes: chaque Miniftre ayant feul le fecret de fon Département, les autres ne peuvent qu'errer, ou ne peuvent faire que des obfervations bien imparfaites fur des matières qu'ils ne connoiffent pas à fond. Ainfi le Monarque

(*a*) M. Necker, Compte rendu en 1781.

se trouvant par-là continuellement forcé de donner des décisions majeures, sur le rapport isolé de chaque Chef de Département, auroit-il toute la capacité, tout le génie imaginable, qu'il lui seroit toujours impossible de deviner les considérations les plus importantes, les seules résolutives. Il devient donc évident qu'il court aussi sans cesse le risque de se tromper, dès que le mot qui pourroit seul l'en garantir appartient uniquement au Ministre qui, ayant le plus grand intérêt de le taire, le tient couvert d'un voile impénétrable. De-là même l'inutilité ou l'impossibilité d'une discussion en présence du Monarque, qui ne peut s'établir qu'avec contradiction, puisque cette contradiction exige de la part des opinans une ample connoissance des choses.

Mais „ les Ministres... *jaloux d'une autorité ab-*
„ *solue dans leur Département* ..... ne sont pas *les*
„ *tuteurs communs* des principes applicables à
„ chacune des Administrations dont ils sont sé-
„ parément chargés. *Celle des finances surtout*,
„ naturellement compliquée échappe encore da-
„ vantage à *leur attention*: d'ailleurs l'Admini-
„ strateur de cette partie peut aisément soumet-
„ tre *toutes les opinions à la sienne*; ne fût-ce
„ qu'en se servant à propos ou de l'argument fle-
„ xible *du Crédit public*, ou de cette idée à la-

„ quelle on peut tout ramener: *L'intérêt de l'Au-*
„ *torité.*" (*a*)

Au ſurplus, ce n'eſt pas ſeulement le myſtère particulier à chaque Département qui s'oppoſeroit à cette contradiction. Un autre motif plus puiſſant encore, une de ces conſidérations auxquelles rien ne réſiſte, l'intérêt perſonnel enfin, dont l'effet, ſelon le langage de l'Adminiſtration elle-même, *eſt ſi actif*, (*b*) ne manqueroit pas, ſinon de faire diſparoître toute diſcuſſion, du moins d'empêcher qu'elle ne s'établît de bonne foi. Quand il ne faudroit qu'une vérité, qu'un mot dit en face, pour armer le crédit contre le crédit & faire perdre au plus foible cette faveur qu'on eſtime tant, ces places qui offrent des jouiſſances ſi chères à l'orgueil & des moyens ſi étendus à la cupidité; la politique avertit ſans ceſſe d'être auſſi ménagé dans ſes termes que circonſpect dans ſes opinions.

L'Homme entraîné par ſon ambition & conduit par elle dans le Miniſtère ne ſonge plus qu'à s'y maintenir: ſi le ſacrifice de ſes devoirs le montre mépriſable à tous les yeux, il s'étourdit & s'en conſole, en agréant l'encens de quelques am-

(*a*) De l'Adminiſtration des Finances, par M. Necker.

(*b*) Edit portant ſuppreſſion des Deux Vingtièmes & établiſſement d'une Subvention Territoriale.

ambitieux ſubalternes qui s'empreſſent autour de lui pour avoir part à ſa faveur : il lui ſuffit de ſe faire des créatures, en diſpenſant des graces ; il ſe contente des louanges qu'il n'obtient qu'en les payant ; & ſatisfait de l'appareil de ſa grandeur & de la jouiſſance de ſa domination, il n'a plus de déſirs à former dans un ſéjour où tout ce qui n'eſt pas ambition, y eſt inconnu & inadmiſſible.

CHAPITRE XX.

Malheur réel.

Je demande maintenant de quelle utilité il peut être pour le Monarque de conſulter ſes Miniſtres, lorſqu'il eſt certain qu'il n'eſt éclairé qu'autant que leur intérêt le permet, ou que leurs projets l'exigent ? Cependant c'eſt à eux ſeuls que le Prince peut s'adreſſer ; & ce ſeroit eux ſeuls que le plus ſouvent il ne devroit point entendre : car, ſoit que les plaintes roulent ſur leur propre inconduite, ſoit qu'ils veulent faire adopter quelques idées pernicieuſes, dès qu'il n'appartient qu'à eux de donner tous les éclairciſſemens, il leur eſt auſſi facile de ſe blanchir que de faire admettre les ſyſtèmes les plus ridicules. Auſſi ne faut-il plus s'étonner ſi un vice de cette eſpèce

dans le régime de l'Administration est devenu la source des plus affreux désastres: c'est peu qu'il donne chaque jour ouverture à l'erreur, il empêche encore d'en prévenir les effets ou d'en arrêter les suites, en semant des préventions qui ne se détruisent point, ou du moins qui ne s'évanouissent que quand la force du mal fait connoître la vérité au moment où il est irréparable. Ainsi combien ne doit-on pas regretter que la confiance des Rois se trouve aujourd'hui livrée à cinq ou six hommes, désunis par l'envie, mais étroitement rapprochés par leur intérêt personnel? C'est de ce cercle étroit que l'ambition & la politique ont exclus, sans beaucoup de peine, la Vérité: & de même qu'on a vu que, dans les corps nombreux, il se trouve toujours des voix pour la faire entendre; de même aussi elle se tait, cette Vérité, à mesure qu'on lui retranche ses organes, & dans peu l'illusion siège entièrement à sa place.

Cependant elle feroit si grande, elle pourroit tant s'enorgueillir, cette Administration, en s'occupant du bien qui devroit être uniquement sa tâche! Peut-elle bien fermer l'oreille aux cris perçans de tant d'infortunés qui réclament ses soins? Quoi, de plus beau, de plus flatteur que de pouvoir rendre tout un peuple heureux; que de recueillir ses bénédictions! Eh, que sont des prérogatives insensées, des prétentions puériles,

des jouiſſances fugitives, pour balancer de tels avantages? Voilà pourtant les vaines ſatisfactions contre leſquelles les Miniſtres ne craignent pas de troquer chaque jour la Félicité Publique, aux riſques même de payer l'échange par leurs remords: ils ne veulent point règner pour obtenir l'amour des Peuples: ils ne ſont jaloux du pouvoir que pour faire uſage du commandement; & le commandement qui ne caractériſe qu'une volonté impérieuſe & tyrannique, ne peut les conduire qu'à la haine de tout le monde. Oh! Miniſtres des Rois, quand ſongerez-vous enfin que ce n'eſt pas là la véritable grandeur? Dans la carrière qui vous eſt ouverte, il y a deux routes à ſuivre & deux routes couvertes des mêmes rivaux: l'une n'offre que des efforts pénibles & la gloire de les avoir faits: l'autre n'eſt pas moins hériſſée d'agitations pour ne faire atteindre qu'à de futiles vanités. Mais la marche eſt trop fatigante pour pouvoir être longtems ſoutenue; & quand il faut la ſuſpendre, il ne reſte plus que la conſolation de n'avoir point de reproches à ſe faire, ou que le repentir & la honte, ſuite ordinaire des écarts.

CHAPITRE XXI.

L'Ecueil de la Vertu.

Quand on connoît les hommes, quand on fait ce que peuvent fur eux & l'ambition & leurs foibleffes, on conçoit facilement qu'en apportant même des Vertus dans le Miniftère, elles doivent s'évanouir en y arrivant. Le fouvenir feul de la chute trop rapide de ces hommes fi rares & qui ont conftamment tenu aux principes, fuffit pour déterminer à y renoncer foi-même. Quelquefois auffi l'on ne fait de pareils facrifices que pour s'affermir d'abord dans l'opinion du Monarque, bien réfolu de revenir après fur fes pas. Un premier facrifice en emmene un autre. Comment ofer fe montrer courageux, lorfqu'on a paru foible & facile! Une feule condefcendance les prépare toutes; elle fait renoncer pour jamais à la Vertu qu'on ne trahit point impunément, & qui pourtant peut s'allier feule aux grandes chofes.

CHAPITRE XXII.

Comment concevoir que des Vérités, ſenties depuis longtems, n'aient encore produit dans l'Adminiſtration aucun changement avantageux?

SANS DOUTE l'inconduite d'un Miniſtre eſt le plus grand des malheurs, puiſqu'elle réduit ſouvent tant de millions d'hommes à la plus extrême miſère & au déſeſpoir; mais de tous les maux qu'elle produit, leur continuité qu'elle fait craindre eſt vraiment le plus redoutable.

Plus les tentations ſont fortes, plus les amorces ſont ſéduiſantes; & plus il eſt néceſſaire, plus il eſt indiſpenſable, quand on veut prévenir le danger, d'établir un frein aſſez puiſſant pour tenir en arrêt celui qui, s'y trouvant expoſé ſans ceſſe, court à chaque inſtant le riſque de ſuccomber. Aſſervis à leurs paſſions, comme le ſont la plupart des humains, comment eût-il été poſſible que les Miniſtres, placés à côté du pouvoir ſuprême & n'étant ſoutenus que par leur vertu ſeule, euſſent pu réſiſter à la ſéduction? Pour quelques hommes qu'on eût trouvé capables d'obtenir ſur eux-mêmes un ſemblable triomphe, on devoit en rencontrer mille qui céderoient à leurs foibleſſes; & cependant une telle

certitude n'a pas fait prendre la moindre mesure pour empêcher les malheurs qui en devoient résulter: la raison est que les Rois, en choisissant des Ministres, trompés par la distance qu'ils ont vu entre le Trône & ceux qui l'entourent, étoient loin de se douter qu'il n'y a point de barrières qu'une Ambition ardente & bien concertée ne puisse franchir tôt ou tard: tel un esprit foible & facile, en prenant à ses gages un valet intrigant, n'imagine pas qu'il se donne un maître.

Mais la soif des richesses, mais la satisfaction si attrayante de commander & de primer sur tout, ces deux aiguillons qui donnent tant d'activité, purent agir, dès les premiers momens, avec d'autant plus de force, que chaque Ministre placé à la tête de son Département n'eût de compte à rendre qu'au Monarque seul qui, consentant à ne plus voir que par les yeux d'un autre, se condamne ainsi pour toujours à l'erreur & à l'aveuglement; & c'est ce premier abus qui a ouvert la porte à tous les autres. Les Ministres certains de la confiance du Prince, dont ils reçoivent une marque assurée par leur nomination, purent trop facilement en disposer à leur gré. La certitude non seulement dispense du soin de mériter, mais encore elle inspire une hardiesse qui permet bientôt de tout oser.

L'adresse servit aussi aux Ministres pour achever de leur aplanir la route: sentant bien qu'il

falloit distraire le Souverain de l'inquiétude précieuse qu'il pourroit avoir encore sur le bonheur de ses Peuples, on a donc flatté ses foiblesses, on a prévenu ses désirs & à force de jouissances, en le plongeant dans la mollesse, on est parvenu à le rendre incapable de toute application; & l'on s'est ainsi dégagé de toute espèce de surveillance.

Dans peu ces plaisirs sans nombre, ces fêtes multipliées & toutes ces fantaisies satisfaites, en amenant les profusions, sont devenues un moyen de plus pour les Ministres de satisfaire leur cupidité, & en même tems un voile pour mieux couvrir leurs déprédations. L'accroissement des Impôts rendu par-là indispensable; il leur fut permis de se faire un mérite auprès du Prince de l'invention fiscale, dont l'auteur savoit bien pourtant qu'il seroit le premier à la faire valoir pour son compte.

Ce n'est pas que les Ministres qui ont agi de la sorte se soient flattés d'en imposer à la Nation avec la même facilité qu'ils trouvoient à abuser le Monarque: mais les hommes qui préfèrent leur fortune à leur devoir, sont sans doute peu jaloux de la considération publique, ayant fait consister toute leur gloire à s'affermir de plus en plus dans la confiance du Prince; après avoir réussi à dépraver son cœur, il leur a été facile de consolider & d'étendre leur crédit, en se fai-

sant honneur à ses yeux des sacrifices arrachés aux Peuples.

Si même alors quelques réclamations se sont fait entendre assez hautement pour percer jusqu'au Trône, on a pu aisément en affoiblir l'effet, en les faisant envisager comme un défaut répréhensible d'obéissance aux volontés du Maître, & un manque de respect à sa personne. Ainsi le Monarque prenant pour lui-même des plaintes qui n'avoient d'autre objet que les vexations exercées par ses Ministres, rénchérit sur leurs injustices, en ne croyant venger que son amour-propre.

CHAPITRE XXIII.

Joute Ministérielle; Triomphe, Effets de la Victoire.

QUE DE nuances dans les passions des hommes! Que de foiblesse, d'un côté, & que d'efforts vigoureux de l'autre pour s'élever & s'agrandir! L'ambition, qui ne peut souffrir aucune concurrence, n'ayant dans la carrière du Ministère que quelques rivaux à combattre, parvint sans beaucoup de peine à leur donner aussi des fers. Le Ministre, qui joignit le caractère le plus tranchant à l'imagination la plus vive, se mit donc

bientôt au dessus des autres & s'empara seul de la confiance du Souverain: seul il disposa désormais de son Esprit; seul il dirigea ses Volontés; seul il fut dispensateur de ses Graces; seul enfin il fit naître, à son gré, dans le cœur du Prince des mouvemens de bienveillance, ou des sentimens de colère & de réprobation. Voilà comment les noms des Duprat, des Poyet, des Richelieu, des Mazarin, des Fleury, des Choiseul, des Meaupou, des de Calonne sont seuls connus daus l'Administration, quoi qu'il y ait toujours eu de leur têms le même nombre de coopérateurs.

Sans doute ceux qui se sont vus effacés n'en ont été que plus dévorés de jalousie; mais l'intérêt qui divise les hommes fait également les rapprocher. Entre le choix de perdre sa place, ou de plier servilement sous le Ministre en faveur, il faut que la force même de l'ambition la restreigne, en lui faisant préférer une jouissance subalterne: ou si une égale portion d'envie fait rencontrer quelquefois deux concurrens, alors c'est au plus adroit, c'est à celui qui connoît le mieux tout le jeu de l'intrigue que reste la victoire; l'athlète culbuté va cacher dans l'ombre la honte de sa défaite. Leurs rivaux, pendant leurs débats, en jouant sous main le dévouement auprès de chacun d'eux, servoient plus d'une fois leurs efforts mutuels, afin de pouvoir les ren-

verser ensemble & s'ouvrir à eux-mêmes le passage. Mais, sitôt l'issue du combat, on les voit courir s'attacher au parti triomphant, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution leur permette d'aller encenser une autre Idole.

Souvent aussi un Ministre plus habile choisit une autre voie pour se rendre maître de la place; il trouve plus sûr de cacher les coups qu'il porte à son ennemi, en se servant de son ineptie pour lui faire commettre des écarts qui, excitant des réclamations universelles, mettent sur son compte tout le mal qui se fait & le précipitent enfin dans la disgrace.

L'Esprit du Prince absolument captivé, & les rivaux, ou écartés ou soumis, il reste encore à la politique le soin de perpétuer son ouvrage. C'est-là le moment où échoue le peu de Vertu qu'on peut avoir: il faut rendre satisfaits de soi tous ceux qui approchent le Trône; & une partie de la fortune du Souverain est employée à la conservation de sa faveur: il faut donc se donner de garde de faire des mécontens parmi les individus de la même classe, & l'on est ainsi obligé de fermer les yeux sur tous leurs désordres: enfin il faut encore faire taire les victimes des abus; mais, comme des concussions ne sont point un moyen d'obtenir la bienveillance publique, en renoncant à l'affection de ses concitoyens, on a recours à la terreur pour leur imposer silence.

Cependant à peine est-on assuré que tous ceux qui entourent la Souverain, n'auront en sa présence, soit par intérêt, soit par bassesse, que des éloges à donner au Ministre en faveur; c'est le moment pour celui-ci de s'occuper plus que jamais de sa fortune, & cet accroissement est comme une crue d'eau qui porte la plénitude partout: car ce Favori a aussi ses créatures; un Valet de chambre, un Secrétaire, une Maîtresse, ou tout autre Intrigant le dominent & le dirigent. Il en est à peu près de même de chaque Ministre; & le sort des Empires se trouvant livré à de pareilles gens, on ne doit plus s'étonner qu'il se commette tant d'abus & de vexations; lorsqu'à l'envi la cupidité d'un chacun met à contribution toutes les branches de l'Administration.

Ainsi pour arriver à leur objet „ une troupe „ de lâches Courtisans persuade sans peine au „ Monarque orgueilleux que la Nation est faite „ pour lui, & non pas lui pour la Nation. Il „ regarde bientôt le Royaume comme un pa„ trimoine qui lui est propre, & le Peuple „ comme un troupeau de bétail dont il doit tirer „ ses richesses & duquel il peut disposer pour „ remplir ses vues & satisfaire ses passions. De„ là ces Guerres funestes entreprises par l'ambi„ tion, l'inquiétude, la haine ou l'orgueil: *De„ là ces Impôts accablans dont les deniers sont dis-*

„ *fipés par un Luxe ruineux*, ou livrés à des Maî-
„ treſſes *& à des Favoris*: De-là enfin les places
„ importantes données à la faveur, le mérite en-
„ vers l'Etat négligé, & tout ce qui n'intéreſſe
„ pas directement le Prince, *abandonné aux Mi-*
„ *niſtres & aux Subalternes.*" (*a*)

CHAPITRE XXIV.

Point de ſcrupules où il n'y a que des fautes à commettre!

Si par hazard quelque Chef de Département plus délicat que les autres, laiſſe entrevoir ſa répugnance, il eſt bientôt déplacé. Chaque Secrétaire d'Etat doit être une créature dévouée aux volontés du Favori, & faite pour y applaudir d'avance; & quoi que celui-ci pour chaque opération paroiſſe prendre les Ordres du Roi, cette expreſſion ne ſignifie en termes miniſtériels rien autre choſe, ſinon qu'on va faire prononcer machinalement *un oui* au Monarque ſur le Plan ou ſur le Projet adopté & décidé par le Miniſtre.

(*a*) Le Droit des Gens, ou Principes de la Loi Naturelle, par Wattel.

CHAPITRE XXV.

Ajoutez foi, si vous pouvez, aux allégations de M. de Calonne?

A EN CROIRE M. de Calonne, qui, pour être plus persuasif prend à témoin ses anciens collégues : „ cette phrase si rebattue, qu'*on surprend des ordres*, qu'*on surprend la religion du Roi*, est démentie par l'attention très suivie „ que Sa Majesté donne personnellement à tous „ les objets de dépense qu'on lui propose, & „ généralement à tout ce qui intéresse l'ordre „ public; mais surtout, à ce qui peut augmenter les charges de son Etat & le fardeau de „ ses Peuples." (*a*)

En vérité, pour atteindre à une justification trop difficile à réaliser, peut-on bien compromettre ainsi la Majesté de son Souverain par une allégation aussi indécente, quand elle est hazardée par le Ministre qui a notoirement le plus abusé de la confiance de son Roi?

Certainement personne ne refuse à Sa Majesté l'amour du bien & de l'ordre : mais c'est prouver à quel degré de force est l'illusion à la Cour,

---

(*a*) Requête de M. de Calonne.

lorſque, malgré *l'attention la plus ſuivie* de la part du Monarque, l'Adminiſtration réuſſit encore à donner dans les plus grands écarts. Que ſeroit-ce donc, en ſuppoſant un abandon total? Si toute la vigilance poſſible n'a pu empêcher qu'avec des Revenus conſidérables, des Emprunts ouverts preſque tous les mois, on ait réuſſi à former dans l'eſpace de trois ans & quelques mois un *Déficit* annuel, dit d'abord de 140 millions & avoué aujourd'hui par apperçu de 191,561,329 Livres, & même de 196,914,329 Livres, „ ſans les Bonifications & Economies faites ſur „ les Recettes & Dépenſes Ordinaires & Extraor„ dinaires de cette même année 1788. (*a*) Quelle impudence! Voilà comme en voulant trop prouver, on rend encore les choſes plus graves.

Cependant beaucoup de perſonnes ont trouvé fort adroit que M. de Calonne à chaque page de ſa Requête, à chaque ligne pour ainſi dire, répète: *V. M. voudra bien ſe ſouvenir .... que j'ai eu l'honneur de lui remettre un état détaillé &c.* (*b*) *V. M. ſait que ſpécialement dans cette affaire j'ai pouſſé juſqu'au ſcrupule l'attention à lui rendre compte de tout*, &c. (*c*) *V. M. qui eſt déjà convain-*

(*a*) Compte rendu au Roi, au mois de Mars 1788.
(*b*) Requête de M. de Calonne, page 12.
(*c*) Idem, page 13.

cue, &c. (a) *Voilà, Sire, ce que votre judicieuse pénétration a parfaitement saisi, lorsque j'ai tracé à vos yeux le plan de toute la marche*, &c. (b) *Une opération où tout a été décidé par V. M. elle-même dans son Conseil*, &c. (c) *J'ai donc dû prendre, comme je l'ai fait, les Ordres de V. M.*, &c. (d) *Je n'ai ordonné que ce qui avoit été réglé par V. M. en son Conseil*, &c. (e) *J'en ai donné l'explication à V. M.*, &c. (f) *Que V. M. m'avoit paru agréer*, &c. (g) *V. M. n'a point oublié*, &c. (h) *V. M. sait avec quelle franchise je suis convenu*, &c. (i) *L'absolue nécessité de maintenir la confiance dans les Effets publics étoit aussi démontrée & aussi bien sentie par V. M.*, &c. (k) *V. M. n'en ignore pas la raison*, &c. (l) *L'opération .... est telle .... qu'à l'instant où par causes imprévues elle auroit pu .... devenir onéreuse, il devenoit en même tems impossible, qu'elle ne fût pas soumise à la connoissance de V. M. & à des Ordres signés d'elle*, &c. (m) *Avances momentanées que V. M. a ordonnées*, &c. (n) *Extension d'Emprunts .... autorisée par V. M.*, &c. (o) *Je ne l'ai fait, ni même pu faire qu'avec l'aveu de V. M.*, &c. (p) *L'attention que V. M. voulut bien y donner*,

(a) Requête de M. de Calonne, page 28.
(b) Page 30. (c) Page 31. (d) Page 35.
(e) Page 43. (f) Page 53. (g) Page 54.
(h) Page 68. (i) Page 83. (k) Page 87.
(l) Page 91. (m) Page 93. (n) Page 93.
(o) Page 94. (p) Page 95.

&c. (a) *On ne peut me faire un crime de ce qui est sanctionné par le Souverain*, &c. (b) *J'exposai à V. M. les inconvéniens*, &c. (c) *L'année entière .... employée à .... rassembler, à ... discuter, à ... mettre successivement sous les yeux de V. M.*, &c. (d). *Objets politiques & autres jugés nécessaires par V. M.*, &c. (e) *Vous prescriviez, Sire, & je ne faisois qu'exécuter*, &c. (f) *En vertu d'un Arrêt rendu au Conseil de V. M.*, &c. (g) & toujours Sire & toujours Votre Majesté. Mais c'est encore là un style d'Administration qui n'est pas moins adroit, il est vrai, que dangereux par ses conséquences: car le Ministre, se plaçant ainsi continuellement derrière le Monarque, ne paroît plus qu'une ombre vaine & impalpable qui n'a d'autre mouvement que celui que lui donne le corps opaque qui la forme; de sorte qu'en satisfaisant par là à tout ce qu'exige la flatterie la plus rampante, il surmonte impunément toute espèce de contrainte & d'obstacles à ses désirs & se crée l'ordonnateur absolu & le juge suprême. C'est une vérité écrite & attestée par les faits.

M. Necker nous apprend qu'en réfléchissant lui-

(a) Requête de M. de Calonne, page 96.
(b) Page 97. (c) Page 103. (d) Page 105.
(e) Page 111. (f) Page 113. (g) Page 128.

lui-même fur la multiplicité des objets qui font foumis à la furveillance d'un Miniftre, il n'a pu „ comparer l'étendue de fes obligations avec la „ mefure de fes forces, fans reconnoître fenfi„ blement qu'il exiftoit une difproportion réelle, „ entre l'étendue de l'Adminiftration & les moyens „ de l'Adminiftration. Je ne fais même, con„ tinue t-il, fi un homme timoré, *décidant de* „ *fon cabinet* & fur des apperçus rapides *tant de* „ *détails intéreffans pour les habitans des Provin*„ *ces*, n'a pas quelques reproches à fe faire: je „ fuis fûr du moins qu'il a fouvent des craintes „ délicates, qui influent fur fon bonheur." (*a*) Mais ce n'eft pas quand il favoure encore les délices de fa grandeur éphémère, & l'expérience de tous les jours ne prouve que trop bien que, fi ces Defpotes connoiffent les craintes & le remords, c'eft dans des momens trop tardifs où, deffaifis du pouvoir & n'ayant plus que le fouvenir harcelant de leurs crimes, ils font hors d'état d'en réparer les effets.

(*a*) Compte rendu en 1781.

CHAPITRE XXVI.

Le peu de succès des Remontrances.

N'EST-IL PAS des occasions qui paroîtroient propres à faire ouvrir les yeux au Monarque & à lui permettre d'appercevoir que son Ministre abuse de sa confiance? Le moment vient où ce Ministre présente à l'enregistrement quelque Loi nuisible, quelque Edit injuste que lui ont suggéré son ambition ou son orgueil. Alors la conscience & le devoir des Magistrats ne leur permettant pas de vérifier ce qui ne pourroit que troubler le bonheur des Peuples, on refuse, on fait des Remontrances, & sans doute „ quel-
„ qu'éclairé que soit le Conseil particulier du
„ Prince, *le Monarque doit toujours se défier de ses*
„ *lumières, lorsque les opérations qui y sont arrê-*
„ *tées, éprouvent la contradiction du corps de la*
„ *Magistrature.* Il ne doit point oublier de quel
„ poids est le témoignage d'une multitude de
„ Magistrats, qui ont vieilli dans l'étude & la
„ connoissance des Loix. Combien la défiance
„ doit-elle augmenter si la Loi refusée *est l'ou-*
„ *vrage d'un seul Ministre*, & si son objet est
„ d'étendre le Pouvoir du Prince ? *Il n'y a point*
„ *d'exemple dans l'histoire* que les Cours se
„ soient persévérament refusées à la promulga-

„ tion d'une Loi ſage; *mais combien n'en fournit-*
„ *elle pas de Miniſtres entreprenans qui ont vio-*
„ *lenté les Cours, pour faire prévaloir les Règle-*
„ *mens & les Projets dont ils étoient les auteurs?*

„ A quiconque ne conſultera que les lumières
„ de la raiſon, il ne paroîtra jamais vraiſembla-
„ ble que le corps entier de la Magiſtrature ſe
„ méprenne ſur le caractère & les effets d'une
„ Loi nouvelle; que le Conſeil particulier du
„ Prince, qu'un ſeul Miniſtre, à plus forte rai-
„ ſon, ait des vues plus juſtes, plus ſûres, &
„ plus étendues que toutes les Cours Souveraines,
„ dont le ſuffrage réuni entraîne preſque toujours
„ le corps entier des hommes verſés dans la con-
„ noiſſance des Loix." (a)

Néanmoins, dans une telle circonſtance, le malheur veut encore que la prévention l'emporte. Les Remontrances ſont mal accueillies: les diſgraces marchent à la ſuite de la réſiſtance; & l'autorité du Miniſtre prévalant toujours, l'injuſtice triomphe & les vexations ſe multiplient.

(a) Maximes du Droit Public François.

CHAPITRE XXVII.

L'Oppression enfante le mécontentement ou le fait présumer: de-là naît la Tyrannie, & celle-ci veut qu'on se taise.

Sous l'empire d'une Administration ruineuse, le Peuple déjà écrasé & menacé à chaque instant d'une surcharge nouvelle n'a pas même la permission de gémir sur ses malheurs. L'ombre d'un mécontentement est un crime de Leze-Majesté; & telle est la force de la crédulité du Prince que son Ministre peut lui persuader que, lorsque lui-même se rend coupable de concussions, de violences, d'injustices de tout genre, il n'a fait tout cela que pour le bien du Royaume & pour le service de son Roi. Voilà comme, en adaptant à toute sa conduite, ce grand mot d'*Administration*, qui suppose que personne n'a droit d'inspection sur ce qui est l'effet *de la nue volonté du Prince*, ce Ministre trouve le moyen de légitimer ses abus; & si le zèle ou le désespoir arrachent une réclamation; une Prison d'Etat, où l'on est souvent oublié le reste de sa vie, devient le prix d'un sentiment patriotique ou d'une plainte légitime.

On n'attend même pas que les murmures se

faffent entendre; on tâche de les furprendre au milieu de la Société, & jusques dans les confidences particulières. Par cette raifon l'étranger ou le citoyen qui entrent dans un lieu public, ne doivent voir, dans tous ceux qui les entourent ou qu'ils ne connoiffent pas, que des ennemis attentifs à leurs difcours pour leur en faire un crime; car ces inconnus peuvent être des Efpions, faifant métier de délateur, ou des Exempts de police, qui vont arrêter l'indifcret au bout de la rue. Il faudra donc que cet étranger, que ce citoyen fe défient des procédés les plus honnêtes, des ouvertures les plus franches, les regardant comme un objet d'agacement & un moyen perfide pour leur arracher leur penfée.

La même fufpicion réfide jufques dans l'intérieur des maifons particulières: au fein des familles, un maître, un époux, un père, ne pourra parler en pleine liberté à fes amis, à fa femme, à fes enfans, en préfence de fes valets; ou il court rifque que la plus noire trahifon foit la reconnoiffance du pain qu'il leur donne.

Enfin les épanchemens les plus intimes de l'amitié peuvent auffi avoir les fuites les plus funeftes, s'ils font confiés par écrit à la foi du Gouvernement. Abus de confiance indigne! De toutes les inventions fifcales l'établiffement des Poftes eft fans contredit la moins criante; il faut avouer même que cet établiffement, à fon ori-

gine promettant le plus profond ſecret, offroit une utilité des plus importantes & pour le Commerce & pour la communication des idées: l'amour, l'amitié, les ſciences, la politique & l'eſprit de fortune, lui ont rendu à l'envi des hommages: pourquoi donc l'inquiétude de la tyrannie eſt-elle venue lui en enlever une portion, en convertiſſant le ſceau du ſecret dans un tranſparent lumineux? Eh! l'on a pu trouver des hommes, ayant l'ame aſſez vile pour trahir leurs concitoyens, en ſervant une curioſité qui ne veut s'inſtruire que pour punir!

„ Et qui ſait," ce ſont les expreſſions de M. Necker, „ qui ſait ſi le Grand Henri eût „ conſervé ce caractère ouvert, aimant & plein „ de charmes, qui fit ſon bonheur & celui des „ autres, ſi l'art de pénétrer dans les ſentimens „ fugitifs des particuliers eût exiſté de ſon tems „ & ſi de bonne heure il en eût fait uſage! Que „ cet art, il faut en convenir, a peu de grandeur! „ C'eſt pour les circonſtances critiques, c'eſt „ pour les momens d'alarmes ou de révolution „ qu'on eût dû réſerver ce moyen extraordinaire; „ & alors on en eût tiré d'autant plus d'utilité. „ Mais dans le cours ordinaire des choſes, c'eſt „ le plus ſouvent une arme entre les mains des „ méchans. Les calomnies, les inſinuations di„ rectes ont des dangers. Celles qui ſont ano„ nymes ſont ſuſpectes; mais les traits qui ſem-

„ blent être répandus sans intention *dans une cor-*
„ *respondance particulière* doivent être d'un tout
„ autre effet : & combien n'est-il pas aisé de
„ donner à ces traits une adroite efficacité ! C'est
„ avec le ton d'un défenseur, d'un ami, d'un
„ enthousiaste même qu'on peut, en exaltant des
„ qualités indifférentes ou reconnues, *relever le*
„ *défaut qui doit faire ombrage & noircir le soupçon*
„ *dont l'impression sera la plus profonde.* . . . . D'au-
„ tres fois aussi, soit pour applaudir, soit pour
„ critiquer, on s'annonce comme l'écho de l'o-
„ pinion publique, tandis qu'on ne peint que ses
„ propres affections : enfin pour comble d'incon-
„ véniens, cette toile sur laquelle les objets les
„ plus cachés viennent quelquefois se peindre
„ aux yeux du Souverain, *c'est un seul homme qui*
„ *la lève, ou la baisse, qui l'étend ou la plie, &*
„ *le tableau n'est jamais entier que selon la science*
„ *ou la volonté du serviteur à qui de pareilles fonc-*
„ *tions sont dévolues.*" (*a*)

Ainsi ce serviteur portant de toute nécessité dans son ame la bassesse du rôle qu'il accepte; une inconséquence, une plaisanterie, un mot à double sens, une phrase louche ou décomposée, un rien même suivant les circonstances vont faire autant de victimes qu'il croira devoir en immo-

(*a*) De l'Administration des Finances.

ler, soit pour prouver son zèle, soit pour satisfaire la passion du Prince, le ressentiment de ses protecteurs ou sa propre jalousie.

CHAPITRE XXVIII.

Mauvaise excuse; surcroît d'injustice; quels sont ceux qui la servent?

QU'ON ne vienne pas dire que les recherches faites par la police tiennent au maintien du bon ordre; car une telle inspection ne concerne que les perturbateurs du repos public, les malfaiteurs & tous les gens suspects. Or rangera-t-on dans cette classe un citoyen connu, qui a des mœurs pures, un esprit tranquille, & qui se voit pourtant traité en criminel pour avoir ouvert sa façon de penser à son ami, ou lui avoir demandé l'idée qu'il avoit d'un gouvernement éternellement aveugle sur les concussions, les vexations & l'incapacité de ses Ministres?

L'Etat n'a jamais rien à redouter, & les Peuples sont toujours soumis & respectueux, quand les Loix sont dans toute leur force. Denis fit égorger un de ses Sujets, parce que celui-ci avoit rêvé avoir tué le tyran; & l'excuse de cette action barbare fut que, pour avoir eu la nuit un tel

fonge, il falloit s'être occupé dans le jour d'un projet femblable.

Que les Tyrans faffent punir jufqu'aux penfées involontaires, c'eft ce qui s'appelle ne pas démentir le caractère que l'on a: mais quel nom pourra-t-on donner à ce châtiment arbitraire qui s'eft introduit en France contre les difcours indifcrets & les paroles inconfidérées? C'eft aux Cardinaux de Richelieu, Mazarin & Fleuri que la Nation eft redevable de cette nouvelle indignité.

Punir un homme pour avoir penfé! le punir pour avoir fait part de fa penfée! le punir encore pour avoir été loin de penfer ce qu'on lui fait dire! c'eft pourtant là ce qui fe pratique chaque jour au fein d'une Nation policée, qui doit l'agrément de fa fociété à l'aménité de fes mœurs, & fa fplendeur à fon génie.

Pour que les paroles puffent former un corps de délit, il faudroit qu'elles bleffaffent directement la Majefté Royale, foit en la perfonne du Prince, foit pour avoir été affez fortes pour caufer une Emeute: mais alors il y a des Loix & des Juges; alors le coupable étant arrêté, des témoins font entendus; alors fon crime fe conftate; & fi alors il eft puni, c'eft que réellement il eft criminel.

Mais que des difcours familiers furpris dans la fociété, des paroles échappées au hazard dans un caffé ou dans une promenade publique dont on

n'a pu entendre qu'une partie, que le ton, le geste, le coup d'œil fortifient ou affoibliſſent & dont le ſens eſt tout-à-fait changé par une omiſſion ou une tranſpoſition, ſoient regardés comme des crimes; c'eſt alors qu'il faut craindre de paroître attentif, quand ſon voiſin dit quelque choſe!

Ce ſeroit pourtant bien le moins qu'un Citoyen honnête, aimant ſa patrie, reſpectant ſon Roi, obſervant les Loix, pût ſe regarder en toute ſûreté, lorsqu'il eſt au milieu de ſes frères. Si, à Rome, les délateurs n'ont été établis qu'avec de grandes précautions; les eſpions ſecrets & pour toujours inconnus n'auroient jamais dû être admis en France. Et quelle eſpèce d'hommes cela peut il être! l'infamie de leur état ſuffit pour faire juger de la baſſeſſe de leur ame. Se mettre aux gages de ceux qui ruinent l'Empire & qui oppriment la Nation; ne déſirer que l'occaſion de faire le mal; n'approcher des gens qu'avec l'intention de les trouver coupables; ne parler d'eux que pour les accuſer: tels ſont ces vils emplois! On connoît auſſi ceux qui les briguent; des commiſſionnaires, des marchands de chanſons, des hommes de la lie du peuple; ou bien encore ceux que le vice, la débauche & l'inconduite, ont réduits à n'avoir plus l'option d'aucun autre métier. O Pariſien, ſi plein de bonhommie! voilà les arbitres de ta deſtinée! c'eſt un homme de cette trempe qui, dans le moment où tu ſoupes tranquille avec tes

amis, fait expédier l'ordre qui, deux heures après va t'arracher des bras de ton épouse, & te séparer de l'univers!

Lorsqu'on ne fait, lorsqu'on ne veut, que le bien, il n'y a point de mal à dire; point de secrets à découvrir; point de propos à étouffer. La tyrannie, toujours inquiète & craintive, peut seule avoir le désir de lire dans la pensée pour prévenir les coups qu'elle fait bien mériter: & cette précaution pusillanime, qu'on a fait adopter aux Rois, comme une de leurs Sauve-gardes, fut encore l'invention du premier Ministre qui, s'étant rendu maître de l'esprit de son Souverain, voulut, en réprimant jusqu'à la pensée des Peuples, les contenir plus à son aise; &, à l'ombre d'un silence forcé, se maintenir plus longtems en crédit. Mais comment une pareille idée seroit-elle venue à Henri IV? il avoit Sully pour Second. Et ces deux Grands Hommes, n'ayant que des applaudissemens à recevoir, ne songeoient qu'à les mériter davantage, & s'embarrassoient fort peu du reste.

CHAPITRE XXIX.

Danger du silence que les Ministres savent imposer.

C'est le moment de le dire: de tous les vices de l'Administration il n'y en a point qui ait pu être plus préjudiciable, & au Prince & à l'Etat, que celui qui a permis aux Ministres de faire respecter jusqu'à leurs Crimes.

N'étant responsable de sa conduite qu'au Monarque seul, obligé par conséquent de s'en rapporter à des récits nécessairement infidelles, quand d'un autre côté le Ministre a su faire taire tout le monde, alors tous les désordres, tous les abus, tous les forfaits se commettent avec sécurité.
„ *Le Médecin*, a dit un ancien auteur, *ne peut*
„ *guérir le mal, s'il ne le connoît.* Aussi peut
„ arriver que de tels Conseillers ordinaires, eni-
„ vrés de la familiarité & faveur de leur Roi,
„ s'égarent en leurs sens, &, en essayant de
„ s'accroître, ou *en grandeur par ambition*, ou en
„ *grands biens par avarice*, ou en *tous les deux*
„ *ensemble*, conseillent au Roi *choses préjudicia-*
„ *bles à son Peuple*, par conséquent préjudiciables
„ à son Etat...... & *quelquefois bien tard sont*

„ *apperçus les maux qui adviennent par le moyen de*
„ *tels Conseillers.*" (*a*)

Qui voudra en effet courir les risques d'être enlevé à sa famille, à son état, à ses affaires, pour essayer de détruire l'illusion, quand surtout on a la certitude qu'une semblable démarche ne produira d'autre effet, que d'inciter le Ministre à surprendre un Ordre injuste à son Maître, que celui-ci aura souvent signé sans s'être seulement informé ni des causes ni des motifs, & que de charger d'une vexation de plus, la conscience de l'un & de l'autre? En ce cas qui dira donc *la vérité* au Prince? qui donnera des bornes à ce torrent? Tout cède: les Sages fuient, se cachent & gémissent; *il n'y a qu'une révolution soudaine, qui puisse ramener cette puissance débordée dans son cours naturel.*" (*b*)

Cette gêne continuelle, cette nécessité de se tenir perpétuellement dans la plus grande réserve, habituent insensiblement à un esprit de dissimulation. C'est ainsi que les vices de l'Administration influent jusques sur le caractère national; & le bon Henri IV seroit bien étonné, en reparoissant au sein de sa Capitale, de trouver cette franchise, qui sous son règne formoit encore le premier attribut des François, remplacée par une

(*a*) Oeuvres de Coquille.
(*b*) Télémaque.

mauvaiſe foi que l'aménité nationale a couvert d'une écorce fort polie?

Voilà pourtant où conduiſent la foibleſſe, l'illuſion, l'ambition, l'avarice & le deſpotiſme. Si la liberté des Citoyens n'étoit pas à la merci de ceux qui diſpoſent de l'autorité; les punitions ne ſeroient réſervées que pour des fautes réelles. L'envie ou la méchanceté voudroient-elles déconcerter un Miniſtre honnête par quelque diatribe injurieuſe? Alors les Loix ſéviroient rigoureuſement contre le coupable, après l'avoir convaincu, & chacun applaudiroit à la punition que le ſatyrique auroit encourue. Mais que l'on confonde enſemble un reproche bien fondé avec une calomnie: que l'un ſoit puni comme l'autre ſans examen, ſans aucune forme de procès: c'eſt un acte de tyrannie, c'eſt une horreur, qui rendent auſſi odieux le Prince qui s'y prête que le Miniſtre qui les lui ſuggère.

CHAPITRE XXX.

Finale Ordinaire.

QUAND LES PEUPLES en ſont venus à ne pouvoir plus ſupporter les maux qu'ils endurent, la haine prend dans leur cœur la place de l'amour: le lien du Gouvernement ſe relâche; &

ſitôt que tout le monde eſt mécontent, ſouvent la moindre choſe produiroit une Révolution. Autant les hommes ſont naturellement portés à aimer l'ordre & la juſtice qui leur procurent la paix & la félicité; autant les vexations & l'eſclavage les aigriſſent & les révoltent. Leur „ *intention en s'uniſſant*, dit Wattel, *n'a point été* „ *de renoncer à leur Liberté*: mais, trouvant de „ l'avantage à agir à forces réunies, *ils ont voulu* „ *ne plus former enſemble qu'une même volonté*, & „ ſont convenus que l'avis du plus grand nom-„ bre paſſeroit pour la volonté commune de „ tous. Cette volonté commune a bien pu dé-„ cider enſuite, que l'on commettroit le ſoin du „ Gouvernement à un ſeul homme, *& qu'on s'en* „ *fieroit à ſa vertu & à ſa ſageſſe*." (*a*)

Mais ſi cet homme trompe continuellement l'eſpérance qu'ont eu les Peuples en lui confiant ce Pouvoir; ſi le Souverain, donnant aveuglement ſa confiance, participe à tous les excès de ceux qu'il laiſſe régner ſous ſon nom; ſi loin de permettre qu'on l'avertiſſe de leurs écarts, il érige en crime d'Etat le ſervice qu'on déſireroit lui rendre en l'éclairant; ne doit-il pas frémir que ſes Sujets ne ſe laſſent à la fin, & que, dégoûtés de ſa Domination, ils négligent de

(*a*) Queſtions de Droit Naturel, &c.

s'oppofer autant qu'ils le pourroient aux entreprifes d'une autre Puiffance, qui profiteroit de ce moment favorable pour l'attaquer ; ou bien même qu'ils reprennent l'autorité qu'ils lui avoient transmife, pour la remettre en des mains plus capables ?

Les Peuples n'en viennent que bien tard à de pareilles extrémités, mais plus il y a longtems qu'ils fouffrent, plus l'inftant qui doit mettre un terme à leur patience peut être proche. S'il faut d'ailleurs bien des fiècles pour confolider la conftitution d'un Empire & le rendre floriffant ; néanmoins une fois que les défordres s'y font introduits, cet ouvrage fi long & fi pénible eft déjà aux trois quarts détruit ; & un moment, un feul moment peut opérer fa diffolution & fa fin entière. L'Univers ne réfifte à la deftruction des tems qu'à caufe de fa parfaite harmonie : les jours, les nuits, les faifons, tout fe développe avec une progreffion mefurée ; la moindre différence dans la rotation du Globe feroit manquer l'équilibre ; & quand l'auteur de tant de prodiges fe laffera à fon tour de voir la terre couverte d'individus qui s'éloignent de jour en jour de la perfection ; de fon fouffle il va déranger le cours des aftres, & tout rentrera auffitôt dans le néant.

Ainfi „ la Monarchie fe perd, lorfqu'un „ Prince croit qu'il montre plus fa puiffance, en

„ chan-

„ changeant l'ordre des choſes, qu'en le
„ ſuivant: lorsqu'il *ôte les fonctions naturelles des*
„ *uns*, *pour les donner arbitrairement à d'au-*
„ *tres*, ...

„ La Monarchie ſe perd, lorſqu'un Prince
„ *méconnoît ſon autorité*, *ſa ſituation*, *l'amour de*
„ *ſes Peuples*, & lorsqu'il ne ſent pas bien, qu'un
„ Monarque doit ſe juger en ſûreté, comme un
„ Deſpote doit ſe croire en péril.

„ Le principe de la Monarchie ſe corrompt,
„ lorsque *les premières Dignités ſont les mar-*
„ *ques de la ſervitude*, lorsqu'on *ôte aux Grands*
„ *le reſpect des Peuples*, *& qu'on les rend de vils*
„ *inſtrumens du Pouvoir Arbitraire.*

„ Il ſe corrompt encore plus, lorſque *l'Hon-*
„ *neur a été mis en contradiction avec les Honneurs*,
„ & que l'on peut être à la fois *couvert d'infamie*
„ *& de dignités.*

„ Il ſe corrompt, lorsque le Prince change *ſa*
„ *juſtice en ſévérité*: lorsqu'il met, comme les
„ Empereurs Romains, une tête de Meduſe
„ ſur ſa poitrine; lorsqu'il prend cet air mena-
„ çant & terrible que Commode faiſoit donner à
„ ſes ſtatues.

„ Le principe de la Monarchie ſe corrompt,
„ lorsque *des ames ſingulièrement lâches tirent*
„ *vanité de la grandeur que pourroit avoir leur ſer-*
„ *vitude*; & qu'elles croient, que, *ce qui fait*

„ *que l'on doit tout au Prince, fait que l'on ne doit*
„ *rien à sa Patrie.*" (a)

CHAPITRE XXXI.

Tout est un sujet d'erreur pour les Princes, jusqu'à l'assoupissement de leurs Peuples.

RIEN n'est plus perfide que cette tranquillité apparente qui règne quelquefois, même dans les momens de crise. La satisfaction paroît générale: & ce calme trompeur n'est qu'un désespoir morne & concentré qui n'attend pour éclater qu'une circonstance.

Faut-il donc que ce moment terrible soit venu, pour que les Souverains cessent de se faire illusion; & quoique l'état des choses leur indique assez ce qui doit être, enivrés de leur grandeur, parce qu'ils sont continuellement bercés par la flatterie, & trompés même davantage par les lâchetés de ceux qui les entourent, leur sommeil sera-t-il constamment le même jusqu'au dernier instant?

Cependant combien l'histoire de tous les siècles

(a) Esprit des Loix.

& de toutes les Nations, ne leur offre-t-elle pas d'exemples effrayans de Révolutions produites par cette fatale sécurité, au milieu des agitations les plus grandes? Qu'ils jetent seulement les yeux sur nos Annales, pour apprendre les malheurs que peut attirer aux Rois la seule inconduite de leurs Ministres, & qu'ils se réveillent; il en est tems!

On sait les risques que courut Charles le Simple pour avoir négligé de choisir des Conseillers sages & prudens. Voici comme Mézeray rapporte ce trait historique: „ Les mal-contens „ s'en étant adjoint plusieurs autres, tandis que „ les Rois Charles & Henri se poussoient & „ repoussoient réciproquement dans la Lorraine, „ firent enfin leur cabale si forte que tous les „ Sujets de Charles l'abandonnèrent, comme „ avoient fait autrefois ceux de Charles le Gras. „ Le prétexte de cette Révolte générale étoit „ qu'il avoit *un Favori nommé Aganon qui le possé-* „ *doit entièrement, disposoit de toutes choses à sa* „ *fantaisie, dissipoit le Domaine Royal; & traitoit* „ *insolemment les Grands du Royaume.*" (a)

Depuis encore Louis le Gros, pour n'avoir fait seulement qu'accorder sa protection à un

(a) Abrégé de l'Histoire de France.

homme qui en étoit indigne, fe vit au moment de perdre la Couronne: „ Thomas de Marle, „ par le moyen de fon château de Montaigu en „ Laonois, commettoit mille voleries & cruau- „ tés .... Louis le Gros défigné par fon „ Père, à la prière de Thomas ravitailla le châ- „ teau: Enguerrand & les autres Seigneurs en „ furent fi outrés qu'ils lui déclarèrent *qu'ils ne* „ *le reconnoiffoient plus pour Souverain, puifqu'il* „ *protégeoit les méchans.* Ils en furent jufqu'au „ point de lui vouloir livrer bataille." (*a*) Car l'enfemble des hommes ne fait eftimer que ce qui eft bien, quoique le particulier s'en écarte fi fréquemment. Auffi fera-t-on toujours le plus grand cas d'une Adminiftration fage & judicieufe, qui tend vifiblement à la profpérité de l'Etat & au bonheur des Peuples?

Mais cette Adminiftration n'eft pas celle abandonnée à des hommes, que l'intrigue y conduit communément, & qui, y étant arrivés, ont liberté entière de fe livrer à toute l'influence de leurs paffions; ce n'eft pas celle, qui force d'avoir en quelque forte plus de vénération pour le mal, que pour le bien, plaçant le premier fur

(*a*) Abrégé de l'Hiftoire de France.

la même ligne que l'Arche Sainte à laquelle on ne pouvoit toucher, fût-ce même par zèle, sans être frappé de mort sur le champ; ce n'est pas celle qui n'annonce ni suite dans sa conduite, ni réflexions dans ses plans; ce n'est pas celle qui par ses profusions, ses opérations manquées, ses concussions sans nombre, réduit sans cesse l'Etat aux expédiens, plonge le Peuple dans une misère continuelle, & qui, se montrant toujours avide, paroît n'avoir d'autre but que l'extension des Impôts ou l'accroissement de la Dette publique; enfin ce n'est pas celle, qui cherche encore à anéantir ce qui reste des Loix fondamentales, & qui, foulant aux pieds le surplus, au lieu de protéger les Citoyens, les livre à l'oppression la plus criante, en leur ravissant leur Liberté par des ordres arbitraires, ou encore en les rendant victimes du crédit par des Evocations, des Commissions, des Cassations.

C'est ainsi que tout dégénère dans la vie; c'est ainsi que les établissemens les plus sages, les plus utiles, se dénaturent avec le tems; c'est ainsi que le relâchement & les passions répandent partout un acide dévorant dont l'aigreur ajoute encore à sa vertu destructive: pour tout dire, c'est ainsi que l'Administration, ouvrage de la prudence des premiers Rois, est ensuite devenue l'écueil de leur mollesse & de leur indolence; & qu'in-

ſtituée pour ſervir d'appuï au Trône, ſa main qui paroît encore le ſoutenir, creuſe ſourdement un abyme qui engloutira au premier moment le Prince & les Exacteurs, l'Empire & les Peuples.

Fin du Premier Tome.



TABLE

DES LIVRES

ET DES CHAPITRES,

Contenus dans le Tome I.

LIVRE PREMIER.

LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE IV.

Fin de la Table du premier Tome.

NUT 1313116

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google





